

ENQUÊTES LOCALES 2005
SUR LA VICTIMATION
ET L'INSÉCURITÉ

Renée ZAUBERMAN

Sophie NEVANEN

Philippe ROBERT (responsable scientifique)

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND LYON

mars 2006 – n° 102

CESDIP

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales

Immeuble Edison - 43, boulevard Vauban - F-78280 GUYANCOURT

☎ : 33.(0)1.34.52.17.00 - ☎ : 33.(0)1.34.52.17.17

🌐 : <http://www.cesdip.com>

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I. LES ENQUÊTES DE VICTIMATION	4
1. ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT	4
2. USAGES	5
II. LE PROTOCOLE D'ENQUÊTE	7
1. LE QUESTIONNAIRE	7
2. L'ÉCHANTILLON	9
3. PASSATION	13
4. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON	15
III. LES INSTRUMENTS D'ANALYSE	19
1. CONSTRUCTION DE TAUX	19
VICTIMATION	20
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES DE POLICE	22
3. CONSTRUIRE DES TYPES	23
LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ	25
I. PRÉOCCUPATIONS SÉCURITAIRES	25
II. PEURS DU CRIME	27
III. PEURS POUR LES ENFANTS, PEURS PERSONNELLES, PRÉOCCUPATION SÉCURITAIRE	31
LE SENTIMENT SUR LE CADRE DE VIE	35
I. LES LIGNES DE FORCE DU JUGEMENT SUR LE CADRE DE VIE	35
II. D'UN ENVIRONNEMENT CONFORTABLE À UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE	36
VICTIMES, NON-VICTIMES	39
I. DIFFÉRENTES SORTES DE VICTIMATIONS	39
II. UN RISQUE INÉGALEMENT RÉPARTI	40
LES AGRESSIONS	43
I. LES TAUX D'AGRESSIONS	43
1. LES TAUX D'AGRESSIONS TOUT-VENANT	43
2. LES TAUX D'AGRESSION PAR UN PROCHE	44
3. LES TAUX D'AGRESSIONS SEXUELLES	45
4. MULTIVICTIMATION HÉTÉROGÈNE	45
II. LES CIRCONSTANCES DES AGRESSIONS	46
1. LA GRAVITÉ DES AGRESSIONS	46
2. LA LOCALISATION DES AGRESSIONS	48
3. PLURALITÉ D'AUTEURS ET INTERCONNAISSANCE	49
III. LES RENVOIS	49
1. LES RENVOIS À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE	49
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTES ET STATISTIQUES POLICIÈRES	51
3. LES AUTRES RENVOIS	53
IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES	54
V. COMPARAISON DES AGRESSÉS SELON LES ZONES	56
1. LES AGRESSIONS TOUT-VENANT PAR ZONE	56
2. LES AGRESSIONS PAR UN PROCHE PAR ZONE	57
3. LES AGRESSIONS SEXUELLES PAR ZONE	58
VI. TYPES D'AGRESSÉS	60
LES VOLS PERSONNELS	63
I. LES TAUX DE VOLS PERSONNELS	63
II. LES CIRCONSTANCES DES VOLS PERSONNELS	64
III. LES RENVOIS	65

1. LES RENVOIS À LA POLICE ET À LA GENDARMERIE.....	65
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES POLICIÈRES.....	66
3. LES AUTRES RENVOIS	67
IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VOLÉS	68
V. COMPARAISON DES VOLÉS SELON LES ZONES	69
VI. TYPES DE VOLÉS	71
LES CAMBRIOLAGES.....	75
I. LES TAUX DE CAMBRIOLAGES	75
II. LES CIRCONSTANCES	76
III. LES RENVOIS	78
1. LE RENVOI À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE	78
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES DE POLICE	79
3. LES AUTRES RENVOIS	80
IV. LES CARACTÉRISTIQUES.....	80
V. COMPARAISON DES CAMBRIOLÉS SELON LES ZONES	81
VI. TYPES DE CAMBRIOLÉS	82
LES ATTEINTES AUX VÉHICULES	85
I. LES TAUX D'ATTEINTES AUX VÉHICULES	85
1. LES TAUX DE VOLS DE VOITURES	85
2. LES TAUX DE VOLS À LA ROULOTTE	86
3. LES TAUX DE DÉGRADATIONS ET DESTRUCTIONS DE VÉHICULES.....	87
4. LES VOLS DE DEUX-ROUES	88
5. LES MULTIVICTIMATIONS HÉTÉROGÈNES	88
II. LES CIRCONSTANCES	89
III. LES RENVOIS	91
1. LE RENVOI À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE	91
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES DE POLICE	93
3. LES AUTRES RENVOIS	97
IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES.....	97
V. COMPARAISON DES VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES SELON LES ZONES	98
VI. TYPES DE VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES	101
1. LES VOLS DE VOITURES	101
2. LES VOLS À LA ROULOTTE	103
3. LES DÉGRADATIONS-DESTRUCTIONS DE VÉHICULES.....	105
4. VOLS DE DEUX-ROUES.....	107
INSÉCURITÉ, VICTIMATIONS ET TERRITOIRES.....	109
VICTIMATION DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE.....	112
CONCLUSION	115
I. TAUX	115
II. PROFILS	119
III. TERRITOIRES	127
RÉFÉRENCES.....	129
ANNEXES.....	131
ANNEXE 1 : ENQUÊTES DE VICTIMATION ; TRAVAUX ET PUBLICATIONS DU CESDIP	131
ANNEXE 2 : PRÉOCCUPATION ET PEURS ; CARACTÉRISTIQUES DES ENQUÊTÉS	135
2.1. PRÉOCCUPATIONS	135
2.2. PEURS	137
ANNEXE 3 : AGRSSIONS : ÂGE SELON LE LIEU	140
LISTE DES TABLEAUX	141
LISTE DES FIGURES.....	145

Introduction

Le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) a passé contrat avec le CNRS pour la réalisation par une équipe du CESDIP (ci-après *l'équipe scientifique*) d'enquêtes locales sur la victimation et l'insécurité. Ces enquêtes devaient être conduites dans un certain nombre de collectivités territoriales adhérentes au Forum, notamment la Communauté urbaine de Lyon.

L'équipe scientifique devait construire le questionnaire en s'inspirant de ses expériences antérieures¹, notamment d'enquêtes urbaines, ainsi que de sa connaissance des travaux analogues français ou étrangers. Elle devait aussi écrire le cahier des charges techniques destiné à la sélection d'un sous-traitant² chargé de la réalisation du terrain, assister le Forum dans cette sélection, superviser la préparation et l'administration du questionnaire, enfin analyser les résultats. Pour chacun des sites, il était prévu deux rapports successifs : le premier présentant les résultats les plus simples – taux de victimation et d'insécurité – le second y ajoutant le produit d'analyses plus approfondies.

Ce document constitue le rapport final pour la communauté urbaine de Lyon.

L'enquête de victimation³ consiste à interroger les membres d'un échantillon de population sur des faits dont ils ont pu être victimes au cours d'une période de temps délimitée, sur les circonstances et les conséquences de cet événement, les recours éventuellement mobilisés, la manière dont ils ont été vécus. On pose aussi un certain nombre de questions sur les caractéristiques, les conditions de vie, les opinions et les attitudes des répondants.

Le développement du recours aux enquêtes de victimation – tant internationales, que nationales ou locales – tient à six apports spécifiques de la démarche.

- ↳ Elle procure d'abord une information sur des victimations ignorées des services officiels parce qu'elles n'ont été ni rapportées aux autorités policières ni découvertes par elles ;
- ↳ ensuite, elle met en mesure de mesurer la propension des victimes à faire appel à différents recours (renvoi) ;
- ↳ elle permet aussi de substituer à des comptages de faits ou de suspects la description des populations concernées ;
- ↳ elle éclaire les liens entre victimation et sentiment d'insécurité ;
- ↳ elle fait encore émerger des profils de victimation qui reposent davantage sur la manière dont l'incident est vécu et négocié que sur les catégories juridiques ;
- ↳ enfin, elle autorise une analyse différentielle des victimations selon les territoires.

Ces qualités ont fait des enquêtes de victimation un instrument de pilotage et d'évaluation des politiques publiques de sécurité, notamment au niveau régional ou local qui est, le plus souvent, celui où de telles politiques sont déployées et mises en œuvre.

Avant d'exposer les résultats de l'enquête réalisée dans la Communauté urbaine de Lyon, en janvier et février 2005, nous allons, dans ce chapitre préliminaire, i) présenter plus en détail la méthode des enquêtes de victimation, ii) rappeler le protocole d'enquête qui a été adopté, iii) préciser un certain nombre de notions et de catégories qui seront utilisées dans l'analyse des résultats.

¹ On trouvera en annexe une relation de ces expériences et la liste des publications afférentes.

² C'est finalement l'Institut de sondages Lavalie (ISL) qui a été retenu par le FFSU à l'issue d'un appel à concurrence, pour réaliser le terrain avec les instruments et sous le contrôle de l'équipe scientifique.

³ Cette expression est plus correcte que *victimisation*, simple transposition littérale de l'anglais ; néologisme pour néologisme, victimation est mieux construit et bénéficie de la caution de Balzac qui recourt à *victimer* dans *Le Père Goriot*.

I. Les enquêtes de victimation

1. Origine et développement

Le débat actuel sur la délinquance fait une très large place à l'insécurité en soulevant la question de la capacité des autorités publiques à assurer effectivement la tranquillité des personnes et de leurs biens. Du coup, cette considération devient un élément central du pilotage et de l'évaluation des politiques publiques.

Mais les instruments de connaissance traditionnellement les plus utilisés s'avèrent alors insuffisants : les statistiques produites par les services officiels – police, justice, administration pénitentiaire... – donnent des comptages de faits enregistrés ou de personnes mises en cause lorsqu'on parvient à les identifier. Mais elles ne procurent guère ou pas d'information sur l'autre face du problème : le sentiment d'insécurité et la victimation, qui est exposé au risque, comment y réagit-on, quelles sont les attentes envers les institutions... ?

Ce besoin de connaissances nouvelles a fait la fortune d'une méthode inventée aux États-Unis au milieu des années 1960 : les enquêtes sur la victimation et l'insécurité.

Lors d'une Commission présidentielle d'enquête⁴ présidée par l'*Attorney General* Nicholas deB. Katzenbach, a été mise au point une nouvelle technique d'enquête initialement destinée à mieux connaître la délinquance.

Depuis fort longtemps, on s'inquiétait de l'insuffisance des statistiques officielles pour mesurer la criminalité. On savait qu'elles n'étaient pas exhaustives : pour diverses raisons, les services de police et les tribunaux ne connaissent pas ou n'enregistrent pas toutes les situations susceptibles de constituer des infractions. On se demandait même si elles étaient suffisamment représentatives⁵. Mais à partir des années 1960, le développement d'une très forte prédation liée à l'entrée dans la société de consommation a conféré à ces interrogations traditionnelles une acuité nouvelle.

Dans le passé, on avait déjà tenté plusieurs améliorations – accorder une importance particulière aux comptages situés le plus en amont possible du processus institutionnel, c'est-à-dire à ceux de police ; doter les statistiques officielles de pondérations susceptibles de tenir compte de la gravité variable des faits... – rapidement trouvées insuffisantes. On a ensuite cherché d'autres enregistrements susceptibles de servir de points de comparaison – on a confronté la statistique policière des homicides à celle, sanitaire, des causes de décès ; le comptage des vols à l'étalage à la démarque inconnue ; celui de la fraude fiscale aux évaluations du Conseil des impôts... – mais on ne trouve pas toujours ces autres données et elles ne permettent souvent que des comparaisons très approximatives⁶. On s'est alors résolu à faire enquête en interrogeant sur les infractions que les interviewés avaient pu commettre : inventée à la fin des années 1940 pour la délinquance juvénile, cette méthode de délinquance autoreportée⁷, a trouvé aujourd'hui un terrain d'élection dans l'évaluation de la consommation des substances prohibées⁸.

⁴ President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, 1967.

⁵ Au sens où une population réduite représente une population mère plus vaste quand elle reproduit avec suffisamment de fidélité ses caractéristiques et ses proportions principales.

⁶ Pour un bilan de ces tentatives en ce qui concerne la France, voy. Robert, Aubusson de Cavarlay, Pottier, Tournier, 1994.

⁷ *Self reported delinquency*. Pour une mise en œuvre comparative européenne, voy. Junger-Tas, Terlouw, Klein, 1994 ; pour une réalisation française, voy. Roché, 2001.

⁸ V. par ex. Peretti-Watel, Beck, Legleye, 2004.

L'opération inverse – interroger sur les victimations⁹ dont l'enquêté a pu être l'objet – a connu un développement beaucoup plus considérable : aucune sorte d'enquête sur la délinquance n'a jamais mobilisé autant de compétences et de crédits, de manière aussi étendue et aussi durable.

Routinisée aux États-Unis dès le début des années 1970, en Angleterre et Galles une décennie après, elle s'est également développée un peu partout, notamment au Canada, aux Pays-Bas, en Suisse..., outre une succession d'enquêtes internationales.

En France, néanmoins, le recours à cette technique ne s'est accéléré que plus récemment. La première enquête nationale date du milieu des années 1980¹⁰ et il a fallu attendre dix années de plus pour que cette pratique prenne un tour régulier : à partir de 1996¹¹, l'INSEE a introduit un petit module sur la victimation dans ses enquêtes périodiques sur les conditions de vie des ménages (EPCV). Parallèlement, les premières enquêtes urbaines ont été tentées à la fin des années 1980¹² à la demande de la Délégation interministérielle à la ville ; une décennie plus tard, le programme Villes du CNRS a fait procéder à la validation d'un modèle type d'enquête urbaine¹³. En 2001, le CESDIP a encore réalisé pour le compte de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF) une enquête¹⁴ (répliquée en 2003 et 2005) sur la victimation et l'insécurité dans cette région.

Par ailleurs, la recherche sur le seul sentiment d'insécurité, longtemps limitée à des monographies locales, parfois quantitatives parfois qualitatives¹⁵, s'est ensuite étendue à des données nationales sur longue période¹⁶.

2. Usages

Pour que le recours à cette démarche relativement lourde et coûteuse s'avère fécond, il vaut mieux mettre au clair dès le début les différentes utilités de l'enquête de victimation et leurs conditions.

Initialement, elle a été inventée dans un souci de mesure de la délinquance. Il s'agissait simplement, sinon de remplacer, au moins de compléter les sources traditionnelles, notamment les statistiques administratives. Comme il arrive souvent, la contribution de cette méthode à la connaissance de la délinquance s'est étendue à d'autres aspects qui n'étaient guère envisagés initialement. La façon même de concevoir la délinquance et son étude s'en est trouvée modifiée.

a. Un outil de mesure partiel

Pas plus que les autres instruments de mesure de la délinquance, l'enquête de victimation ne constitue une panacée. Elle possède ses limites propres¹⁷ ; différentes de celles des autres, d'où l'intérêt de disposer de plusieurs outils de mesure.

D'abord, elle laisse évidemment de côté les infractions sans victime individuelle directe, même celles qui, comme la fraude fiscale par exemple, peuvent occasionner d'importantes victimations indirectes. Il en

⁹ *Victimization (American English) or victimisation (British English) Surveys.*

¹⁰ Zauberman, Robert, Pérez-Diaz, Lévy, 1990 ; repris in Zauberman, Robert, 1995. On trouve quelques questions de victimation éparées dans les sondages commandités par la Commission Peyrefitte au milieu des années 1970 ou, depuis, dans tel ou tel sondage ou enquête ; on ne peut leur accorder qu'un maigre crédit : seuls des protocoles systématiques permettent d'obtenir des résultats crédibles.

¹¹ La première de ces enquêtes (1994-1995) a permis des comparaisons tant avec celle réalisée dix ans avant qu'avec les statistiques de police afin d'éclaircir les questions les plus débattues sur l'évolution récente de la délinquance (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999).

¹² Robert, Zauberman, 1991.

¹³ Cette étude de faisabilité a pris pour terrain une métropole régionale française (Lagrange, Peretti-Watel, Pottier, Robert, Zauberman, 2000 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000) et elle a été répliquée en même temps dans l'agglomération liégeoise (Hougardy, 2000).

¹⁴ Pottier, Robert, Zauberman, 2002

¹⁵ Bilan et évaluation in Robert, Pottier, 1997a.

¹⁶ Robert, Pottier, 1997b et 2004.

¹⁷ Pour une analyse détaillée, voy. Zauberman, 1982.

va de même si l'infraction fait disparaître la victime, ainsi de l'homicide consommé. Dans ces deux cas, il n'y a personne pour répondre à l'enquête.

La méthode n'est pas apte non plus à mesurer toutes les délinquances qui supposent une complicité ou participation de la victime, comme la vente de stupéfiants ou la corruption de fonctionnaire. Dans cette hypothèse, il y a peut-être une victime, mais tout l'invite à se taire.

À l'intérieur même du champ des victimations individuelles, cette sorte d'enquête rencontre des problèmes de définition des comportements. On utilise des descriptions concrètes susceptibles d'être comprises à peu près de la même façon par tout le monde : cette contrainte oblige à restreindre le champ d'enquête aux délinquances dont la description ne demande pas trop de précision juridique, ou à prendre le risque d'une compréhension très extensive englobant nombre de simples malhonnêtetés non réprimées par le droit pénal¹⁸.

On n'a pas trouvé la solution dispensant de toute autre mesure de la délinquance, mais on a constitué – au moins pour le domaine restreint mais très débattu de la délinquance de prédation et d'agression – un nouvel indicateur susceptible d'être fructueusement confronté aux données avancées par ailleurs, par les statistiques policières surtout, par les enquêtes de délinquance autoreportée ou encore les travaux sur les coûts du crime.

On peut dès lors comparer le point de vue des victimes à celui des délinquants ou à celui des policiers... gain considérable car une seule source ne parle guère ; c'est de la confrontation que naît la connaissance, une leçon que les spécialistes du crime ont longtemps eu du mal à assimiler.

Pour autant, mener des comparaisons précises entre résultats d'enquête et statistiques institutionnelles expose à bien des embûches :

- d'une part, les questions de l'une ne recoupent pas facilement les catégories des autres ;

- d'autre part, l'enquête mesure surtout la prévalence – le nombre de personnes touchées – plus difficilement l'incidence – le nombre d'incidents dans la période étudiée – la statistique, elle, compte des incidents, quelquefois des auteurs, jamais des victimes¹⁹.

Si l'on est bien conscient de ces obstacles, il est possible de parvenir à comparer entre elles des enquêtes de différentes époques ou encore de confronter leurs résultats à ceux d'autres mesures de la délinquance.

Ainsi, la comparaison des enquêtes nationales de 1984-1985 et de 1994-1995 entre elles et avec les données policières, a permis²⁰ de clarifier le débat sur les agressions et les prédatations. Il a aussi été possible de comparer dans le temps les évolutions des enquêtes et des statistiques²¹.

b. De la victime aux victimes

Mais ce n'est pas le tout : le 'point de vue des victimes' ne se borne pas à des considérations comptables. On a vite fait de découvrir qu'un même incident pouvait susciter chez deux victimes des réactions, des démarches, des répercussions radicalement différentes. La manière d'être victime importe finalement davantage que l'incident lui-même. Du coup, les compter s'impose beaucoup moins, même pour les gestionnaires des politiques publiques, qu'en dresser une typologie. Avec les enquêtes de victimation, on croyait avoir inventé un nouveau *compteur* de la délinquance ; on découvre qu'elles valent aussi (et surtout) comme *conteur* des mille manières de la vivre²². Pour produire ce type de savoir, l'enquête de victimation s'impose tout naturellement, ce qui lui a ouvert une gamme d'utilisations excédant largement les seules perspectives initiales. Mauvais outil pour connaître le délinquant – parce que celui-ci reste souvent inconnu de la victime – outil partiel pour la connaissance de la délinquance – parce que de

¹⁸ Ainsi, le vol est une infraction relativement simple et compréhensible sans grande difficulté ; toutes les enquêtes le retiennent. En revanche, la définition de l'escroquerie est complexe : ou bien on l'élimine ou bien on court le risque que les enquêtés entendent par là toute attitude peu morale dans une relation d'affaires.

¹⁹ Au mieux, elle ne pourrait jamais compter que des plaignants.

²⁰ Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999.

²¹ Lagrange, Robert, Zauberman, Pottier, 2004.

²² Voy. Zauberman, Robert, 1995, *passim*.

nombreuses infractions sont sans victime individuelle directe – ce protocole s'est avéré très performant pour connaître les réactions des victimes, leurs comportements, leurs attentes et leurs attitudes.

La distance entre résultats d'enquêtes et enregistrements policiers tient à deux raisons dont on peut préciser les poids relatifs. D'abord, la propension des victimes à la plainte sans laquelle prédateurs et agressions sont rarement découvertes par les autorités. Ensuite, le traitement policier de l'information : que l'on dresse procès-verbal et il y aura enregistrement statistique ; que l'on se borne à une inscription en main courante et l'affaire ne sera pas comptée ; les comptages peuvent être, au contraire, majorés si est mise en œuvre la pratique du "nettoyage des registres"²³ qui consiste à imputer à un mis en cause un certain nombre d'affaires restées sans solution, et éventuellement à dresser une procédure pour chacune d'entre elles. En outre, les enquêtes permettent de préciser la place de l'assurance : loin d'être l'acteur omniprésent que l'on se figure parfois, elle indemnise moins de la moitié des vols et cambriolages, outre qu'elle est généralement absente de la victimation violente. Elle accompagne le traitement public de la sécurité, elle ne le remplace pas.

Le déplacement du projecteur – du simple comptage de victimations à la découverte des manières de les vivre – fait apparaître d'autres aspects de la délinquance, plus cruciaux encore que son dénombrement.

D'abord, l'importance des conditions d'existence : les non victimes se distinguent globalement des victimes par leur cadre ou leur style de vie. On découvre, par ailleurs, que des groupes restreints concentrent l'essentiel du risque de victimation²⁴. Enfin, il y a plusieurs manières de vivre la victimation : tant à Amiens²⁵ qu'en Île-de-France²⁶, nous avons vu s'esquisser trois pôles : des habitants de zones résidentielles peu exposés à la délinquance ; des habitants de centre-ville qui ne vivent pas trop mal un risque de victimation pourtant à son acmé ; enfin des résidents de zones en difficulté qui supportent très péniblement un risque de victimation plutôt important²⁷.

II. Le protocole d'enquête

1. Le questionnaire

Quelques questions éparses et hasardeuses ne suffisent pas pour faire enquête sur la victimation et l'insécurité. Il faut recourir à un instrument cohérent qui emprunte les formulations et les agencements canoniques. On a utilisé, avant tout, l'expérience acquise dans diverses enquêtes locales, urbaines ou régionales, celles aussi d'enquêtes nationales, qu'elles aient été menées à bien par nous-mêmes ou par l'INSEE. On a eu également recours aux leçons d'enquêtes sur le sentiment d'insécurité. On a aussi mobilisé les acquis de travaux étrangers et internationaux. Par ailleurs, un certain nombre de questions ont été introduites pour faire droit à des intérêts spécifiques (transports, logement) du commanditaire, tout en respectant la cohérence d'ensemble de l'instrument et les limites de durée de l'entretien.

Le questionnaire comprend plusieurs aspects.

Les interrogations sur la victimation à proprement parler sont introduites par une série de questions-filtres de forme : *au cours de telle période, avez-vous été victime de ceci ou de cela ?* Elles portent d'abord sur une série de victimations concernant l'ensemble du ménage. Il s'agit, bien entendu, du cambriolage mais aussi d'atteintes aux véhicules. On a retenu non seulement les vols de véhicules et ceux dans ou sur ces véhicules (*à la roulotte*), mais aussi les vols de deux-roues et les destructions ou dégradations de

²³ *Clearing the books* dans sa version originale, particulièrement étudiée en Angleterre, voy. p ex. Burrows, Tarling, 1987). Soit un voleur d'autoradios pris en flagrant délit chez qui une perquisition fait découvrir cinquante objets de même nature et qui avoue avoir commis autant de vols... et se voit impliqué dans cinquante procédures donnant lieu à autant d'enregistrements statistiques.

²⁴ Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999.

²⁵ Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

²⁶ Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

²⁷ À partir des données de l'enquête EPCV/INSEE 2001, Herpin et Lagrange (2005) ont montré que les habitants des centres-villes et ceux des quartiers en difficulté supportent très différemment des victimations d'envergure comparable.

véhicules. S'y ajoutent des questions-filtres concernant des victimations personnelles, le vol mais aussi les agressions. On a choisi de séparer des violences tout-venant les agressions sexuelles et celles entre proches, des catégories de victimations difficiles à étudier si on ne les distingue pas dès le début du questionnement. Au total, on identifie donc neuf sortes de victimations.

À chacune de ces victimations est ensuite consacré un module particulier qui interroge d'abord sur le nombre d'incidents subis au cours de chacune des années de la période d'enquête, avant de se concentrer sur l'examen du cas le plus récent, celui qui est le plus frais dans la mémoire de l'enquêté, celui aussi qui permet de saisir les effets d'une éventuelle accumulation d'expériences²⁸. Les interrogations portent sur :

- ↪ la localisation précise dans le temps et l'espace²⁹ ;
- ↪ la gravité³⁰ ;
- ↪ les dommages de toutes sortes que cette victimation a occasionnés et les répercussions qu'elle a engendrées ;
- ↪ la récupération du bien soustrait ;
- ↪ l'interconnaissance entre auteur et victime ;
- ↪ les recours mis en œuvre par la victime (police, assurance, sociétés de transport public...), leurs motivations, leurs résultats et l'appréciation de l'accueil et de l'action ;
- ↪ les précautions prises en suite de la victimation.

À côté de ces questions sur la victimation à proprement parler, l'instrument d'enquête comporte encore une série de questions sur le sentiment d'insécurité :

- ↪ la préoccupation sécuritaire avec une question – classique – incitant à choisir le problème social qui devrait constituer, d'après l'enquêté, la première priorité pour le gouvernement ;
- ↪ deux questions canoniques sur la peur chez soi et la peur seul le soir dans son quartier ;
- ↪ une série de questions sur les peurs dans les différentes sortes de transports en commun ;
- ↪ enfin une autre série sur les peurs pour les enfants dans différents lieux.

L'analyse des résultats serait impossible si le questionnaire ne disposait pas encore de trois autres parties.

Bien entendu, les caractéristiques de l'enquêté et de son ménage :

- ↪ sexe,
- ↪ âge,
- ↪ niveau scolaire atteint,
- ↪ situation socioprofessionnelle,
- ↪ composition du ménage,
- ↪ auto-positionnement politique et religieux,
- ↪ participation à la vie associative,
- ↪ style de vie (rythme de sorties, moyens de transport...).

Un autre ensemble d'interrogations porte sur le cadre de vie de proximité :

- ↪ équipement du quartier,
- ↪ problèmes du voisinage.

Enfin, un dernier concerne les opinions et les attitudes, notamment des questions déjà testées dans des enquêtes antérieures sur les représentations de la délinquance³¹.

²⁸ Pour les agressions toutefois, il est apparu nécessaire de poser quelques questions sur les caractéristiques (essentiellement sur leur gravité et le renvoi éventuel à la police) de chacune des éventuelles agressions antérieures, ce qui constitue une amélioration par rapport au protocole utilisé dans l'enquête francilienne. Nous n'avons pas procédé ainsi pour les autres victimations : elles sont moins hétérogènes que les agressions et il fallait éviter que la durée du questionnaire devienne excessive et fasse chuter la fiabilité des réponses.

²⁹ Indispensable pour explorer le risque dans des lieux spécifiques comme les transports en commun, les établissements scolaires...

³⁰ Ainsi, en cas d'agression, on distingue si elle a été seulement verbale, si elle a comporté des coups, si leur gravité a été suffisante pour entraîner une ITT ou des soins médicaux. Une question porte encore sur l'armement éventuel.

Si les modules de victimation ne sont administrés qu'aux enquêtés qui ont répondu positivement à une question-filtre, les autres parties du questionnaire sont posées systématiquement à tous les enquêtés.

2. L'échantillon

Une difficulté essentielle de l'enquête tient aux différences d'occurrence des victimations. À côté de victimations relativement répandues – ainsi le vol à *la roulotte* ou les dégradations de véhicules -, d'autres sont vraiment très rares – par exemple les agressions entraînant une blessure. La taille de l'échantillon doit être calculée de manière à ce que le nombre de réponses positives soit suffisant même pour l'événement le moins fréquent.

Compte tenu de la distribution par âge des victimations, il a semblé, par ailleurs, important de retenir non pas seulement les adultes mais toute la population d'au moins 15 ans (soit quelque 960 000 personnes).

Par ailleurs, la Communauté urbaine a tenu à un découpage qui identifie, quelles que soient leurs tailles, les communes de Bron, Saint-Priest, Vénissieux, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne. Combinée avec les tailles d'échantillon que voulaient assumer les autorités locales, cette contrainte a amené à adopter des taux de sondage différents : on a affecté à chacune de ces communes un échantillon minimal forfaitaire de 400 personnes, puis on a retenu un taux de 0,34% pour le reste de l'agglomération qui a été découpé en 5 zones.

Si l'enquête avait porté seulement sur la ville de Lyon, il aurait été possible de faire un découpage par arrondissement ; dans la mesure où elle devait englober toute l'agglomération, on a dû procéder à des regroupements d'arrondissements en trois zones : la première (I) comprend les 2^e, 4^e, 5^e et 6^e arrondissements ; la deuxième (II) les 1^e, 3^e et 9^e ; la troisième enfin les 7^e et 8^e. Ces zones sont à peu près équilibrées en ce qui concerne la taille de leur population de 15 ans et plus. Selon les données de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise³², la première de ces zones connaissait au moment du recensement de 1999 un taux de chômage assez homogène autour de 11% ; la troisième aussi autour de 13-14% ; quant à la seconde, elle regroupe des arrondissements (1^e et 9^e) qui atteignent 15%, mais aussi un (3^e) à 11. Nous n'avons pas pu disposer de données plus récentes sur le chômage qui soit ventilée par arrondissement. Quant aux communes suburbaines autres que les six villes au traitement privilégié, nous avons dû, compte tenu de la taille de l'échantillon, les regrouper en deux sous-ensembles intitulés respectivement périphérie Nord et périphérie Sud.

On pourra ainsi donner des taux pour chaque zone³³ et l'on pondèrera ensuite les résultats pour retrouver un taux de sondage uniforme avant de calculer les taux pour le Grand Lyon et de mener à bien les analyses multivariées.

³¹ Ainsi sur l'étiologie de la délinquance, les manières de la traiter...

³² Transmises par la Mission de coordination des actions de sécurité et de prévention, Direction de la sécurité et de la prévention, Ville de Lyon (courrier 2004 D 402 JPV/LE du 8 novembre 2004).

³³ Mais sous des intervalles de confiance qui pourront être assez ouverts dans certains cas.

zones	taille échantillon	communes	population	N ménages	pop 15 ans &+	tot pop 15 &+	tot pop 15 &+	taille de l'échantillon			
centre											
1 - Lyon I	455	Lyon 2 ^{ème}	27 970	14 294	24 293	133 869	377 517	455			
		Lyon 4 ^{ème}	33 781	16 424	28 520						
		Lyon 5 ^{ème}	46 972	20 762	39 683						
		Lyon 6 ^{ème}	48 165	24 188	41 373						
2- Lyon II	446	Lyon 1 ^{er}	26 861	14 299	23 115	131 067	377 517	446			
		Lyon 3 ^{ème}	82 504	41 331	69 835						
		Lyon 9 ^{ème}	47 029	20 295	38 117						
3 - Lyon III	383	Lyon 7 ^{ème}	61 716	31 232	53 153	112 581	377 517	383			
		Lyon 8 ^{ème}	70 276	33 332	59 428						
est-nord											
4 – Périphérie Sud	578	Décines-Charpieu	24 193	8 936	19 583	46 192	170 018	157			
		Jonage	5 363	1 660	4 175						
		Meyzieu	28 009	9 548	22 434						
		+ est-sud									
		Chassieu	9 049	3 056	7 249	15 342		170 018	52		
		Mions	10 283	3 340	8 093						
		+ sud-est									
		Corbas	9 259	3 120	7 341	28 288		170 018	96		
		Feyzin	8 469	2 848	6 783						
		Saint-Fons	15 671	5 968	12 355						
		Solaize	2 256	788	1 809						
		+ sud-ouest									
		Charly	3 874	1 340	3 122	80 196		170 018	273		
		Irigny	8 330	2 848	6 598						
		La Mulatière	6 733	2 984	5 653						
Oullins	25 183	11 077	20 880								
Pierre Bénite	9 963	3 588	7 907								
Sainte-Foy-lès-Lyon	21 193	8 468	17 378								
Saint-Genis-Laval	19 221	7 204	15 474								
Vernaison	4 000	1 372	3 184								

Tableau 1 : Plan d'échantillonnage

zones	taille échantillon	Communes	population	N ménages	pop 15 ans &+	tot pop 15 &+	tot pop 15 &+	taille de l'échantillon		
5 – Périphérie Nord	512	Charbonnières-les-Bains	4 377	1 676	3 521	38 630		131		
		Craponne	8 002	3 032	6 507					
		Francheville	11 324	4 080	9 095					
		Marcy L'Étoile	3 091	888	2 387					
		Saint-Genis-les-Ollières	4 743	1 636	3 801					
		Tassin-la-Demi-Lune	15 977	6 688	13 319					
		+ ouest-nord								
		Champagne-au-Mont-d'Or	4 955	2 116	4 138	39 256		133		
		Dardilly	7 589	2 552	5 999					
		Écully	18 011	6 796	14 544					
		La Tour-de-Salvagny	3 402	1 292	2 817					
		Limonest	2 733	952	2 234					
		Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	5 392	1 852	4 437					
		Saint-Didier-au-Mont-d'Or	6 154	2 152	5 087					
		val de Saône								
		Albigny-sur-Saône	2 673	918	2 194	34 690	150 478	118		
		Cailloux-sur-Fontaines	2 172	684	1 682					
		Collonges-au-Mont-d'Or	3 420	1 248	2 799					
		Couzon-au-Mont-d'Or	2 609	976	2 141					
		Curis-au-Mont-d'Or	897	302	682					
		Fleurieu-sur-Saône	1 286	464	994					
		Fontaines-saint-Martin	2 721	868	2 138					
		Fontaines-sur-Saône	6 721	2 825	5 439					
		Genay	4 657	1 636	3 613					
		Montanay	2 335	764	1 802					
		Neuville-sur-Saône	7 062	2 797	5 720					
		Poleymieux-au-Mont-d'Or	859	305	680					
Rochetaillée-sur-Saône	1 134	388	849							
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	2 385	879	1 897							
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	948	356	758							
Sathonay-Village	1 693	544	1 302							
+ nord-est										
Caluire-et-Cuire	41 233	17 900	34 410	37 902		129				
Sathonay-Camp	4 336	1 776	3 492							
	2 373		841 214	365 644	698 013	698 013	4 746			

Tableau 1 (suite) : plan d'échantillonnage

zones	taille échantillon	Communes	population	N ménages	pop 15 ans &+	tot pop 15 &+	taille de l'échantillon
6 –Les 6 villes	2 400	Bron	37 369	14 964	29 983	262 125	400
		Saint-Priest	40 974	14 832	32 472		400
		Vénissieux	56 061	20 684	44 302		400
		Vaulx-en-Velin	39 154	13 208	30 055		400
		Rillieux-la-Pape	28 367	10 656	22 156		400
		Villeurbanne	124 215	55 206	103 157		400
sous-total			326 140	129 550	262 125	262 125	262 125
ensemble			1 167 354	495 194	960 138	960 138	266 871
échantillon total arrondi à 4770							

Tableau 1 (suite et fin) : Plan d'échantillonnage

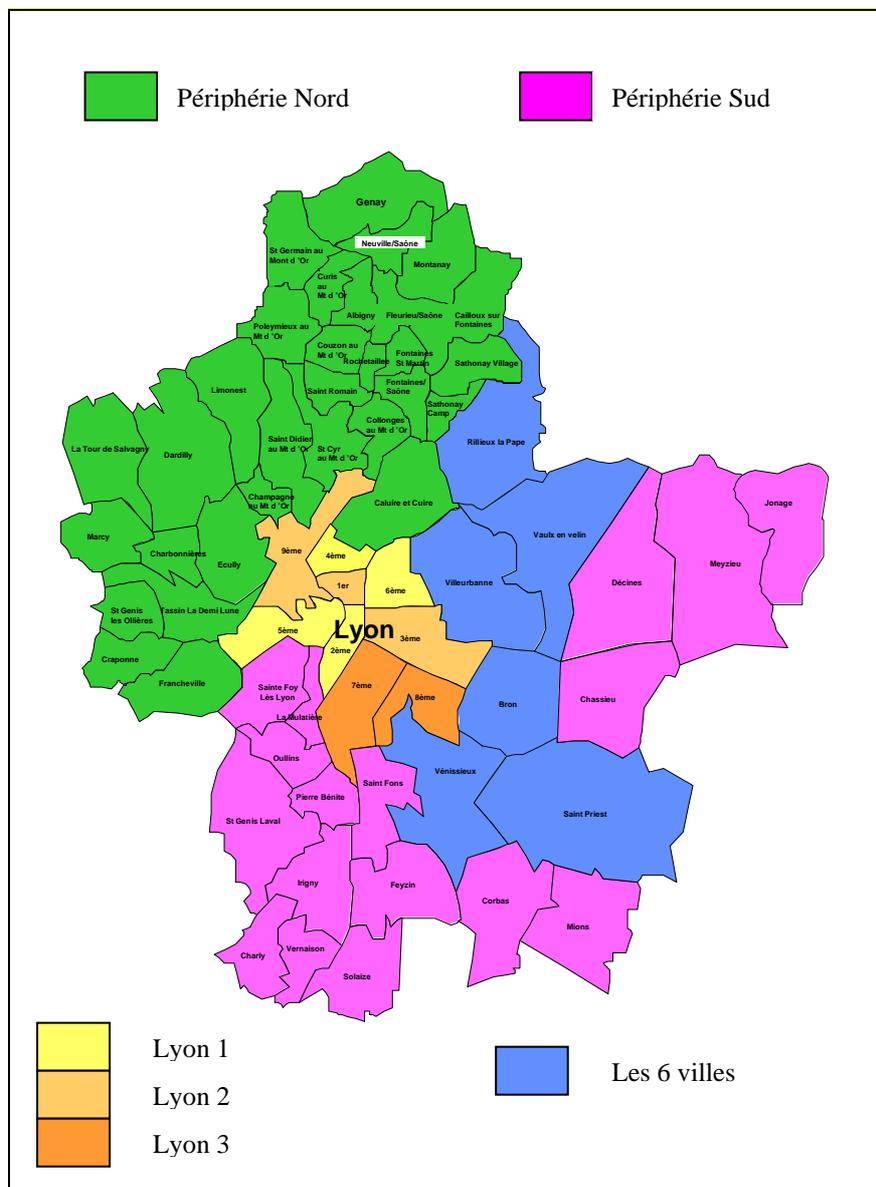


Figure 1 : Zones de l'enquête

Un premier échantillon a été tiré à partir d'un fichier de l'annuaire téléphonique, sur la base de cinq adresses pour un entretien. Pour résoudre le problème des numéros hors annuaire (liste rouge), on a constitué un second échantillon en augmentant de 1 le dernier chiffre de chaque numéro de la première liste ; à l'aide de l'annuaire inversé, on a ensuite ôté de cette seconde série les numéros figurant dans l'annuaire, ceux des professionnels, des entreprises ou des télécopieurs. Finalement, cette seconde liste a fourni un numéro sur quatre effectivement appelés. On notera que le taux de refus est nettement plus faible pour les appels sur numéros dérivés que pour ceux effectués à partir de l'annuaire.

	tous numéros	numéros annuaire	numéros dérivés
<i>total</i>	31 088	23 309	7 779
refus %	22,8	27,1	9,8
abandon en cours d'interview %	2,2	2,7	0,9
abandon pendant le contact %	2,5	3,0	0,9

Tableau 2 : Tirage sur annuaire et tirage sur numéros déclinés

On a interrogé une seule personne par ménage, choisie, en cas de pluralité de membres du foyer, selon une démarche de tirage aléatoire (date anniversaire).

Il faut rappeler que ce type d'enquête est administré à un échantillon de résidents, plus exactement de titulaires d'abonnements de lignes téléphoniques fixes dans la zone d'enquête. Il ne peut donc prendre en compte les victimations affectant dans l'agglomération lyonnaise des gens qui n'y résident pas³⁴.

3. Passation

Un usage international bien établi, également suivi par l'INSEE, consiste à situer la réalisation du terrain le plus près possible du début d'une année civile. On interroge sur les incidents survenus dans l'année ou les années précédentes de manière à faciliter leur datation précise des incidents par l'enquêté : les rites festifs marquant le passage d'une année à la suivante servent efficacement de borne à la mémoire, de faits dateurs. En outre, ce parti permet des comparaisons avec d'autres données récoltées sur une base annuelle. Pour que ce bornage soit perçu clairement par les enquêtés, encore faut-il que la réalisation de l'enquête s'écarte le moins possible du commencement de l'année : janvier constitue une période idéale ; c'est d'ailleurs celle qu'adopte l'INSEE pour l'EPCV ; c'est aussi celle que nous avons retenue : le terrain lyonnais a donc été mené à bien entre le 4 janvier et le 5 février 2005.

Jusqu'à la fin des années 1980, l'enquête de victimation se réalisait généralement en face-à-face. Les enquêtes anglaise et américaine sont restées fidèles à ce dispositif tout comme celles de l'INSEE ; mais beaucoup d'autres l'ont abandonné. La méthode du questionnaire postal est beaucoup moins coûteuse ; cependant, elle ne convient qu'à un instrument peu sophistiqué et surtout elle crée des biais d'échantillonnage difficiles à contrôler³⁵. En revanche, la passation téléphonique s'est beaucoup développée³⁶ – en raison des importants gains de temps et de coûts qu'elle autorise – au moins dans les pays où la pénétration de l'usage du téléphone est suffisamment généralisée. Les comparaisons entre techniques conduisent les spécialistes à admettre que leurs résultats ne diffèrent pas sensiblement³⁷. Toutefois, une première difficulté concerne les foyers qui ne possèdent que des téléphones mobiles, sans

³⁴ Quelques travaux ont tenté de saisir la victimation des non-résidents, par exemple celle d'Aebi en 2004 sur les touristes en Andalousie. Il reste cependant généralement difficile d'appréhender la victimation de ceux qui n'habitent pas sur le site où ils sont victimes (ainsi du Stéphanois qui vient travailler, étudier ou se promener à Lyon et qui s'y fait voler sa voiture).

³⁵ Elle est cependant répandue dans les enquêtes universitaires allemandes, surtout, semble-t-il, pour des raisons de crédits. voy. Obergfell-Fuchs, Kury, Robert, Zauberman, Pottier, 2003.

³⁶ En Catalogne, dans les Pays du Bénélux, en Île-de-France, pour l'enquête internationale...

³⁷ Ainsi Killias, 1991, 82s.

abonnement filaire (*portables exclusifs*)³⁸. La seconde difficulté concerne les personnes, généralement d'immigration récente, qui ne maîtrisent pas bien la langue nationale. Pour l'ensemble de l'agglomération lyonnaise, le problème semble minime : 541 appels seulement (1,7%) ont échoué pour cause linguistique (tableau 3). Il peut avoir toutefois plus de relief dans certaines zones : par exemple, les 142 refus ainsi motivés à Vaulx-en-Velin représentent quand même 5% des adresses exploitées dans cette zone ; à Vénissieux, les 94 refus constituent 3,1% des adresses et à Rillieux-la-Pape, les 62 refus représentent 2,3%. Dans les autres zones, la proportion de refus linguistiques devient insignifiante puisqu'elle tombe au dessous de 2%. Ici, le seul remède consisterait à greffer sur l'enquête principale une sous-enquête avec enquêteur parlant la langue de l'interviewé ; mais le surcoût serait important et le plan d'échantillonnage s'en trouverait fort compliqué. On devra en tous cas se souvenir, dans l'analyse des ces zones, d'une probable sous-représentation des immigrations les plus récentes.

En tout cas, face-à-face ou téléphone, on a tout intérêt à procéder à une passation assistée par ordinateur (CAPI ou CATI) qui raccourcit la durée de passation du questionnaire et minimise les risques d'erreur dus à de mauvaises compréhensions par l'enquêteur de l'enchaînement des questions. Finalement, on s'est donc résolu à une passation téléphonique assistée par ordinateur (CATI).

La durée moyenne de passation du questionnaire a été de 24,8 minutes³⁹. Il se situe à la limite supérieure de ce qui est recommandé en matière d'entretien par téléphone et l'on ne pourrait songer à l'allonger davantage. 4770 entretiens ont été menés à bien en appelant en moyenne 3,08 fois 31 088 numéros. Le taux de refus a été de 22,8 %⁴⁰.

Lyon I	0,5
Lyon II	1,2
Lyon III	0,8
Périphérie Sud	1,1
Périphérie Nord	0,5
Bron	1,4
Saint-Priest	1,6
Vénissieux	3,1
Vaulx-en-Velin	5,0
Rillieux-la-Pape	2,3
Villeurbanne	1,5
ensemble	1,7

Tableau 3 : Refus par zone "ne parle pas français ou ne le comprend pas", en % du nombre d'adresses exploitées

³⁸ Voy. Beck, Arwidson, Firdion, Jaspard, Grémy, Warszawski, 2001. On pourra consulter aussi le très complet Beck, Legleye, Peretti-Watel, 2005. Cet article rend compte d'une enquête auprès de possesseurs de portables exclusifs (mais pas seulement) qui s'avèrent avoir des caractéristiques très singulières. L'échantillon « portables exclusifs » se distingue par un profil sociodémographique très spécifique. Ce sont un peu plus souvent des hommes (54 % contre 49 %), surtout beaucoup plus jeunes (78 % ont moins de 35 ans contre 36 % dans l'échantillon « fixes »), avec un âge moyen de 29 ans (contre 42 ans). Ils s'avèrent également plus diplômés : seuls 18 % sont sans diplôme, ont le certificat d'études ou le brevet des collèges, contre 29 % dans l'échantillon « fixes ». Cette population est dite « allocentriste » parce qu'elle est centrée sur les déplacements plutôt que sur le foyer. Elle est estimée à 14,3 % de la population globale.

Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé le moyen de résoudre le problème posé par ces 'portables exclusifs', bien qu'il ait été très discuté lors des sondages précédant la dernière élection présidentielle américaine. Toutefois, les auteurs du Baromètre santé (Gautier & al., 2005) ont eu recours à un échantillon complémentaire de numéros de portables. Malheureusement, cette démarche ne peut pour le moment s'appliquer à une enquête locale faute de territorialisation des numéros de portables.

³⁹ Ce qui est plus long qu'en Île-de-France en 2001 (Pottier, Robert, Zauberman, 2002). Pour les enquêtés qui n'ont pas subi de victimation, la durée moyenne est de 21,4 minutes (entre 11 et 58), pour les autres de 27,7 (entre 14 et 61).

⁴⁰ Dans l'enquête Île-de-France 2001, il était de 17,4% (Pottier, Robert, Zauberman, 2002), lors de sa réplique en 2003, 22,5% (Heurtel, 2004).

		effectifs	% ensemble	% base dans le champ	Nb moy d'appels
base adresses exploitées		31 088	100,0%		
hors champ		6151	19,8%		
n°s non valides		5331	17,1%		
hors étude		776	2,5%		
dont <i>Ne parle pas français</i>	541		1,7%		
<i>Malentendante, incompréhensible</i>	192		0,6%		
<i>Collectivités</i>	36		0,1%		
<i>Autre</i>	7		0,0%		
hors agglomérations étudiées		44	0,1%		
dans le champ		24 937	80,2%	100%	
dont					
interviews		4770	15,3%	19,1%	3,08
abandons en cours		1468	4,7%	5,9%	2,71
<i>abandon pendant le contact</i>	773				2,68
<i>abandon en cours d'interview</i>	695				2,73
sans réponse/occupé		4767	15,3%	19,1%	4,21
<i>sans réponse :</i>	4226				
<i>occupé :</i>	541				3,23
rendez-vous non aboutis		5700	18,3%	22,9%	
refus		7073	22,8%	28,4%	
dont <i>Non intéressée</i>	6002				
<i>Pas le temps, malade</i>	933				
<i>Liste rouge</i>	106				
<i>Nouvel habitant</i>	32				
hors quota		1085	3,5%	4,4%	
autres motifs (absent longue durée)		74	0,2%	0,3%	
Nb d'adr utilisées :		6,5		5,23	
Nb moy. d'appels dans le champ :					3,5

Tableau 4 : Bilan d'exploitation des adresses

4. Représentativité de l'échantillon

Tout ce paragraphe repose sur la comparaison avec le recensement de 1999 (et accessoirement le bilan démographique et l'enquête emploi 2001), et il est difficile de procéder différemment, mais dès lors, on ne peut pas tenir compte des modifications éventuelles de la structure de la population entre 1999 et 2005. Bien que l'échantillon ait été tiré de manière aléatoire sur des listes de numéros téléphoniques, trois quotas ont été contrôlés en cours d'enquête : le sexe, l'âge et l'activité. Les résultats obtenus ne s'éloignent jamais beaucoup des distributions observées dans la population de référence⁴¹.

	Lyon I, II et III		Périphérie Sud		Périphérie Nord		ensemble		
	RP 1999	éch	RP 1999	éch.	RP 1999	éch.	RP 1999	bilan démog 2001	éch
actifs	55,7	56,7	57,8	58,4	55,9	56,9	56,1		56,7
inactifs	44,3	43,3	42,2	41,6	44,1	43,1	43,9		43,3
hommes	45,4	44,6	48,1	48,5	47,5	47,9	46,8		46,4
femmes	54,6	55,4	51,9	51,5	52,5	52,2	53,2		53,6
15-19 ans	7,0	6,1	9,4	10,7	8,8	7,6	8,2	8,3	7,9
20-24 ans	12,6	12,2	8,0	5,8	7,7	5,1	10,3	10,0	9,5
25-29 ans	12,6	13,5	8,4	6,5	7,7	9,3	10,4	9,3	10,6
30-49 ans	32,6	34,1	35,8	37,3	34,6	38,5	34,1	35,1	35,6
50-59 ans	12,4	11,6	16,1	16,6	16,3	14,7	14,0	15,5	13,6
60-74ans	13,4	14,9	15,4	16,8	16,4	15,6	14,8		15,8
75 ans et+	9,4	7,6	6,9	6,3	8,5	9,3	8,1	21,9	7,0

⁴¹ On observera cependant des déformations des classes d'âge jeunes notamment à Saint-Priest et Vaulx-en-Velin.

	Bron		St-Priest		Vénissieux		Vaulx-en-Velin		Rillieux-la-Pape		Villeurbanne		ensemble		
	RP 1999	éch.	RP 1999	éch.	RP 1999	éch.	RP 1999	éch.	RP 1999	éch.	RP 1999	éch.	RP 1999	bilan démog 2001	éch
actifs	54,1	53,4	58,5	58,1	55,3	54,5	54,9	52,3	57,1	56,5	55,5	56,1	56,1		56,7
inactifs	45,9	46,6	41,5	41,9	44,7	45,5	45,1	47,7	42,9	43,5	44,5	43,9	43,9		43,3
hommes	47,3	46,1	48,4	47,4	48,5	47,8	48,9	49,0	46,6	46,5	47,1	45,9	46,8		46,4
femmes	52,7	53,9	51,6	52,6	51,5	52,3	51,1	51,0	53,4	53,5	52,9	54,1	53,2		53,6
15-19	8,6	8,2	9,2	12,2	9,3	9,0	11,5	8,5	9,7	11,1	7,4	7,2	8,2	8,3	7,9
20-24	8,2	9,2	8,5	6,0	8,6	9,0	11,0	15,1	8,8	6,8	11,9	12,5	10,3	10,0	9,5
25-29	9,0	8,7	9,2	7,5	9,8	9,3	10,0	9,1	8,8	8,8	11,4	11,7	10,4	9,3	10,6
30-49	35,2	33,4	37,1	39,9	35,2	32,5	35,3	31,4	36,1	38,4	33,3	35,2	34,1	35,1	35,6
50-59	14,3	15,7	15,0	13,0	14,3	17,3	14,0	17,3	15,0	13,6	12,7	11,2	14,0	15,5	13,6
60-74	17,0	18,0	15,9	17,2	16,8	16,3	13,5	15,3	15,5	17,3	14,9	16,5	14,8		15,8
75 ans +	7,7	6,7	5,1	4,2	6,0	6,8	4,7	3,3	5,9	4,0	8,4	5,7	8,1	21,9	7,0

Tableau 5 : Représentativité de l'échantillon selon le sexe, l'âge et l'activité (%)

L'attention est cependant attirée par la très forte proportion (42%) de répondants qui indiquent être parvenus jusqu'à un établissement d'enseignement supérieur. La bonne représentativité sur l'âge, le sexe et l'activité ne peut-elle pas dissimuler des biais gênants pour l'enquête, par une sous-représentation des jeunes à moindre capital scolaire⁴² au profit d'une surreprésentation des étudiants ? On ne possède pas de terme de comparaison exact. Le recensement fournit une distribution par niveau d'études. On observe certes dans l'échantillon une proportion de niveau supérieur qui dépasse de beaucoup celle obtenue dans le recensement, mais la différence de définitions empêche d'en tirer des conclusions définitives.

	Lyon I, II et III		Périphérie Sud		Périphérie Nord		ensemble	
	RP 1999	éch	RP 1999	éch.	RP 1999	éch.	RP 1999	éch
études en cours	16,4	13,6	12,4	12,1	13,2	10,7	14,5	12,9
primaire	15,0	6,5	19,6	10,7	15,2	6,9	17,8	8,7
collège+lycée	37,0	28,1	48,7	44,5	41,9	36,2	42,5	36,5
supérieur	31,7	51,8	19,3	32,7	29,8	46,1	25,1	42,0
total	100	100	100	100	100	100	100	100

	Bron		St-Priest		Vénissieux		Vaulx-en-Velin		Rillieux-la-Pape		Villeurbanne		ensemble	
	RP 1999	éch.	RP 1999	éch.	RP 1999	éch.	RP 1999	éch.	RP 1999	éch.	RP 1999	éch.	RP 1999	éch
études en cours	12,3	12,7	11,9	12,0	11,9	11,5	15,2	14,6	12,7	12,1	15,5	15,2	14,5	12,9
primaire	20,5	8,5	24,4	12,0	25,7	15,3	26,5	14,3	19,8	11,6	20,3	9,7	17,8	8,7
collège+lycée	47,2	42,9	51,3	49,1	51,5	48,5	48,4	46,7	52,6	48,2	42,2	37,9	42,5	36,5
supérieur	20,0	35,9	12,5	26,9	10,8	24,8	9,9	24,4	14,9	28,1	22,0	37,2	25,1	42,0
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 6 : Dernier établissement fréquenté (échantillon) et niveau d'études (recensement 1999)

On peut encore comparer échantillon et recensement selon la taille des ménages. Contrairement à ce qui avait été relevé dans l'enquête francilienne 2001, on n'observe pas ici de forte sous-représentation des ménages d'une personne au profit des familles nombreuses.

⁴² Lesquels sont d'ailleurs surreprésentés en ZUS.

	Lyon I, II et III		Périphérie Sud		Périphérie Nord		ensemble	
	RP 1999	éch	RP 1999	éch.	RP 1999	éch.	RP 1999	éch
1 personne	46,9	43,3	24,4	23,9	26,7	27,5	37,0	34,3
2 personnes	28,1	28,3	30,5	27,7	31,7	28,2	29,1	27,6
3 à 5 person.	23,2	26,1	41,6	44,8	39,1	42,2	31,2	35,0
6 person. ou +	1,7	2,3	3,6	3,6	2,5	2,2	2,8	3,2
total	100	100	100	100	100	100	100	100

	Bron		St-Priest		Vénissieux		Vaulx-en-Velin		Rillieux-la-Pape		Villeurbanne		ensemble	
	RP99	éch.	RP99	éch.	RP99	éch.	RP99	éch.	RP99	éch.	RP99	éch.	RP99	éch
1 personne	33,7	33,2	23,5	23,4	28,5	28,0	26,2	27,6	27,3	26,4	41,2	38,2	37,0	34,3
2 personnes	29,9	26,2	29,7	28,2	28,5	25,3	24,4	22,9	28,4	21,4	29,0	27,7	29,1	27,6
3 à 5 person.	32,4	37,7	42,1	43,4	37,3	41,0	40,7	40,7	39,6	46,0	27,6	30,9	31,2	35,0
6 person. ou +	4,0	3,0	4,7	5,0	5,6	5,8	8,8	8,8	4,7	6,3	2,3	3,2	2,8	3,2
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 7 : Comparaison de l'échantillon et du recensement selon la taille des ménages (%)

La structure par PCS de l'échantillon présente, pour l'ensemble de l'agglomération un déficit en artisans-commerçants et en ouvriers, et un excès de cadres. On note aussi un trop-plein de retraités parmi les inactifs. Ces déformations sont classiques, elles correspondent à une plus ou moins grande disponibilité dans l'usage du téléphone selon les catégories professionnelles. On les avait déjà rencontrées dans l'enquête francilienne de 2001.

La structure socioprofessionnelle de chaque zone présente dans l'ensemble les mêmes déformations que celle de l'agglomération, à quelques exceptions près⁴³.

	Lyon I, II, et II		Périphérie Sud		Périphérie Nord		ensemble	
	RP 1999	éch	RP 1999	éch	RP 1999	éch	RP 1999	éch
agriculteurs	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
artisans, commerçants, chefs d'entrepr.	3,1	1,8	3,5	1,9	4,5	1,6	3,2	1,6
cadres supérieurs	12,2	17,9	7,0	9,5	12,3	14,8	9,3	13,4
professions intermédiaires	15,4	17,5	14,9	14,8	15,3	15,8	14,4	15,9
employés	15,5	13,8	16,5	17,7	14,4	15,8	16,1	15,8
ouvriers	8,8	5,3	15,0	14,1	8,7	8,7	12,1	9,5
ensemble des actifs	55,0	56,3	57,0	57,9	55,3	56,7	55,2	56,2
retraités	19,1	21,4	19,4	22,0	21,1	24,7	19,5	22,0
étudiants	16,4	13,6	12,4	12,4	13,2	10,7	14,5	12,9
autres inactifs >15 ans (dont chômeur à la recherche 1er emploi)	9,6	8,7	11,3	7,7	10,3	7,9	10,8	8,9
ensemble des inactifs	45,1	43,7	43,1	42,1	44,6	43,3	44,8	43,8
ensemble des actifs & inactifs > 15 ans	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 8 : Comparaison de l'échantillon, du recensement et de l'enquête emploi selon la PCS de l'enquêté(%)

⁴³ On manque à peine d'artisans et de commerçants à Vaulx-en-Velin ou à Rillieux-la-Pape ; on ne manque pas d'ouvriers en périphérie Nord et à peine à Villeurbanne ou dans la périphérie Sud.

	Bron		St-Priest		Vénissieux		Vaulx-en-Velin		Rillieux-la-Pape		Villeurbanne		ensemble	
	RP 1999	éch	RP 1999	éch	RP 1999	éch	RP 1999	éch	RP 1999	éch	RP 1999	éch	RP 1999	éch
agriculteurs	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
artisans, commerçants, chefs d'entrepr.	2,5	2,0	2,7	1,3	2,1	1,3	2,6	2,5	2,5	2,0	2,8	0,5	3,2	1,6
cadres supérieurs	6,2	10,2	3,6	7,0	2,3	5,5	2,2	7,5	5,0	7,5	7,3	10,2	9,3	13,4
professions intermédiaires	13,5	17,2	12,8	15,0	10,1	11,8	7,8	9,6	11,7	12,3	14,2	16,0	14,4	15,9
employés	16,4	15,0	19,1	18,7	18,7	17,5	17,5	15,8	18,2	19,9	17,4	18,0	16,1	15,8
ouvriers	13,5	8,5	19,6	16,2	20,8	17,3	22,5	15,3	18,5	13,6	12,8	11,2	12,1	9,5
ensemble des actifs	52,1	53,1	57,9	58,1	54,0	53,3	52,7	51,3	56,0	55,3	54,5	55,9	55,2	56,2
retraités	21,5	22,0	17,7	20,0	19,4	23,0	15,0	18,8	18,0	21,4	20,3	21,5	19,5	22,0
étudiants	12,3	12,7	11,9	12,0	11,9	11,5	15,2	14,6	12,7	12,1	15,5	15,2	14,5	12,9
autres inactifs >15 ans (dont chômeur à la recherche 1er emploi)	14,1	12,2	12,4	10,0	14,8	12,3	17,0	15,3	13,3	11,3	9,7	7,5	10,8	8,9
ensemble des inactifs	47,9	46,9	42,0	41,9	46,1	46,8	47,2	48,7	44,0	44,7	45,5	44,1	44,8	43,8
ensemble des actifs & inactifs > 15 ans	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 8 (suite): Comparaison de l'échantillon, du recensement et de l'enquête emploi selon la PCS de l'enquêté(%)

profession de la personne de référence du ménage	RP 1999	enquête emploi 2001	échantillon
agriculteurs	0,10	0,20	0,05
artisans, commerçants	6,25	5,20	3,07
cadres sup., chefs d'entreprise	15,95	16,60	19,88
professions intermédiaires	17,62	15,80	15,71
employés	11,71	10,60	11,54
ouvriers	20,56	18,60	14,84
retraités	19,77	24,30	24,77
inactifs	8,03	8,60	10,15

Tableau 9 : Comparaison de l'échantillon, du recensement et de l'enquête emploi selon la PCS de la personne de référence(%)

Si l'on se rapporte maintenant à la PCS de la personne de référence du ménage et non plus à celle de la personne interrogée, on observe une moindre distorsion pour la catégorie des 'employés', probablement parce que l'échantillon comprend un bon nombre de femmes de cette PCS dont le conjoint est, lui, d'une autre catégorie, par exemple cadre.

Les déformations de la structure socioprofessionnelle (des enquêtés) n'ont cependant qu'une influence négligeable sur les taux de victimation, comme le montre le tableau suivant : on ne les redressera donc pas.

victimations	non pondéré	pondéré
vol de voiture	16,06	16,25
vol de 2 roues	18,81	18,87
vol à la roulotte	7,02	7,21
dégrad./destr de véhicule	20,36	20,26
cambriolage	9,35	9,45
agression sexuelle	1,03	1,05
agression entre proches	1,15	1,17
agression autre	5,62	5,90
vols personnels	8,99	8,91

Tableau 10 : Essai de pondération des prévalences

III. Les instruments d'analyse

On construit d'abord, sur la base de tris, et on analyse un certain nombre de *taux*. Ensuite on mène une comparaison entre la mesure de la délinquance d'après l'enquête et celle procurée par la statistique des procès-verbaux pour crimes et délits enregistrés par la Police nationale et/ou la Gendarmerie. Enfin, on construit, grâce à des analyses multivariées, des *types* de victimes qui permettent de rendre compte, de manière synthétique, de la diversité des façons de vivre une victimation et donc des attentes des victimes, mais aussi de la diversité des préoccupations sécuritaires, des peurs, des appréciations portées sur son cadre de vie par les enquêtés.

L'analyse qui suit est menée victimation par victimation ; toutefois, on opère parfois des regroupements d'incidents proches – ainsi les trois sortes de violences ou les quatre d'atteintes aux véhicules – afin d'éclairer les analyses par des comparaisons.

1. Construction de taux

Pour chaque victimation, on utilise d'abord un certain nombre d'indicateurs-clés, généralement présentés sous forme de taux :

↳ le taux de **prévalence** mesure dans une population le pourcentage de personnes (ou de ménages) atteint(e)s au moins une fois au cours de la période de référence ;

↳ le taux de **risque** mesure la prévalence des seuls personnes ou ménages susceptibles, en raison de leur équipement, de subir une victimation donnée : ainsi seuls ceux qui possèdent un véhicule peuvent se le faire voler ou dégrader ;

↳ la **multivictimation** (homogène⁴⁴) est le nombre moyen de faits par victime⁴⁵ ;

↳ le taux d'**incidence** mesure le nombre de faits subis pour 100 répondants au cours de la période de référence ; il correspond au produit du taux de prévalence par la multivictimation ;

↳ le taux d'**incidence pour les ménages équipés** indique l'incidence rapportée aux seuls ménages à risque ;

↳ le taux de **plainte** est la proportion de victimes disant avoir déposé plainte ;

↳ quand le taux d'incidence est multiplié par le taux de plainte, on obtient le taux d'**incidence apparente**, celle dont gendarmerie ou police peuvent avoir connaissance⁴⁶ par l'effet des plaintes que les victimes disent avoir déposées ;

↳ en appliquant ces taux aux populations de référence, on obtient des **estimés** en nombres absolus de la prévalence, de l'incidence ou de l'incidence apparente ;

↳ prévalence, risque, incidences et estimés sont toujours calculés dans un **intervalle de confiance** : l'observation d'un échantillon ne permet pas de prédire exactement leurs valeurs dans toute la population, mais seulement de dire, avec une probabilité fixée ici à 95%, qu'elles se situent entre un

⁴⁴ Par opposition à la multivictimation hétérogène – dont il sera question par la suite – qui concerne des sortes différentes d'incidents.

⁴⁵ Chaque fois, la plupart des victimes ont été atteintes une fois ou au pire quelques fois pendant la période de référence ; toutefois, une petite part d'entre elles annonce un nombre beaucoup plus élevé d'incidents. Pour garder à la distribution une allure à peu près normale qui justifie le recours à une valeur centrale telle la moyenne, on pratique une troncature consistant à borner le nombre d'incidents. Ainsi, on peut décider que toutes les victimations dépassant trois fois seront comptées pour quatre.

⁴⁶ Ces services peuvent aussi avoir connaissance d'affaires par leur propre initiative ; mais on s'accorde (Robert, Aubusson de Cavarlay, Pottier, Tournier, 1994, 41-51) à considérer cette modalité comme globalement négligeable pour les infractions faisant l'objet d'enquêtes de victimation. L'enquête fournit un indice en ce sens : il est très rare (de 0 à 6% des cas selon les victimations, hormis quelques exceptions ponctuelles et limitées dans telle ou telle zone) que les enquêtés aient trouvé la police *déjà informée* de leur mésaventure, hors toute démarche de leur part.

minimum et un maximum ; en forme résumée, on représente parfois le taux par la valeur à mi-chemin des deux branches de la fourchette ;

↳ enfin, pour le sentiment d’insécurité, on utilise un taux de **préoccupation** envers la délinquance comme problème social et différents taux de **peur** de la délinquance, chez soi, le soir dans son quartier, dans les transports publics, pour les enfants.

L’étude des victimations est menée sur trois ans. C’est le délai prévu par le Forum entre deux enquêtes sur le même site ; en travaillant sur toute cette période, on évite de laisser des années orphelines comme ce serait le cas si on avait adopté la pratique de l’analyse des victimations sur deux ans. Cependant, on a réduit le nombre d’années considéré, chaque fois qu’il a été utile de comparer avec des enquêtes qui ne prenaient en compte que deux années ; on trouvera aussi au tableau 11 des taux annuels de prévalence, bien qu’ils soient, évidemment, moins robustes que les résultats triennaux.

Ici, comme en Île-de-France en 2001, on observe, pour toutes les victimations, des résultats nettement plus élevés pour l’année la plus ancienne, 2002. Tout se passe comme si les enquêtés avaient voulu mentionner à tout prix des événements antérieurs à la période d’enquête qu’ils avaient classés à cette fin dans la plus ancienne des années mises à leur disposition (effet de rattrapage)⁴⁷. Si cette interprétation était fondée, elle induirait un certain excès des taux globaux de victimation. Cependant, comme on retrouve le même phénomène dans toute une série d’enquêtes, on peut le faire entrer dans la catégorie des erreurs constantes au moins pour les enquêtes portant sur une période assez longue.

victimation	2002	2003	2004
agression tout-venant	2,67	2,05	2,49
agression entre proches	0,63	0,41	0,52
agression sexuelle	0,54	0,30	0,44
vol personnel	4,01	3,38	3,47
cambrilage	4,21	2,99	3,24
vol de voiture	9,50	5,83	4,51
vol à la roulotte	10,28	6,43	5,94
dégradation de véhicule	10,23	7,61	9,15
vol de deux-roues	3,60	2,23	2,26

Tableau 11 : Taux de prévalence par année (%)

Afin de procéder à une analyse spatiale des résultats, on dispose d’abord du découpage du site en zones comme il a été précisé plus haut. On donnera les prévalences, multivictimations et incidences par zone. On tentera ensuite de poursuivre à ce niveau l’analyse des résultats, dans la mesure tout au moins où la fréquence des victimations sera suffisante pour permettre de travailler à un niveau aussi désagrégé. Pour les incidents les plus rares, il pourra s’avérer utile de regrouper les zones en deux ou trois sous-ensembles.

⁴⁷ On nomme souvent ce procédé *télescopage externe* dans la mesure où il consiste à faire entrer dans le champ temporel de l’enquête des événements qui se sont passés en fait à un autre moment. Dans nos enquêtes, il est normal que l’enquêté place dans l’année la plus ancienne de celles sous examen les événements (encore plus anciens) qu’il fait ainsi entrer indûment dans le champ temporel de l’enquête. La méthode du *reverse record check* a permis de montrer qu’un tel procédé pouvait avoir un poids relativement important. Cette technique a été d’un usage répandu à l’époque où l’on tâtonnait pour évaluer la fiabilité et l’apport des enquêtes de victimation : il était alors courant (ainsi Turner, 1972 ; Sparks, Genn, Dodd, 1977 ; Fiselier, 1978) de partir de dossiers de police pour y repérer les plaignants puis de les interroger pour vérifier s’ils avaient conservé la mémoire de l’incident. Plus récemment Aebi (1999) a procédé en sens inverse : chargé d’évaluer un programme de substitution à la méthadone, il a soumis ceux qui le suivaient à des enquêtes de délinquance auto-révélee et de victimation, puis est allé chercher leurs dossiers policiers.

Pour chaque enquêté, il est également précisé s'il habite un zone urbaine sensible⁴⁸. Bien entendu, on ne peut pas analyser les résultats au niveau de chacune de ces zones qui sont en général beaucoup trop restreintes, mais il sera possible, par exemple, de chercher si les habitants d'une zone urbaine en difficulté se distinguent, toutes choses égales par ailleurs de l'ensemble de la population du Grand Lyon.

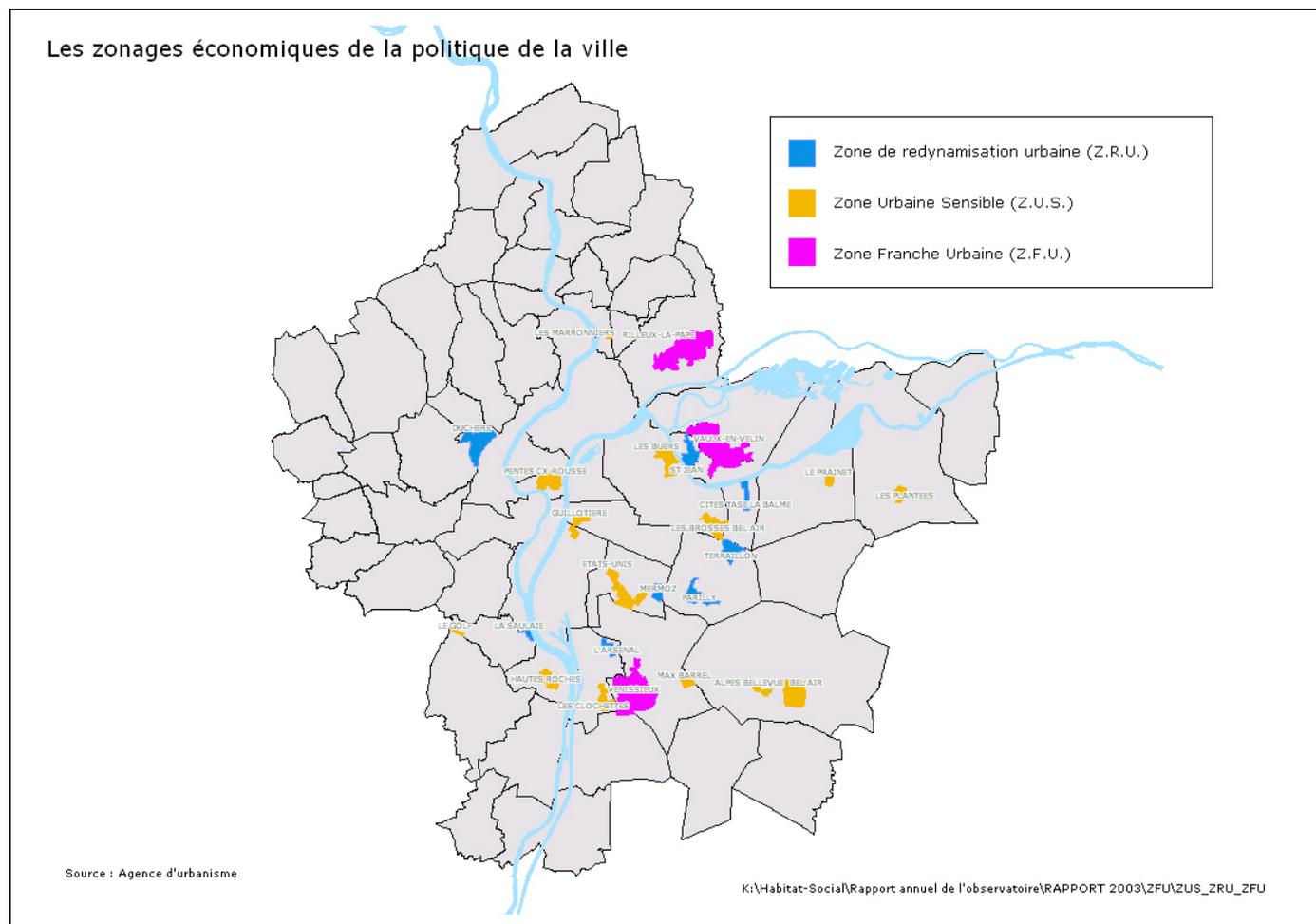


Figure 2 : Les zonages de la politique de la ville

⁴⁸ Créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement territorial du 4 février 1995, les ZUS – zones urbaines sensibles – voient leur liste (717 en métropole regroupant, lors du recensement de 1999, 7,62% de la population ; Le Toqueux, Moreau, 2002) figurer dans un décret du 26 novembre 1996. Elles constituent les territoires prioritaires de la politique de la ville, bénéficiant de mesures de discrimination positive (dotations spécifiques, exonérations fiscales...) pour tenter de contrebalancer les inégalités et handicaps dont ils souffrent

	échantillon (15+)	population
Lyon	15,67	9,55
banlieue	15,87	20,38
Lyon I		
Lyon II	15,67	14,75
Lyon III		
Périphérie Sud	8,93	12,33
Périphérie Nord	0,20	0,58
Bron	32,42	37,04
St-Priest	28,93	42,83
Vénissieux	31,50	41,40
Vaulx-en-Velin	54,77	76,99
Rillieux-la-Pape	59,80	64,82
Villeurbanne	14,46	13,63
ensemble	15,79	16,25

L'échantillon est tiré seulement sur les plus de 14 ans ; la dernière colonne est calculée, au contraire, sur la population totale

Tableau 12 : Habitants en ZUS dans l'échantillon et dans la population (%)

L'échantillon comprend environ 15% d'enquêtés habitant en ZUS. La comparaison avec la portion de la population de l'agglomération lyonnaise habitant en ZUS est délicate dans la mesure où nous ne disposons pas de chiffres sur les 15 ans et plus, mais seulement sur l'ensemble de la population⁴⁹. On voit cependant que l'ordre de grandeur global est le même (dernière ligne du tableau 12). En revanche, les ZUS de la ville-centre sont surreprésentées par rapport à celles de banlieue, tout simplement parce que l'une des trois zones (I) de Lyon ne contient pas de ZUS.

2. Comparaison entre enquête et statistiques de police

Pouvoir comparer deux mesures différentes de la délinquance constitue un apport appréciable : la signification de chaque source et sa portée s'éclairent par la confrontation avec l'autre.

Pour utile qu'il soit, cet exercice n'en est pas moins délicat ; le réaliser convenablement nécessite de rendre les deux mesures comparables, ce qu'elles ne sont pas sans transformation.

Les données policières enregistrent les procès-verbaux pour suspicion de crime ou de délit⁵⁰ dressés dans le ressort considéré ; en revanche les faits connus des services sans qu'il ait été procédé à la rédaction d'un procès-verbal (main courante) ne sont pas décomptés. Les enquêtes comptent, elles, parmi les membres d'un échantillon les personnes qui affirment avoir été victimes de tel ou tel méfait ainsi que le nombre de faits de même nature subis en 2002, 2003 et 2004⁵¹.

Du côté des enquêtes, trois opérations préalables sont nécessaires :

- On doit d'abord ne considérer que les victimations qui peuvent avoir été enregistrées par les services locaux de police et/ou de gendarmerie. Dans ce rapport, nous travaillons sur l'agglomération lyonnaise. On n'a pas demandé aux enquêtés si leurs éventuelles victimations

⁴⁹ Les populations en ZUS se caractérisent généralement par une forte proportion de jeunes.

⁵⁰ À l'exclusion des petites infractions que sont les contraventions, à l'exclusion aussi de certains délits (notamment par imprudence).

⁵¹ Les statistiques de police et de gendarmerie pour les années 2002, 2003 et 2004 nous ont été communiquées par la Mission de coordination des actions de sécurité et de prévention à la Direction de la sécurité et de la prévention de la Ville de Lyon (courrier du 2 août 2005).

s'étaient déroulées dans les limites de l'agglomération parce qu'on doutait de leur capacité à connaître par cœur la liste des communes qui en font partie. On se bornera donc à éliminer les quelques victimations qui se sont déroulées hors du département du Rhône qui constitue l'unité géographique la plus proche de celle de l'agglomération dont on dispose dans le questionnaire⁵².

- Par ailleurs, on ne peut pas travailler sur le taux de prévalence qui compte des personnes (ou des ménages) ; il faut utiliser celui d'incidence qui compte des faits.

- Comme nous travaillons sur un échantillon et non sur toute la population, on doit encore rapporter ce taux d'incidence à la population de l'agglomération pour obtenir un estimé qui sera d'ailleurs mesuré en termes de probabilités (intervalle de confiance).

Du côté policier, le problème principal consiste à choisir parmi les 107 index de la statistique publiée par le ministère de l'Intérieur ceux qui correspondent aux sortes de victimation contenues dans l'enquête. La difficulté vient du fait que les catégories policières sont fondamentalement de nature juridique, mais modulée par des considérations de *modus operandi*, tandis que les catégories de l'enquête empruntent au langage courant pour être comprises de la même manière par l'ensemble des enquêtés. Quelquefois, on procèdera progressivement en prenant dans la statistique policière des termes de comparaison plus ou moins larges.

Quand on a procédé à ces opérations préliminaires, il subsiste encore entre les deux sources deux divergences inéliminables : les comptages policiers peuvent comprendre des faits subis par des mineurs de 15 ans qui sont exclus du champ de l'échantillon ; ils peuvent aussi compter des procès-verbaux concernant les victimes habitant hors de l'agglomération lyonnaise et donc absentes elles aussi de l'échantillon. Faute de pouvoir corriger ces divergences, on en tiendra compte dans l'interprétation des résultats.

Pour expliquer la confrontation entre les deux mesures, on tire encore des enquêtes une information complémentaire : le taux d'incidence apparente et l'estimé qu'on peut en déduire. On connaît ainsi, parmi les faits révélés par l'enquête, la proportion de ceux pour lesquels les enquêtés affirment avoir déposé une plainte, démarche qui doit déclencher normalement la rédaction d'un procès-verbal de transmission au parquet. On peut ainsi supputer si une divergence entre les deux sources s'explique par le comportement des victimes – leur propension à la plainte – ou par d'autres raisons.

Reste évidemment que la comparaison est plus aisée à mener quand on travaille à l'échelle nationale ou même régionale. Plus l'unité d'observation s'amenuise, plus cette confrontation devient fragile et particulièrement quand on retient une portion d'une vaste zone urbaine, serait-elle à la dimension de l'agglomération centrale de cette zone.

3. Construire des types

Pour poursuivre l'exploitation des résultats, on a procédé ensuite à plusieurs constructions de variables, en réalisant successivement des analyses factorielles de correspondance, puis des analyses typologiques. Celles-ci seront opérées systématiquement par classification ascendante hiérarchique, puis consolidation de la partition autour des centres de classes au moyen de dix itérations à centre mobile.

* En premier, on construira des **types** résumant l'ensemble des **opinions** exprimées par les enquêtés sur la délinquance, ses causes, la manière de la traiter, également sur leur sentiment d'insécurité et leurs peur.

* Une opération analogue permettra de synthétiser en **types** toutes les réponses concernant le quartier dans lequel vivent les interviewés.

⁵² En fait, les victimes peuvent déposer leur plainte éventuelle n'importe où y compris à leur domicile même si la victimation s'est passée ailleurs ; on considère cependant qu'il y a davantage de chances qu'ils la déposent sur les lieux de la commission et le fonctionnement pratique des services de police et de gendarmerie y incline.

* Les types ainsi extraits, ainsi que les caractéristiques des individus, seront ensuite intégrés dans la construction de **typologies** portant d'abord sur l'**ensemble** des enquêtés, victimes ou pas, ensuite sur chaque **victimation**.

Afin de procéder à une analyse spatiale des résultats, on utilise trois variables territoriales :

* d'abord le zonage présenté plus haut qui distingue trois zones à l'intérieur de Lyon même, deux périphéries, Sud et Nord, enfin six communes de l'agglomération (Bron, Saint Priest, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Rillieux-La-Pape et Villeurbanne) ;

* ensuite l'habitat de chaque enquêté dans une ZUS ou en dehors ;

* enfin une variable géosociale qui répartit les enquêtés selon des regroupements combinant les découpages géographiques, le type d'habitat et celui d'environnement, enfin l'appréciation sur le quartier. On comprend qu'il ne s'agit pas d'un découpage de l'espace mais d'une typologie de population. On l'utilisera, dans un ultime chapitre, pour synthétiser les résultats.

Les chapitres de ce rapport vont aborder successivement

- ↪ le sentiment d'insécurité,
- ↪ le sentiment sur le cadre de vie,
- ↪ la typologie d'ensemble des victimes et des non-victimes,
- ↪ les différentes sortes d'agressions,
- ↪ les vols personnels,
- ↪ les cambriolages,
- ↪ les différentes sortes d'atteintes aux véhicules,
- ↪ une analyse territoriale des victimations.

Pour chaque victimation, on présentera successivement

- les taux (prévalence, risque, incidence),
- les circonstances de la victimation,
- les renvois⁵³,
- les caractéristiques des victimes,
- la comparaison par zones,
- les différents types de victimes.

⁵³ C'est-à-dire l'ensemble des recours que les victimes tentent (ou ne tentent pas) de mobiliser.

Le sentiment d'insécurité

Le questionnaire interroge, d'une part sur la *préoccupation* envers la délinquance comme problème de société, d'autre part sur différents aspects de la *peur* concrète de la criminalité pour soi ou les siens. On peut certes être, à la fois, préoccupé et apeuré ; toutefois cette superposition n'est pas générale et les processus qui nourrissent la peur se distinguent dans une large mesure de ceux qui alimentent la préoccupation⁵⁴. En conséquence, le sentiment d'insécurité apparaît souvent, selon l'angle sous lequel on l'aborde, très lié au risque de victimation ou relativement autonome, particularité qui a souvent dérouté les analystes.

En tout cas, la construction de l'enquête permet d'étudier ces différents aspects du sentiment d'insécurité dans l'agglomération lyonnaise.

I. Préoccupations sécuritaires

À la préoccupation est consacrée une question, classique et souvent testée, demandant de choisir parmi plusieurs problèmes de société celui qui devrait constituer la priorité pour le gouvernement. La délinquance arrive au troisième rang avec 17,4% (tableau 13) derrière le chômage (42,9) et la pauvreté (30).

chômage	42,9%
pauvreté	30,0%
délinquance	17,4%
pollution	5,9%
SIDA	3,7%

Tableau 13 : Problèmes qui devraient être traités en priorité par le gouvernement

On dispose de quelques possibilités nationales de comparaison. L'enquête Agoramétrie de décembre 2004 indique un score de 27,2% des répondants qui s'affirment *tout à fait d'accord* avec la proposition *on ne se sent plus en sécurité*. Non seulement, la formulation diffère, mais encore le dispositif d'interrogation n'est pas le même : il ne s'agit plus de choisir entre plusieurs priorités mais seulement d'indiquer son degré d'adhésion à une opinion. Avec une formulation très proche de la nôtre, le baromètre *Figaro-Sofres* parvient, lui, à un score un peu plus élevé en janvier 2005 (21%) mais qui descend quelques mois plus tard en dessous du résultat lyonnais de janvier (15% en avril).

Bien que la préoccupation sécuritaire y soit toujours au troisième rang, après le chômage et la pauvreté, il n'est pas inintéressant de constater que ses scores sont bien plus élevés⁵⁵ sur les sites franciliens étudiés au cours de la même campagne. De même, le taux lyonnais est considérablement plus faible que ceux relevés en Île-de-France tant en 2001 qu'en 2003.

À Lyon même, la préoccupation est globalement inférieure à la moyenne de l'agglomération ; en banlieue, elle est plutôt supérieure (sauf dans la périphérie Nord et à Vénissieux) notamment à Saint-Priest, Vaulx-en-Velin et Rillieux-la-Pape. En revanche, les enquêtés habitant les ZUS ne se distinguent pas de l'ensemble de l'échantillon par une fréquence particulièrement élevée de préoccupation vis-à-vis de la délinquance (tableau 15).

⁵⁴ Voy. notamment Robert, Pottier, 1997b.

⁵⁵ Autour de 25% à Aubervilliers, Aulnay, Gonesse et Saint Denis.

Les enquêtés qui mettent la délinquance au premier plan des préoccupations présentent un profil⁵⁶ plus ou moins caractérisé : âgés – surtout à partir de 65 ans – s’affirmant nettement à droite (ou refusant de se situer politiquement), ils sont aussi caractérisés par le sexe (féminin), le niveau scolaire (primaire ou même secondaire) ou la pratique religieuse⁵⁷. Ceux qui préfèrent mettre l’accent sur le chômage ou la pauvreté affichent un tout autre profil. Les premiers sont plus souvent des hommes ; les centres et la gauche y sont un peu surreprésentés. Ce dernier trait se retrouve aussi parmi ceux qui sont surtout sensibles à la pauvreté ; mais ce sont cette fois plus souvent des moins de quarante ans, des diplômés de l’enseignement supérieur, des cadres, professions intermédiaires et employés, aussi des bas revenus.

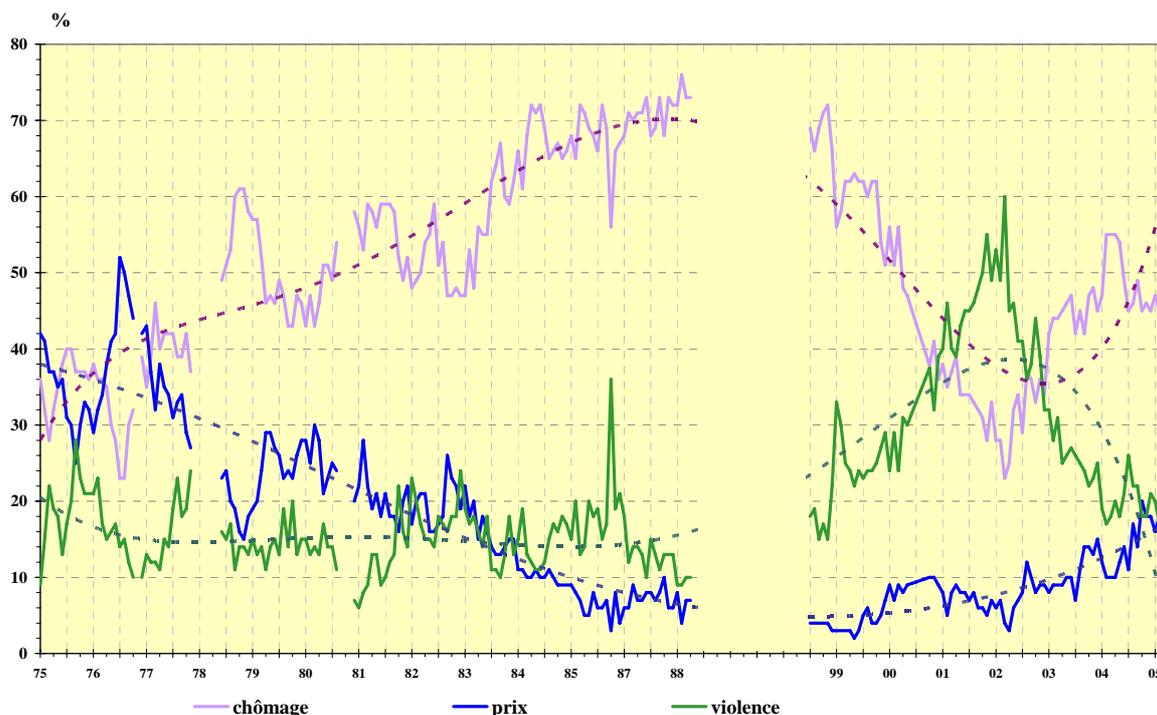


Figure 3 : Préoccupation sécuritaire ; baromètre Figaro-Sofres (1974-2005)

⁵⁶ Les caractéristiques des préoccupés sont détaillées en annexe 2.1.

⁵⁷ La surreprésentation parmi les pratiquants des retraités et des autres inactifs constitue un artefact de l’âge et du sexe.

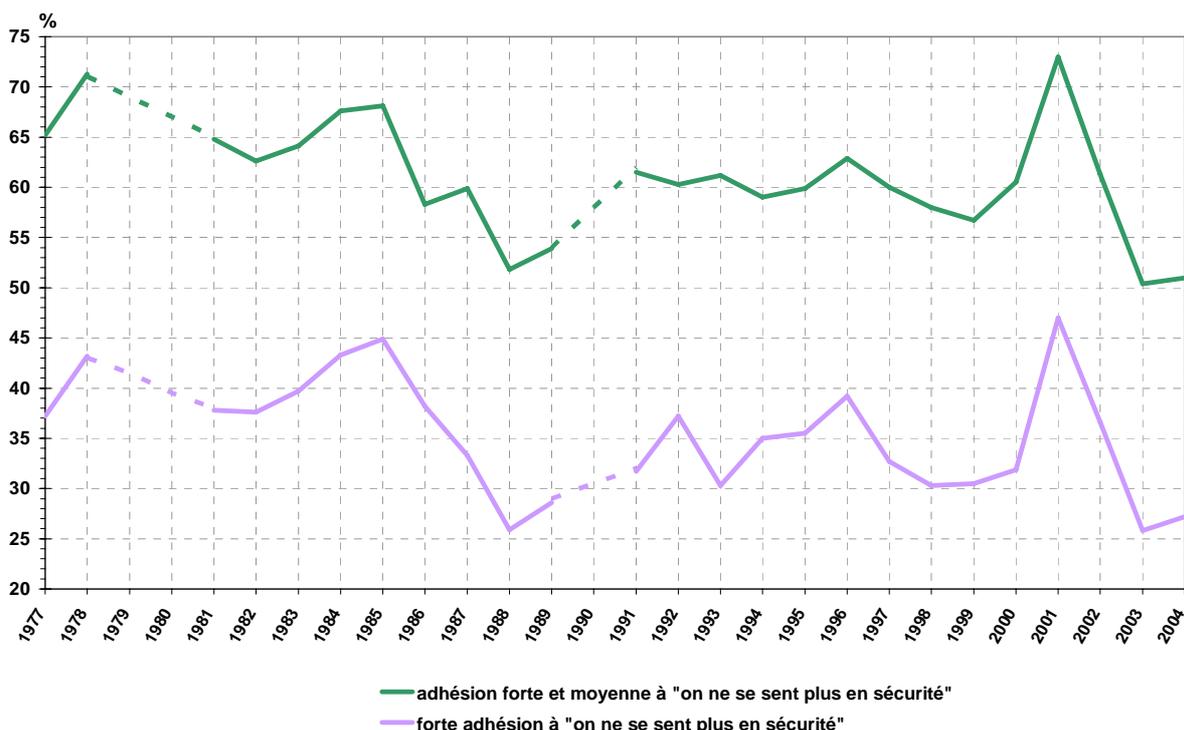


Figure 4 : Préoccupation sécuritaire, Agoramétrie, adhésion à 'on ne se sent plus en sécurité' (1977-2004)

La préoccupation sécuritaire est plus élevée parmi ceux dont un proche, un voisin ou surtout un parent a été agressé ou encore un parent cambriolé (tableau 18) ; il est difficile de savoir dans quel sens circule la causalité : leur préoccupation vient-elle d'un environnement très exposé ou leur obsession sécuritaire les pousse-t-elle à voir des victimations partout ? En tout cas, si l'expérience d'une agression va de pair avec des scores de peur bien supérieurs à la moyenne dans la population enquêtée, cette liaison est beaucoup moins sensible en ce qui concerne la préoccupation sécuritaire (tableau 17).

Les enquêtés qui mettent la délinquance au premier rang de leurs préoccupations sont plus nombreux à juger leur quartier difficile, alors que ceux qui s'attardent plutôt sur d'autres problèmes sociaux, pollution, SIDA, chômage ou pauvreté, portent un jugement plus favorable sur leur environnement. Le problème reste entier de savoir si, pour les premiers, c'est une autre façon de déclarer leur obsession sécuritaire ou si c'est leurs mauvaises conditions de vie qui produisent leurs préoccupations.

	chômage	délinquance	sida	pollution	pauvreté	ensemble de l'échantillon
quartier agréable	51,62	38,64	58,71	52,67	53,10	50,14
quartier difficile	29,45	39,56	26,76	30,77	28,35	30,85
quartier moyen	18,93	21,80	14,52	16,56	18,55	19,01

Tableau 14 : Jugement sur le quartier

II. Peurs du crime

Pour la peur du crime, outre les deux questions classiques – peur chez soi, peur dehors – on a aussi exploré les craintes dans les différents moyens de transport en commun et aussi une série de peurs pour les enfants.

La peur – pour soi ou pour ses proches – varie beaucoup selon la situation : rare *chez soi* (7,7%), elle est, comme il est naturel, beaucoup plus répandue *seul le soir dans son quartier* (28,8%).

On observe même une sorte de palmarès de la peur dans les moyens de transport⁵⁸ : on va du tramway (15,4%), au train (15), puis au bus (23,8) jusqu'au métro (30,4)⁵⁹. On remarque que cet ordonnancement se distingue de celui observé en Île-de-France en 2001 ; le bus lyonnais tient dans les lieux de peur une place relativement plus exposée que son homologue francilien ; en revanche, le train lyonnais est moins affecté que le Transilien. Tout ceci renvoie probablement à des places différentes occupées par ces moyens dans la panoplie d'ensemble des transports publics.

Si l'on fait exception pour la peur dans le bus, les craintes lyonnaises sont toujours moins marquées que celles – globalement stables – observées en Île-de-France tant en 2001 qu'en 2003. Dans la présente campagne, les peurs dans les transports en commun à Lyon sont très en dessous de celles observées dans quatre communes de la région parisienne, en particulier pour le train, où la différence peut aller du simple au triple.

Quant aux peurs pour les enfants, elles atteignent des fréquences largement au double de la peur pour soi. On avait déjà observé un résultat analogue dans l'enquête francilienne de 2001 : quand on parle de peurs, il ne faut pas se borner à celles qu'on éprouve pour soi. Les résultats lyonnais sont généralement en retrait par rapport aux données des enquêtes régionales en Île-de-France. De nouveau, les taux lyonnais de peur pour les enfants sont très inférieurs à ceux relevés sur les sites parisiens de la présente campagne.

	Lyon I	Lyon II	Lyon III	Périphérie Sud	Périphérie Nord	Bron	Saint-Priest	Vénissieux	Vaulx-en-Velin	Rillieux-la-Pape	Villeurbanne	Agglomération	ZUS	non-ZUS
préoccupation peur chez soi	15	13,5	13,7	21,1	16,8	19,7	22,9	17,5	22,1	22,6	19,5	17,37	16,4	17,5
peur dans rue le soir	6,2	6,8	7,8	8,6	8,5	9,2	7	11,3	13,3	8,3	5,2	7,7	9,9	7,3
peur bus*	18,9	17,8	23,3	29,1	23,2	25,7	27,4	33,7	26,8	24,1	24,7	23,8	23,4	23,8
peur train*	10,1	10,1	16,7	16,5	17,2	16,2	18,2	19,4	18,1	16,1	16,4	15,0	17,4	14,6
peur métro*	26,7	24,6	30,0	37,8	31,6	32,4	30,0	36,5	28,3	33,8	28,3	30,4	28,8	30,7
peur tramway*	11,5	11,9	18,0	16,8	17,6	15,9	14,7	20,5	18,2	18,4	14,0	15,4	14,9	15,5
peur enfants école**	31,9	50,7	41,7	49,8	48,2	51,4	59,6	65,1	68,2	58,6	53,8	49,1	59,5	47,4
peur enfants transp.**	48,6	55,7	59,1	66,7	57,5	62,1	66,7	69,2	70,9	70,7	59,8	60,4	63,5	59,9
peur enfants loisirs**	32,2	40,1	36,1	39,8	36,8	40,7	38,2	43,6	46,3	44,2	34,6	38,1	45,7	36,7
peur enfants rue**	55,5	64,7	64,9	67,2	65,8	62,9	74,0	74,1	75,2	72,1	65,4	65,7	70,8	64,8
peur enfants ailleurs**	52,4	57,9	61,1	58,3	59,9	63,3	64,2	64,1	71,3	63,6	60,3	59,5	62,8	59,0

*Les pourcentages de peur pour les transports sont calculés parmi les enquêtés utilisant les différents types de transports

** les pourcentages de peurs pour les enfants sont calculés seulement sur les enquêtés ayant un ou des enfants vivant avec eux.

Tableau 15 : Préoccupation et peurs par zone

La peur au domicile est inférieure à la moyenne de l'agglomération à Lyon (sauf dans les 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements – Lyon III), Saint-Priest et surtout Villeurbanne ; elle est nettement supérieure à Vaulx-en-Velin et à Vénissieux et dans les ZUS. La peur dans le quartier dépasse la moyenne dans les 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Lyon (Lyon III), à Vaulx-en-Velin et à Villeurbanne et dans les ZUS. Les peurs dans les transports en commun sont à leur maximum à Vénissieux (on remarque aussi des niveaux plus élevés que la moyenne en périphérie Sud) ; pour les enquêtés résidant dans les ZUS, la peur ne dépasse la moyenne qu'en ce qui concerne le train. Les peurs pour les enfants sont, elles, à leur maximum à Saint-Priest, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape (et bien marquée en périphérie Sud) dans les ZUS elles sont systématiquement plus fréquentes que dans l'ensemble de l'échantillon.

⁵⁸ Le questionnaire ne comportait pas d'interrogation sur la peur dans le funiculaire malgré l'existence de deux lignes à Lyon.

⁵⁹ L'enquête SYTRAL 2005 avance des taux (parfois + souvent + toujours mal à l'aise ou pas en sécurité lorsque vous empruntez...) de 11% pour le tramway, 19% pour le bus et 33% pour le métro. Cette enquête réalisée par téléphone la première quinzaine d'octobre 2004 exclut les personnes ayant utilisé le réseau TCL moins de deux à trois fois par mois. Elle donne des ordres de grandeurs comparables à ceux de notre propre enquête de janvier 2005.

En fait, ces peurs se regroupent en blocs : d'un côté, celles concernant les enfants, de l'autre les appréhensions dans les transports en commun, à part celle dans la rue et celle au domicile. Le tableau ci-après le montre déjà clairement : les peurs dans les transports en commun d'un côté sont plus augmentées parmi ceux qui en éprouvent une que parmi n'importe quelle autre catégorie d'enquêtés ; et il en va de même dans le groupe des peurs pour les enfants.

	Préoccupati- on délinquan- ce	peur domicile	peur quartier soir	peur bus	peur train	peur métro	peur tramwa y	peur pour enfants école	peur pour enfants transport	peur pour enfants loisirs	peur pour enfants rue	peur pour enfants ailleurs	marges
préoccupation délinquance		32,19	26,45	28,74	27,81	26,10	27,63	24,22	22,89	23,27	22,50	20,88	17,37
peur domicile	14,31		18,59	18,17	20,89	16,88	20,00	12,54	11,71	13,85	12,17	11,50	7,72
peur quartier soir	43,79	69,22		59,26	59,85	55,40	65,53	32,98	32,19	33,24	33,55	32,15	28,75
peur bus	36,76	52,27	45,78		69,09	62,44	80,20	29,71	28,94	29,14	27,93	29,10	22,21
peur train	21,51	36,34	27,96	41,79		37,71	55,22	20,56	18,32	20,99	19,08	19,47	13,44
peur métro	43,10	62,68	55,25	80,61	80,50		93,76	37,02	37,54	36,16	37,66	35,92	28,68
peur tramway	20,10	32,72	28,79	45,61	51,92	41,30		18,15	17,33	19,74	17,51	17,85	12,63
peur pour enfants école	28,51	31,85	22,10	26,73	30,91	25,88	27,83		67,02	76,17	63,99	65,07	19,84
peur pour enfants transports	32,02	35,36	25,65	30,94	32,74	31,20	31,59	79,67		81,29	76,06	75,36	23,58
peur pour enfants loisirs	21,73	27,90	17,67	20,79	25,03	20,05	24,01	60,42	54,25		53,66	55,18	15,73
peur pour enfants rue	36,17	42,20	30,70	34,31	39,17	35,96	36,66	87,37	87,37	92,37		85,22	27,08
peur pour enfants ailleurs	30,18	35,86	26,46	32,14	35,94	30,84	33,61	79,91	77,85	85,42	76,64		24,36

Le tableau se lit ainsi : alors que 17,37% des enquêtés se disent préoccupés par la délinquance, ce taux atteint 32,19% pour ceux qui ont peur à leur domicile. Alors que 7,72% des enquêtés déclarent avoir peur à leur domicile, ce taux atteint 14,31% parmi ceux qui se disent préoccupés par la délinquance.

Tableau 16 : Sentiment d'insécurité, croisement de la préoccupation et des peurs

L'analyse factorielle le confirme. Un premier facteur (29,67% de la variance) oppose les *peurs pour les enfants* à l'absence de ces peurs. Les peurs dans les transports publics contribuent aussi, mais avec un poids beaucoup moins important que celles pour les enfants leurs meilleures contributions sont ailleurs. D'ailleurs, ce sont les peurs pour les enfants qui sont le mieux corrélées au facteur. Le deuxième facteur (22,03) est surtout défini par les *peurs dans les transports publics*, plus faiblement par celles dans la rue ou au domicile. Ici, les peurs pour les enfants se situent de l'autre côté de l'axe. Malgré la chute nette du pouvoir explicatif, on peut remarquer qu'un troisième facteur (8,35%) est surtout caractérisé par la *préoccupation sécuritaire*, accessoirement par les peurs dans la rue, au domicile et dans le train. À l'opposé, on trouve ceux pour qui la préoccupation prioritaire va au chômage ou à la pauvreté, ce qui confirme que nous sommes en présence d'un facteur de préoccupation. Enfin, un quatrième facteur (7,38%) est essentiellement défini par la peur au domicile, alors que la préoccupation sécuritaire se situe cette fois à l'opposé.

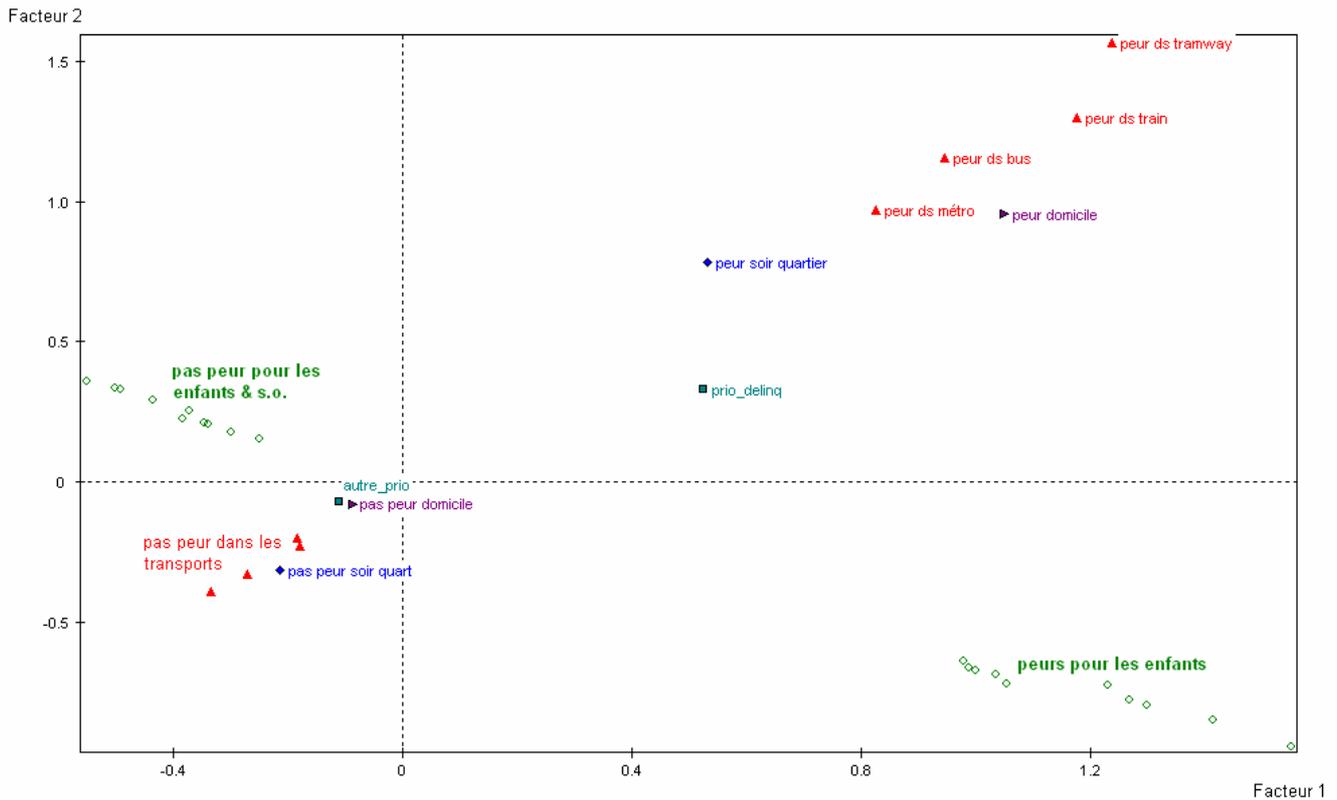


Figure 5 : Analyse factorielle des peurs et de la préoccupation (plan des deux premiers facteurs)

	préoccupation délinquance	peur domicile	peur quartier soir	peur bus	peur train	peur métro	peur tramway
vol de voiture	18,50	10,62	31,81	25,85	14,44	34,41	16,00
vol de deux roues	20,44	9,24	25,22	19,87	12,11	30,76	13,17
vol dans/sur véhicule	19,38	10,17	28,93	23,33	14,86	33,46	13,38
dégrad./destruct. véhicule	17,43	7,89	32,22	26,24	15,31	35,98	15,02
cambríolage	21,98	18,52	33,78	24,44	14,54	30,07	14,87
agression sexuelle	23,92	26,93	62,67	46,27	30,86	58,03	27,80
agression entre proches	21,80	22,52	34,79	28,01	17,46	42,77	19,17
agression tout-venant	24,07	9,80	35,52	32,24	17,92	42,76	19,28
vol personnel	15,92	7,50	33,22	29,46	17,32	33,40	15,00
échantillon	17,37	7,72	28,75	22,21	13,44	28,68	12,63

Exemple de lecture du tableau : alors que 17,37% des personnes interrogées pensent que la priorité du gouvernement devrait être la délinquance, ce taux atteint 18,50% chez celles qui ont subi un vol de voitures.

Tableau 17 : Préoccupation et peurs selon les victimations

Remarquons d'abord que l'expérience d'une agression quelle qu'elle soit accroît très fortement la peur dans toutes les circonstances.

En outre, et manière très compréhensible, la peur chez soi est nettement accrue chez ceux qui ont été cambriolés ou victimes d'une agression par un proche, mais aussi chez les victimes des autres agressions, notamment sexuelles.

La peur (le soir) dans la rue est un peu plus forte que la moyenne chez ceux qui ont une expérience de victimation quelle qu'elle soit (à l'exception des vols de deux roues et des vols à la roulotte).

Les peurs dans les transports en commun varient à peu près de la même façon, à l'exception de celle éprouvée dans le train qui ne semble sensible qu'à l'expérience d'agression.

	préoccupation délinquance	peur domicile	peur quartier soir	peur bus	peur train	peur métro	peur tramway
cohabitant agressé	22,27	11,68	32,02	31,70	20,59	41,17	16,98
voisin agressé	21,16	9,54	33,17	27,94	16,68	37,94	17,50
parent agressé	24,38	10,89	31,80	28,13	18,00	36,67	15,74
voisin cambriolé	19,30	11,45	32,47	27,37	14,88	34,84	14,11
parent cambriolé	21,15	9,00	33,49	26,31	13,63	34,12	12,56
témoin d'agression	18,01	9,87	29,39	27,48	15,29	35,65	14,15
échantillon	17,37	7,72	28,75	22,21	13,44	28,68	12,63

Exemple de lecture du tableau : alors que 17,37% des personnes interrogées pensent que la priorité du gouvernement devrait être la délinquance, ce taux atteint 22,27% chez celles mentionnant qu'une personne vivant avec elle a été victime d'une agression.

Tableau 18 : Préoccupation et peurs selon les victimations de l'entourage

Ceux dont un cohabitant – à un moindre degré un parent, voire parfois un voisin – a été agressé affichent des scores de peurs supérieurs à la moyenne quelles que soient les circonstances. Avoir un voisin cambriolé va de pair avec une peur au domicile plus élevée. Enfin, la peur dans le métro est accrue dans tous les cas de victimation par procuration. Une fois encore, on se demande dans quel sens circule la causalité : les apeurés, tout comme les insécures, sont-ils prompts à voir partout des victimations, ou bien appartiennent-ils à une population particulièrement exposée ?

Les profils des apeurés ressemblent globalement à ceux des préoccupés, avec cependant des nuances : leur surféminité est considérablement plus marquée, les ouvriers sont moins présents parmi les apeurés que parmi les préoccupés...

Ces profils présentent aussi des particularités selon qu'on s'attache à telle ou telle sorte de peur. Néanmoins, on retrouve beaucoup de traits communs parmi les apeurés. Les femmes, les plus de 50 ans, les enquêtés qui se classent à droite ou refusent tout classement politique, ceux qui ont été élevés dans une religion, les pratiquants réguliers, ceux qui n'ont pas fait d'études supérieures, les employés, les retraités, ceux dont les revenus vont de 400 à 2 400 € ou ceux qui refusent d'en indiquer le montant apparaissent systématiquement en excès parmi ceux qui ont peur que ce soit chez eux, dans la rue ou dans un moyen de transport.

Ceux qui ont peur pour leurs enfants ont un profil largement différent : ce sont surtout des enquêtés de 31 à 50 ans appartenant à toutes les catégories socioprofessionnelles actives – surtout employés et ouvriers – dotés d'un capital scolaire (secondaire) et de revenus (2 400 à 3 800 €) moyens. Par rapport aux enquêtés qui déclarent à leur foyer au moins un mineur, ceux qui ont peur pour leurs enfants se caractérisent par un profil social moins favorisé (moins d'études supérieures, revenus plus modestes, employés/ouvriers), un âge plus élevé, des affiliations religieuses plus marquées et un auto-classement politique plus affirmé à droite ou à l'extrême-droite.

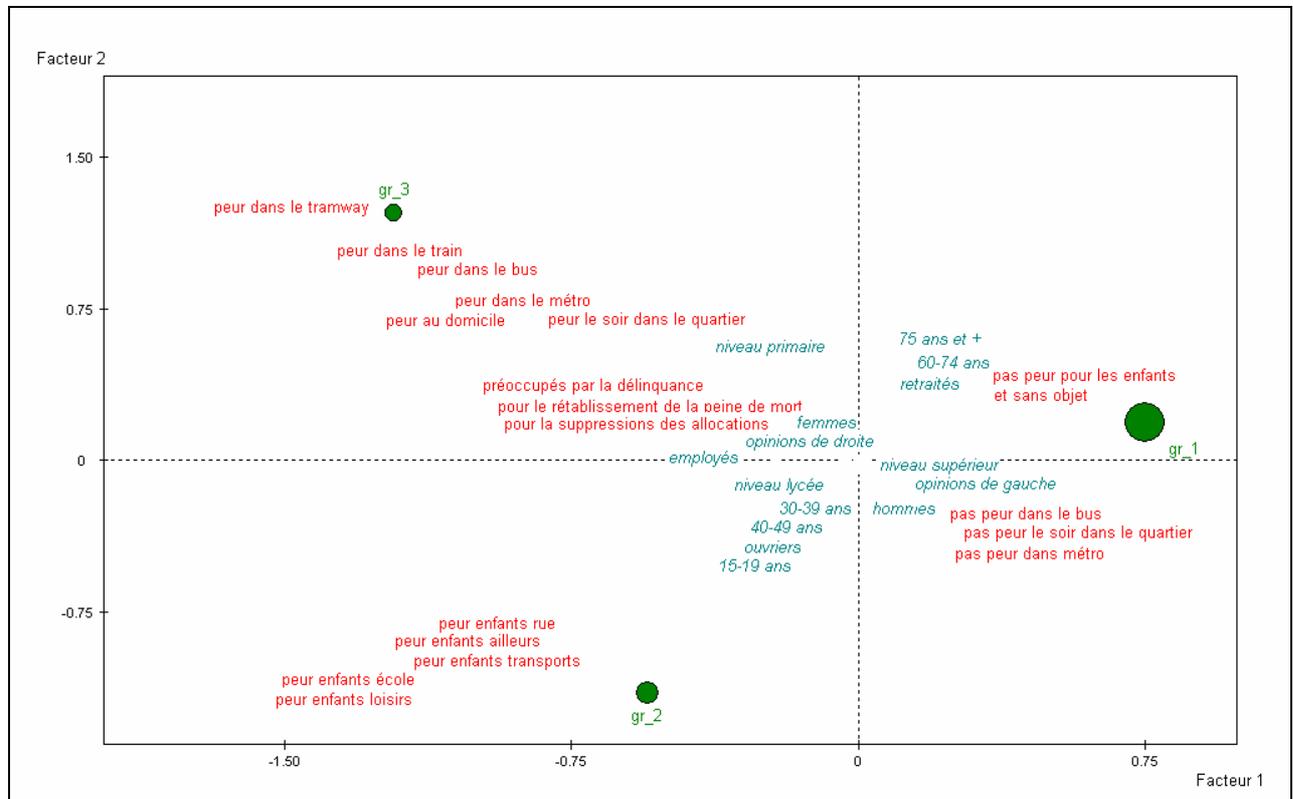
On voit d'abord jouer ici des variables d'exposition : ceux qui sont en âge d'avoir des enfants à élever – les 30-50 ans – s'inquiètent pour leurs rejetons. Sont aussi à l'œuvre des variables de vulnérabilité : les femmes sont plus prompts à se sentir menacées quand elles sont seules le soir dans la rue, les personnes âgées également.

III. Peurs pour les enfants, peurs personnelles, préoccupation sécuritaire

Il est possible d'aller plus loin en procédant à des analyses multivariées qui prennent en compte simultanément non seulement les questions sur la préoccupation sécuritaire et sur les peurs, mais aussi différentes opinions concernant le rétablissement de la peine de mort, le respect de la propriété, la suppression des allocations familiales en cas de délinquance juvénile, le traitement des victimes par la

police, les causes de la délinquance et les priorités de la politique criminelle. On y ajoutera des variables d'expérience des différentes victimations⁶⁰.

Après avoir dichotomisé les réponses, on peut d'abord pratiquer une analyse factorielle de correspondances où ces questions interviennent comme variables actives, tandis que les caractéristiques des enquêtés sont placées en variables supplémentaires.



on projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 6 : Analyse factorielle sur les variables d'opinion (plan des deux premiers facteurs)

✧ Le premier facteur extrait (qui rend compte de 13,43% de la variance expliquée) est surtout structuré autour des *peurs pour les enfants*, accessoirement des peurs personnelles dans les transports en commun. Évidemment, les critères les mieux corrélés à ce facteur sont les tranches d'âge – 30 à 50 ans – qui vont de pair avec le fait d'avoir de jeunes enfants à élever. Mais on remarquera que ces peurs touchent surtout des parents à statut médiocre (employés, niveau scolaire culminant avec le premier cycle du second degré) et se classant à droite. Au contraire, la possession d'un important capital scolaire est plutôt corrélée avec l'autre partie de l'axe, celle où les peurs pour les enfants sont plutôt faibles.

✧ Le deuxième facteur (9,46%) concerne toutes les *peurs personnelles*, dans les transports en commun, dans la rue, mais aussi au domicile. Il est, de manière très classique, corrélé avec le sexe – les femmes ont plus peur que les hommes – avec l'âge – les personnes âgées ont plus peur que celles d'âge moyen – et avec l'activité – les retraités ont plus peur que les actifs.

✧ Enfin, le troisième facteur (5,78%) est surtout structuré par la *préoccupation sécuritaire* et par des variables idéologiques (rétablissement de la peine de mort, respect de la propriété, suppression des prestations sociales, xénophobie, condamnation de l'indulgence de la justice...). À ce côté de l'axe sont associés un statut de retraité (et jusqu'à un certain point à l'âge élevé) et une position politique de droite. En revanche, attribuer la délinquance au chômage et avoir peur notamment dans les transports publics se situent plutôt de l'autre côté de l'axe, avec une claire corrélation à un fort capital scolaire.

⁶⁰ Leur prise en compte constitue une innovation par rapport au protocole adopté pour l'analyse de l'enquête Île-de-France de 2001.

✧ On notera enfin que l'expérience de victimation contribue seulement à un quatrième facteur qui ne rend compte que de 4,75% de la variance. On savait déjà que la préoccupation sécuritaire n'est pas fortement sensible à l'expérience personnelle⁶¹. On voit aussi que les peurs – qui sont pourtant réputées plus sensibles au poids de l'expérience personnelle – entretiennent avec elle une relation un peu complexe. On l'explique généralement par le fait que la peur est la résultante du risque ou de l'expérience mais à travers le filtre de la vulnérabilité personnelle ou sociale que l'on se reconnaît⁶². Toutefois, la construction typologique qui va suivre permettra, on va s'en rendre compte, de nuancer cette distance entre expérience et sentiment d'insécurité.

En tous cas, les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base⁶³ d'une construction typologique selon les modalités exposées en introduction.

* Un premier groupe rassemble plus de la moitié (52,49%) de l'échantillon. Les peurs – quelles qu'elles soient – y sont à un niveau très faible, comme aussi la préoccupation sécuritaire et les variables idéologiques associées. C'est le chômage qui y est principalement incriminé comme cause de la délinquance. Plus que proportionnellement, il s'agit d'hommes de tous âges à partir de 25 ans, cadres ou intermédiaires, voire retraités, surreprésentés du centre-droit à la gauche, surtout avec un capital scolaire supérieur à la moyenne. Les habitants de la ville centre y sont surreprésentés, mais aussi ceux des périphéries Nord et Sud.

* Un deuxième groupe (28,92%) est caractérisé par la peur pour les enfants. On y trouve des taux d'atteintes aux véhicules et d'agressions tout-venant plus élevés que la moyenne. Il s'agit plutôt d'hommes de moins de cinquante ans ; les ouvriers y sont surreprésentés ainsi qu'un niveau d'étude secondaire (lycée). On y critique plus qu'ailleurs l'indulgence judiciaire. La caractéristique la plus notable est peut-être la surreprésentation des habitants de la périphérie Sud, Vaulx-en-Velin et Saint-Priest. Notons, pour être complet, une surreprésentation des étudiants – de pair avec celle des 15-19 ans – qui laisse entendre que ce type regroupe avec des parents inquiets pour la sécurité de leurs enfants des jeunes plus exposés, on le verra, à la victimation personnelle, notamment violente.

* Le dernier groupe est le plus petit (18,59%). Toutes les peurs y sont surreprésentées mais aussi la préoccupation sécuritaire et l'adhésion au rétablissement de la peine de mort, au respect de la propriété, à la suppression des prestations sociales pour les délinquants. On notera un relief plus fort que la moyenne des agressions, vols personnels, vols et dégradations de véhicules. On relèvera dans cette sous-population, en plus forte proportion que la moyenne, des femmes, des personnes âgées (plus de 60 ans)⁶⁴, des personnes de faible capital scolaire⁶⁵ (primaire ou collègue), des gens se classant à droite.

Ce dernier groupe ressemble aux *apeurés répressifs* de l'enquête francilienne de 2001⁶⁶. Le premier rappelle les volés ou cambriolés *distanciés* de l'enquête CESDIP du milieu des années 1980⁶⁷ ou les *sociaux* de l'enquête réalisée en Île-de-France en 2001 ; mais il occupe une place plus importante dans l'échantillon lyonnais, soulignant ainsi le faible relief qu'y tient globalement l'insécurité... à l'exception des peurs pour les enfants. Et c'est probablement pourquoi elles parviennent à caractériser un type (le 2) dont on ne trouve pas d'équivalent direct dans les enquêtes antérieures.

⁶¹ De même qu'on peut être préoccupé par le chômage comme problème social sans avoir personnellement peur d'en être atteint.

⁶² Robert, Pottier, 1997a.

⁶³ On utilise les quatre premières coordonnées.

⁶⁴ Ces deux critères – sexe et âge – sont classiquement associés avec une impression de plus forte vulnérabilité.

⁶⁵ Ce qui va, dans une certaine mesure, de pair avec l'âge puisque les générations successives sont de plus en plus diplômées.

⁶⁶ Pottier, Robert, Zauberman, 2002, 31s.

⁶⁷ Zauberman, Robert, 1995, 95s.

Le sentiment sur le cadre de vie

Le questionnaire comporte plusieurs questions sur le cadre de vie, notamment sur l'évaluation qu'en font les enquêtés : l'ancienneté dans le quartier, son équipement en moyens de transport, établissements scolaires, services administratifs, commerces, la participation à la vie associative, l'entraide de voisinage, les problèmes du quartier (gens bruyants, saleté, drogue, vandalisme, bandes de jeunes), la présence policière, le souhait de déménager et ses motifs, l'expérience de victimation chez les voisins.

Après avoir dichotomisé les réponses, on peut pratiquer une analyse factorielle de correspondances où ces questions interviennent comme variables actives, tandis que les caractéristiques des enquêtés sont placées en variables supplémentaires.

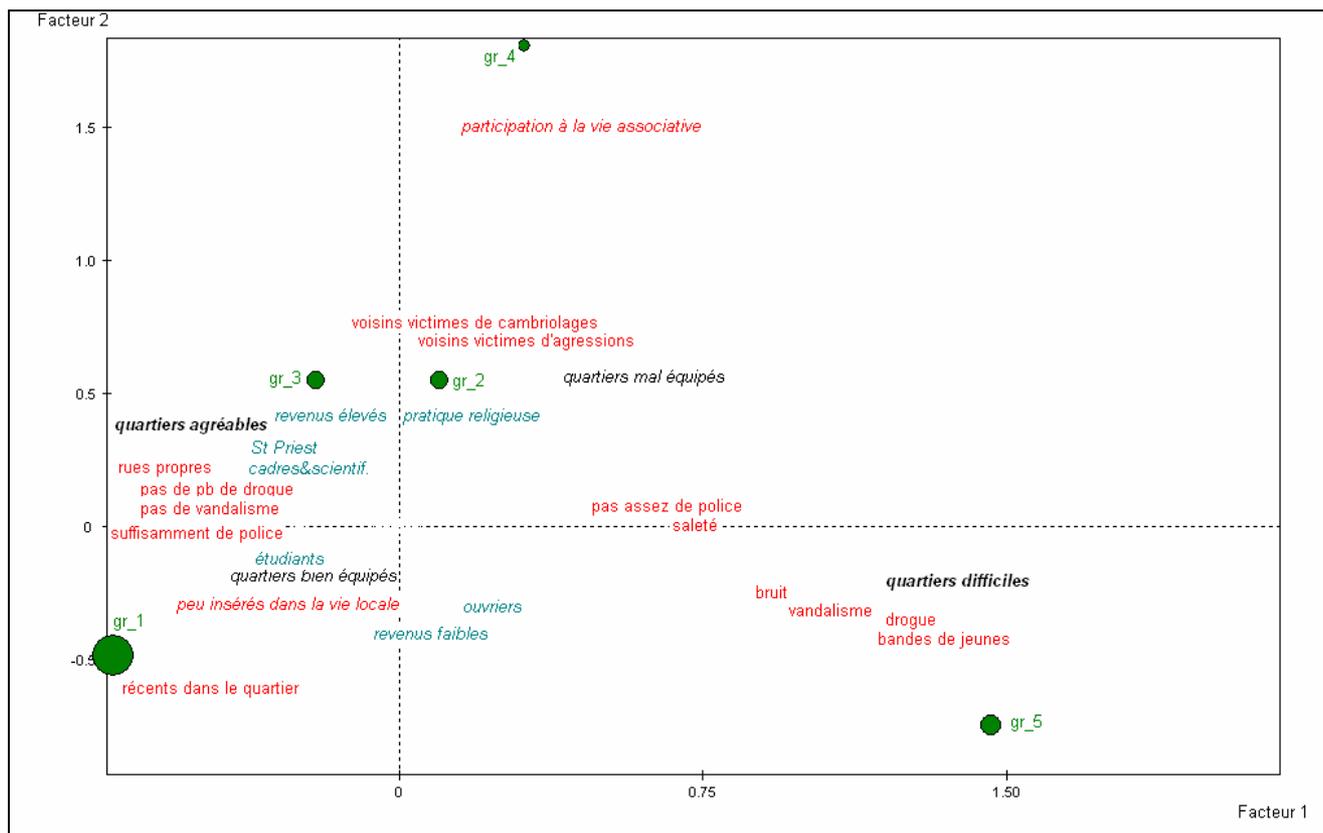
I. Les lignes de force du jugement sur le cadre de vie

On parvient à extraire cinq facteurs.

✧ Le premier (12,29% de la variance) concerne les *désordres urbains* : il est caractérisé par les doléances sur la présence de bandes, le vandalisme, la circulation de drogue, l'insuffisance de la présence policière et l'aspiration à déménager vers un quartier plus sûr. Les caractéristiques qui apparaissent les mieux corrélées sont un niveau d'éducation primaire, un âge assez élevé (50-59 ans), la résidence dans un quartier pavillonnaire. Au contraire, se trouve corrélées à l'autre extrémité de cet axe des variables telles que être âgé de 20 à 24 ans, être étudiant, disposer d'un niveau d'éducation supérieure, habiter la périphérie Nord.

✧ Un deuxième facteur (8,09% de la variance expliquée) concerne l'engagement dans la *vie associative*. Il est caractérisé par la participation à diverses formes d'associations (de propriétaires, de quartier, professionnelles et politiques...), également par le fait de savoir que certains voisins ont été cambriolés, ce qui signale au moins qu'on les connaît, qu'on parle avec eux, qu'on a des relations vicinales. D'ailleurs, ne pas rendre service à ses voisins contribue à l'autre côté de l'axe, celui où les variables les mieux corrélées sont le fait d'être jeune (20-24), d'avoir de petits revenus, de ne pas avoir de pratique religieuse. Au contraire, du côté associatif, on trouve des corrélations avec un âge élevé (60-74), un statut de retraité, des revenus conséquents (3 800-5 600 €), une pratique religieuse, un habitat situé en périphérie de Lyon.

✧ Le troisième facteur (6,93% de la variance) concerne l'*équipement* de son quartier, ou plutôt les déficits d'équipements scolaires, de transport, administratifs ou commerciaux. Mais on ne trouve pas de critère de population qui soit bien corrélé à ce facteur.



on projette sur ce plan les groupes de la typologie présentée plus bas en tenant compte de leur taille

Figure 7 : Analyse factorielle sur le sentiment concernant le cadre de vie (plan des deux premiers facteurs)

Les facteurs extraits ultérieurs deviennent plus difficiles à caractériser.

✧ Le quatrième (5,77%) concerne, comme le second, l'engagement dans la vie associative, mais cette fois le fait de connaître des voisins victimes d'agressions ou de cambriolages se situe de l'autre côté du facteur. En tout cas, avoir atteint un niveau d'études supérieures constitue le seul critère corrélé à ce facteur.

✧ Quant au cinquième (5,5%), il est caractérisé par une arrivée récente dans le quartier et par le fait de savoir que des voisins ont été victimes de cambriolages ou d'agressions. Les critères les mieux corrélés à ce facteur sont une relative jeunesse (moins de 40 ans) et un statut de cadres ; tandis qu'à l'autre extrême, on trouve un niveau primaire d'éducation et le statut de retraités.

Au total, les grandes organisations du jugement sur son cadre de vie sont d'abord les désordres urbains, ensuite l'engagement associatif, enfin l'équipement de proximité.

II. D'un environnement confortable à un environnement difficile

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base⁶⁸ d'une construction typologique qui dégage cinq groupes.

* En valeur relative, le plus gros type (40,53% de l'échantillon) juge son quartier *bien équipé* et sans problèmes. Le souhait de déménager y est d'ailleurs peu répandu et l'on juge la présence policière suffisante. Il s'agit d'une population plutôt masculine, plutôt jeune, voire étudiante – la moitié des étudiants de l'échantillon sont dans ce groupe dont ils représentent le sixième – donc à revenus plutôt faibles, mais dotée d'un capital scolaire important. Les opinions politiques sont plutôt à gauche ; on

⁶⁸ On utilise les cinq premières coordonnées.

affiche plutôt une absence de pratique religieuse. Cette population habite plutôt le centre-ville, elle est plus *lyonnaise* que banlieusarde.

* Apparaît ensuite un groupe plus restreint (14,63%) essentiellement caractérisé, en valeur relative, par l'*ancienneté* dans le quartier et l'importance des relations avec les voisins ; en revanche, la participation associative y est plutôt faible. On y juge son environnement plutôt dénué en équipements de toutes sortes, mais sans problèmes, ce qui n'empêche pas de déplorer une présence insuffisante de la police. Les enquêtés regroupés dans ce type ne sont pas très faciles à caractériser ; en tous cas, ils sont, beaucoup moins que les précédents, lyonnais ; en revanche, les habitants de la périphérie Nord y sont plus nombreux qu'ailleurs.

* Le troisième groupe est à peine un peu plus conséquent (16,66%). Comme dans le premier, on s'y déclare plutôt *satisfait de l'équipement* de son quartier ; on le juge plutôt dénué de problèmes et du coup on estime la présence policière suffisante et on ne manifeste guère de souhait de déménager. On signale cependant des voisins victimes de cambriolages, voire d'agressions. Statut de cadre, auto-classement à droite, revenus confortables, pratique religieuse caractérisent cette population qui ne montre guère d'engagement associatif, mais ne rechigne pas à rendre service autour de soi.

* Le groupe 4 est le plus petit (9,20% de l'échantillon). C'est l'engagement *associatif* qui le distingue (ainsi qu'une bonne insertion vicinale). Il s'agit d'une population plutôt âgée (les plus de quarante ans y sont surreprésentés), dotée d'un capital professionnel (cadres), financier (les revenus excédant 2 400 € sont surreprésentés) et scolaire (enseignement supérieur) plus important que la moyenne, et d'ailleurs habitant aussi plus souvent que la moyenne dans des quartiers résidentiels (plutôt pavillonnaires, mais mal équipés en commerces).

* Finalement, un dernier groupe (18,98%) réunit ceux qui estiment vivre dans un environnement *difficile* (bandes, vandalisme, drogue, bruit, saleté), quoique plutôt bien équipé (au moins en transports publics et établissements scolaires). Ils voudraient déménager dans un quartier moins exposé à la délinquance et se plaignent d'une présence policière insuffisante. Ces enquêtés sont plus souvent que la moyenne des femmes, des personnes de 40 à 60 ans ; en valeur relative, leur capital scolaire (primaire ou collègue), professionnel (ouvriers, employés, femmes au foyer), financier (moins de 2 400 €) est médiocre. Ils sont peu portés à l'engagement associatif. Ils habitent plutôt Vénissieux ou Vaulx-en-Velin.

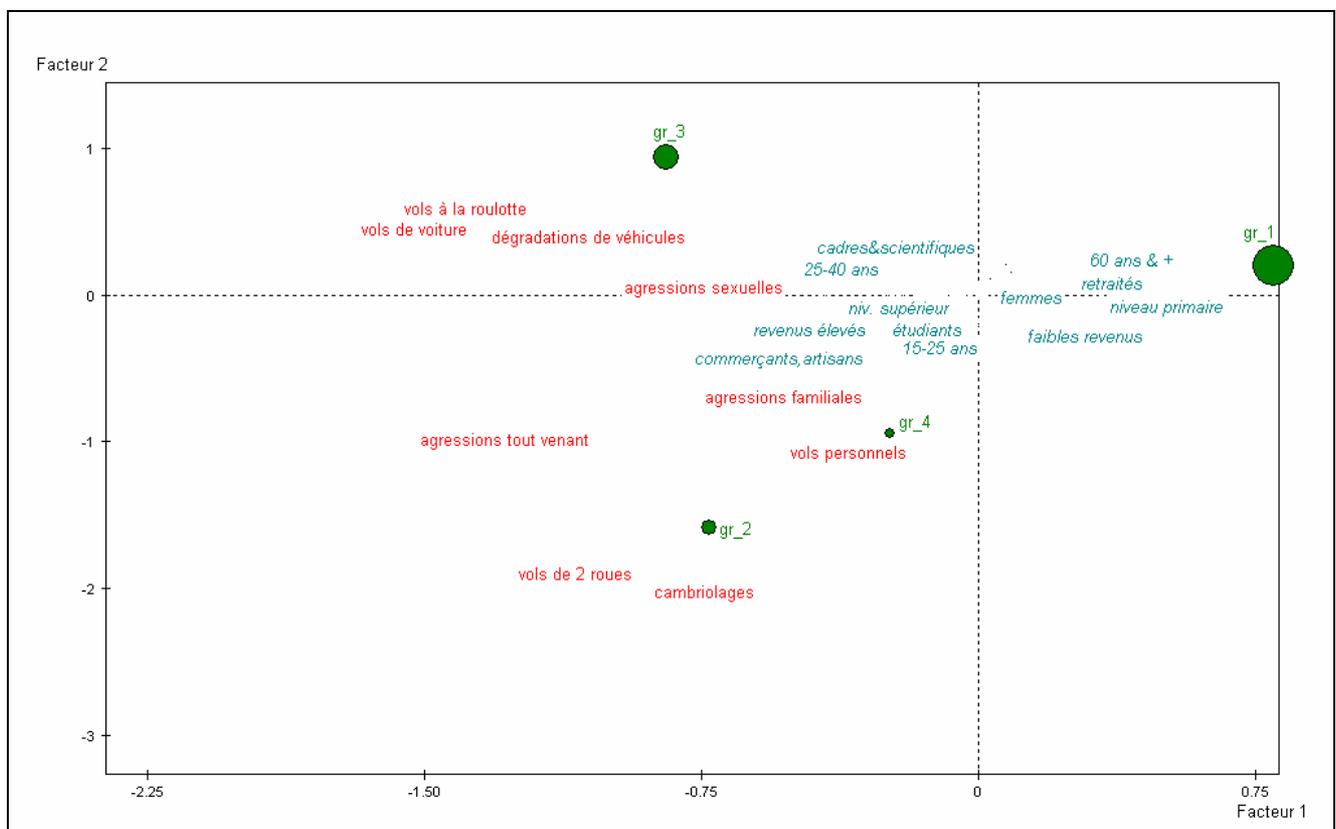
Ces types, comme ceux dégagés au chapitre précédent, vont maintenant être utilisés comme variables construites dans les analyses multivariées des victimations.

Victimes, non-victimes

Avant d'examiner chaque victimation à tour de rôle, dressons un tableau d'ensemble. On dichotomise chacune de ces variables de victimation en distinguant les enquêtés qui ont été atteints au cours de la période d'enquête de ceux qui en sont indemnes. À ces indicateurs globaux de risque, on ajoute encore les caractéristiques des enquêtés et les variables construites (types) à propos des opinions et du sentiment sur le cadre de vie.

I. Différentes sortes de victimations

Une analyse factorielle de correspondances fait émerger quelques grandes sortes d'atteintes.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 8 : Analyse factorielle globale sur les victimations (plan des deux premiers facteurs)

✧ Un premier facteur à la puissance explicative considérable (63,45% de la variance expliquée) oppose les victimes d'atteintes de toutes sortes aux véhicules à ceux qui ne le sont pas. Du côté exposé, on rencontre les actifs en début de carrière, avec un bon capital scolaire (niveau d'études supérieures) et professionnel (cadres), ceux qui vivent dans des quartiers modestes et dans des zones qu'ils jugent difficiles. Contribuent aussi fortement à l'inertie de l'axe de ce côté les variables construites concernant les peurs pour les enfants et les peurs personnelles. À l'inverse, les variables qui sont corrélées à une moindre exposition aux atteintes aux véhicules sont l'âge⁶⁹, la sortie de la vie active, le fait de vivre dans des quartiers confortables dans la ville-centre ou même en périphérie, le fait aussi de vivre en quartiers

⁶⁹ Corrélativement avec un plus faible capital scolaire.

pavillonnaires... bref ceux que leurs caractéristiques ou leur implantation mettent un peu à l'écart de la vie active et/ou des zones urbaines les plus remuantes... et de leurs risques.

✧ Un deuxième facteur – qui explique encore 14,38% – est caractérisé par l'exposition aux *atteintes personnelles (agressions et vols)* ou, à l'inverse, à l'immunité contre ces victimations. Très typiques des populations les plus exposées à ce risque sont l'âge (15-25 ans), le fait de vivre seul, avec de très faibles revenus, d'être étudiant – toutes variables fortement intercorrélées entre elles – éventuellement en ZUS. La variable d'opinion regroupant les peurs personnelles du crime contribue aussi fortement à l'inertie de ce côté du facteur. Du côté peu exposé au risque de victimations personnelles, on trouve des contributions des âges plus élevés, des revenus plus importants, une installation dans la vie active (à la fois des cadres et des ouvriers). En fait, ce facteur rappelle que les agressions et les vols sont massivement un risque qui concerne les adolescents et les jeunes adultes.

✧ Le troisième facteur n'explique plus que 5,46% de la variance. C'est le *cambriolage* qui contribue pour les trois quarts à l'inertie de l'axe⁷⁰. La population qui est le plus exposée à ce risque est caractérisée par des traits comme l'appartenance à une profession indépendante (entrepreneurs), des revenus élevés, des foyers assez nombreux mais avec des enfants déjà grands, l'habitation dans des quartiers confortables (bien équipés) de la ville-centre ou du reste de l'agglomération. Du côté de ceux qui sont moins exposés, on trouve des revenus plus modestes, des foyers nombreux mais avec des enfants jeunes, le fait d'habiter dans de grands ensembles. En bref, il s'agit d'un risque de nantis, ce qui constitue un résultat constant des enquêtes. En revanche, on ne voit pas émerger ici le second profil de cambriolés parfois rencontré dans d'autres enquêtes, celui d'habitants de quartiers difficiles.

✧ Le quatrième facteur n'a plus qu'une valeur explicative fort limitée (4,43%). Il se définit par l'exposition aux *violences sexuelles et familiales*. La population à risque est caractérisée par le sexe (féminin), notamment des femmes au foyer, des personnes refusant de se situer politiquement, mais aussi des chômeurs et des faibles revenus.

Dans l'ensemble, on est frappé de retrouver dans ces résultats les mêmes facteurs – et dans le même ordre – que ceux observés dans l'enquête francilienne 2001⁷¹.

II. Un risque inégalement réparti

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base⁷² d'une construction typologique. Les habitants de l'agglomération lyonnaise sont loin d'être égaux devant le risque de victimation : à presque la moitié d'entre eux, il n'est pratiquement rien arrivé ; quant à l'autre, elle se divise en quatre classes dont les profils de victimation sont assez différents.

* Le premier groupe (46,79%) de cette typologie est composé d'*indemnes* : aucune atteinte aux véhicules, aucun vol, aucun cambriolage, aucune agression ordinaire et moins de 1% des victimes de violences sexuelles ou par des proches. Tendanciellement, le profil de ces enquêtés est assez marqué : ils sont plus souvent retraités, plus souvent âgés, plus souvent de faible niveau scolaire, plus souvent de revenus modestes, un peu plus souvent des femmes. Cependant, le type d'opinion exempt de peurs et de préoccupation sécuritaire y est plus nombreux que dans l'ensemble de l'échantillon (57,75 contre 51,95) ; le type qui estime habiter un quartier confortable et bien équipé y est aussi plus présent que dans l'ensemble de l'échantillon (43,71 contre 40,53).

* On trouve ensuite un premier groupe de victimes (16,70%) marqué par une survictimation en *toute matière* : la moitié d'entre eux a été cambriolée (contre le dixième de l'échantillon), les deux cinquièmes se sont vu voler un deux-roues (contre 7% en moyenne), le quart a été agressé (contre 6% en

⁷⁰ Et c'est la seule variable de victimation qui a son *best* sur ce facteur.

⁷¹ Pottier, Robert, Zauberman, 2002, 39-40.

⁷² Toutefois, comme l'analyse de correspondances multiples a été menée à partir d'un tableau de contingence ce qui ne permet pas de procéder à une analyse typologique, on est reparti d'une analyse de correspondances multiples menée sur les mêmes variables, mais en plaçant seulement en variables actives les victimations et en supplémentaires les variables critères.

moyenne) ; même en matière de vols de voiture, ils sont plus nombreux que la moyenne à avoir été touchés. Plus souvent que dans l'ensemble de l'échantillon, ce sont des étudiants, en tous cas des jeunes, des membres de familles nombreuses ; ils sont aussi plus nombreux que la moyenne à être dotés d'un capital scolaire élevé et leurs foyers jouissent plus souvent de revenus moyens ou confortables. Reste cependant que les peurs pour les enfants y sont plus répandues qu'ailleurs. Quant à leur cadre de vie, ils sont significativement plus nombreux à le juger *sans problème et bien équipé*, mais aussi significativement plus nombreux à le trouver *difficile*.

* Le groupe suivant est plus important : il réunit plus du quart (27,32%) de l'échantillon. Ces victimes aussi sont plus atteintes que la moyenne, mais ce n'est pas la même délinquance qui les frappe : c'est uniquement leurs *voitures* qui sont touchées. Relativement à la moyenne de l'échantillon, le taux de dégradations est à plus du double, comme celui de vols à la roulotte, celui de vols de voiture est presque multiplié par trois. En revanche, agressions, vols personnels, cambriolages et même vols de deux-roues les atteignent moins que la moyenne. Leur profil est assez caractéristique : plus souvent que la moyenne ce sont des cadres (ou des intermédiaires ou des employés), de bon niveau d'éducation, entre 25 et 40 ans ; ils sont plus nombreux que la moyenne à appartenir à des ménages à revenus moyens ou confortables. En valeur relative, ils vivent davantage en centre ville, davantage aussi dans des immeubles collectifs. On notera que les peurs pour les enfants y ont un poids relatif et ils sont aussi un peu plus nombreux que la moyenne à trouver leur cadre de vie difficile.

* Le dernier groupe est le plus petit (9,19%). Tous ses membres ont été *volés*, et c'est à peu près la seule victimation qui les touche, si ce n'est aussi une fréquence un peu plus élevée que la moyenne de dégradation de véhicules. Les moins de 25 ans sont surreprésentés dans ce groupe, les étudiants également, les enquêtés vivant seuls, les résidents en immeubles collectifs, les très faibles revenus, aussi ceux qui se classent à gauche de l'échelle politique. Finalement, c'est un groupe plus féminisé que la moyenne.

Ainsi, l'exposition au risque est bien liée à la vie active, mais alors que les uns doivent craindre uniquement pour leurs voitures, les autres sont exposés à un risque plus polymorphe. Le jeune âge définit aussi un profil particulier. En revanche, la sortie de la vie active mais aussi habiter des quartiers paisibles diminuent nettement, voire suppriment l'exposition au risque.

victimation	groupe 1	groupe 2	groupe 3	groupe 4	ensemble de l'échantillon
agression	0,00	26,70	3,93	2,56	5,77
agression par un proche	0,65	2,66	0,74	1,19	1,06
agression sexuelle	0,53	1,59	1,76	2,02	1,18
vol personnel	0,00	2,21	0,16	100,00	9,61
cambriolage	0,00	49,67	0,50	9,75	9,33
vol de voiture	0,00	20,07	41,07	14,59	15,91
vol roulotte	0,00	21,09	49,69	20,74	19,00
dégradation/destruction	0,00	22,12	55,53	26,37	21,29
vol deux-roues	0,00	39,28	0,91	6,93	7,44
taille	46,79	16,70	27,32	9,19	100

Tableau 19 : Typologie d'ensemble des victimes et des non-victimes ; taux de prévalence

Les agressions

Comme d'habitude, les diverses sortes d'agressions présentent des occurrences tout à fait disproportionnées : les violences entre proches et les agressions sexuelles sont beaucoup plus rares que les agressions tout-venant. Globalement, toutefois, l'agression est un risque rare. On va donc présenter d'abord les résultats pour l'ensemble de l'agglomération lyonnaise. On s'attachera ensuite aux données par zone dans toute la mesure où le petit nombre de cas observés le permettra.

I. Les taux d'agressions

	agressions tout-venant	agressions par un proche	agressions sexuelles
prévalence	5,80 [5,11- 6,43]	1,10 [0,77- 1,35]	1,20 [0,87- 1,49]
<i>multivictimation</i>	1,67	3,14	1,20
incidence	9,62 [8,79-10,46]	3,29 [2,79- 3,80]	1,40 [1,07- 1,74]

Tableau 20 : Agressions, prévalence, multivictimation, incidence (intervalles de confiance en %)

1. Les taux d'agressions tout-venant

5,80%⁷³ des habitants de l'agglomération lyonnaise de 15 ans et plus – soit quelque 56 000⁷⁴ victimes ont donc, d'après l'enquête, été *personnellement victimes*, au moins une fois en 2002, 2003, 2004, *d'une autre sorte d'agression – y compris d'un vol avec violence – ou d'une tentative*⁷⁵.

Ce résultat est très inférieur à ceux observés sur les sites franciliens (des communes de la banlieue Nord) de l'enquête. Il est aussi inférieur à ceux obtenus dans les enquêtes réalisées en 2001⁷⁶ (6,67) et 2003⁷⁷ (5,95) pour le Conseil régional d'Île-de-France.

Les résultats nationaux tirés des enquêtes de l'INSEE sur les conditions de vie des ménages sont difficilement comparables : ces enquêtes traitent les agressions comme un tout sans mettre à part les violences domestiques ou sexuelles et leur période d'enquête se réduit à deux ans au lieu de trois. Ceci dit, leurs taux (6,94 pour 2001-2002 ou 6,71 pour 2002-2003) sont plus élevés que ceux observés dans l'agglomération lyonnaise sur deux ans (4,01%).

On peut dire que l'agression (tout-venant) ne semble pas marquer particulièrement le site lyonnais pris globalement.

Pour passer du nombre de victimes au nombre de faits, il faut tenir compte du nombre (moyen) de victimations de la même sorte (multivictimation dite homogène) survenues dans les trois années de la période d'enquête⁷⁸. Pour l'ensemble des victimes résidant dans l'agglomération, il atteint 1,67 agression en trois ans, un chiffre supérieur aux résultats des enquêtes franciliennes de 2001 (1,51) et 2003 (1,56). En

⁷³ Ce pourcentage est un estimateur et non la vraie valeur qui ne peut être connue parfaitement. L'estimateur résume l'information selon laquelle la vraie valeur a 95 % de chances de se trouver dans l'intervalle de confiance que nous lui adjoignons. On suivra cette présentation pour toutes les victimations.

⁷⁴ Entre 49 et 62 milliers.

⁷⁵ Un nombre non négligeable d'enquêtés (46) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les agressions ordinaires, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

⁷⁶ Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

⁷⁷ Heurtel, 2004.

⁷⁸ Comme cette multivictimation comprend une queue de distribution comptant, de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>6 = 8$.

revanche, on se situe dans le Grand Lyon dans le même ordre de grandeur que celui observé sur les terrains franciliens de la présente campagne.

On obtient un taux d'incidence de 9,62 pour toute l'agglomération lyonnaise soit quelque 92 000 agressions en trois ans⁷⁹. Les résultats lyonnais sont légèrement inférieurs à ceux observés dans les deux enquêtes franciliennes de 2001 et 2003 et clairement en dessous des scores recueillis dans les communes de la banlieue parisienne incluses dans cette campagne d'enquêtes.

Une comparaison plus complète des indicateurs *sur deux ans* avec ceux des enquêtes antérieures disponibles montre finalement que Lyon (avec une prévalence de 4,01, une multivictimation de 1,56 et une incidence de 6,27) se situe nettement en dessous de leur niveau.

	CESDIP 1984-85	INSEE 1994-95	INSEE 1995-96	INSEE 1996-97	INSEE 1997-98	INSEE 1998-99	INSEE 1999-2000	INSEE 2000-2001	Île-de- France 1999-2000	métropole régionale 1997-98
prévalence	3,8	5,5	5,4	6,2	5,9	6,8	6,9	7,5	6,7	10,2
multivictimation	1,29	1,75	1,80	1,72	1,48	1,96	2,05	2,03	1,63	1,77
incidence	4,99	9,67	9,79	10,77	8,79	13,40	14,23	15,32	10,92	18,05

Tableau 21 : Agressions tout-venant ; comparaison entre enquêtes

2. Les taux d'agression par un proche

Il est rare que les enquêtes comprennent un module particulier sur cette victimation. On pourrait imaginer que les interviewés les mentionnent alors spontanément parmi les agressions en général, mais, à défaut de question spécifique, ils semblent plutôt avoir tendance à les omettre⁸⁰ : comme pour l'agression sexuelle, c'est seulement en posant explicitement la question des violences par un proche, par quelqu'un qui vit avec vous (un cohabitant), que l'on a des chances d'en découvrir l'étendue.

1,10%⁸¹ des habitants du Grand Lyon de 15 ans et plus – soit quand même quelque 11 000⁸² victimes – ont donc, d'après l'enquête, *fait l'objet*, au moins une fois en 2002, 2003 ou 2004, *de violences ou de tentatives de violence par un proche vivant avec eux*.

Ici encore, les résultats lyonnais sont inférieurs à ceux obtenus, lors de la même enquête, dans des communes de la banlieue Nord de Paris. Ils se rapprochent de ceux obtenus en 2001 et 2003 pour l'ensemble de l'Île-de-France.

On ne dispose guère d'autres termes de comparaison.

Le nombre moyen⁸³ d'agressions familiales subies en trois ans par chaque victime atteint 3,14. Il est habituel qu'il soit plus élevé que pour n'importe quelle autre victimation : il s'agit de confrontations à répétition ; leur durée est souvent allongée par l'hésitation de la victime à fuir ou à demander l'intervention d'un tiers, ou encore par la difficulté qu'elle éprouve à se mettre à l'abri ou à obtenir une intervention efficace des autorités publiques. Toutefois, ce nombre moyen lyonnais est plus élevé que les scores franciliens (2,49 dans l'enquête 2001, 2,50 en 2003) mais dans la fourchette des résultats obtenus dans la présente campagne dans quelques communes de banlieue parisienne.

On obtient un taux d'incidence de 3,29 pour toute l'agglomération lyonnaise soit quelque 31 000 agressions familiales en trois ans⁸⁴. Les résultats lyonnais sont supérieurs à ceux observés dans les deux enquêtes franciliennes de 2001 et 2003, mais plutôt en dessous des scores recueillis dans les communes de la banlieue parisienne incluses dans cette campagne d'enquêtes.

⁷⁹ Entre 84 et 100 000.

⁸⁰ Ainsi, Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 19.

⁸¹ Ici, 15 enquêtés ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les agressions entre proches, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

⁸² Entre 8 et 13 milliers.

⁸³ Ici la troncature adoptée est $>5 = 6$.

⁸⁴ Entre 27 et 36 milliers.

3. Les taux d'agressions sexuelles

1,20%⁸⁵ des habitants de l'agglomération lyonnaise de 15 ans et plus – soit quelque 12 000⁸⁶ victimes – ont, d'après l'enquête, *fait l'objet*, au moins une fois en 2002, 2003, 2004, *d'une agression sexuelle ou d'une tentative, y compris par un de leurs proches*. Cette forme de violence fait donc – toutes les enquêtes⁸⁷ parviennent au même constat – clairement moins de victimes que l'agression tout-venant, mais, ici, davantage que celle par un proche.

Il était expressément demandé aux enquêtés de mentionner les agressions sexuelles commises par un proche au titre des agressions sexuelles pas à celui des violences par un proche. Quatre personnes seulement ont déclaré une agression sexuelle et une violence par un proche. Les années de victimation ne coïncident que pour deux d'entre elles et une seule déclare que l'auteur de l'agression sexuelle vivait avec elle. Elle est la seule qui aurait pu éventuellement violer la consigne, encore n'est-ce pas avéré du tout. On peut donc tenir le risque de doublonnage pour insignifiant.

Peu de termes de comparaison sont disponibles dans la mesure où la plupart des enquêtes ne consacrent pas un module autonome à ce type de victimation.

Quand on en trouve, la peinture est inversée par rapport à ce que l'on a dit pour les autres sortes d'agressions. Le résultat lyonnais se situe au dessus de ceux observés, lors de la présente campagne, dans des communes de la banlieue parisienne. Il dépasse encore les données obtenues dans les deux enquêtes régionales réalisées en Île-de-France en 2001 et 2003. Toutefois, les variations enregistrées sur des taux aussi faibles n'ont pas une grande portée.

Les nombres moyens⁸⁸ observés dans les enquêtes franciliennes de 2001 et 2003 étaient plus importants comme d'ailleurs ceux relevés dans les communes de la banlieue parisienne au cours de la présente campagne.

On obtient un taux d'incidence de 1,40 pour toute l'agglomération lyonnaise soit quelque 13 000 agressions à caractère sexuel en trois ans⁸⁹. Les résultats lyonnais sont supérieurs à ceux observés dans les deux enquêtes franciliennes de 2001 et 2003, mais plutôt dans l'ordre de grandeur des scores recueillis dans les communes de la banlieue parisienne incluses dans cette campagne d'enquêtes.

4. Multivictimation hétérogène

Certaines victimes d'agressions ont également subi pendant la période d'enquête d'autres victimations (multivictimation hétérogène). D'abord, la victime d'une agression ordinaire peut aussi avoir été agressée par un de ses proches ou avoir pâti d'une agression sexuelle ; ce concours est pratiquement inexistant. En revanche, ceux qui ont subi des agressions par un proche ou sexuelle sont un peu plus nombreux à avoir aussi essayé l'autre sorte d'agression ou une violence ordinaire. Mais, dans l'ensemble, les agressés victimes de multivictimation hétérogène ont davantage subi des vols personnels ou cambriolages et, bien plus souvent encore, des atteintes aux véhicules. On lit là l'effet de la plus ou moins

⁸⁵ Ici, 8 enquêtés ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les agressions sexuelles, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

⁸⁶ Entre 8 et 15 milliers.

⁸⁷ Même l'ENVEFF (Jaspard *et al*, 2003) ne fait pas vraiment exception : dans les 12 mois précédant l'enquête, l'indice global de harcèlement sexuel (dans l'espace public) qui veut dire *avoir été suivi au moins une fois ou en présence d'un exhibitionniste ou avoir subi des avances ou une agression sexuelle* est inférieur au total *insultes et menaces verbales + agressions physiques...*

⁸⁸ Ici la troncature adoptée est $>3 = 4$.

⁸⁹ Entre 10 et 17 milliers.

grande fréquence des diverses victimations : les agressés, comme tout le monde, risquent d'abord un vol de ou dans leur voiture ou une dégradation de ce véhicule.

victimations	agression tout-venant	agression entre proches	agression sexuelle
agressions tout-venant	<i>n= 275</i>	9,4	12
agressions entre proches	1,7	<i>n= 50</i>	6,5
agressions sexuelles	2,5	7,3	<i>n= 56</i>
vols personnels	10,6	13,2	16,9
cambriolages	13,3	29,9	7,7
vols de voitures	25,9	23,3	39,5
vols dans/sur voitures	31,7	33,1	35,8
dégradations/destructions de véhicules	30,1	25,6	31,6
vols de deux-roues	13,3	23	14,3

Le tableau se lit en colonne : 1,7% des victimes d'agressions tout-venant l'ont aussi été d'agressions entre proches...

Tableau 22 : Multivictimations hétérogènes

II. Les circonstances des agressions

1. La gravité des agressions

gravité	agression tout-venant (n=275)	agression par un proche (n=50)	agression sexuelle (n=56)
ITT	8,14	25,26	3,57
blessures	17,76	21,54	14,22
coups	21,75	20,41	3,27
verbal	38,73	27,46	38,52
gestes, attitudes	7,86	5,33	37,68
autre	5,76	0,00	2,74
conséq. durables santé	20,12	32,88	26,97
peur durable	22,21	34,97	27,88
perte confian. durable	37,65	50,49	38,45

Tableau 23 : Agressions, gravité (%)

Quand un enquêté répond qu'il a été agressé, il ne faut pas se figurer que le sang a coulé à tout coup : l'agression ordinaire entraîne une incapacité de travail supérieure à huit jours dans moins d'un cas sur dix ; plus de la moitié de ces agressions se sont bornées à des paroles, des gestes ou des attitudes menaçantes.

Pour les agressions sexuelles, le trait est encore plus marqué : il y a blessures ou coups seulement une fois sur cinq ; les autres se sont limitées à des paroles, gestes ou attitudes. Parmi elles, une sur vingt⁹⁰ est un viol – une proportion analogue à celle observée en Île-de-France – mais 28,58% sont décrites par les enquêtées comme des tentatives de viols. Les agressions par un proche font contraste : ici les deux tiers

⁹⁰ Soit 0,05% des enquêtés. La proportion d'agressions ayant entraîné une incapacité de travail supérieure à huit jours atteint 16% (au lieu de 3,57% pour l'ensemble des agressions sexuelles) quand il s'agit d'un viol ; en cas de tentative de viol, cette proportion est de 9,97 (toujours au lieu de 3,57%) et celle des blessures sans ITT atteint alors 22% (au lieu de 14,22 pour l'ensemble des agressions sexuelles).

des violences ont comporté au moins des coups, voire des blessures, et on y observe même une incapacité de travail supérieure à huit jours dans le quart des cas. C'est d'ailleurs la sorte d'agression où les conséquences durables pour la santé sont le plus répandues, celles aussi qui entraînent la plus forte proportion de peur et de perte de confiance durables. On vérifie, une fois de plus, combien il est important d'inclure explicitement dans les enquêtes un module spécifique à ces violences.

Le site lyonnais ne contredit pas la leçon des enquêtes antérieures. Dans les enquêtes franciliennes aussi, les agressions sans contact physique représentent une grosse moitié des agressions tout-venant, plus encore des agressions sexuelles ; là aussi, les agressions par un proche étaient seules à s'éloigner de ce *topos*⁹¹. Avec des catégories un peu différentes, nous avons relevé, dans les enquêtes nationales l'importance (croissante), dans les agressions tout-venant, de la part des agressions sans contact physique et la faiblesse de celle des violences physiques caractérisées⁹².

Ne faut-il pas négliger toutes ces 'agressions' verbales ou gestuelles et borner l'attention aux 'vraies agressions', celles qui comportent au moins des coups ? D'un côté, l'extrême sensibilité aux atteintes au corps semble plaider pour une exclusion des agressions sans contact physique ; à l'inverse, l'extension des revendications de reconnaissance et de respect dans un contexte de tensions sociales et culturelles révèle de vives susceptibilités et, dans ces conditions, il serait imprudent de négliger les injures, menaces et attitudes agressives. Une forte dimension d'atteinte à l'identité peut s'y manifester. Elles sont en fait un indicateur essentiel de rugosité des relations sociales. Et surtout, une bonne proportion d'entre elles cachent, en fait, des vols ou tentatives de vols avec violence.

L'une des principales découvertes de l'enquête francilienne de 2001⁹³ a été l'importance de ces vols : plus de la moitié des agressions mentionnées par les enquêtés. Il en va de même sur le site lyonnais.

gravité	pas de vol	tentative de vol	vol	ensemble
ITT	10,85	4,40	7,16	8,14
blessures	18,51	17,20	16,93	17,76
coups	22,75	22,15	19,21	21,75
verbal	43,28	37,66	30,72	38,73
gestes, attitudes	4,04	17,64	3,69	7,86
autre	0,57	0,95	22,31	5,76
ensemble	47,91	28,70	23,39	100,00

Tableau 24 : Vols et tentatives de vols parmi les agressions (%)

On peut se demander si la meilleure protection des habitations et, jusqu'à un certain point, des véhicules n'a pas favorisé un certain glissement, au moins à la marge, de la délinquance acquisitive vers une cible moins protégée : le passant dans l'espace public. Mais lui soustraire son portable, son portefeuille ou son blouson suppose soit une habileté qui n'est pas à la portée de tout le monde (vol à la tire), soit à défaut – et plus simplement – une certaine brutalité (de l'arrachage au racket).

	agression tout-venant	agression par un proche	agression sexuelle
arme à feu	5,89	0,00	0,00
couteau	12,32	9,36	3,94
arme p. destination	12,20	10,04	5,86
chien	1,45	0,00	0,00
aucun	68,15	80,60	90,20

Tableau 25 : Agressions ; armement (%)

⁹¹ Pottier, Robert, Zauberman, 2002 ; Heurtel, 2004.

⁹² Lagrange, Pottier, Zauberman, Robert, 2004.

⁹³ Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

Ce n'est, en tout cas, pas l'armement utilisé qui caractérise l'agression lyonnaise : quasiment absent des violences sexuelles, peu présent dans les brutalités par un proche, il est à peine plus présent dans les agressions tout-venant (et encore ne s'agit-il presque jamais d'une arme à feu). Ce tableau ne s'écarte guère de celui que nous avons découvert en Île-de-France⁹⁴.

2. La localisation des agressions

Le problème ne se pose pas pour l'agression par un proche qui cohabite avec la victime : c'est à leur domicile commun que les faits se sont généralement passés.

Pour les autres violences, elles se répartissent surtout entre le quartier d'habitation et un ailleurs pas très éloigné (un autre quartier de la ville, à la limite le département)⁹⁵ et l'on n'observe pas de ce point de vue des différences très nettes entre l'agression ordinaire et la violence sexuelle⁹⁶.

Mais si l'on regarde plus précisément le lieu de commission, les deux sortes d'agressions font davantage contraste : alors que la violence ordinaire est avant tout affaire d'espace public⁹⁷, l'agression sexuelle demande un lieu plus discret : une fois sur deux, elle prend place au domicile, dans un autre logement ou une partie commune (peut-être un parking ou une cave...).

localisation	agression tout-venant	agression sexuelle
quartier	31,17	28,45
ville	43,55	48,82
département	17,88	8,91
région	1,26	0,72
ailleurs en France	5,90	10,54
à l'étranger	0,24	2,57
domicile	6,21	9,51
autre logement	2,88	16,83
partie commune	6,40	13,88
café	2,32	2,59
base de loisirs	2,34	3,26
commerce	7,02	0,00
école	5,07	0,49
rue	40,22	20,31
transport public	9,98	15,03
gare	5,32	5,63
autre	12,24	12,48

	agression tout-venant	agression sexuelle
métro	72,96	82,70
train	0,00	17,30
bus	25,69	0,00
autre	1,35	0,00

Tableau 26 : Agressions tout-venant et sexuelles, localisation (%)

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ Dans l'enquête francilienne 2001 (Pottier, Robert, Zauberger, 2002), la zone de relative proximité est plus vaste ; on se trouve en présence d'une conurbation de bien grande ampleur, de sorte que la part des agressions intervenues dans *le reste de la région* est plus importante.

⁹⁶ Un peu plus de cette dernière cependant dans un ailleurs plus éloigné (ailleurs en France voire à l'étranger) probablement pendant un voyage ou des vacances.

⁹⁷ Il est vrai que les agressions au domicile figurent pour l'essentiel dans les violences par un proche.

La part des transports publics est moins marquée que dans l'enquête francilienne 2001 quoique non négligeable. C'est le métro qui constitue – et de beaucoup – le mode de déplacement le plus risqué, suivi, de très loin, par le bus pour les agressions ordinaires⁹⁸ et par le train pour les violences sexuelles. Ceux qui sont agressés dans les transports publics utilisent moins que la moyenne des moyens de transport personnels (peut-être en sont-ils dépourvus) ; ils doivent recourir davantage à une succession de transports publics (et/ou aller à pied). Ils sortent plus que la moyenne et sont aussi plus souvent obligés de rentrer tard le soir. Règle générale, ces traits sont encore plus marqués pour ceux qui sont victimes d'une agression sexuelle. En somme, leur style de vie les expose davantage.

3. Pluralité d'auteurs et interconnaissance

	agression tout-venant	agression sexuelle
vit avec	0,20	6,28
connaît bien	7,74	14,29
connaît de loin	12,02	15,14
inconnu	80,04	64,29

Tableau 27 : Agressions tout-venant et sexuelles ; interconnaissance auteur/victime (%)

L'interconnaissance entre auteur et victime diffère très peu de celle observée dans l'enquête Île-de-France 2001 : comme alors, l'agression tout-venant est essentiellement un incident entre inconnus ; on ne s'en étonnera pas puisqu'elle se déroule surtout dans l'espace public. Il est vrai que les violences liées à l'interconnaissance figurent, pour l'essentiel, parmi les agressions par un proche.

Les brutalités sexuelles sont aussi, majoritairement, le fait d'inconnus ; cependant, l'interconnaissance y est un peu plus marquée.

Dans un peu plus de la moitié (53,19%) des agressions ordinaires, il y a un seul agresseur. C'est encore plus vrai (79,92) pour les agressions sexuelles où la pluralité d'agresseurs ne s'observe qu'une fois sur cinq.

III. Les renvois

1. Les renvois à la police ou à la gendarmerie

renvoi *	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle
va à la police	34,06	42,33	18,20
téléphone à la police	8,60	8,39	5,69
police déjà informée	4,12	2,90	0,00
police pas informée	53,22	46,38	76,11
dépose une plainte	28,00	28,00	14,29
taux d'élucidation	41,32	sans objet	39,89
taux de satisfaction**	41,81	60,03	44,58

*Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

** Le taux de satisfaction représente la proportion de personnes ayant trouvé l'action de la police "très satisfaisante" ou "assez satisfaisante".

Tableau 28 : Agressions ; renvoi à la police ou à la gendarmerie

⁹⁸ Rappelons l'étonnant score de ce moyen de transport parmi les lieux de peur, 23,8% parmi ses usagers et encore 22,2 dans l'ensemble de l'échantillon.

Si la ventilation du renvoi à la police ou la gendarmerie ressemble beaucoup aux résultats de l'enquête francilienne 2001 pour les agressions tout-venant – une grosse moitié d'abstentions, deux cinquièmes de démarches positives et finalement un petit tiers de dépôt formel de plainte – sa structure est plus originale pour les autres sortes d'agressions : la proportion d'abstentions est particulièrement forte à Lyon pour les violences sexuelles, tandis que les agressions par un proche se singularisent sur ce site par un taux de renvoi étonnamment élevé.

Si la propension à se tourner vers les autorités est globalement plus modeste pour les agressions que pour les délinquances patrimoniales, cet apparent paradoxe tient surtout à la grande hétérogénéité des violences ce qui engendre des grandes variations dans le renvoi selon la gravité de l'incident. Ainsi le vol violent réalisé génère un taux de plainte de plus de 50%, alors que la tentative tombe à 15% ; l'agression avec incapacité de travail est aux deux tiers, l'agression verbale à 15%... de sorte que la modestie du taux global résulte surtout de la grande part de toutes petites agressions. Nous touchons là un point de grande importance pour les politiques publiques : la plus grande partie de ce que les enquêtés vivent comme des 'agressions', ils ne le dénoncent pas aux autorités publiques.

	ITT	blessures	coups	verbal	attitudes	autre	vol	tentat.vol	ensemble
plaintes	63,64	48,98	23,33	14,95	13,64	43,75	51,56	15,19	28,00

Tableau 29 : Agressions tout-venant ; pourcentage de plainte selon la gravité

Le faible relief de l'incident (*ça n'en valait pas la peine*) motive globalement le tiers des abstentions sans beaucoup de variations quelle que soit la sorte d'agression ; en revanche, le scepticisme sur l'efficacité du recours (*ça n'aurait servi à rien*) joue un rôle encore plus important dans les abstentions concernant des agressions tout-venant ou sexuelles, mais pas pour celles par un proche. Là ce motif tombe en dessous du quart – par principe, l'auteur est connu – mais beaucoup de victimes s'abstiennent alors parce qu'elles veulent conserver à l'affaire son caractère privé (*ça ne regarde pas la police*). C'est d'ailleurs cette répugnance qui explique le caractère répétitif de cette violence et la gravité de ses conséquences. Notons enfin que la *peur des représailles* n'intervient de manière significative (une fois sur six) qu'en cas de violence sexuelle.

raisons		agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle
non renvoi	peur d'être mal reçu	0,27	0,00	0,00
	gêné	2,88	0,00	0,00
	pas la peine	38,15	32,67	31,27
	servi à rien	41,90	22,66	40,99
	ne regarde pas la police	2,52	28,92	4,24
	peur de représailles	5,20	1,60	14,93
	autre	9,07	14,14	8,57
renvoi	recherche secours	6,24	27,34	9,88
	faire punir	23,25	28,54	10,74
	ça ne se reproduise pas	43,60	30,05	55,65
	faut le faire	19,76	8,67	10,79
	autre	7,15	5,40	12,94

Tableau 30 : Agressions ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie (%)

Si l'on se tourne maintenant vers les renvoyants, on relèvera l'importance de la prévention de la récurrence (*que ça ne se reproduise plus*) surtout en matière sexuelle. La volonté répressive (*pour faire punir*

l'agresseur) vient ensuite, quoiqu'elle soit moins marquée dans les incidents à coloration sexuelle⁹⁹. Enfin, le sentiment du devoir (*tout simplement parce qu'il faut le faire*) joue surtout pour les agressions tout-venant. La recherche de secours immédiat ne tient, comme d'habitude, de place notable que dans les violences familiales, les seules qui soient vraiment répétitives.

Une sérialisation des enquêtes nationales¹⁰⁰ suggère une sorte de bifurcation du renvoi : sa proportion diminue parmi les petites violences sans contact physique (celles dont la proportion s'accroît le plus), elle augmente parmi les agressions plus caractérisées.

L'élucidation est à Lyon de même niveau qu'en Île-de-France (2001) pour les agressions tout-venant. On est loin des scores avancés dans les données officielles mais l'enquête intègre les vols violents dans les agressions alors que les statistiques de police les comptent à part (et révèlent pour eux un résultat bien plus médiocre, 13,2% en 2003¹⁰¹). Or, l'analyse des données d'enquête montre que l'élucidation est bien meilleure pour les agressions pures et simples que pour les vols avec violence¹⁰². En tout cas, sur cinq victimes ayant eu un contact avec la gendarmerie ou la police, deux (41,21%) s'affirment satisfaites de l'intervention policière, un score comparable à celui observé en cas de plainte pour agression sexuelle. Dans ce dernier cas, cependant, le taux d'élucidation lyonnais est plus médiocre que son homologue francilien de 2001.

2. Comparaison entre enquêtes et statistiques policières

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres aux agressions.

Les statistiques policières ne distinguent pas celles *entre proches*, alors que l'enquête les traite à part des agressions *tout-venant*. Aux fins de comparaisons, nous avons donc fusionné ces deux catégories de l'enquête. En ce qui concerne l'incidence, cette fusion a consisté simplement à cumuler les faits subis pour les deux sortes d'agressions et à calculer les intervalles de confiance sur cette nouvelle catégorie *toutes agressions*. L'opération de fusion a été plus complexe, pour l'incidence apparente, du fait que les taux de plainte sont différents pour chacune des deux victimations. On a donc procédé à des calculs séparés pour chacune, avant d'en sommer les résultats.

Pour approfondir la comparaison, on a été conduit à examiner successivement différentes sous-catégories. Encore faut-il expliquer comment elles ont été construites tant pour les données d'enquêtes que pour les statistiques administratives.

☞ *Les vols avec violence*

En ce qui concerne les données de l'enquête, on a retenu les cas d'agressions où les interviewés ont précisé qu'on les avait volés ou que l'on avait essayé de les voler, quelle que soit, par ailleurs, la gravité de l'agression.

Pour les données policières, les tableaux fournis dans les publications des statistiques policières consacrent les index 15 à 19 aux vols à main armée et 20 à 26 aux autres vols avec violence. Or seuls les index 18, 19, pour le premier cas, et 21, 22, 24, 25, 26, dans le second, concernent des *vols contre des particuliers*. Il faut également tenir compte de l'index 4 qui concerne les *tentatives d'homicide pour voler et à l'occasion de vols*.

Enfin, l'unité de compte utilisée dans les statistiques officielles n'est pas toujours uniforme. S'il s'agit de la victime pour les *homicides et tentatives pour voler*, en revanche, on retient l'infraction pour les *vols avec violence contre les*

⁹⁹ Contrairement aux résultats de l'enquête francilienne 2001.

¹⁰⁰ Lagrange, Pottier, Zauberman, Robert, 2004.

¹⁰¹ Ministère de l'Intérieur, 2004 ; ce taux moyen varie considérablement selon les cas de figure : 32,86% pour les vols violents contre des particuliers à leur domicile, 12,4% contre des particuliers sur la voie publique, 9% quand ils sont perpétrés sans arme contre des femmes.

¹⁰² Le taux d'élucidation – tel que connu des victimes – monte à 68,19% pour les agressions sans vols renvoyées à la police ; il tombe à 21,72% quand il s'agit d'un vol violent et à 14,28 quand on parle d'une tentative de vol.

particuliers ; il peut y avoir, pour une infraction donnée, plusieurs victimes simultanées. Dans ce cas, les deux sources ne comptent pas la même chose. On considèrera cependant cette source de distorsion comme négligeable.

☞ *Les injures ou menaces*

Du côté de l'enquête, on a retenu, dans les *agressions tout-venant*, les cas d'*injures ou menaces* ou *autres*, sans coup ni blessure, hors vols ou tentatives. Dans les *agressions entre proches*, on a retenu les mêmes cas.

Dans les statistiques de police et de gendarmerie, on a pris en compte les infractions correspondant aux index 11, 12 (*menaces ou chantages*) et 13 (*atteintes à la dignité et à la personnalité*). Pour l'index 12, l'unité de compte est le plaignant, pour les index 11 et 13, l'unité de compte est la procédure. On négligera ici – c'est un problème qui traverse tous ces comptages policiers – le point de savoir dans quelle mesure il est légitime d'agréger des données dont les unités de compte ne sont pas les mêmes.

☞ *Les coups et blessures volontaires*

En ce qui concerne les données de l'enquête, on a retenu dans les *agressions tout-venant* les réponses mentionnant une incapacité de travail (ITT) égale ou supérieure à huit jours, une fois exclus les vols et tentatives de vols avec violence. Pour les *agressions entre proches*, on a pris en compte les réponses faisant état d'une ITT de même importance.

Pour trouver dans l'enquête, autant qu'il est possible, un terme de comparaison aux circonstances aggravantes de l'art. 222-13 *pén.*, on a ajouté aux cas avec ITT, tous ceux d'*agressions par un proche* ayant entraîné une blessure ou des coups et, pour les *agressions tout-venant*, les cas de blessures ou des coups avec arme ou en réunion hors les réponses mentionnant un vol ou une tentative de vol.

Pour ce qui concerne les données policières, on a compté les données correspondant aux index 5 (*tentatives d'homicides*) et 7 (*autres coups et blessures volontaires, criminels et correctionnels*). Cette dernière rubrique comprend les ITT de plus de huit jours, ainsi que les cas de blessures de moindre gravité mais avec des circonstances aggravantes telles que l'agression de la part d'un conjoint ou ascendant, celle avec arme, celle en réunion de plusieurs coauteurs, celle sur une victime particulièrement protégée par la loi en raison de sa vulnérabilité ou de sa fonction...

On ne tiendra pas compte dans cette comparaison des *outrages et violences à dépositaires de l'autorité* (5 532 cas dans l'agglomération lyonnaise pour les trois années considérées) dans la mesure où leurs victimes ont peu de chances d'être normalement représentées dans une enquête sur un échantillon en population générale.

agressions	toutes agressions*	vols violents	injures & menaces*	avec ITT*	ITT ou 222-13*
incidence 2002-2003-2004	93 402 – 117 144	33 480 – 44 217	21 428 – 34 128	7 799 – 16 355	23 779 – 37 412
<i>taux de plainte -%</i>	27,2 (agr) – 28,0 (af)	29,6	9,5 (agr) – 5,9 (af)	66,7 (agr) – 61,5 (af)	43,6 (agr) – 38,2 (af)
incidence apparente 2002-03-04	25 571 – 32 098	9 920 – 13 101	1 838 – 2 867	4 940 – 10 399	9 662 – 15 222
données policières 2002-03-04					11 979
CBV + tent. d'homicides (1)					
vols violents c. particuliers (2)		11 897			
menaces, chantages...(3)			8 022		
(1)+(2)+(3)...	31 898				
échantillon			4 770		
recensement 1999 pop 15+			960 138		

* On retient les agressions 'tout-venant' et celles entre proches

Tableau 31 : Agressions tout-venant et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police

Si l'on considère le périmètre le plus large (*ensemble des agressions*), l'enquête indique une fréquence d'agressions trois fois plus élevée (3,3) que les données policières. Cette différence considérable s'explique par la faible propension des agressés à déposer plainte : quand on en tient compte, les résultats policiers s'inscrivent dans la fourchette d'incidence apparente.

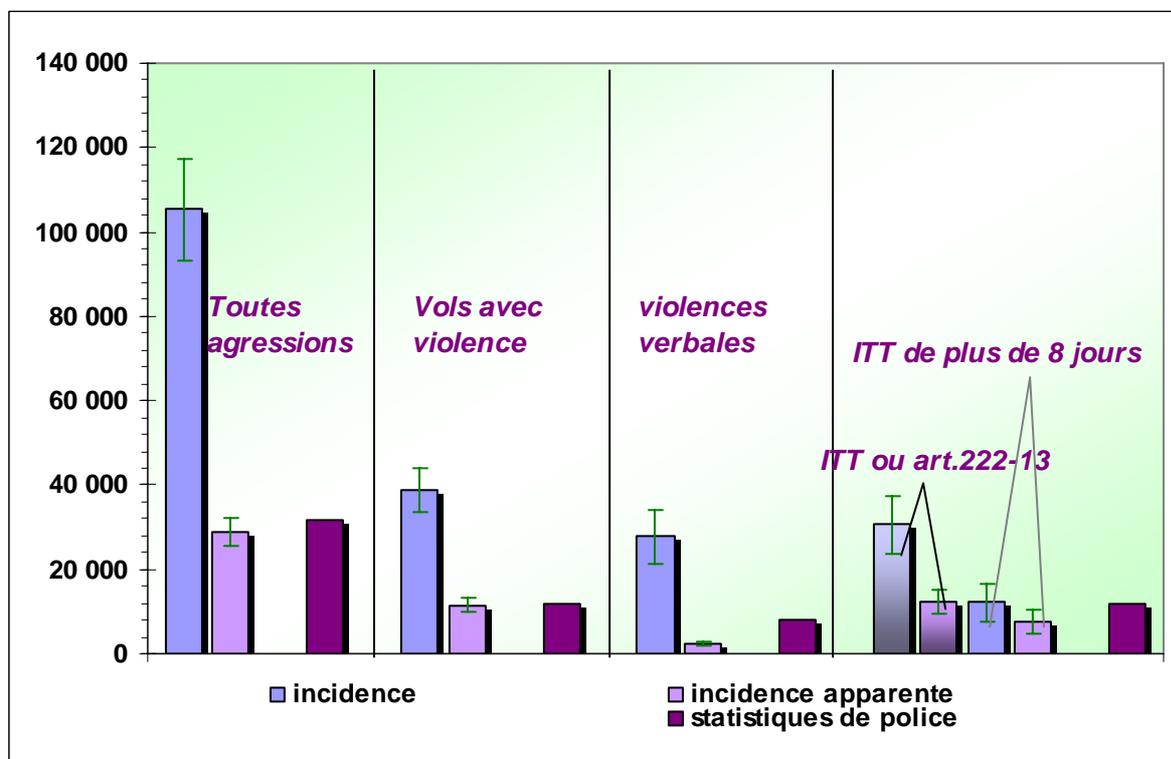
Compte tenu de l'hétérogénéité des agressions, il est intéressant de ne pas s'en tenir à cette confrontation globale et de descendre dans davantage de détails.

Le gros bloc des vols violents nous met en présence d'une disproportion aussi importante : l'enquête révèle une fréquence trois fois plus élevée (3,27) que les statistiques policières. Mais là encore c'est la faible propension au renvoi qui explique cette différence puisque les données policières s'inscrivent là encore dans l'intervalle de confiance de l'incidence apparente.

Pour les violences verbales, les résultats sont un peu différents. Certes, le déficit des données policières par rapport à l'enquête est toujours du même ordre (3,46). Mais cette fois les comptages

officiels s'inscrivent très au-dessus de l'incidence apparente. Faut-il y voir un effet d'une vigoureuse proactivité qui aurait permis à la police de découvrir beaucoup d'infractions sans renvoi par les victimes. Pour ce type d'infractions, une telle hypothèse paraît peu vraisemblable. Nous n'avons jamais rencontré pareille situation à propos des agressions verbales et ce résultat reste énigmatique.

Quant aux violences caractérisées, on observe les résultats habituels. Si l'on compare les coups et blessures (CBV) et coups mortels de la statistique policière aux seules agressions avec une incapacité de travail d'au moins huit jours dans l'enquête, les premiers s'inscrivent dans l'intervalle de confiance (très ouvert en raison de la relative rareté de cette victimation) de l'incidence. Mais ce résultat, de prime abord étonnant, tient à la fréquence des cas où l'art.222-13 *pén.* permet de qualifier comme délit de CBV des incidents ayant entraîné une moindre ITT ou même aucune. On le voit bien en ajoutant, dans les données d'enquête, ce que l'on peut repérer de cas correspondant à ces dispositions : l'enquête révèle une fréquence 2,55 fois plus élevée que le comptage policier le laisserait penser. Mais cette disproportion s'explique entièrement par la propension au renvoi, plus élevée ici que dans les hypothèses précédentes.



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 9 : Agressions tout-venant et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

Au total, l'enquête révèle une fréquence d'agressions trois fois plus élevée que les comptages policiers. Et c'est le pourcentage de plaintes qui explique globalement cette forte différence.

3. Les autres renvois

L'agression ordinaire donne lieu – on le comprend – à déclaration de sinistre à l'assurance dans un tout petit nombre de cas seulement (11,79%). En fait ce sont surtout les vols violents qui peuvent entraîner ce renvoi (34,15), la déclaration à l'assurance étant pratiquement inexistante s'il s'agit d'une agression pure et simple (5,83) ou même d'une tentative de vol (3,50).

C'est l'absence de dommage matériel indemnisable qui justifie massivement cette très large abstention. Pour autant, ceux qui se tournent vers leur assureur sont indemnisés une fois sur deux, probablement pas de manière mirifique car le niveau de satisfaction est mitigé.

En dehors, de l'assurance, quelques autres recours émergent : d'abord le confident qui aide à surmonter le choc ou le traumatisme qui intervient finalement assez couramment en matière de violences familiale ou sexuelle, autour de 4 fois sur 10 ; aussi, dans un tout autre registre, une police municipale est mobilisée par presque 16% des victimes de violences par un proche, ou le transporteur public par 12% des victimes d'agressions sexuelles. En revanche, les organismes d'aide aux victimes ne sont mobilisés que par une toute petite minorité (5,94 au maximum, par les victimes d'agressions tout-venant).

IV. Les caractéristiques des victimes

	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble enquêtés
hommes	53,84	18,86	8,46	46,39
femmes	46,16	81,14	91,54	53,61

Tableau 32 : Agressions, sexe (%)

Bien entendu, la victime d'une agression sexuelle est massivement une femme. C'est encore vrai – mais moins massivement – de celle d'une agression intrafamiliale. À l'inverse, les hommes sont surreprésentés parmi les victimes d'agression ordinaire, mais le déséquilibre entre genres est beaucoup moins systématique que pour les deux premières sortes d'agressions. Les femmes sont particulièrement surreprésentées dans les cas où l'agression se résume à une attitude jugée menaçante mais sans autre passage à l'acte... ce qui veut dire qu'elles sont plus sensibles à la moindre posture agressive, probablement parce qu'elles s'estiment vulnérables.

	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble enquêtés
15-20	16,37	15,63	11,69	7,86
21-30	37,12	29,01	39,08	20,10
31-50	27,67	33,28	48,08	35,61
50-65	10,87	17,97	1,15	19,61
>65	7,97	4,11	0,00	16,82

Tableau 33 : Agressions ; âges (%)

Mais la caractéristique la plus marquée est bien l'âge¹⁰³. Ce sont les jeunes qui sont les plus sujets à l'agression, quelle qu'en soit la sorte... non seulement les moins de vingt ans, mais aussi les adultes jeunes. Ils sont surtout agressés dans un établissement scolaire (pour les plus jeunes) ou dans les transports en commun (pour les 20-30 ans), accessoirement dans un lieu de distraction ou de sport, alors que les plus de trente ans sont plutôt victimes de violences de proximité, dans leur quartier, dans la rue, voire à leur domicile. Il est intéressant de noter que les liaisons s'inversent en cas d'agression sexuelle : ce sont alors les plus jeunes qui sont soumis à une violence de proximité, dans leur quartier, voire à leur domicile.

À partir de trente ans, au contraire, le risque ne cesse de s'effriter, sauf pour les agressions sexuelles où la survictimation ne cède qu'à cinquante ans. Comme toute une série d'indices laissent à penser que les agresseurs sont plutôt des jeunes – après tout, la force physique diminue avec l'âge – on peut conclure que la violence interpersonnelle est avant tout une affaire entre jeunes.

¹⁰³ Voy. tableau en annexe 3.

Au reste, c'est le cas de toutes les victimations individuelles : les moins de trente ans sont exposés à une risque beaucoup plus élevé non seulement pour l'agression (tout-venant), mais aussi, jusqu'à un certain point, pour le vol personnel.

	15-30 ans	ensemble des enquêtés
agression tout-venant	11,03	5,77
agression par un proche	1,69	1,06
agression sexuelle	2,14	1,18
vol personnel	13,55	9,61

Tableau 34 : Victimations personnelles ; prévalences chez les 15-30 ans

	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble enquêtés
primaire	5,49	0,74	0,00	8,69
secondaire premier cycle	10,15	13,18	5,36	12,21
secondaire deuxième cycle	31,74	43,48	22,17	30,43
supérieur	52,62	42,60	72,47	48,67

Tableau 35 : Agressions ; dernier établissement fréquenté

La surreprésentation parmi les victimes d'agressions de ceux qui sont allés jusqu'au lycée ou à l'université est un artefact de l'âge : comme ce sont les jeunes qui sont le plus exposés, il est normal de retrouver parmi les victimes une plus grande proportion de lycéens ou d'étudiants. La concentration du risque d'agression sexuelle parmi ceux qui ont fréquenté l'université ou qui la fréquentent encore amène à se demander s'il s'agit seulement d'un effet de risque ou s'il n'y a pas là aussi un effet de capital scolaire : plus on est éduqué, moins on hésite à mentionner à l'enquêteur ce type d'agression.

	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble des enquêtés
agriculteurs exploitants	0,00	0,00	0,00	0,02
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,98	0,00	0,00	1,40
cadres et prof. intel. sup.	11,85	1,83	8,45	12,41
professions intermédiaires	11,33	22,05	17,83	14,59
employés	12,96	20,86	20,55	13,97
ouvriers	5,70	3,53	2,60	8,44
retraités	9,23	7,01	0,00	22,02
chômeurs (y.c. à la rech. d'un 1er emploi)	8,46	16,21	11,49	6,05
élèves ou étudiants	26,94	16,09	26,41	12,88
autres inactifs	9,54	12,43	12,68	8,06

Tableau 36 : Agressions ; répartition par PCS (%)

La surexposition au risque d'agression (quelqu'en soit la sorte) des *élèves ou étudiants* et des *chômeurs* (dans la mesure où y figurent ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi) est probablement aussi un artefact de l'âge. La surreprésentation des *autres inactifs* traduit probablement la plus forte exposition des femmes au foyer au risque d'une agression (y compris sexuelle) par un proche : c'est pour les deux catégories familiale et sexuelle que leur surexposition est la plus marquée. On sera aussi attentif à la surexposition des *intermédiaires* et des *employés* en cas d'agression par un proche ou sexuelle : elle peut suggérer que ce risque est, jusqu'à un certain point, particulièrement sensible parmi les petites classes moyennes. Bien qu'il s'agisse d'une catégorie minuscule, la surreprésentation des

indépendants au risque d'agression tout-venant peut signaler une certaine exposition au risque de violence de professions (commerce, artisanat) qui mettent un individu en contact avec une clientèle qu'il ne peut sélectionner (ainsi du cas du chauffeur de taxi).

	agression tout-venant	agression par un proche	agression sexuelle	ensemble des enquêtés
quartier agréable	43,78	39,59	54,69	50,14
quartier moyen	15,84	28,58	9,55	19,01
quartier difficile	40,38	31,84	35,76	30,85

Tableau 37 : Sortes d'agressions et jugement sur le quartier

Les victimes d'agressions, ordinaire ou sexuelle, sont plus portées à juger leur quartier difficile, sans que l'on sache bien dans quel sens circule la liaison. Ce n'est pas le cas en revanche pour les violences par un proche. Apparemment ce résultat paraît logique ; en réalité, il est tout à fait paradoxal dans la mesure où ce type de brutalité paraît particulièrement élevé dans les quartiers en difficulté : on l'avait déjà observé en Île-de-France, on le voit encore dans l'agglomération lyonnaise (voy. *infra*) tout comme d'ailleurs sur les sites parisiens inclus dans la présente campagne.

V. Comparaison des agressés selon les zones

En raison de la complexité suscitée par le grand nombre de zones, on va considérer à part chaque sorte d'agression.

1. Les agressions tout-venant par zone

zones	prévalence	multivictimation	incidence
Lyon I	5,73 [3,59 - 7,87]	1,50	8,59 [6,01-11,17]
Lyon II	7,67 [5,19 - 10,15]	1,38	10,61 [7,74-13,48]
Lyon III	5,70 [3,39 - 8,01]	1,86	10,62 [7,55-13,70]
Périphérie Sud	4,81 [3,07 - 6,55]	1,89	9,11 [6,77-11,44]
Périphérie Nord	6,13 [4,04 - 8,22]	1,74	10,67 [7,98-13,36]
Bron	3,99 [2,07 - 5,91]	2,25	8,98 [6,18-11,78]
St-Priest	2,99 [1,32 - 4,66]	1,67	4,99 [2,86- 7,12]
Vénissieux	5,50 [3,27 - 7,73]	1,91	10,50 [7,50-13,50]
Vaulx-en-Velin	8,04 [5,37 - 10,71]	1,44	11,56 [8,42-14,70]
Rillieux-la-Pape	5,53 [3,28 - 7,78]	1,82	10,05 [7,10-13,00]
Villeurbanne	5,74 [3,46 - 8,02]	1,65	9,48 [6,61-12,34]
agglomération	5,77 [5,11 - 6,43]	1,67	9,62 [8,79-10,46]

Tableau 38 : Agressions tout-venant, prévalence, multivictimation, incidence

Les résidents de trois zones seulement obtiennent des scores qui dépassent la moyenne de l'agglomération : le centre-ville lyonnais (Lyon II : 1^e, 3^e, 9^e arrondissements), la périphérie Nord, enfin Vaulx-en-Velin. On le voit mal sur le tableau parce que les intervalles de confiance sont beaucoup plus ouverts dans les zones, notamment les communes suburbaines, que pour l'ensemble de l'agglomération : malgré l'adoption de taux de sondages différenciés, le nombre de zones est excessif par rapport à la taille de l'échantillon. On se rapproche ici, mais c'est surtout vrai pour Vaulx-en-Velin, des taux obtenus sur les sites 'franciliens' de la présente campagne. On voit, en tout cas, la différence avec la distribution de la préoccupation sécuritaire (globalement plus élevée en banlieue qu'à Lyon) et même celle des peurs

(surtout élevées dans certaines zones ou communes de banlieue, dont certes Vaulx-en-Velin mais pas seulement tant s'en faut) (tabl. 16).

La répétition de cette victimation est un peu plus marquée dans certaines zones (Lyon III : 7^e et 8^e arrondissements de Lyon, les périphéries Sud et Nord, à Rillieux-la-Pape, Vénissieux et surtout Bron (2,25).

En ce qui concerne l'incidence, on observe des accentuations, peu marquées, à Lyon (sauf à Lyon I), Vénissieux et Rillieux-la-Pape, un peu plus notables à Vaulx-en-Velin. Toutefois, l'amplitude des intervalles de confiance dans les zones empêche d'accorder beaucoup de crédit à ces différences.

2. Les agressions par un proche par zone

zones	prévalence	multivictimation	incidence
Lyon I	0,66 [0,00-1,40]	4,33	2,86 [1,33-4,40]
Lyon II	0,90 [0,02-1,78]	4,25	3,84 [2,05-5,63]
Lyon III	2,33 [0,83-3,83]	2,22	5,18 [2,97-7,39]
Périphérie Sud	0,69 [0,02-1,36]	2,75	1,89 [0,78-3,00]
Périphérie Nord	0,59 [0,00-1,26]	4,00	2,37 [1,05-3,70]
Bron	2,00 [0,63-3,37]	3,25	6,48 [4,07-8,89]
Saint-Priest	1,00 [0,03-1,97]	2,50	2,49 [0,97-4,02]
Vénissieux	2,00 [0,63-3,37]	2,88	5,75 [3,47-8,03]
Vaulx-en-Velin	0,75 [0,00-1,60]	2,67	2,01 [0,63-3,39]
Rillieux-la-Pape	1,26 [0,16-2,36]	3,20	4,02 [2,09-5,95]
Villeurbanne	1,00 [0,03-1,97]	3,00	2,99 [1,32-4,66]
agglomération	1,06 [0,77-1,35]	3,14	3,29 [2,79-3,80]

Tableau 39: Agressions par un proche, prévalence, multivictimation, incidence

La prévalence par zone est difficile à analyser pour un événement aussi rare. Les 7^e et 8^e arrondissements de Lyon (III), Bron et Vénissieux affichent cependant des taux quasiment doubles de celui de l'agglomération. Toutefois, il faut, ici aussi, prendre garde à l'ouverture des intervalles de confiance qui rend ces résultats par zone très peu précis.

Dans quelques zones – Lyon I (2^e, 4^e, 5^e et 6^e) ou II (1^e, 3^e, 9^e) ou encore dans la périphérie Nord – la multivictimation peut même atteindre ou dépasser quatre incidents en trois ans, ce qui constitue une moyenne très élevée.

En ce qui concerne l'incidence, on observe des accentuations, peu marquées, à Lyon (sauf Lyon I), Vénissieux, Rillieux-la-Pape, un peu plus notable à Bron. Toutefois, l'amplitude des intervalles de confiance dans les zones empêche d'accorder beaucoup de crédit à ces différences.

3. Les agressions sexuelles par zone

zones	prévalence	<i>multivictimation</i>	incidence
Lyon I (2-4-5-6)	1,54 [0,41- 2,67]	1,57	2,42 [1,01- 3,84]
Lyon II (1-3-9)	1,58 [0,42- 2,74]	1,00	1,58 [0,42- 2,74]
Lyon III (7-8)	1,30 [0,17- 2,43]	1,00	1,30 [0,17- 2,42]
Périphérie Sud	1,03 [0,21- 1,85]	1,00	1,03 [0,21- 1,85]
Périphérie Nord	1,38 [0,36- 2,40]	1,00	1,38 [0,37- 2,40]
Bron	1,25 [0,16- 2,34]	2,00	2,49 [0,97- 4,02]
Saint-Priest	0,75 [0,00 - 1,59]	1,67	1,25 [0,16- 2,33]
Vénissieux	0,50 [0,00- 1,19]	1,00	0,50 [0,00- 1,19]
Vaulx-en-Velin	0,25 [0,00- 0,74]	1,00	0,25 [0,00- 0,74]
Rillieux-la-Pape	0,75 [0,00- 1,60]	3,33	2,51 [0,97- 4,05]
Villeurbanne	0,75 [0,00- 1,59]	1,00	0,75 [0,00- 1,59]
agglomération	1,18 [0,87- 1,49]	1,20	1,40 [1,07- 1,74]

Tableau 40 ; Agressions sexuelles, prévalence, multivictimation, incidence

Les variations de prévalence ou de multivictimation enregistrées sur des taux aussi faibles n'ont guère de portée. En ce qui concerne l'incidence, on observe des accentuations, peu marquées, à Lyon I et II, Bron et Rillieux-la-Pape. Toutefois, l'amplitude des intervalles de confiance dans les zones empêche d'accorder beaucoup de crédit à ces différences.

effectif total	agressions tout-venant 275	agressions par proche 50	agressions sexuelles 56
Lyon I (2-4-5-6)	26	3	7
Lyon II (1-3-9)	34	4	7
Lyon III (7-8)	22	9	5
Périphérie Sud	28	4	6
Périphérie Nord	31	3	7
Bron	16	8	5
Saint-Priest	12	4	3
Vénissieux	22	8	2
Vaulx-en-Velin	32	3	1
Rillieux-la-Pape	22	5	3
Villeurbanne	23	4	3

Tableau 41 : Agressions, effectifs par zone

Avant de tenter de poursuivre l'analyse par zone, il faut se demander si l'effectif de chaque case est suffisant. En ce qui concerne les agressions rares (familiales ou sexuelles), on arrive à un nombre de cas si ridiculement bas pour chaque zone qu'il est tout à fait impossible de procéder à quelle analyse supplémentaire que ce soit sur cette base. Même pour les agressions tout-venant, les effectifs de victimes sont vraiment très faibles dans bon nombre de zones. On peut alors chercher s'il est possible de travailler avec des regroupements de zones. Nous en avons testé deux : l'une oppose la ville-centre à sa banlieue, l'autre distingue deux ensembles banlieusards différents.

regroupement en deux zones	agressions tout-venant	agressions par un proche	agressions sexuelles
Lyon	120	23	28
Banlieue	155	27	28
regroupement en trois zones			
Lyon	120	23	28
Périphéries Nord et Sud	85	10	19
Bron - St Priest - Venissieux - Vaulx-en-Velin - Rillieux-la-Pape - Villeurbanne	70	17	9

Tableau 42 : Agressions ; effectifs (pondérés) par regroupement de zones

En fait, les effectifs restent encore insuffisants pour les agressions les plus rares. Pour elles, on ne peut pas aller plus loin que l'analyse qui a été opérée précédemment sur l'ensemble du site. En revanche, on peut tenter de pousser un peu celle des agressions ordinaires selon ces agrégations de zones.

On ne voit pas cependant émerger des différences très marquées. Quelques indications suggèrent que les agressions les moins caractérisées – celles sans contact physique – sont plus marquées dans les six communes, les violences physiques simples – des coups – plutôt à Lyon, et les plus caractérisées dans le reste de la banlieue. De même, l'armement est un peu plus marqué à Lyon qu'en banlieue, de même que les tentatives de vol. En revanche, les répercussions (peur, perte de confiance) sont plus banlieusardes que lyonnaises. Par ailleurs, l'auteur est encore plus souvent inconnu de la victime dans la ville-centre. Quant au renvoi, il peut être plus important dans la proche banlieue qu'à Lyon ou dans les six communes, mais c'est pourtant là que le taux de satisfaction envers la police est le plus bas. On est aussi frappé par l'importance dans les six communes des victimes qui s'abstiennent parce qu'elles ne croient pas à l'utilité d'un renvoi (*ça n'aurait servi à rien*). Bref, on a l'impression, au moins ténue¹⁰⁴, que, dans les six communes, l'agression est de faible relief, mais de fort retentissement, alors que ce serait plutôt l'inverse dans la ville-centre.

On peut encore rechercher si le fait d'habiter une ZUS se traduit par des différences significatives à propos des agressions. On n'en observe pas pour les agressions ordinaires ; en revanche, les habitants d'une ZUS sont significativement plus exposés à la violence d'un proche et moins à l'agression sexuelle. L'enquête francilienne pour 2001 avait déjà permis de constater que les violences intrafamiliales atteignaient davantage les habitants d'une commune comprenant une ZUS.

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
agression sexuelle	0,51	1,30	1,20	0,06 : oui
agression par un proche	1,79	0,92	1,10	0,03 : oui
agression tout-venant	6,95	5,55	5,80	0,13 : non

Tableau 43 : Agressions, prévalence en ZUS et hors ZUS

Toutefois, de simples tris ne permettent pas d'avancer de manière assurée. On cherchera dans le second rapport à construire une typologie de zones qui fasse du sens – c'est-à-dire qui fasse apparaître des profils différenciés – par rapport aux victimations.

¹⁰⁴ Seule une AFC (éventuellement suivie d'une typologie) permettra de savoir quels regroupements de zones sont les meilleurs et quels types émergent éventuellement. De simples tris ne font pas apparaître de différences intelligibles.

VI. Types d'agressés

Les cas d'agressions sexuelles (56 victimes) ou entre proches (50 victimes) sont trop peu nombreuses dans l'échantillon pour que l'on puisse songer à distinguer en leur sein différents types. Il en va différemment pour les agressions ordinaires (275 victimes).

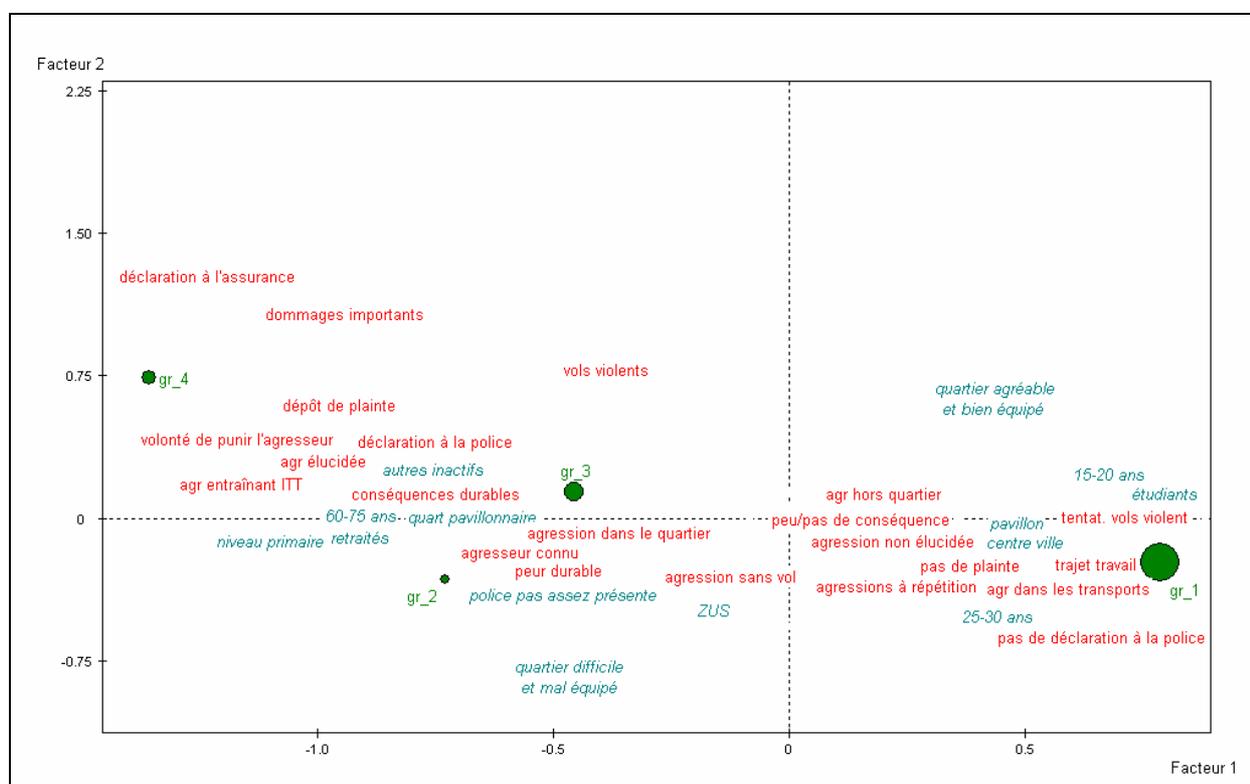
On procède d'abord à une analyse factorielle de correspondances à partir d'un tableau de contingence comportant en ligne les questions du module d'agression et en colonne les caractéristiques des enquêtés, y inclus leur classement dans les typologies construites à propos de l'insécurité et du cadre de vie.

✧ Sur le premier facteur (qui explique 29,55% de la variance) on trouve d'un côté des agressions de proximité (dans le quartier où l'enquêté réside) ; ces incidents sont sérieux (avec incapacité de travail, dommages importants, conséquences durables pour la santé) ; ils amènent ceux qui en sont victimes à se tourner vers la *police*, à déposer une plainte, à afficher un jugement positif sur son action dans cette affaire ; l'élucidation de cette dernière intervient aussi du côté positif de l'axe. On note également une contribution de la déclaration à l'assurance. À l'autre extrémité, on trouve des agressions de trajet (hors quartier), de moindre gravité (coups), sans mobilisation de la police (ou avec un jugement réticent sur son efficacité).

Du côté des agressions sérieuses de proximité, on trouve des variables indiquant que les enquêtés vivent dans des quartiers difficiles. Il est possible que ces enquêtés habitent plutôt en lisière de quartiers difficiles (quartier pavillonnaire). Les femmes au foyer, foyers nombreux (plus de 5 adultes) contribuent à ce demi-axe.

Du côté des altercations de déplacement, on trouve des variables connotant un cadre de vie plus agréable, bien équipé éventuellement en centre-ville ou pavillonnaire. Il s'agit d'enquêtés plus jeunes, éventuellement étudiants.

Au total, ce premier facteur oppose l'agression sérieuse de proximité en zone urbaine difficile à une altercation plus bénigne de déplacement.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 10 : Agressions tout-venant ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

◇ Sur le deuxième facteur (14,14%), on trouve d'un côté des vols violents et de l'autre des agressions liées à l'exercice professionnel ; bien qu'elles n'aient pas été accompagnées de vol et que leur relief soit limité (il semble s'agir d'attitudes menaçantes ou d'injures plutôt que de coups ou de blessures), les victimes qui se tournent vers la police le font pour que l'agresseur soit puni – peut-être parce qu'on se trouve dans un cadre professionnel – pensons au chauffeur de bus insulté régulièrement par des usagers qu'il connaît bien¹⁰⁵. On trouve aussi de ce côté des indicateurs de quartiers difficiles¹⁰⁶ et de peurs personnelles.

Du côté des vols violents, on trouve des variables qui décrivent des enquêtés habitant des quartiers sans problème et plutôt agréables à vivre, également l'absence de peurs du crime. Ces victimes semblent plus que la moyenne d'âge élevé (60-75, retraités), avec des revenus plus que modestes.

En fin de compte, ce deuxième facteur oppose – dans des quartiers difficiles - des incidents de faible intensité mais fortement ressentis car liés à l'activité *professionnelle* à des *vols violents* qui semblent avoir peu troublé des victimes au cadre de vie confortable.

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base¹⁰⁷ d'une construction typologique qui suit les modalités déjà exposées.

* La première classe réunit à elle seule la moitié des agressés (50,92%). Elle se caractérise par l'absence de recours à la police en plus forte proportion que pour l'ensemble de ces victimes. Ainsi les 9/10^{èmes} des agressés qui ne déposent pas de plainte se trouvent dans cette classe dont ils représentent la quasi-totalité. Il est vrai que l'affaire – quoique éventuellement répétitive¹⁰⁸ - apparaît de faible relief (incidents de trajet, de transports en commun, altercations verbales, éventuellement tentatives de vols violents).

Les victimes sont plutôt jeunes¹⁰⁹, éventuellement étudiantes, habitant plutôt des quartiers bien équipés de centre-ville. Elles ont été peu émuës par l'incident¹¹⁰.

* La deuxième classe ne réunit que le dixième des agressés (10,32%). Hors le fait que l'agression n'y est pas du tout liée à une activité professionnelle (ni au trajet professionnel ni à un lieu de travail), cette classe n'est caractérisée que par les critères des victimes : massivement, il s'agit de personnes âgées (retraités, plus de 60 ans¹¹¹), habitant de longue date, en quartier pavillonnaire, à fort engagement associatif, plus lyonnaises que la moyenne des agressés.

* La troisième classe regroupe presque le quart (22,45%) des agressés. Le recours à la police la caractérise de manière massive. Il est vrai que l'incident est plus souvent lié à l'activité professionnelle¹¹², qu'il entraîne plus souvent de la peur, qu'il a pu s'accompagner de blessures plus souvent qu'à l'accoutumée, qu'il s'accompagne plus souvent de l'usage d'une arme.

Plus souvent que l'ordinaire des agressés, les victimes sont des employés, de qualification scolaire médiocre, de revenus moyens, habitant en HLM deux fois plus souvent que l'ensemble des agressés, vivant aussi presque deux fois plus souvent à Vénissieux.

* La dernière classe regroupe le cinquième (16,31%) des agressés. En valeur relative, elle est caractérisée par un recours systématique à la police et aussi un recours très important à l'assurance¹¹³. C'est qu'il s'agit d'agressions sérieuses – dommages graves quatre fois plus souvent que dans l'ensemble

¹⁰⁵ Notons qu'agresseur et agressé se connaissent plus souvent que la moyenne.

¹⁰⁶ Avec une certaine liaison avec la résidence à Rillieux-la-Pape.

¹⁰⁷ Les classifications sont faites à partir de toutes les variables précédentes en variables actives (individus en lignes et variables en colonnes) afin de faire émerger différents types qui ne sont pas forcément caractérisés par la victimation. Ce sont des profils d'agressés et non d'agression que l'on souhaite voir apparaître.

¹⁰⁸ Les agressions à répétition représentent plus du tiers de cette classe au lieu du quart dans l'ensemble des agressés.

¹⁰⁹ 24% de 15-20 ans au lieu de 16% dans l'ensemble des agressés ; 23% de 25-30 ans au lieu de 16%.

¹¹⁰ Ainsi 90% du groupe n'a pas éprouvé de peur durable à la suite de l'agression, contre 78% dans l'ensemble des agressés.

¹¹¹ 87% du groupe contre moins de 9% de l'ensemble des agressés.

¹¹² La moitié des cas – contre le sixième en général – se déroulent sur les lieux de travail ; plus du quart – au lieu de 10% – est lié à l'exercice du métier.

¹¹³ Les trois cinquièmes de cette classe contre le dixième de l'ensemble des agressés.

des agressions, incapacité de travail trois fois plus présente, conséquences durables près de deux fois plus fréquentes – souvent¹¹⁴ des vols violents, mais cette fois, semble-t-il, sérieusement violents. Une fois sur deux au lieu d'une fois sur trois, il s'agit d'une agression de proximité (dans le quartier où réside la victime).

Il est vrai qu'il s'agit de quartiers difficiles deux fois plus souvent que pour l'ensemble des agressés, peut-être souvent de zones pavillonnaires – 72 au lieu de 29% – en lisière de ces zones de relégation.

Au total, nous pouvons discerner parmi les agressés de cet échantillon :

- un profil très majoritaire de violence de basse intensité plutôt liée aux déplacements ;
- un petit groupe surtout caractérisé – c'est un cas rare – par l'âge élevé des victimes ;
- un autre profil d'agressions fortement ressenties car liées à un exercice professionnel ;
- enfin un dernier groupe qui représente des incidents graves en zones de relégation ou à leur lisière.

¹¹⁴ 60% au lieu de 23%.

Les vols personnels

I. Les taux de vols personnels

prévalence	9,61 [8,77-10,45]
<i>multivictimation</i>	1,21
incidence	11,61 [10,71-12,52]

Tableau 44 : Vols personnels ; prévalence, multivictimation, incidence (intervalle de confiance en %)

9,61%¹¹⁵ des habitants de l'agglomération lyonnaise âges de 15 ans et plus – soit quelque 92 000 victimes¹¹⁶ – ont donc, d'après l'enquête, été *personnellement victimes*, au moins une fois en 2002, 2003 ou 2004, *d'une autre sorte de vol (porte-feuille, sac à main...)*, cette fois sans violence.

La première enquête nationale (CESDIP, 1984-1985) affichait une prévalence sur deux ans de 5,3%¹¹⁷. Dix ans après, les enquêtes EPCV de l'INSEE montrent des taux, assez stables, de 4,3 à 6,7%, toujours sur deux ans¹¹⁸. Enfin, l'enquête-pilote sur une métropole régionale donnait une prévalence de 7,1%¹¹⁹ et le taux francilien sur deux ans était de 5,45%¹²⁰. Ici, on obtient sur deux ans un taux de 6,39%. La catégorie – *autre sorte de vol* – a un caractère assez résiduel ; ses contours ne sont pas très précis ; on peut dire cependant que le résultat observé ici se situe dans la fourchette de consensus.

Pour chaque victime, on enregistre un nombre moyen – analogue à celui de l'enquête francilienne 2001¹²¹ – de 1,21 vols sur trois ans¹²², soit une incidence de 11,61%. Les termes de comparaison portent tous sur deux ans. Pour une période analogue de deux ans, l'incidence lyonnaise serait de 7,36%, ce qui la situe dans la fourchette de consensus.

Les sites franciliens inclus dans la présente campagne affichent, tant en prévalence qu'en incidence, des taux biennaux tantôt légèrement inférieurs, tantôt largement supérieurs à leurs homologues lyonnais.

	CESDIP 1984-85	INSEE 1994-95	INSEE 1995-96	INSEE 1996-97	INSEE 1997-98	INSEE 1998-99	INSEE 1999-2000	INSEE 2000-2001	Île-de- France 1999-2000	métropole régionale 1997-98
prévalence	5,3	6,7	5,3	4,7	4,35	4,3	4,72	5,24	5,45	7,1
<i>multivictimation</i>	1,6	1,28	1,31	1,30	1,15	1,14	1,25	1,34	1,18	1,42
incidence	8,5	8,6	6,9	6,1	5,01	4,9	5,91	7,07	6,43	10

Tableau 45 : Vols personnels ; comparaison entre enquêtes

¹¹⁵ Ici aussi un nombre non négligeable d'enquêtés (127) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols personnels, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹¹⁶ Entre 84 et 100 milliers

¹¹⁷ En fait, ce résultat a été recréé après-coup par soustraction des vols de véhicules d'une catégorie indifférenciée de vols.

¹¹⁸ Lagrange, Pottier, Zauberman, Robert, 2004.

¹¹⁹ Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

¹²⁰ Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

¹²¹ Le nombre moyen de faits (multivictimation) sur deux ans était de 1,6 dans l'enquête CESDIP 1984-1985 ; de 1,25 à 1,57 dans les EPCV/INSEE ; 1,42 dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000). La médiocrité des scores francilien et lyonnais tient peut-être au fait que, dans ces deux enquêtes, on a consacré un module spécial aux victimations concernant les deux-roues.

¹²² Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer, le nombre moyen, une troncature telle que >4 victimations sur trois ans = 5.

victimations	vol personnel
agressions tout-venant	6,4
agressions entre proches	1,5
agressions sexuelles	2,1
vols personnels	<i>n= 458</i>
cambriolages	11,5
vols de voitures	16,3
vols dans/sur voitures	21,2
dégradations/destructions de véhicules	26,5
vols de deux-roues	8,8

Le tableau se lit en colonne : 6,4% des victimes de vols personnels l'ont aussi été d'agressions tout-venant...

Tableau 46 : Multivictimations hétérogènes

Les victimes de vols personnels peuvent aussi avoir subi, au cours de la période d'enquête, d'autres victimations (multivictimation hétérogène) ; ce risque est plus ou moins répandu selon la fréquence de chacune des autres victimations. Évidemment ce sont les atteintes à la voiture dont nos volés ont le plus de chances de pâtir.

II. Les circonstances des vols personnels

Comme dans les enquêtes franciliennes de 2001 et 2003, les trois quarts des incidents mentionnés sont des vols consommés ; ils concernent une grande diversité d'objets dont la répartition n'est pas très différente de celle observée dans ces mêmes enquêtes, sinon qu'on observe une plus grande fréquence de vols d'instruments bancaires et de portables.

	argent, montre, bijou	carte de crédit, chéquier	papiers d'identité	vêtements	bagages, sacs	téléphones. mobiles, ordinateurs	autres
quartier	63,40	42,98	34,66	0,93	14,83	21,00	28,94
ville	52,46	41,62	46,22	4,13	12,56	29,24	19,40
département	62,61	47,08	49,15	2,10	11,02	27,10	11,77
région	78,87	57,81	67,63	0,00	26,95	21,13	9,82
ailleurs en France	64,85	61,07	41,32	7,28	26,81	21,98	22,77
ailleurs à l'étranger	72,08	70,97	57,47	7,83	34,09	10,79	43,30
domicile	82,41	45,61	18,96	0,00	10,26	7,15	29,40
autre logement	93,13	49,96	36,30	0,00	0,00	50,04	43,17
partie commune	30,68	27,49	30,68	0,00	4,29	30,34	48,53
café	51,96	53,35	54,63	6,73	29,09	36,13	27,09
base de loisirs	41,44	51,74	63,12	11,30	14,21	17,33	9,89
commerce	63,87	52,92	34,44	3,58	14,94	7,09	15,97
école	26,65	11,43	19,39	0,00	17,05	59,41	11,60
rue	53,62	46,35	42,40	2,88	21,63	28,88	21,93
transport public	69,95	54,98	59,77	0,00	5,96	21,08	13,14
gare	42,63	26,49	16,66	0,00	10,87	34,66	24,91
autre	65,76	47,65	47,06	8,96	24,05	25,83	30,68
ensemble	59,83	47,21	44,53	3,57	16,02	24,97	21,69

Lecture : 82,41% des vols au domicile sont des vols d'argent, montre ou bijou notamment (plusieurs objets différents peuvent avoir été dérobés au cours d'un même vol) contre 59,83% des vols tous lieux confondus.

Tableau 47 : Vols personnels, sortes d'objets volés et lieux

Il ne s'agit pas d'une victimation de proximité, mais plutôt de déplacement, de vie sociale. Le cinquième seulement des incidents s'est passé dans le quartier où habite la victime. Parmi les lieux de victimation dominant clairement la rue (18,16%) et les transports en commun (23,49 ; gares : 4,93)¹²³ ; les commerces, cafés et cinémas représentent presque autant (20%) ; les locaux scolaires sont beaucoup moins cités qu'on pourrait le penser (3,91)¹²⁴ ; quant au lieu d'habitation, il est tout à fait minoritaire (5,08). Cette liaison avec le déplacement apparaît encore quand on regarde les corrélations avec la vie professionnelle : le vol intervient une fois sur cinq sur les lieux du travail (20,95), une fois sur six (17,87) dans l'exercice du métier, mais plus d'une fois sur trois lors d'un trajet pour aller travailler (34,54).

Entre le lieu du vol et la sorte de bien dérobé, il existe quelques liaisons plus ou moins significatives :

- ↪ entre le logement et le vol d'argent,
- ↪ entre l'école et le vol de portable,
- ↪ entre le café et le vol de carte de crédit,
- ↪ entre les lieux de loisirs et le vol de papiers d'identité et de vêtements,
- ↪ entre le commerce ou le transport public et le vol combiné d'argent et de carte de crédit.

III. Les renvois

1. Les renvois à la police et à la gendarmerie

va à la police*	51,01
téléphone à la police	2,93
police déjà informée	0,78
police pas informée	45,27
dépose une plainte	42,58
taux d'élucidation	5,05
taux de satisfaction**	38,46

*Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de vols personnels, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

** Le taux de satisfaction représente la proportion de personnes ayant trouvé l'action de la police "très satisfaisante" ou "assez satisfaisante".

Tableau 48 : Vols personnels ; renvoi à la police ou gendarmerie

Le taux de plainte est un peu plus important que celui observé dans l'enquête Île-de-France 2001 (38,77), mais ceux relevés dans la série des enquêtes nationales sont nettement plus élevés, malgré leur notable érosion au fil du temps. Ainsi la première enquête nationale (CESDIP, 1984-1985) affichait une propension à la plainte de 68,4% ; l'enquête 2002-2003 ne mentionne plus qu'un taux de 56% et l'enquête pilote sur une métropole régionale 58,5. En réalité, nous ne sommes pas très loin de ces derniers résultats : les autres enquêtes posaient une question moins précise – *avez-vous informé la police ou la gendarmerie ?* – elle correspond dans l'enquête lyonnaise à la somme de *va à la police* et *téléphone à la police*, 53,94%.

¹²³ 57% des vols dans les transports en commun ont été commis dans le métro et 31% dans le bus.

¹²⁴ Mais l'enquête ne touche que les plus de quatorze ans.

raisons		
non-renvoi	pas la peine	41,07
	servi à rien	38,90
	ne regarde pas police	4,28
	autre	15,75
renvoi	recupérer bien volé	30,38
	faire punir	3,66
	ça ne se reproduise pas	9,42
	pour l'assurance	17,50
	il faut le faire	24,40
	autre	14,64

Tableau 49 : Vols personnels ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie.

Bien entendu, on se déplace plus volontiers si le vol a été consommé¹²⁵, rarement en cas de simple tentative. Dans des proportions à peu près équivalentes, on s'abstient de faire appel à la police ou à la gendarmerie soit parce que la gravité de l'incident paraît trop minime (41,07%), soit parce qu'on doute de l'utilité de la démarche (38,9). Ceux qui se décident à informer les services officiels avancent des motivations finalement pas si irréalistes (retrouver l'objet volé, 30,38%¹²⁶) ou seulement civiques (*il faut le faire*, 24,4%) ; peu nombreux sont ceux qui agissent sous une pulsion punitive ou préventive (*empêcher que ça se reproduise*). Au reste, ils sont rarement (20,04%) informés des suites de leur démarche ; les chances d'élucidation sont insignifiantes (5,05% de ceux qui sont entrés en contact avec la police, soit 2,76% de tous les volés) ; le taux de satisfaction de ceux qui ont eu l'occasion d'avoir un contact avec la police est finalement médiocre... au vu des performances policières dans ces affaires, on pourrait cependant s'étonner de le trouver si élevé.

2. Comparaison entre enquête et statistiques policières

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres aux vols personnels.

Du côté de l'enquête, on a réuni les vols personnels sans violence, les vols de vélos¹²⁷ (une sous-catégorie du module des vols de deux-roues), enfin les vols au domicile (une sous-catégorie du module 'cambriolage'). Chacune de ces catégories est affectée d'un taux de plainte particulier ; il faut donc calculer l'incidence apparente de chacune avant de faire la sommation. En outre, pour obtenir les estimés, il faut rapporter les taux d'incidence tantôt aux individus de 15 ans et plus, tantôt au nombre de ménages, ce qui oblige, là encore, à opérer des calculs séparés avant de parvenir au total.

Du côté des données policières, on a retenu les index 32 (vol à la tire), 42 (autres vols simples contre les particuliers dans des locaux privés) et 43 (autres vols simples contre des particuliers dans des lieux publics).

¹²⁵ Trois fois sur quatre, les victimes mentionnent un vol consommé ; toutefois, une sur trois seulement estime le dommage important.

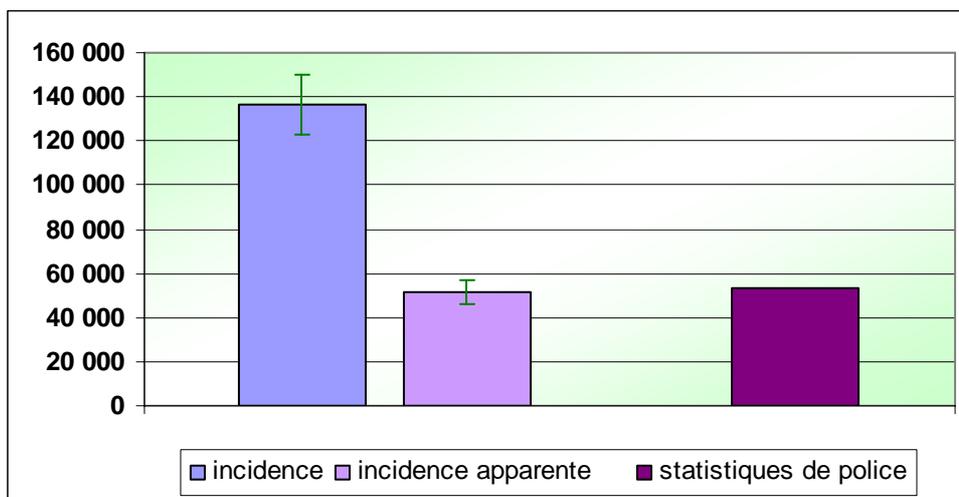
¹²⁶ 30% des volés déclarent avoir récupéré le bien dérobé... peut-être le dépôt de plainte a alors pour but de servir de base à une démarche auprès d'un service d'objets perdus ou volés.

¹²⁷ Que la police n'identifie pas à part au contraire des vols de deux roues à moteur.

vols	personnels	de vélos	dans logement	total
incidence 2002-03-04	84 742 – 100 844	28 915 – 35 865	8 839 – 12 962	122 496 – 149 671
taux de plainte -%-	40,3	31,0	37,5	
incidence apparente 2002-03-04	34 123 – 40 607	8 950 – 11 101	3 314 – 4 861	46 387 – 56 568
données policières 2002-03-04	53 397			
échantillon	4 770			
recensement 1999, population 15+	960 138			
ménages Grand Lyon	495 194			

Tableau 50 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières

Le déficit de la mesure policière par rapport à celle tirée de l'enquête est un peu plus faible que pour les agressions (2,55). En tout cas, il s'explique entièrement par la propension des volés au renvoi : le comptage policier s'inscrit dans l'intervalle de confiance de l'incidence apparente.



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 11 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

3. Les autres renvois

Quels autres recours la victime peut-elle bien tenter de mobiliser ? L'assurance ? On n'y recourt même pas une fois sur quatre¹²⁸ : le plus souvent l'incident n'est pas assez grave, éventuellement le sinistre ne paraît pas couvert. Trois déclarants sur cinq sont finalement indemnisés ; c'est d'ailleurs à peu près la proportion des satisfaits ; quant aux mécontents, ils invoquent l'insuffisance du remboursement ou le fait que *l'argent ne remplace pas tout*. Au total, les indemnisés représentent quelque 15% des volés¹²⁹ : globalement, l'assurance ne tient qu'une place tout à fait mineure sur la scène de cette victimation, même si ses scores sont un peu meilleurs qu'à l'habitude.

Quant aux autres recours possibles, 15% des victimes se tournent vers la police municipale – un niveau bien plus élevé que celui observé en 2001 en Île-de-France – presque autant déclarent l'incident à la société de transports publics.

¹²⁸ Mieux quand même que les ordres de grandeur généralement observés – une fois sur cinq – soit dans l'enquête francilienne 2001, soit dans les enquêtes nationales (Pottier, Robert, Zauberman, 2002, 73 ; Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999, 283).

¹²⁹ Résultats analogues dans les enquêtes nationales citées à la note précédente, également dans l'enquête pilote sur une métropole régionale (Zauberman, Robert, Pottier, 2000, 210). À noter que le taux d'indemnisation est naturellement un peu plus élevé si l'on considère seulement les vols consommés : il atteint alors 18%.

IV. Les caractéristiques des volés

Les femmes sont plus exposées au vol que les hommes et ce trait se vérifie quelle que soit la sorte d'objet dérobé, à l'exception toutefois des vols de vêtements et de portables.

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
hommes	41,62	46,39
femmes	58,38	53,61

Tableau 51 : Volés ; répartition par sexe

Les moins de 30 ans sont aussi surreprésentés ; c'est surtout vrai pour les 15-20 ans et pour toutes les sortes d'objets, à l'exception – c'est compréhensible – des chèques et des cartes de crédit. Ensuite, le risque fléchit – contrairement à ce que l'on observait en 2001 pour les victimes franciliennes – mais il reprend pour les plus âgés, au moins quand sont en cause les vols d'argent, de chèques ou de cartes de crédit, enfin de papiers d'identité. On observe une structure bipolaire : les jeunes sont victimes de vols de toutes sortes, les personnes âgées probablement seulement de vol à la tire de leurs portefeuilles. Malgré tout, le vol est avant tout un risque pour les plus jeunes ; c'est vraiment la caractéristique dominante de ce type de victimes.

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
15-20	15,25	7,86
21-30	24,18	20,10
31-50	26,95	35,61
50-65	14,38	19,61
>65	19,23	16,82

Tableau 52 : Volés ; répartition par classes d'âge

Les surreprésentations des ménages à faibles revenus, des enquêtés qui ont dépassé l'enseignement secondaire, des étudiants constituent vraisemblablement des artefacts de la plus grande fréquence des très jeunes. En revanche, on notera des différences caractéristiques touchant le type d'environnement, la sorte d'habitat ou l'appréciation portée sur son quartier : on est plus volé si l'on habite le centre-ville (44,06 au lieu de 38,10%), moins au contraire si l'on vit dans une zone pavillonnaire ; le risque est un peu accru dans des habitats collectifs (79,87 au lieu de 75,48%), il est diminué si l'on habite une maison. Toutefois, ces particularités des volés sont moins nettes qu'en Île-de-France au cours de l'enquête 2001. Il est amusant de voir que les volés ne sont pas significativement plus nombreux à trouver leur quartier difficile alors pourtant que le fait d'habiter une ZUS (voy. *infra*) expose bel et bien à un risque de vol significativement supérieur.

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
primaire	6,19	8,69
secondaire premier cycle	9,75	12,21
secondaire deuxième cycle	29,44	30,43
supérieur	54,62	48,67

Tableau 53 : Volés ; dernier établissement fréquenté (%)

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
agriculteurs exploitants	0,08	0,02
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,63	1,40
cadres et prof. intel. sup.	12,12	12,41
professions intermédiaires	14,61	14,59
employés	10,65	13,97
ouvriers	4,34	8,44
retraités	21,74	22,02
chômeurs (y.c. à la rech. d'un 1er emploi)	5,91	6,05
élèves ou étudiants	22,53	12,88
autres inactifs	7,39	8,06

Tableau 54 : Volés ; répartition par PCS

Revenus bruts mensuels (en €)	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
<400	2,94	2,33
400-800	11,06	7,21
800-2 400	43,01	42,85
2 400-3 800	16,72	22,14
3 800-5 600	9,02	9,21
>=5600	3,64	3,09
NSP	8,77	6,33
Refus	4,84	6,84

Tableau 55 : Volés ; répartition selon le revenu du ménage

V. Comparaison des volés selon les zones

zones	prévalence	multivictimation	incidence
Lyon I (2,4,5,6)	11,45 [8,52-14,38]	1,31	14,98 [11,7 -18,26]
Lyon II (1,3 9)	10,16 [7,35-12,97]	1,27	12,87 [9,75-15,98]
Lyon III (7,8)	11,92 [8,69-15,15]	1,20	14,25 [10,76-17,74]
Périphérie Sud	7,39 [5,26- 9,52]	1,09	8,08 [5,86-10,29]
Périphérie Nord	8,89 [6,41-11,37]	1,07	9,49 [6,93-12,04]
Bron	7,98 [5,33-10,63]	1,16	9,23 [6,39-12,06]
Saint-Priest	10,22 [7,26-13,18]	1,32	13,47 [10,13-16,81]
Vénissieux	5,75 [3,47- 8,03]	1,35	7,75 [5,13-10,37]
Vaulx-en-Velin	7,04 [4,53- 9,55]	1,21	8,54 [5,8 -11,29]
Rillieux-la-Pape	6,28 [3,90 – 8,66]	1,16	7,29 [4,73- 9,84]
Villeurbanne	12,22 [9,01-15,43]	1,27	15,46 [11,92-19,00]
agglomération	9,61 [8,77-10,45]	1,21	11,61 [10,71-12,52]

Tableau 56 : Vols personnels ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

Les zones de surexposition au vol sont beaucoup plus concentrées et bien mieux délimitées que pour les agressions : il s'agit de la ville-centre, de Saint-Priest et de Villeurbanne. Règle générale, dans ces zones à haute prévalence, la multivictimation aussi dépasse la moyenne de sorte que l'on y trouve aussi

des incidences en excès. Ceci dit, les intervalles de confiance se chevauchent en raison du faible nombre de cas par zone de sorte que l'on ne peut pas tirer de conséquences trop fortes des différences observées.

	nombre d'enquêtés victimes de vol ou de tentative	nombre d'enquêtés victimes de vols réalisés
Lyon I (2-4-5-6)	52	44
Lyon II (1-3-9)	45	31
Lyon III (7-8)	46	34
Périphérie Sud	43	35
Périphérie Nord	45	38
Bron	32	26
Saint-Priest	41	27
Vénissieux	23	18
Vaulx-en-Velin	28	22
Rillieux-la-Pape	25	18
Villeurbanne	49	36
agglomération	458	368

Tableau 57 : Vols personnels, nombre d'enquêtés victimes par zone

Bien que les volés soient 458 tandis que les agressés n'étaient que 275, le nombre de zones ne permet pas d'atteindre des effectifs suffisants pour que l'on puisse analyser les différences de circonstances, de renvois ou de caractéristiques entre toutes ces zones. Le tableau 57 qui donne le nombre de volés par zone permet de le comprendre.

On peut, comme pour les agressions ordinaires, tenter de travailler sur des regroupements Lyon vs banlieue ou Lyon, les six villes, le reste de l'agglomération. Quelques différences se dessinent alors. Que les Lyonnais soient plutôt volés dans leur quartier ou dans leur ville et les banlieusards ailleurs dans le département signifie seulement que les premiers sortent peu de la ville-centre tandis que les autres sont amenés à se déplacer davantage hors de leur commune de résidence. D'ailleurs les Lyonnais sont plus que les autres volés dans la rue et les banlieusards dans les transports publics. Quand les Lyonnais sont volés dans les moyens de transport, c'est plutôt dans le métro ; alors que les autres le sont relativement davantage dans les bus. Enfin, les Lyonnais se plaignent plus que proportionnellement de vols d'argent, les banlieusards de se voir dérober des portables. En revanche, on ne note pas de différence claire quant aux renvois.

On peut encore rechercher si le fait d'habiter une ZUS se traduit par des différences significatives à propos des vols personnels. On se rappelle que les habitants des ZUS ne sont pas plus soumis que les autres à l'agression ordinaire, qu'ils le sont même moins à la violence sexuelle ; en revanche, on a vu qu'ils sont significativement plus nombreux à être exposés à l'agression par un proche et c'est aussi le cas pour le vol personnel : de plus, le nombre moyen par victime de ces vols est légèrement plus élevé (1,29 au lieu de 1,19 ailleurs et 1,21 au total) dans les ZUS qu'ailleurs. Surtout, la prévalence du vol personnel commis dans le quartier où l'on habite est clairement plus importante dans les ZUS (3,59 au lieu de 1,82 ailleurs et 2,10 au total). Autrement dit, ce vol personnel auquel les habitants des ZUS sont plus exposés que les autres lyonnais est aussi davantage une victimation de proximité.

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
vols personnels	12,12	9,14	9,61	0,01 oui

Tableau 58 : Vols personnels ; prévalences en ZUS et hors ZUS

Toutefois, ici aussi, de simples tris ne permettent pas d'avancer de manière assurée. Il va être nécessaire de chercher à construire une typologie de zones qui fasse du sens – c'est-à-dire qui fasse apparaître des profils différenciés – par rapport aux victimations.

VI. Types de vols

Pour essayer de distinguer différents profils parmi les victimes de vols personnels, on procède d'abord à l'habituelle analyse factorielle de correspondances.

✧ Le premier facteur de l'analyse de correspondances explique presque le tiers de la variance extraite (29,47%). D'un côté, il est caractérisé par des incidents mineurs (tentatives, notamment de vols de portables, rien de volé), sur les lieux de travail ou d'études, ou au cours des trajets pour s'y rendre, sans aucune démarche ultérieure (pas de renvoi à la police ou à l'assurance). De l'autre côté, on trouve des vols effectifs (d'argent, de cartes, de papiers) ayant donné lieu à des recours – à la police et à l'assurance – qui ont donné satisfaction (on a été remboursé).

Du côté des tentatives, on trouve des victimes jeunes – surreprésentation des 15-25 ans – éventuellement étudiants, des habitants de grands ensembles, plutôt dans les centres-villes. Du côté des vols effectifs, on trouve des personnes âgées (au delà de 60 ans), des retraités, habitant la ville-centre plus souvent que la moyenne, souvent en quartier pavillonnaire, plutôt pratiquants, plutôt de centre-droit.

✧ Un deuxième facteur a une force explicative moindre (20,48%). D'un côté, on trouve des vols liés à l'activité professionnelle (lieu de travail, trajet, exercice du métier), plus souvent des portables. Un recours – jugé satisfaisant – à l'assurance et à la police (dépôt de plainte) y apparaît aussi. De l'autre côté, on trouve des vols de proximité (dans son quartier), plutôt d'argent seul, éventuellement à répétition, rarement déclarés à la police (mais s'ils le sont, élucidés).

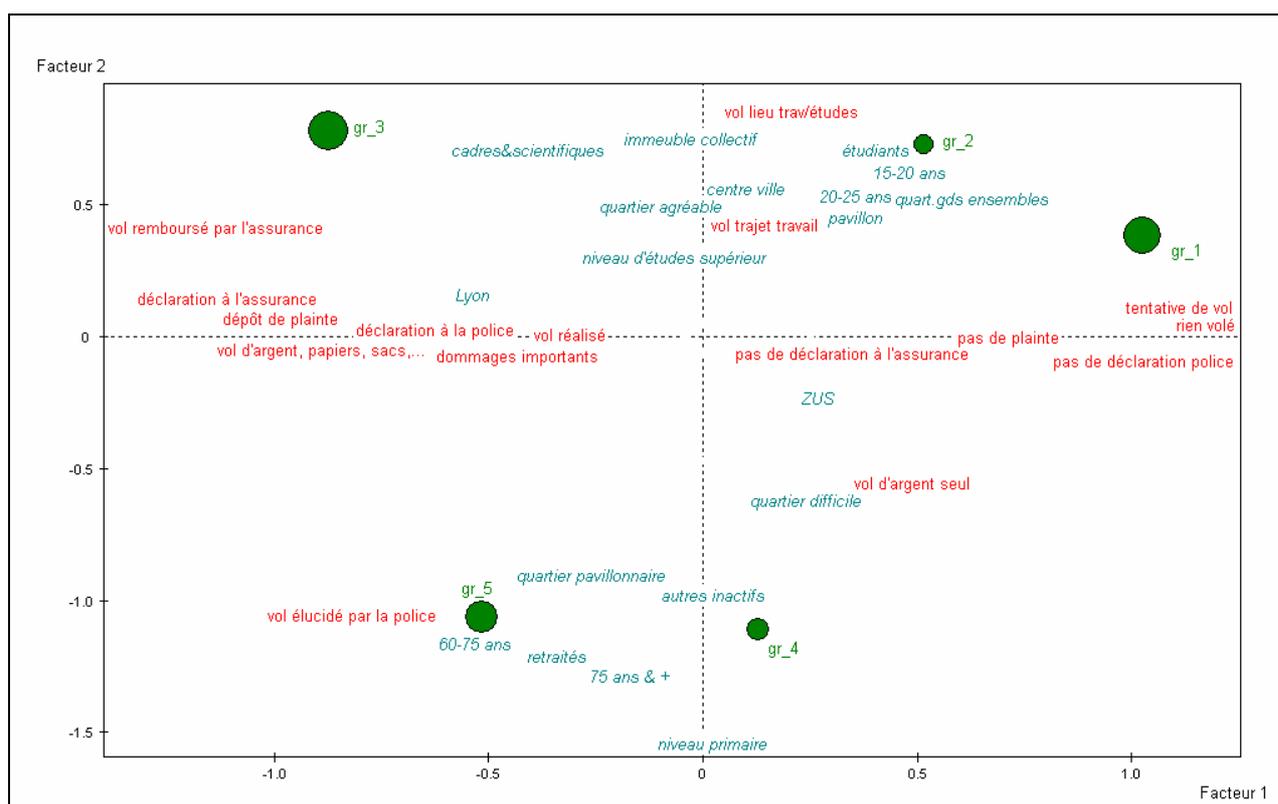


Figure 12 : Vols personnels ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Le vol lié à la vie professionnelle concerne surtout des actifs (cadres), plutôt nantis, habitant plutôt des immeubles collectifs et en centre-ville, habitant de manière plus que proportionnelle des quartiers bien équipés. Le vol de proximité est lui fortement lié à la ville-centre, aux quartiers en difficulté - peut-être aussi à des quartiers pavillonnaires mal équipés qui les jouxtent - aux peurs et à la préoccupation

sécuritaire ; ce profil semble concerner de manière particulière des femmes, des victimes âgées, au capital éducatif limité, disposant de faibles ressources, enfin vivant seules.

Pour essayer de distinguer différents profils parmi les victimes de vols personnels, on construit une typologie selon la méthode déjà décrite qui dégage cinq classes.

* La première réunit le quart (25,04%) des volés. Elle se caractérise par l'absence de toute démarche envers la police ou l'assurance, et pour cause : il ne s'est presque rien passé (tentative, peu ou pas de dommage). Ces 'victimes' sont, plus que la moyenne des volés, jeunes, éduqués, habitant soit en pavillon, soit en grands ensembles.

* La deuxième classe ne rassemble que 12,69% des volés. Il s'agit massivement de victimes très jeunes¹³⁰, lycéens¹³¹ ou étudiants¹³². Peut-être y a-t-il là pas mal de vols dans les établissements scolaires¹³³. S'ils habitent la périphérie Nord¹³⁴ et des HLM plus souvent que l'ensemble des volés¹³⁵, en tous cas leurs quartiers présentent moins de problèmes que la moyenne des volés et ils sont massivement considérés comme bien équipés.

* La troisième classe est plus nombreuse (26,10% des volés). Elle est caractérisée d'abord par un recours quasi-systématique à la police¹³⁶ et même une fréquence de déclaration à l'assurance double de celle rencontrée pour l'ensemble des vols¹³⁷. Il s'agit cette fois de vols réalisés où la proportion de dommages sérieux est nettement supérieure à la moyenne. Il ne s'agit plus du tout de vols de proximité, dans son quartier, plutôt de méfaits commis dans les commerces ou les transports en commun. Les victimes sont plus que la moyenne entre 25 et 40 ans, habitent des quartiers plutôt agréables, de centres-villes, voire de la ville-centre.

* Une quatrième classe (14,27%) concerne massivement les zones de relégation urbaine¹³⁸, des ZUS¹³⁹. Il s'agit de vols subis dans le quartier, souvent à répétition¹⁴⁰. Les victimes résident souvent dans ce quartier depuis longtemps¹⁴¹ mais maintenant ils aimeraient bien déménager pour gagner une zone moins délinquante¹⁴²; ils sont plus souvent ouvriers que la moyenne des volés¹⁴³.

* Le dernier groupe (21,89%) concerne avant tout des victimes âgées, vivant depuis longtemps dans un quartier pavillonnaire. Les femmes y sont plus nombreuses que la moyenne. Les peurs y sont très marquées. Le niveau éducatif est plus faible que la moyenne – un artefact de l'âge – et la pratique religieuse plus répandue. Évidemment, ce vol – presque toujours consommé, assez souvent d'argent¹⁴⁴ – n'est pas lié à un exercice professionnel. La réaction est assez vigoureuse : dépôt de plainte¹⁴⁵, volonté punitive¹⁴⁶, prise de précautions¹⁴⁷.

En fin de compte, on peut distinguer des profils de volés bien contrastés :

- dans un quart des cas, l'incident est sans relief et n'entraîne aucune réaction ;
- dans un autre quart, il est sérieux et déclenche des renvois à la police et à l'assurance ;

¹³⁰ Les 15-20 représentent les neuf dixièmes de cette classe contre le sixième de tous les volés.

¹³¹ Les trois quarts de la classe contre 30% chez l'ensemble des volés.

¹³² Ils représentent presque les neuf dixièmes de la classe contre moins du quart de l'ensemble des volés.

¹³³ Les vols dans des lieux de travail ou d'étude représentent le tiers au lieu du sixième.

¹³⁴ 31 contre 14.

¹³⁵ 22 contre 10.

¹³⁶ Le pourcentage de plainte atteint 79 au lieu de 43.

¹³⁷ 48 au lieu de 24.

¹³⁸ 87% habitent un quartier difficile contre 17% parmi l'ensemble des volés.

¹³⁹ 43 au lieu de 20.

¹⁴⁰ 29 au lieu de 15.

¹⁴¹ 60 y vivent depuis plus de 10 ans contre 43% parmi l'ensemble des volés.

¹⁴² 37 au lieu de 6.

¹⁴³ 12 contre 4.

¹⁴⁴ 22 au lieu de 10.

¹⁴⁵ Il passe de 43 (en moyenne) à 56%.

¹⁴⁶ Elle passe de 20 à 33%.

¹⁴⁷ De 33 à 44%.

- un cinquième des cas regroupe les vols d'argent au détriment de personnes âgées ;
- un sixième des vols à répétition dans les zones urbaines de relégation ;
- enfin un petit groupe de moins du sixième rassemble les vols subis par les lycéens et étudiants, souvent dans des locaux scolaires.

Les cambriolages

I. Les taux de cambriolages

	cambriolages	cambriolages résidences principales
prévalence	9,33 [8,50–10,16]	7,55 [6,80– 8,30]
<i>multivictimation</i>	1,25	1,21
incidence	11,64 [10,73–12,55]	9,14 [8,32– 9,96]

Tableau 59 : Cambriolages ; prévalence, multivictimation, incidence (intervalle de confiance en %)

On quitte maintenant les victimations individuelles pour venir à celles qui concernent l'ensemble du foyer, d'abord bien entendu le cambriolage.

9,33%¹⁴⁸ des ménages lyonnais – soit quelque 90 000 foyers¹⁴⁹ – ont donc, d'après l'enquête – fait l'objet d'un cambriolage (*quelqu'un a-t-il pénétré chez vous sans autorisation, ou tenté de le faire, et volé quelque chose, ou essayé de le faire, que ce soit dans votre domicile principal ou dans votre résidence secondaire, ou encore dans un local professionnel qui vous appartient*) au moins une fois en 2002, 2003, 2004.

Ce taux, très proche de celui observé en 2001 en Île-de-France, est plus important que celui relevé deux ans après dans la même région. Il paraît en tout cas beaucoup plus élevé que ceux figurant dans les autres enquêtes disponibles, mais celles-ci ne retiennent généralement que les cambriolages de la résidence principale et seulement sur deux ans. Si l'on borne la comparaison à ce noyau dur du cambriolage, on obtient pour l'agglomération lyonnaise une prévalence de 4,57¹⁵⁰ sur deux ans, supérieure donc à la plupart de celles observées dans les enquêtes précédentes (tableau 60), mais inférieures à celles relevées dans les sites franciliens participant à la présente campagne.

cambriolages au domicile sur deux ans	prévalences nationales	prévalences Île-de-France	prévalence urbaine
CESDIP, 1984-1985	4,66		
INSEE, EPCV, 1994-1995	3,50		
INSEE, EPCV, 1995-1996	3,57		
INSEE, EPCV, 1996-1997	3,16		
INSEE, EPCV, 1997-1998	2,71		
INSEE, EPCV, 1998-1999	2,72		
INSEE, EPCV, 1999-2000	2,53		
INSEE, EPCV, 2000-2001	2,45		
INSEE, EPCV, 2001-2002	2,80		
INSEE, EPCV, 2002-2003	2,50		
métropole régionale 1997- 98			3,03
Île-de-France 1999-2000		4,78	

Tableau 60 : Cambriolages de la résidence principale ; comparaison des prévalences (sur deux ans) selon les enquêtes¹⁵¹

¹⁴⁸ Un nombre non négligeable d'enquêtés (63) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les cambriolages, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹⁴⁹ Entre 81 et 98 milliers.

¹⁵⁰ Sur deux ans, elle tomberait entre 3,98 et 5,16.

¹⁵¹ Les données figurant dans ce tableau diffèrent légèrement de celles publiées dans le rapport Île-de-France 2001 (Pottier, Robert, Zauberman, 2002) dans la mesure où l'on n'avait pas utilisé alors les pondérations INSEE dont il a été, au contraire, tenu compte ici comme dans le tableau annexé à Lagrange, Robert, Zauberman, Pottier, 2004.

Si l'on revient maintenant à l'ensemble des cambriolages mentionnés dans l'enquête lyonnaise, le nombre moyen de faits (multivictimation homogène) en trois ans est de 1,25¹⁵² par ménage, ce qui donne une incidence de 11,64. Ce résultat est très proche de celui observé en Île-de-France en 2001, mais plus élevé que celui relevé dans l'enquête 2003.

Au total, si le site lyonnais présente des scores d'agression assez faibles et des résultats de vols personnels comparables à ceux généralement observés, pour les cambriolages, en revanche, ses taux sont supérieurs à ceux observés dans la plupart des enquêtes précédentes. On observera toutefois que les résultats sont pires encore pour la plupart des sites franciliens englobés dans la présente enquête.

Que les résultats franciliens et lyonnais du début du XXIe siècle soient très supérieurs aux données nationales ne permet pas – faute de disposer d'enquêtes antérieures sur ces terrains – s'il faut y voir une reprise du cambriolage après une période de baisse marquée¹⁵³ ou s'il s'agit simplement du plus fort risque habituel des grandes métropoles comparées à la France entière. On saisit par là l'intérêt pour les collectivités territoriales à disposer d'enquêtes périodiques.

victimations	cambriolage
agressions tout-venant	8,2
agressions entre proches	3,4
agressions sexuelles	1
vols personnels	11,8
cambriolages	<i>n= 445</i>
vols de voitures	21,5
vols dans/sur voitures	23,8
dégradations/destructions de véhicules	26
vols de deux-roues	12,7

Le tableau se lit en colonne : 8,2% des victimes de cambriolages l'ont aussi été d'agressions tout-venant ...

Tableau 61 : Multivictimations hétérogènes

Certains cambriolés ont aussi subi, au cours de la période d'enquête, d'autres victimations (multivictimations hétérogènes). Évidemment, ce risque varie selon la fréquence de chacune de ces autres victimations : ce sont donc les atteintes aux véhicules qui ont le plus de chances de menacer aussi le cambriolé.

II. Les circonstances

Dans cette enquête, le cambriolage vise sept fois sur dix le domicile¹⁵⁴ ; les résidences secondaires représentent un peu plus d'une fois sur dix (12,32%) et les locaux professionnels un peu plus d'une fois

¹⁵² 1,21 si l'on considère seulement la résidence principale. Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>5=6$.

¹⁵³ Dans un article antérieur (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999), nous avons pu déterminer que la forte baisse globale du cambriolage entre le milieu des années 1980 et le milieu de la décennie suivante tenait, pour l'essentiel à un assagissement du risque de cambriolage en région parisienne.

¹⁵⁴ 69,82%, avec les annexes : 81%.

sur vingt (5,22%)¹⁵⁵. On trouve davantage de tentatives parmi les cambriolages du domicile. Peut-être est-on plus attentif aux simples tentatives quand elles prennent pour cible le lieu d'habitation, de sorte qu'on les mentionne plus volontiers à l'enquêteur. Peut-être les cambriolages ont-ils moins de chance de réussir au domicile puisque le cambrioleur risque davantage d'être dérangé par le propriétaire.

Les trois quarts (73,56%) des victimations ont eu lieu par effraction ; un tout petit nombre (3,65%) en pénétrant dans les lieux grâce à une fausse identité¹⁵⁶ ; 17,58% représentent de simples vols au domicile puisque le malfaiteur est entré par une porte ou une fenêtre laissée ouverte.

Malgré la consigne enjoignant aux enquêtés de ne mentionner qu'une fois le même incident, on peut se demander si certains cambriolages n'ont pas également été mentionnés comme vols personnels au domicile. Sept enquêtés déclarent avoir été victimes d'un vol personnel à leur domicile et d'un cambriolage de leur résidence principale ; pour quatre d'entre eux les deux événements sont survenus la même année ; si l'on tient compte de la ventilation entre tentative et méfait réalisé, un seul finalement au maximum pourrait avoir violé la consigne et encore n'est-ce pas certain. On peut donc tenir pour exclu le risque de doublonnage entre cambriolage et vol personnel.

La moitié seulement des cambriolages (52,12%) ont finalement réussi¹⁵⁷. Il est plus étonnant de constater que les biens volés ont pu être récupérés un nombre de fois non négligeable (17,17%). En fin de compte, la victime juge le dommage important plus d'une fois sur trois (39,93%) et moyen à peu près aussi souvent (33,73%). Le quart des incidents ayant entraîné des dommages importants et la moitié de ceux accompagnés de dommages moyens correspondent à de simples tentatives ce qui confirme qu'elles peuvent causer des dégâts. On notera enfin qu'une fois sur trois (33,20%) la victime attachait une valeur sentimentale à l'objet dérobé¹⁵⁸.

réactions à l'intrusion	CESDIP 1984-1985 national	métropole régionale 1997-1999	Île-de-France 1998-1999-2000	agglo. lyonnaise 2002-2003-2004
désagréable durable	38,15	39,6	31,07	23,92
désagréable passager	35,90	52,1	54,25	65,99
peu important	25,90	8,3	14,69	10,09

Tableau 62 : Cambriolages ; réactions à l'intrusion, comparaison entre enquêtes

Le cambriolage se distingue aussi des autres victimations matérielles par une dimension d'intrusion dans l'espace privé qui entraîne des réactions psychologiques plus ou moins durables, en tout cas très répandues : les cas qui y échappent n'ont généralement pas dépassé le stade de la tentative, en sorte qu'il n'y a pas eu vraiment intrusion. Les réactions observées dans l'agglomération lyonnaise sont moins marquées que celles recueillies dans les quelques enquêtes précédentes comprenant la même interrogation. Elles sont évidemment plus fréquentes dans les rares cas où cambrioleurs et cambriolés se sont rencontrés¹⁵⁹.

On peut encore noter que les cambriolages diurnes sont plus fréquents que les nocturnes mais que le taux de réussite ne change pas beaucoup dans un cas et dans l'autre.

Au total, la structure des circonstances du cambriolage ne diffère pas beaucoup à Lyon de ce qui avait été observé dans l'enquête francilienne de 2001.

¹⁵⁵ Dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale, la part du cambriolage domiciliaire est à peine plus faible, mais avec une ventilation toute différente entre le logement (36,5) et ses annexes (43,8). Les résidences secondaires étaient à 9,40 et les locaux professionnels à 7,30% (Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 23-25).

¹⁵⁶ Par exemple en se faisant passer pour l'agent chargé de relever le compteur d'eau.

¹⁵⁷ La prise d'une fausse qualité semble la méthode la moins efficace ; évidemment, trouver une porte ou une fenêtre ouverte constitue, à l'inverse, le procédé le plus sûr.

¹⁵⁸ C'est le syndrome du bougeoir de la tante Aglaé, éventuellement dénué de valeur marchande, mais apprécié comme souvenir de famille.

¹⁵⁹ C'est-à-dire dans 13,71% des cas.

III. Les renvois

1. Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

va à la police*	43,57
téléphone à la police	24,91
police déjà informée	5,01
police pas informée	25,66
dépose une plainte	43,15
taux d'élucidation	12,19
taux de satisfaction**	46,69

* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de cambriolages, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

** Le taux de satisfaction représente la proportion de personnes ayant trouvé l'action de la police "très satisfaisante" ou "assez satisfaisante".

Tableau 63 : Cambriolages ; renvoi à la police ou gendarmerie

Le taux de plainte paraît de prime abord étonnamment faible¹⁶⁰ : les enquêtes disponibles le situent plutôt autour des trois quarts des cambriolés¹⁶¹. Cependant, les autres enquêtes comptent tous les renvois à la police ou à la gendarmerie sans se soucier de discerner parmi eux les véritables dépôts de plainte : un bon nombre de cambriolés lyonnais se bornent à téléphoner aux services officiels sans se déplacer, une démarche qui ne permet pas de déposer formellement une plainte. Pourtant, deux fois sur trois, il s'agit de cambriolages réussis, mais les dommages apparaissent peu considérables. La véritable différence se situe entre ceux qui s'abstiennent de tout renvoi et ceux qui en font un, fût-ce seulement par téléphone : presque la moitié des simples tentatives sont dans le premier cas et seulement le sixième des cambriolages réussis¹⁶². Si l'on se borne aux cambriolages réalisés, on observe un taux de renvoi des trois quarts, comparable aux scores des autres enquêtes, mais avec cette précision déjà rencontrée dans l'enquête francilienne de 2001 : une fois sur trois, il s'agit seulement d'un appel téléphonique exclusif de toute possibilité de dépôt de plainte.

raisons		cambriolages
non-renvoi	pas la peine	41,84
	servi à rien	36,55
	ne regarde pas police	0,00
	autre	21,61
renvoi	récupérer bien volé	8,12
	faire punir	8,76
	ça ne se reproduise pas	19,82
	pour l'assurance	38,09
	il faut le faire	23,87
	autre	1,33

Tableau 64 : Cambriolages ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie.

Les abstentionnistes se divisent en deux camps de grandeur à peu près comparables : ceux qui estiment que la démarche n'en *vaudrait pas la peine* (des tentatives ou des dommages mineurs), et ceux

¹⁶⁰ Il varie selon la gravité des dommages : 59,55% s'ils sont importants ; 45,33 en cas de dommages modérés ; 15,38 s'il n'y en a pas.

¹⁶¹ Celui de l'enquête CESDIP des années 1980 se situe à 75,5 ; les différentes enquêtes INSEE de la fin des années 1990 le placent entre 73 et 81%.

¹⁶² Dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale, on relevait un taux de renvoi de 66,7% seulement, mais l'on retrouvait les niveaux habituels (81%) si l'on se bornait aux cambriolages réussis au domicile (Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000).

qui pensent qu'elle n'aurait *servi à rien*, probablement en raison du faible taux de succès de la police. On notera cependant que le scepticisme envers la police est un peu moins marqué à Lyon qu'en Île-de-France.

En revanche, parmi les renvoyants, c'est le souci de pouvoir ensuite faire une déclaration de sinistre qui prime largement¹⁶³. Ils sont aussi nombreux que l'ensemble de ceux qui attendent quelque chose de la police (pêle-mêle, récupérer ce qui a été volé, faire punir, prévenir d'autres cambriolages¹⁶⁴). On les comprend : selon les statistiques officielles elles-mêmes, 9% des cambriolages de résidences principales débouchent sur l'identification du cambrioleur¹⁶⁵. Le taux d'élucidation connu des Lyonnais est quand même un peu moins mauvais que celui observé par leurs homologues franciliens et la satisfaction envers la police – même si elle reste minoritaire – est meilleure dans l'agglomération lyonnaise. Il est vrai que le cambriolé s'adresse surtout à elle pour avoir un certificat à joindre à sa déclaration de dommage ; il a peu d'attentes punitives ou restitutives ; il se satisfait donc à bon compte.

2. Comparaison entre enquête et statistiques de police

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2, *supra*) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres à ces victimations.

En ce qui concerne l'enquête, il suffit d'enlever aux résultats du module 'cambriolage' les cas où il n'y a eu ni effraction ni entrée par ruse ou prise de fausse qualité, donc les vols simples au domicile. Ils ont déjà été pris en compte au titre des vols.

Du côté policier, la situation est plus compliquée : on peut retenir les index 27 (cambriolage des locaux d'habitation principale), 28 (cambriolage de résidence secondaire), 30 (cambriolage d'autres lieux), 31 (vol avec entrée par ruse en tous lieux).

Pour affiner la comparaison, nous distinguerons donc plusieurs agrégats.

cambriolages	ensemble	sauf entrée avec fausse qualité	domicile ou annexe sauf entrée avec fausse qualité
incidence 2002-03-04	36 339 – 44 013	34 454 – 41 953	29 211 – 36 192
taux de plainte -%-	43,4	44,4	42,9
incidence apparente 2002-03-04	15 759 – 19 087	15 287 – 18 614	12 519 – 15 511
données policières 2002-03-04			
cambriolages & entrée par ruse	33 165		
cambriolages		32 417	
cambriolages de résidences principales			21 272
échantillon		4 770	
ménages Grand Lyon		495 194	

Tableau 65 : cambriolage ; comparaison entre enquête et statistique de police

Que l'on prenne la définition la plus extensive (ensemble des cambriolages) ou les seules effractions (à l'exception des entrées par ruse) ou seulement les effractions au domicile (sans entrée par ruse), les comptages policiers s'inscrivent assez peu en dessous des estimés d'enquête (rapport de 1 respectivement à 1,21, 1,18 et 1,54). Cette différence est moins importante que celle observée par exemple dans l'enquête francilienne de 2001.

¹⁶³ Des enquêtes urbaines de la fin des années 1980 donnaient à cette motivation une prééminence encore plus marquée (Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991, 47).

¹⁶⁴ Une raison particulièrement forte parmi les renvoyants qui n'ont pas éprouvé de dommage.

¹⁶⁵ Ministère de l'Intérieur, 2004.

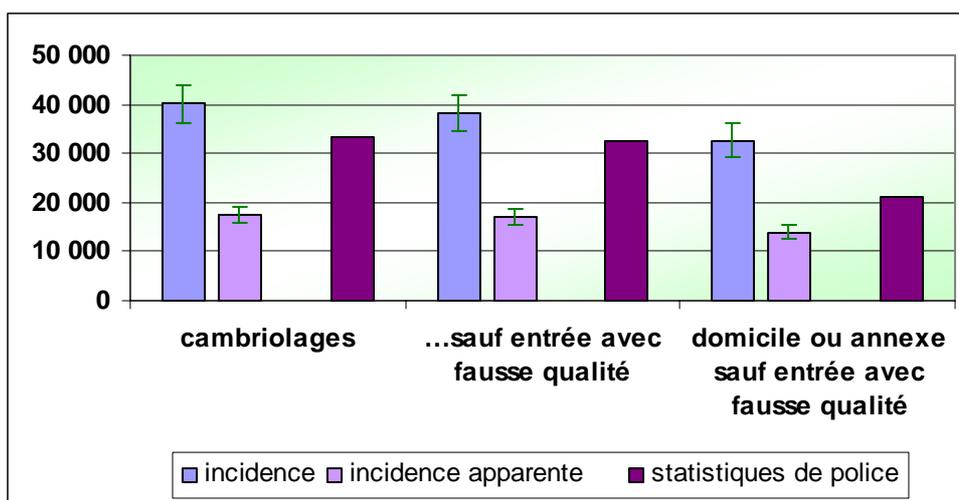


Figure 13 : Cambriolages ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

Toutefois, ces données policières s'inscrivent, de manière inattendue, bien au-dessus, dans toutes les configurations, de l'incidence apparente, donc de ce que les plaintes ont fait connaître à l'institution. De prime abord, ce résultat pourrait supposer une très forte proactivité, un très grand nombre de cambriolages découverts par l'initiative policière sans qu'il y ait eu dépôt de plainte. Concernant ce type d'infraction, une telle supposition n'est pas facile à faire. On peut aussi songer à une autre explication, moins invraisemblable : un *nettoyage systématique des livres*.

3. Les autres renvois

Le recours à l'assurance intervient plus d'une fois sur deux (56,21%), mais cette observation est un peu factice : si le cambriolage a été réussi, la déclaration de sinistre se rencontre trois fois sur quatre ; en cas de simple tentative, elle tombe à une fois sur trois, probablement des cas où l'essai d'intrusion a occasionné des dommages, par exemple à la porte. D'ailleurs, massivement, si l'on s'abstient de déclarer le sinistre, c'est parce que *ça n'en vaut pas la peine*, autrement dit que les dommages sont faibles ou inexistantes. Cet ordre de grandeur des recours à l'assurance en cas de cambriolage consommé se retrouvait déjà dans l'enquête CESDIP du milieu des années 1980, dans celle de l'INSEE pour 1994-1995, comme dans l'enquête Île-de-France 2001.

Les quatre cinquièmes de ceux qui se tournent vers leur assurance obtiennent finalement une indemnisation au moins partielle, ce qui représente seulement 45,17% de l'ensemble des cambriolés¹⁶⁶, mais 86,64% de ceux pour qui le cambriolage a été effectif. Ils sont un peu moins nombreux à se dire satisfaits et, comme toujours, c'est l'insuffisance de l'indemnisation qui chagrine les mécontents.

S'adresser à un élu local (5,74%) n'est pas fréquent, à une police municipale (11,82) un peu plus.

IV. Les caractéristiques

Les caractéristiques individuelles des répondants n'ont pas ici de pertinence particulière s'agissant d'une victimation qui atteint tout le ménage ; on s'arrêtera seulement aux caractéristiques collectives de celui-ci.

¹⁶⁶ Les enquêtes CESDIP 1984-1985 et INSEE 1994-1995 parvenaient à des ordres de grandeur comparables (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999), tout comme l'enquête francilienne de 2001 (Pottier, Robert, Zauberman, 2002).

Les cambriolés habitent plus fréquemment un quartier pavillonnaire et, personnellement, une maison individuelle (en tout cas, le HLM semble constituer la sorte d'habitat la moins exposée au cambriolage) ; de manière contre-intuitive, les ménages nombreux sont relativement plus exposés que les autres ; les cambriolés sont plus souvent propriétaires de leur logement (et d'une résidence secondaire) ; ils habitent davantage le rez-de-chaussée ou le premier étage ; la présence d'un gardien, concierge ou digicode ne fait pas apparaître d'effet protecteur ; le cambriolage est surreprésenté dans les logements protégés soit que la protection ait été inefficace, soit qu'elle ait été mise en place postérieurement au sinistre ; de même pour les mesures de surveillance ou le fait de laisser les lampes allumées.

L'ancienneté dans la région et dans le quartier n'immunise pas, bien au contraire. De même, les cambriolés sont surreprésentés parmi ceux qui ont rendu service à leurs voisins ! Les cambriolés sont plus nombreux à trouver insuffisante la présence policière dans leur quartier.

Ils sont plus nombreux à rentrer tard mais n'ont pas plus tendance à sortir fréquemment le soir¹⁶⁷.

Les cambriolés connaissent plus fréquemment des parents et surtout des voisins qui ont été cambriolés. Il est difficile de savoir s'ils sont plus attentifs à tous les récits de cambriolage ou s'ils habitent une zone particulièrement exposée à ce risque.

Les chefs de famille des ménages cambriolés sont un peu plus souvent des indépendants ou des cadres. Le risque est légèrement augmenté à partir de la tranche de revenus (globaux du ménage) de 2 400 à 3 800 € On retrouve là un constat habituel : le cambriolage est, de manière dominante, un risque de nanti, ou de relativement nanti.

À quelques petits détails près, le portrait du cambriolé lyonnais ressemble à s'y méprendre à celui que nous avons dressé en 2001 pour son homologue francilien.

V. Comparaison des cambriolés selon les zones

On relève des prévalences plus élevées que la moyenne à Lyon I (2, 4, 5, 6^e), à Vaulx-en-Velin et à Rillieux-la-Pape ; quelques multivictimations plus nombreuses à Lyon III (7^e et 8^e), à Vaulx-en-Velin et à Villeurbanne, enfin des taux d'incidence plus forts dans la première des zones lyonnaises, dans la périphérie Nord, à Bron, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne. Mais on ne peut pas attacher beaucoup d'importance à ces différences dans la mesure où le nombre d'enquêtés cambriolés par zone est très faible (de 28 à 60) et que des intervalles de confiance sont, on le voit, souvent très ouverts.

zones	prévalence	multivictimation	incidence
Lyon I (2,4,5,6)	9,47 [6,78-12,16]	1,26	11,89 [8,92-14,87]
Lyon II (1,3 9)	8,35 [5,77-10,93]	1,11	9,26 [6,56-11,95]
Lyon III (7,8)	7,25 [4,66- 9,84]	1,43	10,36 [7,32-13,40]
Périphérie Sud	9,28 [6,92-11,64]	1,20	11,17 [8,61-13,73]
Périphérie Nord	11,86 [9,04-14,68]	1,15	13,64 [10,65-16,63]
Bron	9,23 [6,4 -12,06]	1,57	14,46 [11,02-17,91]
Saint-Priest	7,73 [5,12-10,34]	1,16	8,98 [6,18-11,78]
Vénissieux	9,00 [6,20-11,80]	1,22	11,00 [7,93-14,07]
Vaulx-en-Velin	11,81 [8,64-14,98]	1,36	16,08 [12,47-19,69]
Rillieux-la-Pape	9,55 [6,66-12,44]	1,21	11,56 [8,42-14,70]
Villeurbanne	8,73 [5,97-11,49]	1,43	12,47 [9,24-15,70]
agglomération	9,33 [8,5 -10,16]	1,25	11,64 [10,73-12,55]

Tableau 66 : Cambriolages ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

¹⁶⁷ 52,95% des cambriolages se sont déroulés le jour, 32,17% de nuit. Dans les autres cas, les victimes n'ont pas été capables de situer le moment de l'intrusion.

Il est difficile de pousser l'analyse avec un tel nombre de zones. Si on regroupe Lyon d'un côté, sa banlieue, de l'autre, quelques indications ténues émergent. Le cambriolage banlieusard réussit un peu plus souvent que le lyonnais. Dans ce cas-ci, on relève une proportion non négligeable de cambriolages de résidences secondaires que l'on ne trouve pas dans celui-là, ce qui veut probablement dire que les Lyonnais en ont davantage que les banlieusards. Les cambriolés lyonnais ont un peu plus de chances de récupérer ce qui leur a été dérobé. En revanche, les habitants des six villes sont plus nombreux à ressentir un désagrément durable. Se trouver nez à nez avec son cambrioleur est un peu moins rare en banlieue que dans la ville-centre. Finalement le principal clivage concerne peut-être le renvoi : les cambriolés lyonnais déposent davantage plainte et, bien que le taux d'élucidation y soit au plus bas, ils sont un peu moins chiches de leur satisfaction envers la police.

On peut encore rechercher si le fait d'habiter une ZUS se traduit par des différences significatives à propos des cambriolages. On se rappelle que les habitants des ZUS ne sont pas plus soumis que les autres à l'agression ordinaire, qu'ils le sont même moins à la violence sexuelle ; en revanche, ils sont significativement plus nombreux à être exposés à l'agression par un proche et au vol personnel. Ils sont également significativement moins nombreux à avoir été cambriolés, toutefois quand ils le sont, le nombre moyen de cambriolages subis en trois ans est plus élevé qu'ailleurs dans l'agglomération (1,37 contre 1,22 hors ZUS et 1,25 pour l'agglomération). Ne retrouve-t-on pas là une caractéristique du cambriolage déjà rencontrée dans des enquêtes antérieures ? S'il est massivement une victimation de quartier plutôt nanti, il existe aussi, en mineur, un cambriolage caractéristique de zones démunies.

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
cambriolages	7,52	9,66	9,33	0,06 oui

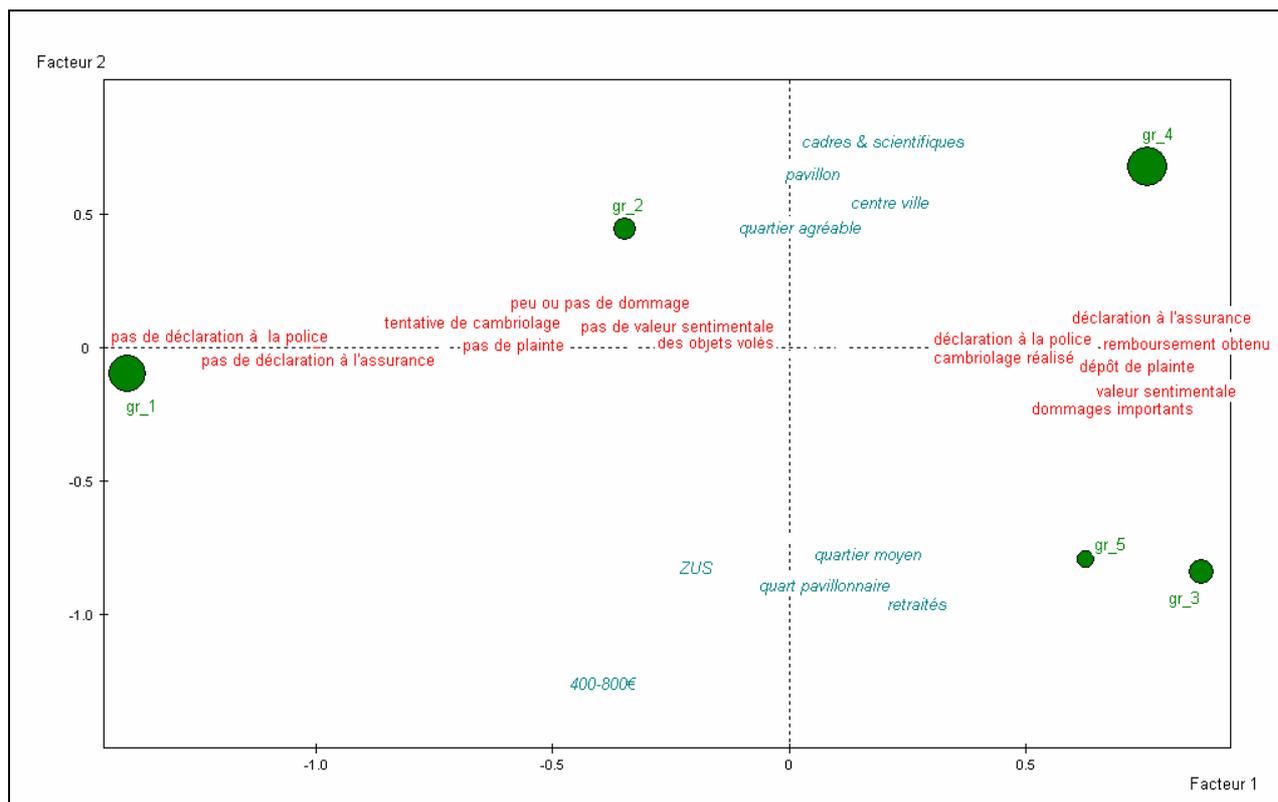
Tableau 67 : Cambriolages ; prévalences en ZUS et hors ZUS

Toutefois, ici non plus, de simples tris ne permettent pas d'avancer de manière assurée. C'est dans le second rapport que nous chercherons à construire une typologie de zones qui fasse du sens – c'est-à-dire qui fasse apparaître des profils différenciés – par rapport aux victimations.

VI. Types de cambriolés

Pour essayer de distinguer différents profils parmi les victimes de cambriolages, on procède à l'habituelle analyse de correspondances.

✧ Le premier facteur explique à lui seul le tiers (34,36%) de la variance. On trouve, d'un côté, des affaires de faible relief, de simples tentatives, qui ne donnent d'ailleurs lieu à aucun renvoi à la police ou à l'assurance. Elles concernent des victimes placées dans un environnement plutôt défavorisé (quartiers difficiles, faibles revenus, habitat en HLM). La sensibilité à la délinquance s'y manifeste par les peurs et la préoccupation qu'elle suscite. La composition socioprofessionnelle fait une place particulière aux indépendants et aux employés.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 14 : Cambriolages ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

De l'autre côté du facteur, apparaissent, au contraire, des vols réalisés ayant déclenché des dépôts de plainte et des déclarations de sinistre, toutes démarches qui ont plutôt donné satisfaction. Le profil des victimes est très différent : plutôt des cadres, aussi des retraités, mais aussi des étudiants, en tous cas des revenus confortables, des quartiers bien équipés, de centre-ville, plutôt lyonnais que banlieusards (avec cependant une petite surreprésentation de Saint-Priest). Peurs du crime et préoccupation pour la délinquance ne s'y manifestent guère.

✧ Le deuxième facteur a une puissance explicative beaucoup plus limitée (12,91%). D'un côté, il fait émerger un profil de cambriolages graves (à répétition, dommages importants, forte réaction à l'intrusion, valeur sentimentale attachée aux objets dérobés). Le cambriolage dans un lieu qui n'est pas le domicile apparaît aussi de ce côté du facteur ; il doit s'agir alors de locaux professionnels puisqu'on verra que les entrepreneurs sont surreprésentés dans ce demi-axe. Néanmoins, ces victimations ne semblent pas entraîner de nouvelles précautions ; peut-être avaient-elles déjà été prises et ne voit-on pas trop ce que l'on pourrait faire d'efficace ou peut-être un surcroît de précautions est-il jugé trop coûteux. En tous cas, on trouve à la fois des variables indiquant un renvoi à la police dans un but punitif, et dans certains cas une inertie de la victime qui ne croit pas que cette démarche puisse servir à quelque chose. Le profil de victimes associé à ce côté du facteur fait apparaître à la fois un environnement difficile, des peurs et des préoccupations sécuritaires, des entrepreneurs et aussi des retraités, des revenus élevés, également des lyonnais plutôt que des banlieusards.

De l'autre côté du facteur, on trouve surtout des indicateurs d'insignifiance du cambriolage : pas de dommages, peu de réactions de la victime, pas de renvoi. Quant au profil de la victime, il s'agit alors plutôt de personnes de revenus moyens, parfois d'inactifs (non retraités) habitant plus que proportionnellement Lyon ou en périphérie dans des quartiers jugés agréables et bien équipés.

✧ Le troisième facteur (7,67%) oppose le cambriolage d'un local qui n'est pas le domicile au cambriolage de la résidence principale. Quant au premier, il est à répétition mais n'a suscité qu'une faible réaction de la victime qui habite plutôt Lyon, des quartiers bien équipés. Les revenus élevés sont surreprésentés et le crime n'est objet ni de peur ni de préoccupation. De l'autre côté de l'axe, la réaction au

cambriolage est plus marquée – il faut dire que le cambrioleur a été vu plus souvent qu'il n'est coutume –. Les victimes vivent plutôt en banlieue (Vaulx-en-Velin, Saint-Priest) parfois dans des ZUS ou dans des quartiers pavillonnaires qui les bordent éventuellement. Mais elles ne jugent pas particulièrement mal leur environnement immédiat. La coloration socioprofessionnelle est plutôt modeste, avec une surreprésentation d'ouvriers et de retraités.

L'analyse typologique permet de distinguer cinq profils parmi les victimes de cambriolages.

* Les cambriolés de la première classe (27,26%) n'ont eu recours ni à la police ni à l'assurance. Il s'agit de faits insignifiants (peu de dommages, pas de valeur sentimentale des objets volés, souvent de simples tentatives).

* Une deuxième classe réunit le sixième (15,74%) des cambriolés. Elle est surtout caractérisée par l'absence de recours à l'assurance qui fait contraste avec un renvoi systématique à la police. Il s'agit de victimations peu graves (peu de dommage, souvent de simples tentatives, pas de valeur sentimentale des objets dérobés) ce qui explique qu'on ne mobilise pas l'assurance. Mais leur souci punitif conduit ces cambriolés – plus que la moyenne, ce sont des entrepreneurs – à faire quand même appel à la police ; peut-être faut-il noter que deux fois plus souvent que la moyenne, ils se sont trouvés en face de leur cambrioleur. 60% d'entre eux (contre une moyenne de 44) trouvent leur environnement agréable et ils sont deux fois plus nombreux que la moyenne à trouver leur quartier peut-être pas très bien équipé mais sans problème particulier.

* Une troisième classe (16,96%) concerne des retraités, habitant – depuis longtemps – des quartiers pavillonnaires, en tous cas pas des ZUS. Ils ont subi des cambriolages sérieux (qui n'en sont pas restés à la tentative et ont causé des dommages matériels importants, sans compter la valeur sentimentale des objets dérobés). Ces victimes se tournent vers la police – le taux de plainte est ici à son maximum – et vers l'assurance pour se faire indemniser. Elles affichent leur satisfaction envers l'une comme envers l'autre.

* La quatrième classe, la plus nombreuse (28,31%), concerne de vrais cambriolages (réalisés, avec des dommages matériels sérieux, une valeur sentimentale élevée des objets volés). Du coup, on recourt à la police et à l'assurance. Ces cambriolés – plus que la moyenne, des cadres, aussi des intermédiaires, habitant des quartiers bien équipés de centre-ville, notamment de Lyon même, souvent des pavillons – montrent leur satisfaction à l'égard de l'assurance qui les a très généralement remboursés.

* Le petit (11,73%) cinquième groupe est surtout caractérisé par la localisation des victimes : beaucoup plus que les autres cambriolés, elles habitent Vénissieux, Bron, Saint-Priest et Vaulx-en-Velin, également des ZUS. Elles ont souffert d'un cambriolage qui a réussi et qui plus souvent qu'en moyenne, a été mal vécu. Elles se tournent vers la police et l'assurance, obtiennent un remboursement et s'en trouvent satisfaites.

Enfin de compte, nous parvenons à distinguer parmi les cambriolés

- d'abord deux groupes qui n'ont subi que des *victimations peu marquées*
 - un quart (classe 1) qui n'a pratiquement *rien* eu et qui n'a, en conséquence, tenté aucune mobilisation ;
 - un sixième (classe 2) qui n'a pas subi beaucoup plus de dommages, mais qui a réagi, cependant, de manière fermement *punitive* ;
- puis trois groupes qui ont subi des *victimations beaucoup plus caractérisées* et qui se distinguent surtout par les profils des victimes
 - un petit tiers (classe 4) où des victimes plutôt *coscues* ont traité avec fermeté des cambriolages sérieux ;
 - un dixième (classe 5) qui réunit des victimes habitant des *zones urbaines plutôt difficiles* ;
 - enfin un sixième (classe 3) où des *retraités* implantés de longue date en quartiers pavillonnaires réagissent fermement à des cambriolages plutôt sérieux.

Les atteintes aux véhicules

Nous restons dans le cadre de victimations qui atteignent le ménage tout entier, mais cette fois-ci avec des fréquences jusqu'alors inusitées puisque, on va le voir, jusqu'au quart de la population peut être touché en trois ans par certaines atteintes aux véhicules. Dans ce domaine, l'enquête, comme celle menée en Île-de-France, a débordé les victimations normalement prises en compte dans les enquêtes françaises (vols de et dans les voitures) pour s'intéresser aussi à des atteintes souvent ignorées (dégradations de véhicules et vols de deux-roues).

I. Les taux d'atteintes aux véhicules

	vols de voiture	vols à la roulotte	dégrad./ destructions de véhicules	vols de deux-roues
prévalence	15,91 [14,87-16,85]	19,00 [17,89-20,11]	21,29 [20,13-22,45]	7,44 [6,70- 8,18]
risque (ménages équipés)*	18,71 [17,51-19,91]	21,18 [19,96-22,40]	23,73 [22,46-25,00]	12,92 [11,67-14,17]
<i>multivictimation</i>	<i>1,46</i>	<i>1,41</i>	<i>1,61</i>	<i>1,21</i>
incidence	23,19 [21,99-24,38]	26,86 [25,60-28,11]	34,34 [32,99-35,69]	8,99 [8,18- 9,81]
incidence des ménages équipés	27,26 [25,88-28,62]	29,94 [28,57-31,31]	38,28 [36,82-39,74]	15,61[14,25-16,97]

*Sont considérés à risque les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un véhicule et ceux qui se déclarent victimes d'une atteinte aux véhicules bien qu'ils n'en aient pas mentionné la possession (ils devaient en avoir lors de la victimation mais plus lors de l'enquête).

Tableau 68 : Atteintes aux véhicules ; prévalence, multivictimation, incidence (intervalles de confiance, en %)

1. Les taux de vols de voitures

15,91%¹⁶⁸ – des ménages lyonnais – soit quelque 150 000 foyers¹⁶⁹ – ont, d'après l'enquête, fait l'objet d'un vol de *voiture... ou encore de camionnette ou de camion utilisé à titre privé*, au moins une fois en 2002, 2003, 2004. Cette prévalence dépasse considérablement celle relevée pour les vols de deux-roues.

Les enquêtes nationales ne distinguent malheureusement pas vols de véhicules et vols dans les véhicules (*à la roulotte*) de sorte qu'on ne peut y chercher des termes de comparaison. On est donc réduit à quelques enquêtes locales : vers la fin des années 1980, on avait enregistré des prévalences annuelles de 1,6% dans une commune de la banlieue parisienne, 5,2 dans une métropole régionale¹⁷⁰. Dix ans après, on relevait dans une autre métropole régionale une prévalence biennale de 3,89%¹⁷¹. En 2001 et plus encore en 2003, les résultats franciliens (portant eux sur trois ans) se situaient un peu en dessous de ceux observés ici (14,85 & 13,72)¹⁷². Ces enquêtes locales ne sont pas encore assez nombreuses ni assez convergentes pour délimiter des zones de consensus¹⁷³. On peut simplement faire remarquer que, dans l'enquête en

¹⁶⁸ Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (61) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols de voitures, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹⁶⁹ Entre 140 et 160 milliers.

¹⁷⁰ Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991.

¹⁷¹ Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

¹⁷² Pottier, Robert, Zauberman, 2002 ; Heurtel 2004.

¹⁷³ Les enquêtes nationales écrêtent les particularités locales ; quand on ne peut pas les mobiliser, il est beaucoup plus ardu de fiabiliser des consensus.

cours, le site lyonnais se situe dans une position médiane par rapport aux prévalences obtenues dans des communes de la banlieue parisienne.

La comparaison est d'autant plus ardue que l'équipement automobile des ménages varie selon les endroits et selon les époques. On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins une voiture et en ajoutant ceux qui se déclarent volés bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. 85% des ménages de l'échantillon sont finalement équipés avec 1,44 véhicule en moyenne par foyer. On détermine alors un taux de risque de 18,71%. La différence entre risque et prévalence est ici beaucoup plus modérée que pour les deux-roues car la voiture est beaucoup plus répandue. On trouve alors des taux analogues à ceux observés en région parisienne – où la motorisation était moindre en raison du moindre équipement des habitants de la capitale.

En trois ans, le nombre moyen de faits (multivictimation) par ménage – qui est beaucoup plus élevé que celui des vols de deux-roues – se situe à 1,46¹⁷⁴, ce qui donne une incidence de 23,19% ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 27,26%. On dépasse les incidences correspondantes pour les vols de deux-roues, du simple au double pour l'incidence brute, plus modérément quand on tient compte des seuls ménages équipés. Avec une moindre multivictimation (1,46 au lieu de 1,49), les incidences lyonnaises sont à peine supérieures à celles observés en Île-de-France en 2001, et si on les corrige par le taux d'équipement des ménages, on obtient alors des résultats analogues.

2. Les taux de vols à la roulotte

19%¹⁷⁵ des ménages lyonnais – soit quelque 180 000 foyers¹⁷⁶ – ont donc, d'après l'enquête, fait l'objet d'un vol ou d'une tentative de vol *d'un objet dans un véhicule ou d'une pièce de ce véhicule, telle que autoradio, rétroviseur ou roue...*, au moins une fois en 2002, 2003 ou 2004. Considérablement supérieure à celle relevée pour les vols de deux-roues, cette prévalence dépasse aussi celle des vols de voiture.

Les enquêtes nationales ne distinguent malheureusement pas vols de véhicules et vols dans et sur les véhicules (*à la roulotte*) de sorte qu'on ne peut y chercher des termes de comparaison. On est donc réduit à quelques enquêtes locales : vers la fin des années 1980, on avait enregistré des prévalences annuelles de 9% dans une commune de la banlieue parisienne, 17,1 dans une métropole régionale¹⁷⁷. Dix ans après, on relevait dans une autre métropole régionale une prévalence biennale de 19,7%¹⁷⁸. À titre de comparaison, notre enquête indique une prévalence biennale (2003-2004) de 11,06%. Sur trois ans, les résultats franciliens étaient de 18,80 en 2001 et 17 en 2003, à peine en deçà de ceux trouvés pour l'agglomération lyonnaise. Mais de toute manière, les termes de comparaison disponibles ne sont pas encore assez nombreux ni assez convergents pour délimiter des zones de consensus. Pour les vols à la roulotte, la prévalence lyonnaise se situe en dessous de celles observées sur tous les autres sites de la présente enquête.

On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins une voiture ou d'un deux-roues et en ajoutant ceux qui se déclarent volés bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : là encore, il doit s'agir de ménages qui

¹⁷⁴ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>5=6$.

¹⁷⁵ Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (116) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols à la roulotte, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹⁷⁶ Entre 170 et 190 milliers.

¹⁷⁷ Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991.

¹⁷⁸ Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

détenaient un véhicule au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On détermine alors un taux de risque de 21,18%. La différence entre risque et prévalence est plus modérée que pour les deux-roues car ceux-ci sont moins répandus que la voiture. Cette fois-ci, nous obtenons un résultat clairement inférieur à celui (23,44) observé en 2001 en région parisienne – où la motorisation était moindre en raison du plus faible équipement des habitants de la capitale. Le taux de risque lyonnais est inférieur à ceux observés dans les communes de banlieue parisienne ayant participé à la présente campagne.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage – qui est plus élevé que celui des vols de deux-roues – se situe à 1,41¹⁷⁹, ce qui donne une incidence de 26,86% ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 29,94% (entre 28,57 et 31,31). Ici, nous obtenons des résultats inférieurs – tant pour la multivictimation que pour l'incidence ou pour l'incidence au risque – à ceux observés en Île-de-France en 2001. On voit donc que l'excès du taux de prévalence lyonnais n'est qu'apparent : il est dû à la moindre motorisation parisienne. Les résultats lyonnais sont également très inférieurs à ceux observés au cours de cette campagne dans quatre communes de la banlieue parisienne.

3. Les taux de dégradations et destructions de véhicules

Nous avons repris dans cette enquête une innovation de celle réalisée en 2001 en Île-de-France : l'examen des destructions et dégradations de véhicules. L'occasion a paru bonne de préciser l'ordre d'importance d'un phénomène souvent évoqué, non seulement dans la presse et le débat public, mais encore dans certaines monographies d'allure ethnographique¹⁸⁰. Mais, du coup, les résultats franciliens constituent notre seul terme de comparaison possible.

21,29%¹⁸¹ des ménages lyonnais – soit 204 000 foyers¹⁸² – ont été victimes au moins une fois en 2002, 2003, 2004 d'un acte de vandalisme (*destruction ou dégradation*) sur un *véhicule quelconque appartenant à leur foyer*. Les taux franciliens examinés en 2001 et 2003 se situaient en deçà (18,91 et 17,63). Les prévalences observées dans la présente enquête dans des communes de la banlieue parisienne donnent des résultats peu éloignés de ceux de l'agglomération lyonnaise.

On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins une voiture ou d'un deux-roues et en ajoutant ceux qui se déclarent victimes bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : de nouveau, il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment de l'acte de vandalisme, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On détermine alors un taux de risque de 23,73%. On retrouve ainsi l'ordre de grandeur observé en 2001 en Île-de-France et aussi celui relevé dans les quatre communes de banlieue parisienne participant à la présente campagne.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage – qui est beaucoup plus élevé que celui des vols de deux-roues et même que celui des vols de voitures ou des vols à la roulotte – se situe à 1,61¹⁸³, ce qui donne une incidence de 34,34% ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 38,28%. On dépasse considérablement les scores relevés pour les vols de voitures et de deux-roues, et même pour les vols à la roulotte. Si l'incidence est supérieure à celle observée en Île-de-France en 2001¹⁸⁴, ce n'est toutefois qu'un effet de la plus forte motorisation lyonnaise : quand on en tient compte, les résultats

¹⁷⁹ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>6=7$.

¹⁸⁰ La meilleure est certainement Esterle-Hedibel, 1997.

¹⁸¹ Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (149) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les destructions et dégradations de véhicules, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹⁸² Entre 193 et 215 milliers.

¹⁸³ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>6=7$.

¹⁸⁴ Mais inférieure à celles des communes de banlieue parisienne dans la présente enquête.

deviennent fort équivalents. Les communes de banlieue parisienne incluses dans la présente campagne affichent elles des scores nettement supérieurs.

4. Les vols de deux-roues

7,44%¹⁸⁵ des ménages de l'agglomération lyonnaise – soit quelque 71 000 foyers¹⁸⁶ – ont donc, d'après l'enquête fait l'objet d'un *vol de moto, scooter, vélomoteur ou vélo* au moins une fois en 2002, 2003 et 2004¹⁸⁷. Les enquêtes franciliennes constituent le seul point de comparaison : celle de 2001 affichait une prévalence plus élevée (8,88), celle de 2003 un peu plus faible (7,01). La prévalence lyonnaise est en situation médiane par rapport à celles des communes de banlieue parisienne qui ont participé à l'enquête.

Tous les ménages ne sont pas détenteurs de deux-roues, tous ne sont donc pas soumis au risque de vol. On peut donc considérer, à côté du taux de prévalence, un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un deux-roues et en ajoutant ceux qui se déclarent volés bien que n'ayant pas mentionné la possession de deux-roues à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient un deux-roues au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On parvient à un taux d'équipement – bien supérieur à celui observé en Île-de-France en 2001 – de 57,63% de l'ensemble des ménages, avec en moyenne 2,06 deux-roues par foyer. Sur cette base, on observe un taux de risque (12,92%) considérablement plus élevé que la prévalence générale. Compte tenu des différences d'équipement, on tombe alors très en dessous des résultats franciliens (19,19 en 2001). Les taux de risque dans les quatre communes de la banlieue parisienne étudiées dans cette campagne sont plutôt supérieurs.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage se situe à 1,21¹⁸⁸, ce qui donne une incidence de 8,99 ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 15,61. Tous ces taux sont nettement en dessous de leurs homologues franciliens. Les scores en banlieue parisienne sont plutôt supérieurs.

5. Les multivictimations hétérogènes

Comme les autres victimes de l'échantillon, celles qui ont subi des atteintes à leurs véhicules peuvent aussi avoir pâti, au cours de la période d'enquête, d'autres victimations. Évidemment, ce risque de multivictimation hétérogène varie selon la fréquence propre à chaque victimation ; ainsi celui qui s'est vu voler sa voiture risque surtout d'avoir aussi subi d'autres atteintes aux véhicules.

Lors d'une enquête antérieure¹⁸⁹, on s'était demandé si certains incidents n'avaient pas pu être mentionnés deux fois : une tentative de vol de voiture avec des dégâts pourrait ainsi être déclarée à la fois comme vol de voiture et comme vol à *la roulotte*. Pour se prémunir contre ce risque de redite, on a cette fois, comme pour l'enquête Île-de-France 2001, expressément demandé aux enquêtés de ne mentionner chaque incident que dans une seule sorte de victimation.

¹⁸⁵ Entre 6,70 et 8,18.

¹⁸⁶ Entre 64 et 78 milliers.

¹⁸⁷ Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (40) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols de deux-roues, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹⁸⁸ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>3=4$.

¹⁸⁹ Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 15.

victimations	vol de voitures	vol à la roulotte	dégrad./ destruct. de voitures	vol de 2 roues
agressions tout-venant	9,4	9,6	8,2	10,3
agressions entre proches	1,6	1,8	1,3	3,3
agressions sexuelles	2,9	2,2	1,8	2,3
vols personnels	9,8	10,7	12	11,3
Cambriolages	12,6	11,7	11,4	15,9
vols de voitures	<i>n= 759</i>	35,2	27,1	27,3
vols dans/sur voitures	42	<i>n= 906</i>	33,5	26,2
dégradations/destructions de véhicules	36,2	37,5	<i>n= 1015</i>	28,1
vols de deux-roues	12,8	10,3	9,8	<i>n= 355</i>

Le tableau se lit en colonne : 9,4% des victimes de vols de voitures l'ont aussi été d'agressions tout-venant...

Tableau 69 : Multivictimations hétérogènes

II. Les circonstances

Les proportions de vols consommés sont comparables à celles observées en Île-de-France : une minorité pour les voitures – elles résistent assez efficacement à l'enlèvement sinon à l'intrusion ou à la dégradation – de très fortes majorités pour les soustractions d'objets ou d'accessoires ou encore celles de deux roues.

	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
réalisé	30,58	73,43	sans objet	80,23

Tableau 70 : Atteintes aux véhicules ; vols réalisés, en %

Le vol de voiture intervient massivement la nuit, ce qui le distingue de celui de deux-roues¹⁹⁰. C'est un vol de proximité : dans le quartier (55%) et même près du domicile (70). Deux fois sur cinq, il se passe dans la rue, aussi souvent dans un parking ouvert qui ne doit pas toujours se distinguer beaucoup de la voie publique, rarement dans un parking fermé (8,94), presque jamais (6,14) dans un garage.

localisation	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
quartier	55,38	49,05	53,77	57,58
reste de la commune	20,18	22,41	20,48	23,63
reste du département	15,15	14,52	14,67	11,46
reste de la région	3,88	5,72	3,84	2,32
ailleurs en France	4,17	7,12	7,10	5,01
à l'étranger	0,70	1,18	0,14	0,00

Tableau 71 : Atteintes aux véhicules ; localisation, en %

Non seulement le vol de voiture échoue le plus souvent, mais encore les deux tiers des véhicules volés sont récupérés par leur propriétaire, le plus souvent endommagés. En fin de compte, une victime sur deux estime les dégâts importants et deux sur cinq les jugent moyens. Non seulement, des véhicules retrouvés ont dû être endommagés, mais encore bon nombre de tentatives ont causé de sérieuses

¹⁹⁰ Le vélo, surtout, est principalement soustrait de jour – il est vrai que la nuit, il est facile de le mettre à l'abri - c'est moins vrai pour les deux-roues à moteur.

dégradations. Comme quoi, qu'on ne parvienne finalement pas à déplacer la voiture ne constitue pas pour son propriétaire une garantie suffisante : pour la protéger vraiment, il faut la retirer de l'espace public. Et ces résultats sont d'autant plus remarquables que l'on a interrogé à part sur les destructions ou dégradations de véhicules¹⁹¹.

On ne s'étonne pas de l'importance des précautions prises à la suite de la victimation : 6% ont, à la fois, mis leur véhicule en lieu sûr, l'ont équipé d'un dispositif de protection, et ont évité les lieux périlleux ; 28% ont pris deux de ces mesures ; 37% une seule... finalement seuls 29% n'ont pris aucune initiative... encore les avaient-ils peut-être toutes essayées préalablement.

emplacement	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
rue	42,81	49,71	56,41	28,67
parking ouvert	39,56	37,31	31,67	8,96
parking fermé	8,94	6,46	6,23	6,96
garage	6,14	3,62	2,70	20,92
ailleurs	2,54	2,90	3,00	34,48

Tableau 72 : Atteintes aux véhicules ; emplacement, en %

Trois fois sur cinq, le vol à la roulotte se déroule la nuit, à proximité du domicile ; une fois sur deux, dans le quartier, dans la rue. Comme le vol de voitures, c'est une infraction de proximité qui prend place quand le véhicule est abandonné la nuit en stationnement. En revanche, il se distingue du vol de voitures et se rapproche de celui de deux-roues par son taux élevé de réussite (73,43%) : de même qu'il est plus facile d'emmener un vélo qu'une voiture, il est aussi plus facile de prendre l'autoradio que le véhicule tout entier. Évidemment, les chances de récupérer le bien volé sont insignifiantes. Les dommages sont cependant moins répandus que pour les vols de voitures – importants dans le tiers des cas, moyens seulement dans la moitié – et les victimes sont moins nombreuses à prendre par la suite des précautions : 4,69% seulement ont, à la fois, mis leur véhicule en lieu sûr, l'ont équipé d'un dispositif de protection, et ont évité les lieux périlleux ; 20,56% ont pris deux de ces mesures ; 36,04% une seule... finalement un gros tiers n'en a pris aucune.

récupération	vols de voitures	vols à la roulotte	vols de deux-roues
avec dégâts	57,16	9,18	6,61
sans dégâts	10,55		3,56
pas récupéré	32,29	90,82	89,83

Tableau 73 : Vols à la roulotte, vols de deux-roues ; récupération

De façon assez triviale, ceux qui utilisent leur véhicule personnel pour aller au travail ont plus de chances de *se faire casser leur bagnole*, de même ceux qui doivent rentrer tard le soir et aussi ceux qui sortent assez souvent (surtout s'ils prennent leur voiture).

La catégorie *destructions et dégradations* est composée presque exclusivement de dégradations : les destructions de voitures n'excèdent guère un cas sur vingt (5,33%). Ces atteintes interviennent, le plus souvent, pendant que le véhicule est en stationnement la nuit (47,79%), à proximité du domicile (62,79%), le plus souvent dans la rue (56,41%¹⁹²), en tout cas dans le quartier où l'on habite (53,77%). La répartition des dommages ressemble à celle des vols à la roulotte : ils sont importants une fois sur trois et moyens dans plus de la moitié des cas.

¹⁹¹ Un contrôle a permis de vérifier que les enquêtés avaient bien respecté la consigne de ne mentionner un même incident qu'une seule fois.

¹⁹² À quoi on peut probablement ajouter les 31,67% de *parkings ouverts*, vraisemblablement les stationnements en épi au pied des immeubles.

dommages	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
importants	48,10	36,50	34,53	43,26
moyens	41,72	53,13	56,20	33,92
absents	10,18	10,37	9,27	22,82

Tableau 74 : Atteintes aux véhicules ; dommages

Très massivement – 75,85% – les vols de deux-roues concernent des vélos ; les scooters représentent 12,31%, les motos 9,60 et les mobylettes seulement 2,24¹⁹³.

Si l'on parle d'un vol de vélo, il a généralement été consommé, alors que c'est beaucoup moins systématique pour les scooters, les vélomoteurs et surtout les motos¹⁹⁴.

Un vélo ou un vélomoteur volé n'est pratiquement jamais récupéré ; c'est un peu moins vrai pour un scooter et l'on a une chance sur trois de retrouver une moto dérobée... mais, dans presque tous les cas, les engins retrouvés sont abîmés.

Les bicyclettes sont plutôt volées de jour, alors que les engins à moteur le sont de préférence en soirée ou la nuit.

Plus que celle de deux-roues motorisés, la soustraction d'un vélo est un méfait de proximité, tout simplement parce que son rayon d'action est moindre.

III. Les renvois

1. Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

renvoi *	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
va à la police	59,15	78,71	43,94	24,74	41,76
téléphone à la police	6,13	6,59	4,48	2,07	5,52
police déjà informée	5,40	8,69	1,82	3,45	1,71
police pas informée	28,25	5,84	49,32	68,94	49,41
dépose une plainte	58,63	78,45	40,95	23,94	36,90
taux d'élucidation	7,19	9,81	5,14	12,06	6,86
taux de satisfaction**	39,46	54,95	34,57	37,20	23,90

*Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'atteinte aux véhicules, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

** Le taux de satisfaction représente la proportion de personnes ayant trouvé l'action de la police "très satisfaisante" ou "assez satisfaisante".

Tableau 75 : Atteintes aux véhicules ; renvoi à la police ou à la gendarmerie

Il existe une antinomie presque parfaite entre le vol de voiture et les dégradations : le premier est porté deux fois sur trois à la connaissance de la police, tandis que les secondes ne le sont qu'une fois sur quatre. Quant aux vols à la roulotte ou à ceux de deux-roues, ils occupent une place intermédiaire. Pour autant, le dépôt de plainte n'est pas aussi systématique qu'on pourrait l'imaginer (et qu'on l'observait d'ailleurs dans des enquêtes locales plus anciennes). Comme en Île-de-France, il faut tenir compte des tentatives : si l'on se borne aux vols de voiture consommés, on arrive à un renvoi généralisé et à un taux

¹⁹³ En cas de multivictimation, on s'attache seulement à la plus récente, la seule à être décrite en détail par l'enquêté.

¹⁹⁴ Toutefois, le vol de deux-roues à moteur réussit plus souvent que celui de voiture : ils sont moins protégés contre l'enlèvement.

de plainte qui tutoie les quatre cinquièmes¹⁹⁵. Ce mécanisme ne joue guère pour les autres atteintes aux véhicules pour lesquelles les tentatives occupent une place beaucoup moins remarquable.

raisons		vols de voiture	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
non renvoi	pas la peine	40,75	45,49	47,37	36,87
	servi à rien	47,30	48,63	46,25	50,16
	ne regarde pas la police	2,22	0,72	1,49	4,66
	autre	9,74	5,17	4,89	8,3
renvoi	récupérer le bien volé	8,33	9,21		18,02
	pour l'assurance	52,76	47,73	49,59	31,63
	dégager sa responsabilité	6,12			2,31
	faire punir	6,28	6,24	8,42	10,21
	il faut le faire	12,77	19,11	18,80	18,60
	que ça ne se reproduise pas	11,67	13,85	21,44	15,28
	autre	2,07	3,85	1,76	3,94

Tableau 76 : Atteintes aux véhicules ; raisons de non renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie

En tout cas, les raisons instrumentales semblent dominer la décision de la victime (de vols de voitures) de se tourner ou non vers la police ou la gendarmerie : les deux-cinquièmes de ceux qui s'abstiennent, jugent que cette démarche *n'en valait pas la peine* et la moitié de ceux qui renvoient le font pour disposer d'un récépissé à joindre à leur déclaration de sinistre.

Presque la moitié de ceux qui ne renvoient pas doutent de l'efficacité policière (*servi à rien*)... avec de bonnes raisons si l'on considère l'absence presque totale d'élucidation. Au reste, les trois quarts des renvoyants ne sont même jamais informés des suites de leur affaire. 157 victimes disent avoir récupéré leur véhicule : comme 150 seulement disent avoir été informées par la police de ces suites, il faut en conclure qu'il est un certain nombre de cas où cette récupération ne passe pas par l'intervention policière.

Le renvoi est beaucoup moins vigoureux pour les vols à la roulotte : l'attitude la plus répandue consiste à ne faire aucune démarche. Les raisons instrumentales semblent dominer la décision de la victime de se tourner ou non vers la police ou la gendarmerie : la moitié de ceux qui s'abstiennent jugent que cette démarche *n'aurait servi à rien* et la moitié de ceux qui renvoient le font pour disposer d'un récépissé à joindre à leur déclaration de sinistre.

Pour les *dégradations et destructions de véhicules*, le renvoi à la gendarmerie ou à la police est au plus bas ; la moitié de ceux qui n'entreprennent aucune démarche justifient leur inaction par la faible importance de l'incident, l'autre moitié par leur scepticisme envers l'intervention policière. Pourtant l'élucidation est ici à son acmé : elle bondit à... 12% des contacts avec la police, soit... 3,65% de l'ensemble de ces victimations. Du coup, le taux de satisfaction de ceux qui ont fait une démarche est très médiocre ; il pourrait être plus bas, mais près de la moitié recherchent seulement un certificat à joindre à une déclaration de sinistre. Cependant, la volonté punitive, si elle reste toujours très minoritaire, est un peu plus marquée, parmi les causes de renvoi, que pour les vols de voitures ou à la roulotte. De même, on observe une accentuation du souci préventif (*éviter que ça se reproduise*). Ces nuances sont à mettre en relation avec le caractère apparemment *gratuit* de la dégradation de véhicule, aussi avec sa forte répétition. Elle exaspère encore plus que le vol. Voici finalement une victimation où police et gendarmerie sont, globalement, pratiquement hors course.

En matière de renvoi, les vols de deux-roues tranchent avec ceux de voitures : presque deux fois plus souvent, la police ou la gendarmerie n'en sont tout simplement pas informées, et c'est particulièrement vrai quand il s'agit d'un simple vélo. Par voie de conséquence, la plainte est ici beaucoup

¹⁹⁵ La déperdition entre les deux concerne peut-être les véhicules récupérés après une première démarche à la police, mais avant qu'on ait eu le temps de formaliser sa plainte.

plus rare ; même si elle monte un peu quand le vol a été consommé. Ceux qui s'abstiennent de toute démarche invoquent un peu plus souvent qu'en cas de vol de voiture l'inefficacité du renvoi (*servi à rien*), un peu moins souvent son caractère superflu (*pas la peine*). Autrement dit, ils sont surtout dissuadés par la passivité qu'ils anticipent chez le policier devant un vol de deux-roues¹⁹⁶. Les raisons des renvoyants sont plus curieuses ; on comprend qu'ils se préoccupent moins de préparer une déclaration de sinistre : les vélos sont moins assurés que les voitures ; en revanche, on s'étonne qu'ils soient aussi nombreux à espérer retrouver le bien volé quand on sait la faiblesse du taux de récupération. L'élucidation est à son plancher – 6,86 des déclarants représentent 3,36 de l'ensemble des volés – et la satisfaction est au plus bas : moins du quart des renvoyants, nettement moins que pour le vol de voitures.

2. Comparaison entre enquête et statistiques de police

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres à ces victimations.

Du côté de l'enquête, les données sont extraites des différents modules concernant les atteintes aux véhicules. On soustrait seulement des vols de deux roues ceux de vélos qui ont déjà été pris en compte dans la comparaison concernant les vols.

Du côté des comptages policiers, on retient les index 35 (vols d'automobiles), 37 (vols à la roulotte), 38 (vols d'accessoires sur des véhicules à moteur immatriculés), 68 (destructions, dégradations de véhicules privés), 36 (vols de véhicules motorisés à deux roues).

atteintes aux véhicules	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	dégradations, destructions	total (vols de voitures + vols à la roulotte + dégradations destructions)
incidence 2002-03-04	102 062 – 113 664	26 355 – 33 027	112 253 – 124 236	151 968 – 165 080	366 283 – 402 980
taux de plainte -% -	58,1	77,1	39,0	23,0	
incidence apparente 2002-03-04	59 322 – 66 065	20 310 – 25 452	43 786 – 48 460	34 969 – 37 986	138 077 – 152 511
données policières 2002-03-04	23 971		35 826*+24 041**=59 867	16 590	100 428
échantillon	4 770				
ménages Grand Lyon	495 194				

* vols à la roulotte ** vols d'accessoires¹⁹⁷

Tableau 77 : Atteintes aux véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

La différence entre les indications policières et celles de l'enquête est très élevée pour les vols de voitures : celle-ci révèle 4,5 fois plus de faits que celle-là. Et l'on ne peut pas l'expliquer seulement par la propension au renvoi : les données policières restent en dessous du nombre de cas où les enquêtés disent avoir déposé plainte (rapport de 1 à 2,62). En fait, le mystère se dissipe si l'on retient seulement dans l'enquête les vols consommés : alors les données policières sont à peine un peu en dessous du plancher d'incidence (rapport de 1 à 1,24) et cette faible différence s'explique entièrement par la propension au dépôt de plainte (incidence apparente). Le policier semble donc manifester une réticence certaine à

¹⁹⁶ D'ailleurs, quatre fois sur cinq, les renvoyants n'entendent plus jamais parler de leur affaire.

¹⁹⁷ La distinction n'est pas très claire pour les déclarants : un autoradio volé dans le véhicule sera compté comme vol d'accessoire par la police. Il se peut aussi que certaines tentatives de vols ayant occasionné des dégâts au véhicule soient considérées comme des dégradations et non comme des vols à la roulotte.

enregistrer une plainte pour vol de voiture quand celui-ci n'a pas été consommé, alors qu'il ne fait aucune difficulté si on lui signale une soustraction réalisée.

Pour les vols à la roulotte (auxquels on ajoute du côté policier les vols d'accessoires), la différence entre enquête et comptage officiel est moins impressionnante (rapport de 1 à 1,98). Mais, cette fois, le score policier s'inscrit nettement au-dessus de l'incidence apparente, donc du nombre de cas connus par dépôt de plainte. Est-ce à dire qu'il faut supposer une forte proactivité qui fait découvrir à la police de nombreux cas pour lesquels une plainte n'a pas été déposée ? Ce serait une observation inédite. Peut-être se trouve-t-on en présence d'un 'nettoyage systématique des livres'¹⁹⁸.

Pour les dégradations et destructions, l'enquête révèle un nombre de cas beaucoup plus important que la statistique policière le laisserait à croire (rapport de 1 à... 9,56). Et cette fois, la très faible propension au renvoi ne suffit pas, tant s'en faut, à l'expliquer, même si elle reste l'explication principale (la différence se réduit à 2,20).

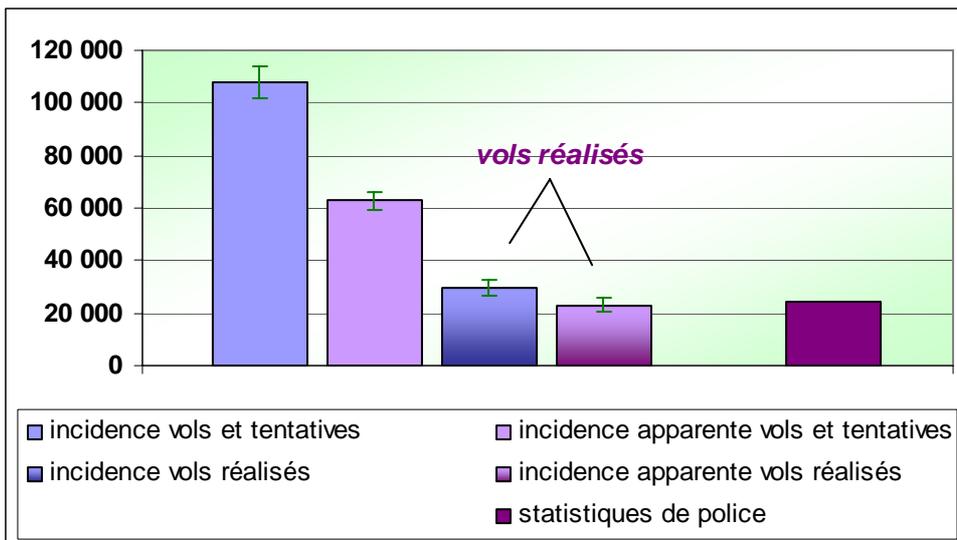
On peut se demander si des glissements ne sont pas possibles entre ces différentes catégories : la police pourrait ainsi ranger dans dégradation ou même dans vol à la roulotte un incident peu caractérisé que l'enquête classe parmi les tentatives de vol de voiture. Aussi avons-nous tenté une comparaison sur l'ensemble des atteintes aux véhicules à quatre roues. Le résultat n'est pas très concluant : la distance reste importante entre enquête et données policières (rapport de 1 à 3,8) et la propension au renvoi ne suffit pas à l'expliquer puisque le score policier demeure nettement en dessous du nombre de cas pour lesquels les victimes ont indiqué avoir déposé plainte. Mais si l'on laisse de côté les vols de voitures pour lesquels la différence est expliquée et si l'on somme seulement les vols à la roulotte et les dégradations ou destructions, alors le score policier s'inscrit juste en dessous de la branche inférieure de l'incidence apparente ce qui suggère une certaine capillarité entre les deux catégories.

vols de deux roues à moteur	ensemble
incidence 2002-03-04	7 431 – 11 255
<i>taux de plainte -%</i>	<i>55,1</i>
incidence apparente 2002-03-04	4 097 – 6 205
données policières 2002-03-04	4 237
échantillon	4 770
ménages Grand Lyon	495 194

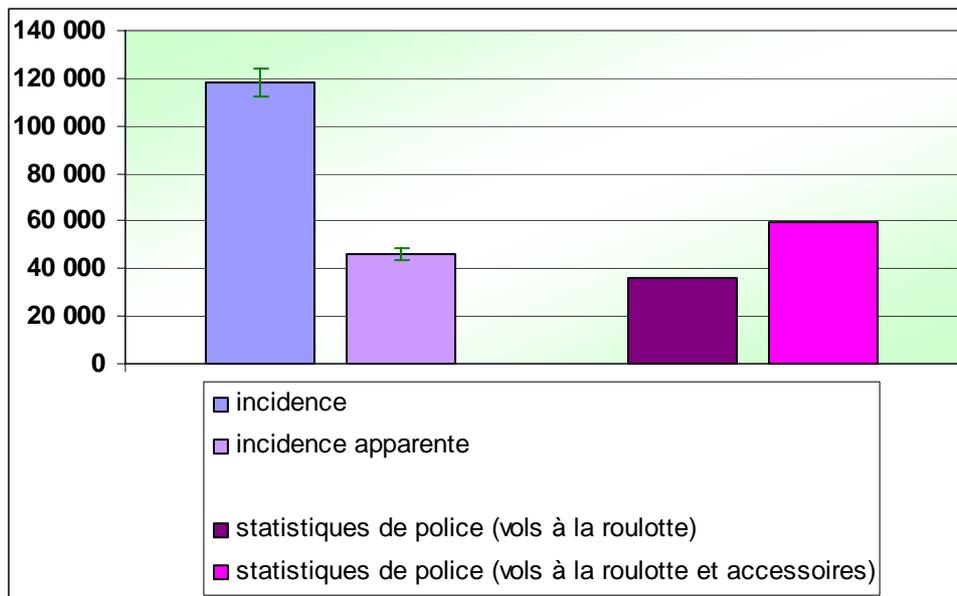
Tableau 78 : Vols de deux roues ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

Pour les vols de deux roues à moteur, la différence entre les deux sources est forte quoique plus modérée que dans les cas précédents (rapport de 1 à 2,20), mais elle s'explique entièrement par la propension au renvoi de sorte que le score policier s'inscrit dans l'intervalle de confiance de l'incidence apparente.

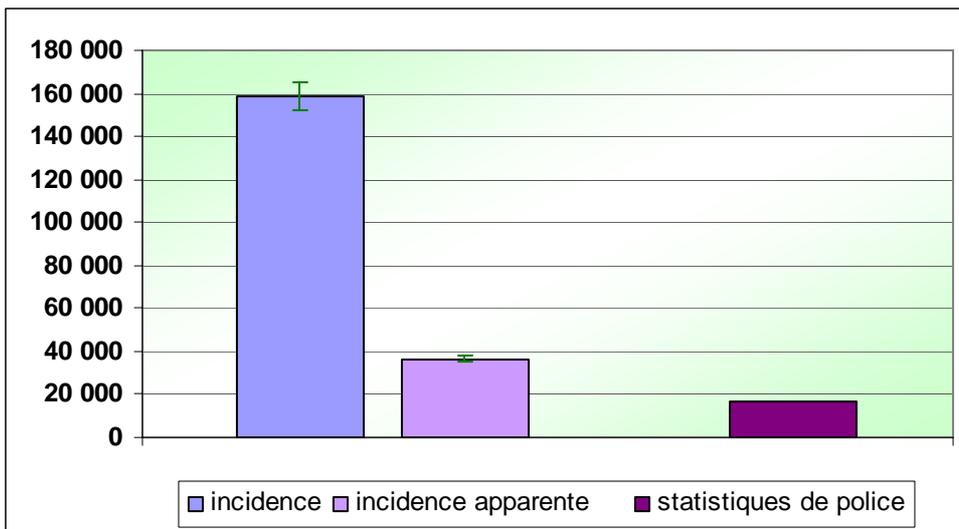
¹⁹⁸ Cette opération (particulièrement étudiée en Angleterre, voy. p ex. Burrows, Tarling, 1987) consiste à chercher systématiquement à élucider toutes les infractions imputables à un mis en cause et à dresser autant de procédures qu'on a réussi à lui imputer de faits. Soit un voleur d'autoradios pris en flagrant délit chez qui une perquisition fait découvrir cinquante objets de même nature et qui avoue avoir commis autant de vols... et se voit impliqué dans cinquante procédures donnant lieu à autant d'enregistrements statistiques.



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance
 Figure 15 : Vols de voitures ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

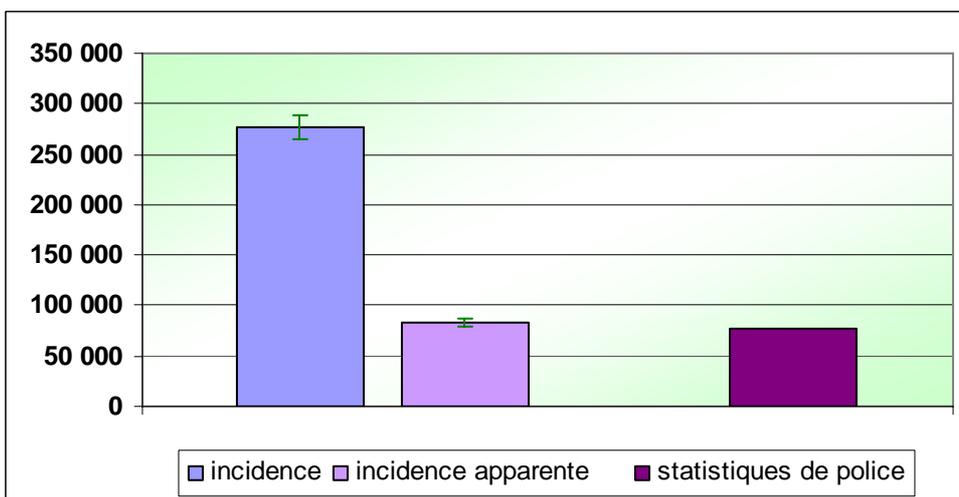


Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance
 Figure 16 : Vols à la roulotte ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)



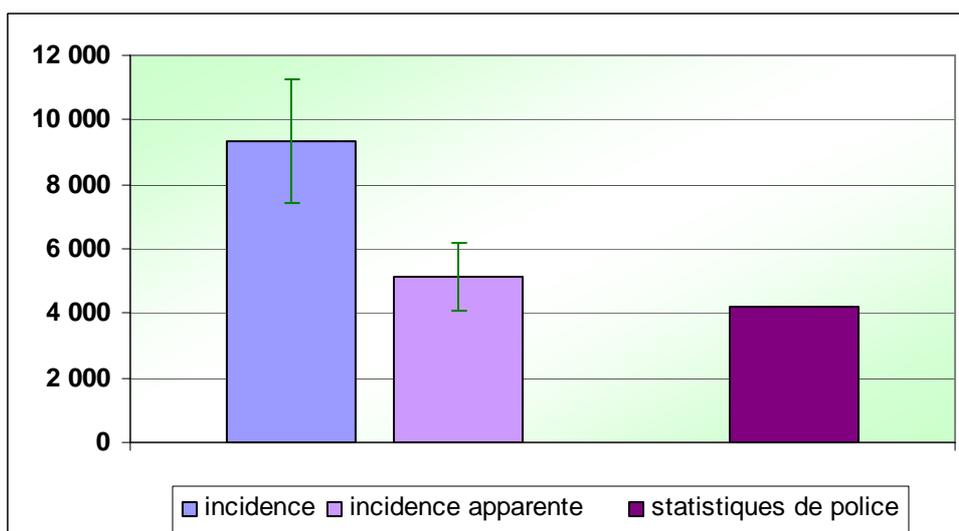
Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 17 : Destrutions et dégradations de véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 18 : Atteintes aux véhicules – Somme des vols à la roulotte et des destrutions et dégradations de véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 19 : Vols de deux-roues à moteur ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

Au total, la statistique policière sous-estime de façon importante voire considérable les atteintes aux véhicules. C'est certainement pour ce contentieux qu'elle est le moins crédible. Pour les vols de voiture, on devine qu'elle répugne à enregistrer comme vols de simples tentatives souvent mal caractérisées. Pour les autres atteintes, c'est le faible renvoi qui explique dans une très large mesure la considérable différence entre les deux sources.

3. Les autres renvois

Quant à la déclaration de sinistre, on relève une gradation selon la sorte d'atteintes aux véhicules : à peine le tiers des vols de deux-roues ou des destructions ou dégradations de véhicules, presque la moitié des vols à la roulotte, les deux tiers des vols de voitures, enfin les neuf dixièmes des vols de voitures réussis.

À peu près deux fois sur trois, la faiblesse du dommage explique l'abstention ; pour le surplus, il s'agit d'un risque non couvert (dans le cas par exemple de vol d'une vieille voiture qui n'est plus assurée contre le vol). L'assuré qui a souscrit une déclaration de sinistre obtient une indemnisation quatre fois sur cinq s'il s'agit d'un vol de voitures, trois fois sur quatre en cas de dégradation, deux fois sur trois s'il s'agit d'un vol à la roulotte, trois fois sur cinq quand le vol concerne un deux-roues.

Les taux de satisfaction suivent le même ordre. Comme toujours, l'insatisfaction s'explique essentiellement par un mauvais remboursement, accessoirement par la longueur du processus ou sa complication. Cette seconde raison obtient un score un peu plus élevé pour les vols de voitures où le niveau de l'indemnisation soulève moins de récriminations.

On relèvera avec intérêt l'importance relative du recours aux polices municipales en cas de vols de voitures (15% et même 20% pour les soustractions consommées) ou de deux-roues (15%), moins pour les vols à la roulotte (8) et les dégradations (6).

IV. Les caractéristiques des victimes d'atteintes aux véhicules

Sont plus exposés au vol de voitures les ménages dont le chef est actif et, parmi les actifs, ceux – indépendants, cadres, intermédiaires – qui ont le meilleur statut. D'ailleurs, le risque augmente à partir de la tranche de 2 400 à 3 800 € de revenus par ménage. Cependant, on observe aussi une certaine

survictimation des ménages qui jugent leur quartier difficile, comme si l'on voyait surgir là un second profil, moins fréquent, où le vol de voitures atteindrait, non plus des victimes au statut confortable, mais des victimes caractérisées par un cadre de vie défavorisé.

On retrouve les mêmes caractéristiques pour les ménages victimes de vols à la roulotte (surreprésentation des actifs, des cadres, des revenus à partir de la tranche de 2 400 à 3 800 €).

Il en va de même si l'on observe ensuite les victimes de dégradations et de destructions de véhicules. On y rencontre aussi une surreprésentation des nantis – indépendants et cadres – peut-être parce qu'ils possèdent davantage de véhicules par ménage – ce qui accroît les risques – et en outre des hauts de gamme – qui attirent davantage les vandales. C'est pour cette sorte d'atteinte aux véhicules que l'on trouve la plus forte proportion d'enquêtés qui disent trouver leur quartier difficile.

Pour les victimes de vols de deux-roues, le tableau est un peu moins net, mais pas fondamentalement différent : parmi les ménages volés, on en trouve, en valeur relative, un peu plus dont les chefs de famille sont cadres ou intermédiaires (et évidemment moins de retraités). Les ménages les plus victimés sont tendanciellement ceux qui ont les meilleurs revenus. Mais l'équipement en deux-roues suit l'échelle des revenus (laquelle peut dépendre de la taille du ménage).

Comme d'habitude, ceux qui sortent beaucoup et ceux qui rentrent tard le soir sont plus exposés à toutes les sortes d'atteintes aux véhicules.

Ceci dit, le profil dominant que laissent apparaître les tris peut cacher des profils dominés que seule l'analyse multivariée sera capable de révéler ultérieurement.

V. Comparaison des victimes d'atteintes aux véhicules selon les zones

zones	prévalence	risque	multivictimation	incidence	incidence selon risque
Lyon I	16,30 [12,90-19,70]	19,42 [15,45-23,39]	1,53	24,89 [20,91-28,87]	29,66 [25,07-34,25]
Lyon II	15,80 [12,40-19,20]	20,06 [15,86-24,26]	1,61	25,51 [21,45-29,57]	32,38 [27,47-37,29]
Lyon III	13,21 [9,83-16,59]	17,65 [13,25-22,05]	1,37	18,13 [14,29-21,98]	24,22 [19,28-29,16]
Périphérie Sud	18,38 [15,23-21,53]	19,89 [16,52-23,26]	1,36	24,91 [21,40-28,43]	26,95 [23,20-30,70]
Périphérie Nord	16,01 [12,81-19,21]	17,16 [13,76-20,56]	1,46	23,32 [19,64-27,00]	25,00 [21,09-28,91]
Bron	14,71 [11,24-18,18]	17,05 [13,09-21,01]	1,29	18,95 [15,12-22,79]	21,97 [17,60-26,33]
St-Priest	16,21 [12,60-19,82]	17,38 [13,54-21,22]	1,45	23,44 [19,29-27,59]	25,13 [20,74-29,53]
Vénissieux	15,50 [11,95-19,05]	17,92 [13,88-21,96]	1,47	22,75 [18,64-26,86]	26,30 [21,66-30,94]
Vaulx-en-Velin	17,34 [13,62-21,06]	20,78 [16,42-25,14]	1,71	29,65 [25,16-34,14]	35,54 [30,39-40,69]
Rillieux-la-Pape	18,34 [14,54-22,14]	20,74 [16,50-24,98]	1,41	25,88 [21,58-30,18]	29,26 [24,51-34,01]
Villeurbanne	13,72 [10,35-17,09]	17,52 [13,22-21,72]	1,45	19,95 [16,04-23,86]	25,48 [20,66-30,30]
agglomération	15,91 [14,87-16,95]	18,70 [17,50-19,88]	1,46	23,19 [21,99-24,38]	27,75 [25,88-28,62]

Tableau 79 : Vols de voiture ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

La prévalence dépasse la moyenne de l'agglomération dans une partie de la ville centre, dans les périphéries Nord et Sud, à Saint-Priest, Vaulx-en-Velin et Rillieux-la-Pape. Mais si l'on tient compte de l'équipement des ménages en véhicules, l'excès de prévalence ne se retrouve plus que (médiocrement) à Lyon I et II, dans la périphérie Sud et (davantage) à Vaulx-en-Velin et Rillieux-la-Pape. Le nombre moyen de vols n'excède la marge que dans certains arrondissements lyonnais, à Vénissieux et surtout Vaulx-en-Velin. Enfin l'incidence est en excès dans la plupart des zones définies pour l'enquête (Lyon I et II, ses périphéries Nord et Sud, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape). Cependant, une fois pris en compte les seuls ménages équipés, des incidences plus élevées que la moyenne ne subsistent qu'à Lyon I et II, Rillieux-la-Pape et surtout à Vaulx-en-Velin. On voit toutefois que les intervalles de confiance sont généralement trop ouverts pour qu'on puisse attacher une grande importance à ces excès. Il n'y a guère

que l'incidence de Vaulx-en-Velin à se détacher suffisamment des résultats globaux pour retenir vraiment l'attention et cette particularité demeure quand on prend en compte l'équipement des ménages.

zones	prévalence	risque	<i>multivictimation</i>	incidence	incidence selon risque
Lyon I	18,94 [15,34-22,54]	21,55 [17,52-25,58]	1,42	26,87 [22,79-30,95]	30,58 [26,06-35,10]
Lyon II	21,44 [17,62-25,26]	25,27 [20,88-29,66]	1,58	33,86 [29,45-38,27]	39,89 [34,94-44,84]
Lyon III	18,13 [14,29-21,97]	21,81 [17,29-26,33]	1,44	26,17 [21,78-30,55]	31,46 [26,38-36,54]
Périphérie Sud	20,27 [17,00-23,54]	21,07 [17,69-24,45]	1,29	26,12 [22,55-29,69]	27,14 [23,46-30,83]
Périphérie Nord	18,58 [15,19-21,97]	19,75 [16,17-23,33]	1,30	24,11 [20,38-27,84]	25,63 [21,71-29,55]
Bron	17,96 [14,20-21,72]	19,94 [15,82-24,06]	1,21	21,70 [17,66-25,73]	24,10 [19,69-28,51]
St-Priest	16,21 [12,60-19,82]	16,88 [13,14-20,62]	1,45	23,44 [19,29-27,59]	24,42 [20,12-28,71]
Vénissieux	17,75 [14,01-21,49]	19,83 [15,70-23,96]	1,46	26,00 [21,70-30,30]	29,05 [24,35-33,75]
Vaulx-en-Velin	19,60 [15,70-23,50]	22,22 [17,87-26,57]	1,69	33,17 [26,54-37,79]	37,61 [32,54-42,67]
Rillieux-la-Pape	20,35 [16,39-24,31]	21,95 [17,73-26,17]	1,37	27,89 [23,48-32,30]	30,08 [25,40-34,76]
Villeurbanne	16,71 [13,06-20,36]	19,36 [15,20-23,52]	1,45	24,19 [20,00-28,38]	28,03 [23,30-32,77]
agglomération	19,00 [17,89-20,11]	21,17 [19,96-22,39]	1,41	26,86 [25,60-28,11]	29,94 [28,56-31,31]

Tableau 80 : Vols à la roulotte ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

Le tableau 80 fait apparaître quelques excès de prévalence (Lyon II, périphérie Sud, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape), de nombre de vols (Lyon, Saint Priest, Vénissieux, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne), enfin d'incidence (Lyon I et II, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape). Encore une fois, les intervalles de confiance par zone ne permettent pas d'en tirer de grande conclusion ; à peine pourrait-on retenir l'incidence dans les 1^e, 3^e et 9^e arrondissements de Lyon (II) et, à la limite, celle de Vaulx-en-Velin (encore une fois). Cette différence ne disparaît pas quand on tient compte de l'équipement en véhicules.

zones	prévalence	risque	<i>multivictimation</i>	incidence	incidence selon risque
Lyon I	26,21 [22,16-30,26]	29,82 [25,33-34,31]	1,77	46,48 [41,89-51,06]	52,88 [47,98-57,78]
Lyon II	24,83 [20,81-28,85]	29,26 [24,66-33,86]	1,55	38,37 [33,85-42,90]	45,21 [40,18-50,24]
Lyon III	20,47 [16,44-24,50]	24,61 [19,90-29,32]	1,57	32,12 [27,47-36,78]	38,63 [33,30-43,96]
Périphérie Sud	20,10 [16,84-23,36]	20,89 [17,52-24,26]	1,37	27,49 [23,86-31,12]	28,57 [24,83-32,31]
Périphérie Nord	19,76 [16,29-23,23]	21,01 [17,35-24,67]	1,79	35,38 [31,21-39,54]	37,61 [33,25-41,96]
Bron	19,45 [15,58-23,32]	21,61 [17,36-25,86]	1,50	29,18 [24,73-33,63]	32,41 [27,58-37,24]
St-Priest	17,71 [13,97-21,45]	18,44 [14,57-22,31]	1,41	24,94 [20,70-29,17]	25,97 [21,59-30,35]
Vénissieux	19,25 [15,39-23,11]	21,51 [17,25-25,77]	1,91	36,75 [32,03-41,47]	41,06 [35,97-46,16]
Vaulx-en-Velin	14,57 [11,10-18,04]	16,52 [12,63-20,41]	2,00	29,15 [24,68-33,61]	33,05 [28,13-37,97]
Rillieux-la-Pape	20,60 [16,63-24,57]	22,22 [17,98-26,46]	1,61	33,17 [28,54-37,79]	35,77 [30,88-40,66]
Villeurbanne	19,95 [16,04-23,86]	23,12 [18,68-27,56]	1,55	30,92 [26,40-35,45]	35,84 [30,79-40,89]
agglomération	21,29 [20,13-22,45]	23,72 [22,45-24,99]	1,61	34,34 [32,99-35,69]	38,28 [36,82-39,74]

Tableau 81 : destructions, dégradations de véhicules ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

Pour les dégradations-destructions les zones en excès sont plus limitées : Lyon I et II pour la prévalence ; Lyon I, la périphérie Nord, Vénissieux et Vaulx-en-Velin pour le nombre de destructions et dégradations ; pour l'incidence Lyon I et II et Vénissieux. En toute rigueur, compte tenu des intervalles de confiance, seuls les scores dans les 2^e, 4^e, 5^e et 6^e arrondissements de la ville centre (Lyon I) émergent nettement. La prise en compte de l'équipement des ménages amène à retenir de très forts taux à Lyon I et II (et, dans une moindre mesure, à Vénissieux). C'est probablement là que se situe le résultat le plus caractéristique de l'analyse par zones des atteintes aux véhicules.

zones	prévalence	risque	multivictimation	incidence	incidence selon risque
Lyon I	8,81 [6,20-11,42]	16,95 [12,16-21,74]	1,28	11,23 [8,33-14,14]	21,61 [16,36-26,86]
Lyon II	9,93 [7,15-12,71]	20,47 [15,08-25,86]	1,32	13,09 [9,95-16,23]	26,98 [21,04-32,91]
Lyon III	7,77 [5,10-12,44]	15,38 [10,32-20,44]	1,17	9,07 [6,20-11,93]	17,95 [12,56-23,34]
Périphérie Sud	5,84 [3,93- 7,75]	8,59 [5,83-11,35]	1,15	6,70 [4,67- 8,73]	9,85 [6,91-12,78]
Périphérie Nord	5,73 [3,70- 6,76]	9,03 [5,89-12,17]	1,10	6,32 [4,20- 8,44]	9,97 [6,69-13,25]
Bron	6,23 [3,86- 8,60]	10,55 [6,64-14,46]	1,24	7,73 [5,12-10,34]	13,08 [8,79-17,37]
St-Priest	4,99 [2,86- 7,12]	7,49 [4,33-10,65]	1,21	5,74 [3,46- 8,01]	8,61 [5,25-11,98]
Vénissieux	6,25 [3,88- 8,62]	10,64 [6,70-14,58]	1,12	7,00 [4,50- 9,50]	11,91 [7,77-16,06]
Vaulx-en-Velin	6,78 [4,31- 9,25]	11,30 [7,29-15,31]	1,30	8,79 [6,01-11,58]	14,64 [10,16-19,13]
Rillieux-la-Pape	6,03 [3,69- 8,37]	9,76 [6,05-13,47]	1,33	8,04 [5,37-10,71]	13,01 [8,80-17,21]
Villeurbanne	9,23 [6,40-12,06]	17,05 [12,05-22,05]	1,16	10,72 [7,69-13,75]	19,82 [14,51-25,12]
agglomération	7,44 [6,70- 8,18]	12,91[11,66-14,16]	1,21	8,99 [8,18-9,81]	15,61 [14,25-16,96]

Tableau 82 : Vols de deux-roues ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

Pour les vols de deux-roues, l'ouverture des intervalles de confiance dans les zones ne permet pas d'accorder beaucoup de crédit aux quelques scores en excès qui concernent surtout Lyon, un peu Villeurbanne. En tenant compte de l'équipement des ménages, on retiendra des incidences plus importantes que la moyenne de l'agglomération à Lyon I et II et à Villeurbanne.

Si l'on regroupe les zones pour opposer Lyon à sa banlieue (ou, dans une autre formule, Lyon, les périphéries de banlieue et les six villes), on observe – pour toutes les atteintes aux véhicules mais surtout pour les dégradations – un excès des prévalences parmi les résidents de la ville centre. Et cette observation est encore renforcée par la prise en compte de l'équipement des ménages¹⁹⁹. À propos des atteintes aux véhicules, les regroupements font toutefois disparaître certains autres résultats intéressants : la surexposition des habitants de Vaulx-en-Velin et Rillieux-la-Pape aux vols de voiture et à la roulotte et celle des citoyens de Venissieux aux dégradations et vols de deux roues.

On peut encore rechercher si le fait d'habiter une ZUS se traduit par des différences significatives à propos des atteintes aux véhicules. On se rappelle que les habitants des ZUS ne sont pas plus soumis que les autres à l'agression ordinaire, qu'ils le sont même moins à la violence sexuelle ; en revanche, ils sont significativement plus nombreux à être exposés à l'agression par un proche et au vol personnel. Ils sont également significativement moins nombreux à avoir été cambriolés, toutefois quand ils le sont, le nombre moyen de cambriolages subis en trois ans est plus élevé qu'ailleurs dans l'agglomération. Pour les atteintes aux véhicules, seule la prévalence des vols à la roulotte montre une sous-représentation un peu significative en ZUS.

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
vol de voiture	14,94	16,10	15,91	0,42 : NS
vol à la roulotte	16,59	19,46	19,00	0,07 : oui
dégradation, destruction	21,21	21,30	21,29	0,96 : NS
vol de deux roues	6,94	7,54	7,44	0,57 : NS

Tableau 83 : Atteintes aux véhicules ; habitants en ZUS et hors ZUS

¹⁹⁹ Pour les vols de voiture, les prévalences sont légèrement plus élevées en banlieue qu'à Lyon, mais ce résultat est inversé dès qu'on tient compte de l'équipement des ménages en véhicules.

Leurs habitants sont toutefois moins équipés que les autres résidents de l'agglomération lyonnaise.

	proportion de ménages équipés			nombre moyen par foyer*		
	ZUS	non ZUS	ensemble	ZUS	non ZUS	ensemble
voitures, camions, camionnettes	79,51	86,12	85,07	1,33	1,45	1,44
deux roues	52,15	58,65	57,63	1,88	2,09	2,06
tout véhicule	85,99	90,41	89,71	2,35	2,71	2,66

* Le nombre moyen de véhicules par foyer est calculé parmi les personnes déclarant posséder un véhicule (voiture et/ou deux roues) à la date de l'enquête
 Tableau 84 : Équipement en véhicules ; habitants en ZUS et hors ZUS

On pourrait imaginer que cette raison explique les faibles prévalences parmi les habitants de ZUS. Toutefois les taux de risque font apparaître seulement une légère surexposition (statistiquement non significative) aux dégradations et aux vols de deux-roues.

	ZUS	non ZUS	ensemble
vol de voiture	18,79	18,69	18,71
vol à la roulotte	19,30	21,52	21,18
dégradation, destruction	24,67	23,56	23,73
vol de deux roues	13,31	12,85	12,92

Tableau 85 : Atteintes aux véhicules ; taux de risque ; habitants en et hors ZUS

Ici non plus, de simples tris ne permettent pas d'avancer de manière assurée. Là encore on cherchera à construire une typologie de zones qui fasse du sens – c'est-à-dire qui fasse apparaître des profils différenciés – par rapport aux victimations.

VI. Types de victimes d'atteintes aux véhicules

Pour chaque sorte d'atteinte aux véhicules, les modalités peuvent varier et aussi les façons de réagir des victimes. On doit ainsi pouvoir répartir ces dernières selon différents profils. Pour essayer de les distinguer, on procède, pour chaque sorte d'atteintes aux véhicules, à l'enchaînement habituel de l'analyse de correspondances et de la construction d'une typologie.

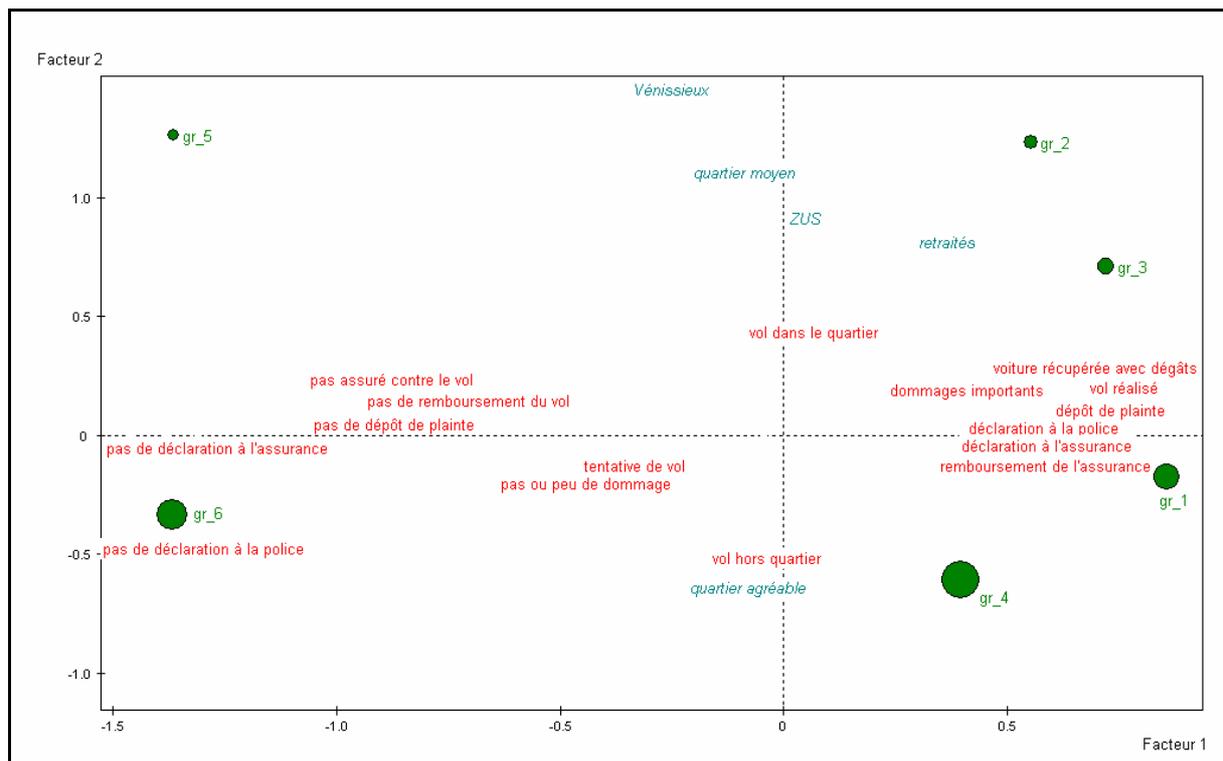
1. Les vols de voitures

✧ Le premier facteur de l'analyse de correspondances qui explique le quart (26,89%) de la variance se définit par une opposition entre vols réalisés et simples tentatives, mais aussi entre vols de proximité et vols liés à un déplacement (professionnel). La tentative subie hors de son quartier n'entraîne que peu ou pas de dommages et très logiquement, elle ne s'accompagne d'aucun essai de mobilisation de la police ou de l'assurance et ne déclenche aucune précaution ultérieure. Au contraire, le vol consommé dans le quartier entraîne des dommages – que la voiture ait finalement été récupérée ou non – et donc détermine un renvoi à la police. Du côté des simples tentatives, on trouve un profil de victimes qui estiment leur cadre de vie agréable et bien équipé, souvent en centre-ville. Intermédiaires et aussi étudiants y sont bien présents. De l'autre côté, le profil est moins réjouissant : on habite en ZUS ou dans un quartier pavillonnaire peut-être à sa lisière. Le cadre de vie est souvent jugé difficile. Petites professions indépendantes, faibles revenus et surtout des retraités se trouvent de ce côté du premier facteur.

✧ Le deuxième facteur s'organise autour de l'assurance : d'un côté, il s'agit de voitures volées souvent récupérées par la suite mais avec des dommages, mais il n'y a pas eu de déclarations de sinistres

parce que la victime n'était pas assurée ou parce que le cas n'était pas couvert. Il s'agit de victimes de statut modeste (inactifs employés et surtout ouvriers), les revenus sont faibles, le quartier jugé difficile, le sentiment d'insécurité prospère, Vénissieux et Vaulx-en-Velin figurent sur ce demi-axe. À l'autre extrême du facteur, des voitures volées de jour dans la rue n'ont pas été récupérées (peut-être s'agissait-il de modèles assez cossus pour nourrir des filières de recel) mais au moins a-t-on déclaré le sinistre qui a été remboursé, ce dont on est satisfait. Le profil de ces victimes est bien différent, plus lyonnais que banlieusard, satisfait de son cadre de vie, dénué de peur, doté de revenus élevés, voire très élevés.

Nous arrêterons là cette analyse, le troisième facteur (12,63%) réplique le premier, avec moins de précision cependant et avec des profils de victimes légèrement différents.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 20 : Vols de voitures ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

L'analyse typologique permet de distinguer six groupes parmi les victimes de vols de voiture.

* Une première classe (19,84%) rassemble des vols réussis où la voiture a été récupérée soit avec des dégâts, soit même pas récupérée du tout. Les dommages sont importants plus souvent qu'en moyenne, c'est un vol unique et qui a été plus souvent perpétré de jour que d'habitude. Il a donné lieu à recours à la police et à déclaration de sinistre, qui a d'ailleurs souvent abouti à un dédommagement. Le jugement sur la façon dont la police a traité l'affaire devient majoritairement positif. Artisans et commerçants d'une part, ouvriers de l'autre sont plus nombreux dans ce groupe que pour l'ensemble des victimes de vols de véhicules. La moitié d'entre eux – contre le tiers en moyenne – trouve leur milieu de vie difficile. Ils sont aussi plus nombreux que la moyenne à habiter en HLM et aussi à vivre en périphérie Sud.

* La deuxième classe est petite (9,38%). Elle regroupe des résidents de Saint-Priest, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux, de Bron, trois fois plus souvent que la moyenne des habitants de ZUS. Leur voiture a effectivement été volée ; s'ils l'ont récupérée, c'est avec des dégâts, en tous cas, ils se tournent vers la police, portent systématiquement plainte et la demande de punition est plus marquée qu'ailleurs tout comme le jugement positif sur l'action de la police dans ce vol ; ils mobilisent aussi leur compagnie d'assurances.

* La troisième classe (11,80%) se caractérise surtout par le profil de ses membres : habitants de quartiers pavillonnaires, très souvent des retraités ; une fois sur deux, ils jugent leur quartier difficile. Leur voiture a été volée dans leur quartier, à proximité de leur domicile. Ils ont subi de réels dommages. Ils se sont systématiquement tournés vers la police et l'assurance et se sont fait rembourser, ce qui leur a donné satisfaction.

* La quatrième classe est nombreuse (28,31%). Il s'agit d'affaires bénignes : le vol a le plus souvent échoué et n'a occasionné que peu de dommages. C'est pourtant systématiquement que l'on se tourne vers la police et l'assurance. Cette fois-ci, cadres et intermédiaires sont surreprésentés ; ils vivent en immeuble collectif ou en pavillon, un peu plus souvent que la moyenne à Lyon, en tous cas pas en ZUS. Ils sont plus nombreux que la moyenne à juger leur environnement agréable.

* Avec la minuscule (6,82%) cinquième classe, on retrouve Bron, Vénissieux, Villeurbanne, Saint-Priest et les ZUS, mais contrairement au cas de la classe 2, il s'agit cette fois de simples tentatives qui ont causé peu de dommages. Les victimes – parmi lesquelles les ouvriers sont une fois et demie plus nombreux que dans l'ensemble des victimes de vols de véhicules – sont deux fois plus nombreux que la moyenne à porter un jugement négatif sur le milieu où ils vivent, et ne recourent en tous cas ni à la police, ni à l'assurance.

* C'est aussi le cas dans la classe 6 (23,84%), mais cette fois, le cadre de vie est tout à fait différent : des quartiers bien équipés, situés un peu plus souvent que la moyenne en périphérie Nord. Le profil des victimes doit être aussi moins prolétaire, mais il n'apparaît pas très défini : tout au plus peut-on noter que les étudiants, chômeurs et autres inactifs sont 12% au lieu de 7% pour l'ensemble de ces volés.

En fin de compte, près de 60% de ces victimes n'ont subi qu'un *dommage minime*, le plus souvent de simples tentatives. Parmi ces trois classes,

- deux (les classes 5 et 6) ne tentent aucune mobilisation : elles se distinguent surtout par leur cadre de vie et le profil socio-économique des victimes ;
- la troisième (classe 4) recourt au contraire à tous les renvois possibles : il s'agit cette fois des victimes les plus aisées, habitant le cadre le plus agréable.

La minorité qui a subi des *dommages plus sérieux*, généralement des vols qui ont réussi, se distribue aussi en trois classes : tous recourent à la police et à l'assurance mais se distinguent par leur profils sociaux :

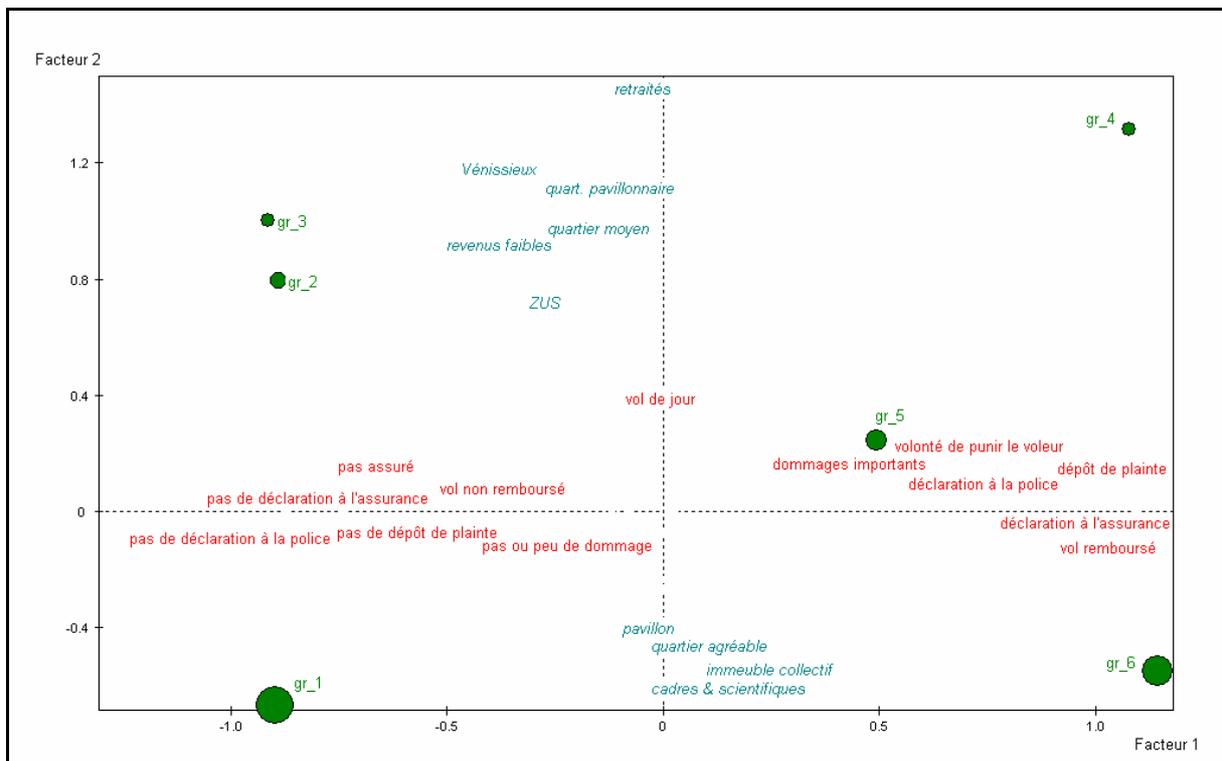
- les retraités vivant en quartiers pavillonnaires (classe 3)
- les habitants des banlieues difficiles (classe 2)
- le profil "populaire classique" de la classe 1.

2. Les vols à la roulotte

✧ Le premier facteur de l'analyse de correspondances explique 27,28% de la variance et oppose ceux qui se sont tournés vers la police et vers l'assurance mais qui n'ont pas pris de précautions à la suite de l'incident, à ceux qui en ont pris, mais n'ont opéré de renvoi d'aucune sorte. En revanche, les caractéristiques de l'incident ne contribuent pas à l'inertie de ce facteur ; il se définit uniquement par la manière dont les victimes traitent l'affaire. Du côté des renvoyants, il s'agit de gens à l'aise : la tranche de revenus de 3 800 à 5 600 € contribue pour 14% à l'inertie du facteur ; les cadres sont de ce côté de l'axe, ceux aussi qui jugent leur quartier agréable et bien équipé. On relève aussi l'absence de préoccupation pour la délinquance et de peur d'en être victime. Habiter Lyon ou la périphérie Nord figure aussi sur ce demi-axe. De l'autre côté, on trouve plutôt Vénissieux, Vaulx-en-Velin, les ZUS, mais également l'habitat en quartier pavillonnaire. Artisans, commerçants et ouvriers sont plutôt de ce côté de l'axe. Les revenus sont plus modestes, le sentiment d'insécurité fleurit.

✧ Le deuxième facteur oppose le vol nocturne de proximité à celui perpétré loin du quartier de résidence. Le premier est répétitif, le second accidentel ; le premier a été commis dans la rue, au pied du domicile, le second ailleurs, dans des lieux variés, mais c'est dans ce dernier cas qu'il existe quelque chance d'élucidation et un jugement parfois positif sur l'action de la police. Le vol de proximité concerne plutôt Lyon, les ZUS ; ces victimes – cadres et intermédiaires – ont des revenus moyens et habitent tantôt des pavillons, tantôt des grands ensembles. Au contraire, les victimes du vol accidentel au cours d'un déplacement habitent plutôt les périphéries Sud et Nord, des quartiers pavillonnaires qu'ils trouvent agréables. Les revenus sont plus modestes : c'est que l'on trouve les retraités et les inactifs de ce côté-ci du facteur, avec les artisans et les commerçants.

✧ Enfin, sur le troisième facteur (10,48%), on trouve d'un côté les tentatives, éventuellement répétitives et commises ailleurs que dans la rue, mais aussi des dommages conséquents. D'où un recours à la police – avec une motivation punitive – et aussi des précautions. Les victimes sont des prolétaires (ouvriers) qui vivent dans de grands ensembles avec des revenus moyens et qui jugent leur quartier difficile. La périphérie Sud se situe de ce côté du facteur et on y trouve aussi les peurs pour soi et pour ses enfants. À l'autre extrémité de l'axe, le vol peut être réussi, il cause cependant moins de dommages (souvent, il a été commis sur un deux-roues). En tous cas on juge inutile de prévenir la police, plus encore de prendre des précautions. Cette fois-ci les victimes jugent leur quartier agréable et bien équipé ; Lyon figure de ce côté du facteur.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 21 : Vols à la roulotte ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

L'analyse typologique distingue six classes parmi les victimes de vols à la roulotte.

* La première classe, la plus nombreuse (30,11%) se caractérise par le faible relief d'un vol de proximité qui n'entraîne aucune mobilisation de la part de victimes qui vivent plutôt en pavillon (50% contre 37 en moyenne) dans un quartier agréable et de centre ville de Lyon ; les intermédiaires sont un peu plus nombreux que la moyenne.

* La deuxième classe (10,82%) reste aussi inerte devant un incident qui n'a causé que des dommages faibles ou inexistants, mais cette fois, les victimes habitent toutes en quartier pavillonnaire et la présence des retraités y est massive (48% contre 12 en moyenne).

* La troisième classe (9,59%) réagit aussi peu à un événement anodin, mais ses membres habitent plutôt Bron, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, des ZUS (45% de la classe). Le tiers d'entre eux portent un jugement négatif sur leur quartier.

* Avec la quatrième classe (8,75%), on retrouve des habitants de quartiers pavillonnaires (62% contre 25 en moyenne), souvent retraités (46% contre 12) mais cette fois, ils résident fréquemment dans les communes qui caractérisent la classe précédente. Le vol à la roulotte leur a occasionné des dommages et ils mobilisent la police et l'assurance, d'ailleurs 77% d'entre eux sont remboursés.

* La cinquième classe (16,33%) ne recourt qu'à la police – avec une volonté punitive bien affirmée (72% contre 19 en moyenne) –, pas à l'assurance. C'est en partie dû à une absence de couverture du risque (22% contre 14 en moyenne), en partie peut-être aussi parce que le taux de récupération y atteint 19% (contre 7 en moyenne). On note que le sentiment d'insécurité y est un peu plus fréquent que dans la moyenne. Enfin, les habitants de la périphérie Nord composent le quart de ce groupe, contre 15% en moyenne.

* Reste une sixième classe (24,41%) où l'on voit réapparaître un recours systématique à l'assurance, sans que disparaisse pour autant le renvoi à la police. Le vol de nuit a causé des dommages plus fréquents que la moyenne et ses victimes y réagissent avec vigueur ; elles sont de bon statut (les cadres y sont 41%, les revenus élevés 17%) et habitent un pavillon ou un immeuble collectif souvent de centre ville, voire lyonnais.

Au total, la moitié des victimes de vols à la roulotte ne font rien parce que les dommages subis ont été mineurs : si elles se distribuent en trois classes, c'est que les habitants pavillonnaires (classe 2) et ceux de quartiers difficiles (classe 3) se distinguent des autres (classe 1).

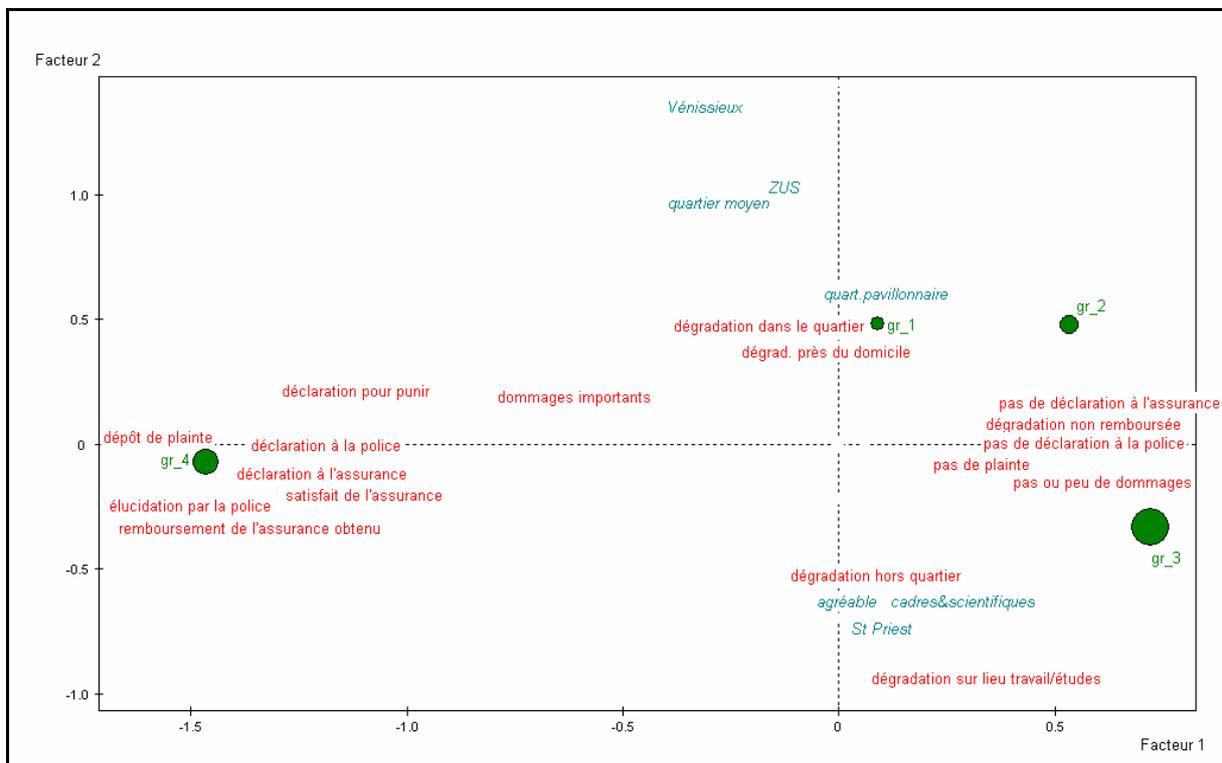
L'autre moitié – qui a subi des dommages plus conséquents – cherche des recours, mais en son sein, certains (classe 5) ne parviennent pas à mobiliser l'assurance, tandis que les autres ont recours aussi bien à la déclaration de sinistre qu'au renvoi à la police. Les retraités des quartiers pavillonnaires (classe 4) se distinguent cependant d'une classe de victimes plus aisées (classe 6).

3. Les dégradations-destructions de véhicules

✧ Le premier facteur de l'analyse de correspondances explique à lui seul le tiers de la variance (33,43%). Il concerne d'un côté une dégradation de proximité (dans le quartier, près du domicile, quoique pas dans la rue). Elle a entraîné des dommages et suscité déclaration de sinistre et dépôt de plainte avec comme motivation d'obtenir la punition du coupable. Ces incidents atteignent une population peu favorisée : les victimes jugent leur milieu de vie difficile (21% de l'inertie de l'axe) ; grands ensembles, ZUS, revenus modestes, population ouvrière sont de ce côté-ci du facteur, ainsi que Saint-Priest ou Vénissieux. De l'autre côté, il s'agit d'un incident de déplacement hors du quartier, lié au travail ou aux études et concernant plutôt un deux-roues. La faiblesse des dommages incline à ne pas déclarer à la police (*ça n'en valait pas la peine*). Cette fois-ci, le cadre de vie est jugé bien équipé et sans problèmes, on vit dans un quartier agréable, de centre-ville, les cadres sont de ce côté du facteur, le sentiment d'insécurité est absent ; on peut relever que la périphérie Nord contribue à ce demi-axe.

✧ Le deuxième facteur a une puissance explicative (14,71%) moitié moindre. D'un côté, il se caractérise par un incident isolé qui survient hors de quartier (10% de l'inertie du facteur), mais aussi sans liaison avec des déplacements professionnels, ni dans la rue ni de nuit. L'appréciation positive de l'action de la police et la satisfaction vis-à-vis de l'assurance qualifient aussi ce côté de l'axe. Sont en cause des retraités, bien implantés localement, des enquêtés de milieu prolétaire qui jugent leur quartier agréable ; les périphéries Sud et Nord ainsi que Bron sont de ce côté-ci du facteur. De l'autre côté, on trouve des

incidents de proximité, survenus de nuit et dans la rue, plutôt au détriment de deux-roues. Cette fois-ci, ils concernent plutôt des Lyonnais qui jugent leur quartier difficile à vivre. Les employés sont de ce côté du facteur ainsi que les ménages à revenus soit moyens, soit au contraire modestes.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 22 : Destructions/dégradations de véhicules ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

L'analyse typologique permet de distinguer différents profils parmi les victimes de dégradations-destructions de véhicules : quatre classes se dégagent.

* La première rassemble 14,12% des victimes : cette petite classe se caractérise par le contraste entre un non-renvoi systématique à la police et un recours une fois sur deux à l'assurance (36% sont remboursés au lieu de 23%). Les deux tiers des victimes de dégradations habitant Bron, Vénissieux ou Vaulx-en-Verin et la moitié de ceux résidant à Saint-Priest sont réunis ici. Les résidents en ZUS y sont deux fois plus nombreux que parmi l'ensemble des victimes de dégradations. Ceux qui habitent des grands ensembles atteignent 30 au lieu de 20% et les ouvriers 24 au lieu de 13%.

* La deuxième classe est un peu plus importante (18,30%). De manière systématique, ses membres vivent en quartier pavillonnaire et la moitié d'entre eux sont des retraités (contre 15% en moyenne). Les étudiants, chômeurs et autres inactifs sont aussi deux fois plus nombreux, ainsi que les très bas revenus. Ils sont plus nombreux que la moyenne à ne pas manifester de sentiment d'insécurité, en tous cas cette dégradation, commise de jour a entraîné peu ou pas de dommages et n'a systématiquement donné lieu à aucun recours à la police ou à l'assurance.

* C'est aussi le cas de la grosse troisième classe (40,23%), mais si l'absence de renvoi est toujours aussi systématique, en revanche, le profil des victimes est bien différent. Il y a davantage de cadres, d'intermédiaires et même d'employés, davantage d'habitants de centre-ville, plus de la moitié habitent en pavillons, le reste en immeubles collectifs, ils sont plus nombreux que la moyenne à juger leur quartier agréable. L'incident, même s'il est un peu plus répétitif que la moyenne, n'a pas entraîné grand dommage.

* Enfin, la dernière classe (27,35%) réunit ceux qui ont fait appel systématiquement à la police mais aussi largement à l'assurance ; ils jugent leur quartier difficile une fois sur trois contre une fois sur quatre en moyenne et sont deux tiers (au lieu de 54%) à prendre des précautions après cet incident.

En résumé, c'est autour des mobilisations que se structure cette typologie :

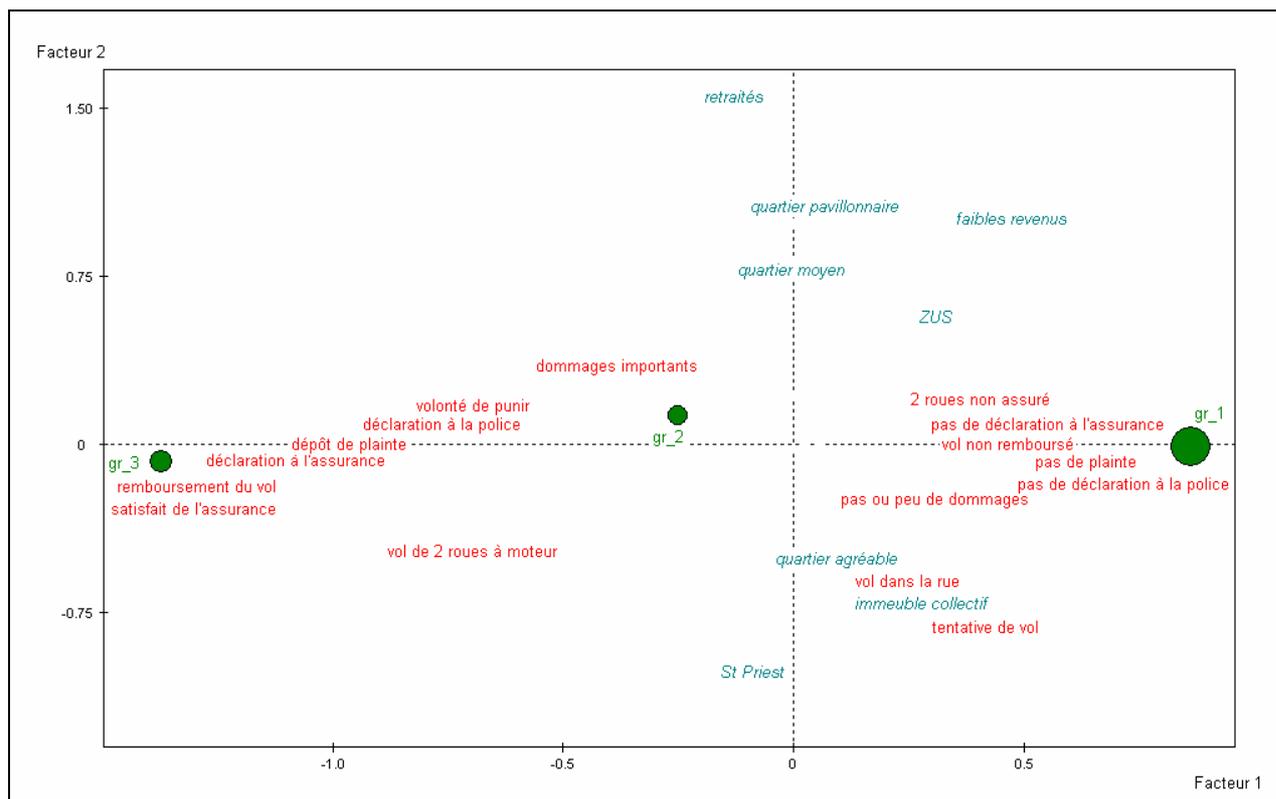
- deux classes qui semblent peu troublées par la dégradation subie par leurs véhicules et qui ne cherchent à se tourner ni vers la police, ni vers l'assurance ; la plus importante (3) est composée d'actifs, une petite classe 2 est, elle, composée de retraités ou d'autres inactifs vivant en quartiers pavillonnaires.
- la classe 1, la plus petite, s'abstient toujours de recourir à la police mais le renvoi à l'assurance y est assez fréquent et sa composition est clairement de milieu populaire.
- Enfin une seule classe (4) se définit par un recours systématique tant à la police qu'à l'assurance.

4. Vols de deux-roues

✧ Le premier facteur (20,88%) oppose ceux qui ne tentent aucun recours à la police ou à l'assurance à ceux qui font appel tant à l'une qu'à l'autre pour obtenir la punition du coupable et le remboursement du dommage et se disent satisfaits de l'accueil de la police et de l'action de l'assurance ; il est vrai que, dans ce cas-ci, l'incident a davantage de relief : c'est un deux-roues à moteur qui a été volé et les dommages sont jugés importants. Le profil des victimes se caractérise avant tout par le jugement négatif sur leur quartier (16% de l'inertie de l'axe). Il s'agit d'actifs (cadres et ouvriers) dont certains peuvent avoir des revenus élevés et vivre en pavillon, mais n'en affichent pas moins des peurs pour la sécurité de leurs enfants en raison des problèmes de leur quartier. De l'autre côté, celui des inertes, le cadre de vie est jugé beaucoup moins sévèrement, même si l'habitat en ZUS, en HLM figure sur ce demi-axe. Les victimes semblent moins engagées dans la vie active et être dotées de plus faibles revenus.

✧ Le deuxième facteur (14,02%) est caractérisé d'un côté par des vols de deux-roues à moteur hors de son quartier lors de déplacements professionnels. On fait appel tant à la police qu'à sa compagnie d'assurances. Les victimes, des actifs (artisans-commerçants, ouvriers), à revenus moyens ou élevés portent un jugement positif sur le quartier où ils vivent. De l'autre côté du facteur, on trouve des vols nocturnes dans son quartier à proximité de son domicile, le recours à la police se colore d'un désir d'obtenir la punition du coupable (14% d'inertie du facteur). En revanche, le recours à l'assurance est rendu impossible par l'absence de couverture du dommage. On se trouve cette fois dans des quartiers jugés difficiles de Lyon ; les victimes, qui peuvent avoir des revenus confortables ou au contraire très modestes, et qui sont moins engagées dans la vie active que sur l'autre demi-axe manifestent des sentiments d'insécurité.

✧ Le troisième facteur (11,93%) est caractérisé d'un côté par un vol consommé de jour, qui a entraîné de sérieux dommages et justifié un recours à la police. À l'opposé, on trouve des tentatives nocturnes de vols de deux-roues, surtout à moteur ; les dommages sont mineurs, du coup, le renvoi à la police paraît souvent n'en valoir pas la peine ; s'il a lieu toutefois, on se félicite de l'accueil reçu et l'élucidation du méfait – un événement rarissime – contribue très fortement (18%) à l'inertie du facteur. La faiblesse des dommages fait aussi apparaître superflu le recours à l'assurance. Du côté des vols réalisés, on trouve des retraités, des revenus élevés, la résidence en quartier pavillonnaire mais aussi en ZUS. De l'autre côté on vit plutôt en périphérie, surtout au Nord (20% de l'inertie du facteur), en grands ensembles dans des quartiers plutôt mal équipés ; le niveau des peurs est élevé.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 23 : Vols de deux-roues ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

L'analyse typologique découpe trois classes parmi les victimes de vols de deux-roues de véhicules.

La première réunit la moitié de ceux qui ont subi un vol de deux-roues (50,39%) ; ce qui les caractérise, c'est qu'ils n'ont fait appel ni à la police ni à l'assurance. Il est vrai qu'à 86% (contre 76 en moyenne) il s'agit d'un vol de vélo et que les simples tentatives excèdent (28%) leur part moyenne de 20% dans cette victimation. Si l'on ne pratique aucun renvoi, du moins prend-on plus de précaution que dans la moyenne du vol de deux-roues (82 contre 75%).

La deuxième classe, de 21,95%, fait appel systématiquement à la police, avec des finalités punitives bien affirmées ; en échange, le recours à l'assurance est généralement inexistant, le plus souvent parce que le sinistre n'est pas assuré. Là encore, il s'agit d'un vol de vélo, dans des quartiers difficiles de Lyon ; il ne déclenche pas de prise de précaution particulière.

Quant à la dernière classe (27,66%) on y trouve un signalement à la police aussi systématique que la déclaration de sinistre ; il est vrai que le deux-roues volé était à moteur deux fois plus souvent que la moyenne et que le vol entraînait des dommages réels à 61% contre 43 en moyenne.

Au total,

- la moitié de ces victimes ne font appel ni à la police, ni à l'assurance ; elles n'ont d'ailleurs subi qu'un dommage minime ;
- un petit quart, fait bien appel à la police pour un vol consommé, mais ne peut se tourner vers l'assurance faute de couverture du dommage ;
- le dernier quart, en cas de dommage avéré, mobilise à la fois la police et l'assurance.

Insécurité, victimations et territoires

Nous allons chercher maintenant à présenter les principaux résultats selon la localisation des enquêtés. Pour conduire cette approche territoriale, une classification des individus²⁰⁰ a été opérée, les regroupant selon les caractéristiques qui s'appuient sur deux types de variables :

- certaines tiennent compte des découpages géographique et socioprofessionnel, du type d'habitat et d'environnement de l'enquêté, enfin du fait qu'il réside ou non en ZUS ;
- d'autres concernent l'opinion exprimée par l'enquêté sur son environnement (bruit, propreté, tranquillité...).

Leur combinaison conduit à affecter les enquêtés d'une nouvelle variable que l'on nomme *géosociale*. Cette classification a permis de les séparer en trois groupes très caractérisés par la zone dans laquelle ils vivent.

Le premier facteur (qui explique 11,97% de la variance) est caractérisé par le jugement négatif sur son environnement (estimé difficile), par la dénonciation de problèmes de drogue, de bandes, de bruit, de vandalisme, enfin par le logement en ZUS (accessoirement en grands ensembles). De l'autre côté, on trouve l'absence de problèmes, le jugement positif sur son environnement, la résidence en périphérie Nord (accessoirement Sud), en quartiers pavillonnaires. Nous sommes manifestement en présence d'un facteur de *quartiers difficiles*.

Si l'on regarde du côté des critères des enquêtés, la répartition selon le capital scolaire est sensible à ce facteur : ceux qui ont arrêté leurs études au niveau primaire ou même au premier cycle de l'enseignement secondaire sont du côté des quartiers difficiles ; ceux qui ont été à l'Université, sont cadres, jouissent de revenus confortables de l'autre côté.

Un deuxième facteur (6,43%) oppose ceux qui habitent en centre-ville, qui sont Lyonnais, aussi ceux qui vivent en quartier pavillonnaire, en tout cas dans un environnement jugé bien équipé et sans problème à ceux qui résident dans les périphéries, dans un environnement plutôt démuné mais sans problème grave. C'est le facteur des *centres-villes*.

Du côté des centres-villes, on trouve des enquêtés plutôt jeunes, jouissant d'un bon capital éducatif et professionnel, vivant souvent seuls ; du côté de la banlieue, on trouve plutôt des personnes plus âgées, éventuellement retraitées, à capital éducatif moins élevé, vivant dans des ménages plus nombreux.

Enfin, un troisième facteur (5,47%) oppose les *six villes* (surtout Rillieux-La-Pape et Vaulx-en-Velin), les ZUS et les grands ensembles au reste de l'agglomération (à l'exception toutefois de Lyon III qui, avec une faible contribution, se trouve plutôt du côté des six villes). Mais cette fois-ci, le jugement positif sur son environnement (bien équipé et sans problème) se trouve plutôt du côté des six villes.

Ce facteur n'explique que modérément la position des critères des enquêtés. À peine trouve-t-on quelques corrélations, avec les petits revenus du côté des six villes, avec un fort capital éducatif et professionnel de l'autre côté.

²⁰⁰ On a tout d'abord réalisé une analyse factorielle des correspondances multiples avec les différentes variables, puis une classification à partir des coordonnées des individus sur les axes.

La deuxième classe est presque aussi nombreuse (36,94%). Elle regroupe des enquêtés qui vivent en quartier pavillonnaire (60% de ce groupe est dans ce cas ce qui représente plus des quatre cinquièmes des personnes vivant en quartier pavillonnaire) dans les périphéries Nord ou Sud (les quatre cinquièmes des premiers et les sept dixièmes des seconds se retrouvent dans ce groupe), en tout cas hors ZUS. Plus âgés, moins éduqués, souvent retraités, ils n'ont, en tout cas, pas de problème majeur avec leur environnement.

Il reste 22% de l'échantillon pour constituer la dernière classe, celle où l'on trouve unanimement son environnement difficile, où l'on s'accorde aussi largement pour relever des problèmes de bandes, de vandalisme, de drogue, de bruit, de saleté. Grands ensembles (36 au lieu de 20), ZUS (31 au lieu de 16) y sont surreprésentés. On y trouve aussi, plus souvent que la moyenne des habitants de Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Rillieux-La-Pape et Villeurbanne (mais il faut se souvenir que d'autres habitants de Bron, Vénissieux et Rillieux-La-Pape se trouvent dans le groupe précédent et qu'il se trouve des Villeurbannais dans le premier, simplement ils n'habitent pas dans la même partie de ces communes)... et même Lyon III. En tout cas, les membres de ce dernier groupe sont plus ouvriers ou employés – ou inactifs – que la moyenne, leur capital éducatif est moindre ainsi que leurs revenus. Ils sont aussi plus âgés. Bref, c'est un groupe prolétaire habitant les zones les plus en difficulté des communes suburbaines.

Nous parvenons finalement à classer les membres de l'échantillon en trois profils socio-économiquement bien différenciés et qui correspondent à des inscriptions territoriales contrastées.

Reste maintenant à savoir si cette typologie fonctionne bien pour expliquer les différences d'exposition au risque et d'insécurité.

La classe 3 est manifestement plus exposée à la victimation que les autres. On voit qu'elle est surexposée au risque d'agression ordinaire, plus encore d'agression entre proches, également de cambriolage et d'atteintes aux véhicules, quelle qu'en soit la sorte. La classe 2 n'est surexposée qu'au risque d'agression sexuelle et de cambriolage. Quant à la classe 1, elle n'est surexposée qu'à l'agression sexuelle, au vol personnel et à celui de deux-roues.

Victimation dans l'agglomération lyonnaise taux de prévalence 2002-2003-2004		Groupe 1 géosocial	Groupe 2 géosocial	Groupe 3 géosocial	ensemble
<i>effectif</i>		<i>n=1954</i>	<i>n=1762</i>	<i>n=1054</i>	<i>n=4770</i>
agressions tout-venant	mini	4,43	4,04	5,98	5,11
	taux	5,43	5,06	7,58	5,77
	maxi	6,43	6,08	9,18	6,43
agressions sexuelles	mini	0,74	0,75	0,36	0,87
	taux	1,23	1,27	0,95	1,18
	maxi	1,72	1,79	1,54	1,49
agressions familiales	mini	0,59	0,44	0,70	0,77
	taux	1,04	0,87	1,41	1,06
	maxi	1,49	1,30	2,12	1,35
vols personnels	mini	9,37	7,33	7,40	8,77
	taux	10,74	8,64	9,14	9,61
	maxi	12,11	9,95	10,88	10,45
cambriolages toutes résidences	mini	5,75	9,55	9,17	8,50
	taux	6,87	11,01	11,06	9,33
	maxi	7,99	12,47	12,95	10,16
cambriolages de résidences principales	mini	4,23	7,95	7,28	6,80
	taux	5,22	9,31	9,01	7,55
	maxi	6,21	10,66	10,74	8,30
vols de voitures (risque) *	mini	15,30	15,62	20,98	17,51
	taux	17,15	17,49	23,81	18,71
	maxi	19,00	19,36	26,64	19,91
vols dans/sur voitures (risque)*	mini	19,34	17,45	21,48	19,96
	taux	21,27	19,37	24,25	21,18
	maxi	23,20	21,29	27,02	22,40
dégradations/destructions de véhicules (risque) *	mini	22,22	18,02	26,53	22,46
	taux	24,24	19,96	29,47	23,73
	maxi	26,26	21,90	32,41	25,00
vols de deux-roues (risque) *	mini	13,54	6,90	13,51	11,67
	taux	15,77	8,52	16,52	12,92
	maxi	18,00	10,14	19,53	14,17

* Calculs sur les ménages équipés

Tableau 87 : Victimations et types géosociaux ; taux de prévalence (en %)

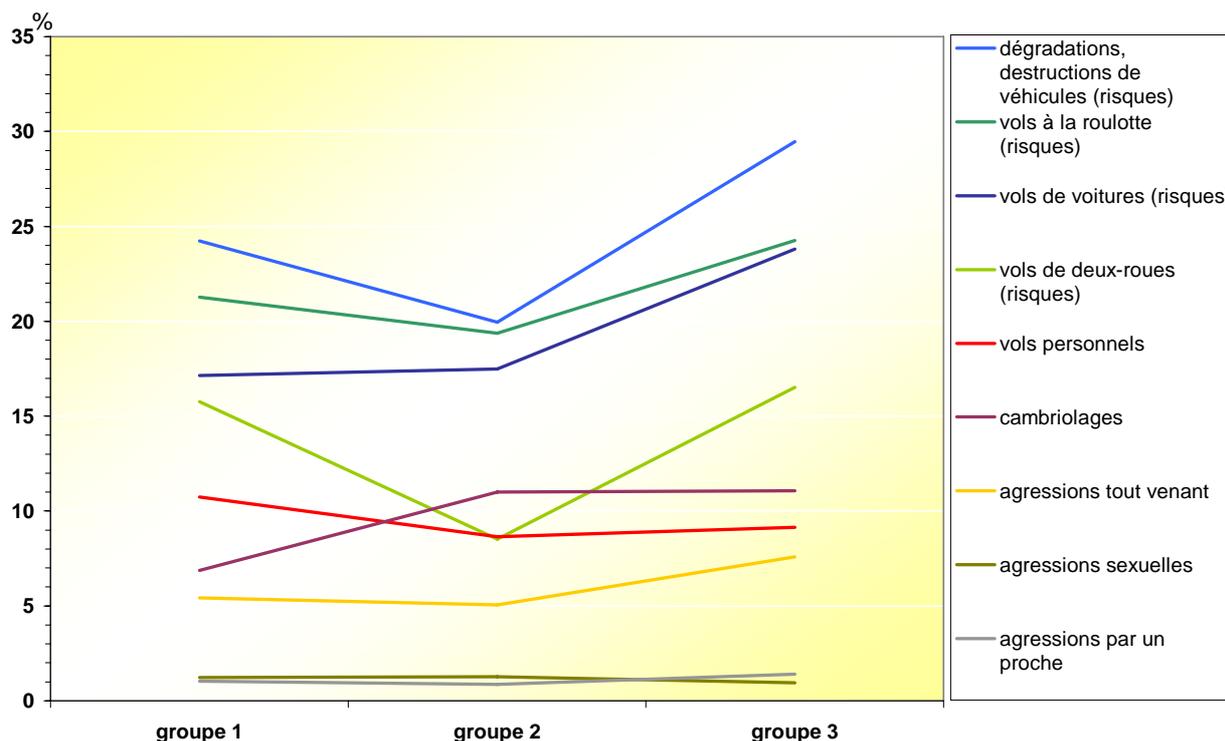


Figure 25 : Victimations et types géosociaux ; prévalences

Ces observations sont confirmées si l'on croise maintenant les classes géosociales par les groupes de la typologie victimes/non victimes.

géosociale	centre-villes (1)	banlieue résidentielle (2)	quartiers difficiles (3)	ensemble des enquêtés
victimes/non victimes				
groupe 1 : indemnes	47,88	48,78	41,43	46,79
groupe 2 : polyvictimes	14,85	17,07	19,49	16,70
groupe 3 : atteintes aux véhicules	27,05	25,67	30,57	27,32
groupe 4 : vols	10,21	8,47	8,51	9,19
	100%	100%	100%	100%

Khi2 : 0,0001

Tableau 88 : Géosociale et victimes/non victimes

La classe (3) géosociale des quartiers difficiles contient significativement moins de membres du groupe qui échappent à toute victimation (indemnes). En revanche, y sont surreprésentés et le groupe des polyvictimés et celui des victimes d'atteintes aux véhicules. Mais le groupe des victimes de vols personnels n'est, lui, surreprésenté que dans la classe (1) des habitants en centre-ville et dans la ville-centre. Cette dernière classe est généralement moins indemne et plus exposée aux victimations que celle (2) habitant des banlieues résidentielles.

	1. centres-villes	2. banlieues résidentielles	3. quartiers en difficulté	ensemble
préoccupation	12,53	16,90	27,10	17,37
peur chez soi	3,85	6,55	16,85	7,72
peur dans rue le soir	24,72	23,97	44,22	28,75
peur dans le bus	17,79	23,51	35,53	23,75
peur dans le train	10,78	14,55	23,95	15,01
peur dans le métro	23,41	31,48	42,05	30,43
peur dans le tramway	11,68	14,52	24,12	15,39
peur enfants école	40,11	45,15	66,16	49,17
peur enfants transp.	51,22	60,34	71,37	60,44
peur enfants loisirs	31,22	34,20	51,91	38,07
peur enfants rue	57,45	63,62	78,77	65,74
peur enfants ailleurs	53,48	56,71	71,18	59,54

* les pourcentages de peurs dans les transports sont calculés seulement pour les personnes utilisant les transports ; de même, les peurs pour les enfants sont calculées parmi les personnes ayant des enfants.

Tableau 89 : Préoccupation, peurs et types géosociaux (en %)

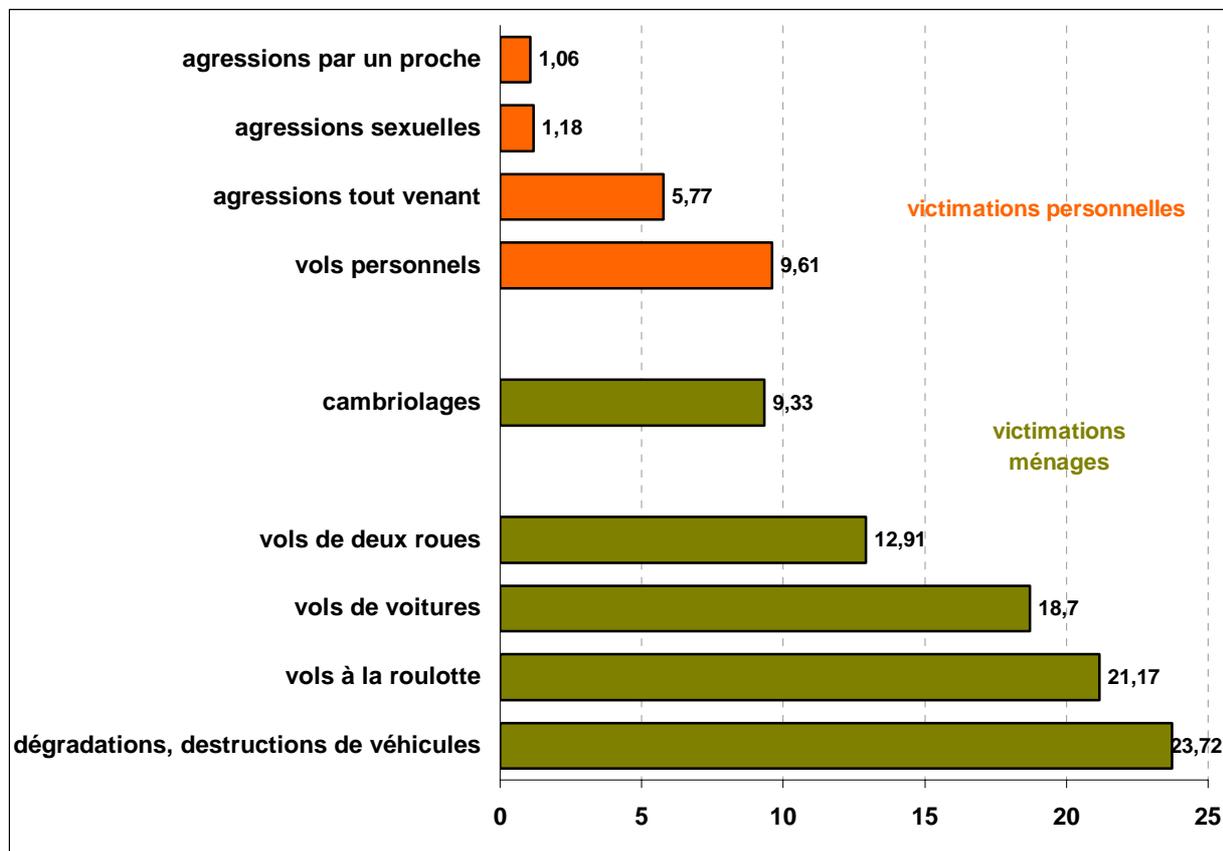
Mais les résultats sont plus spectaculaires encore pour le sentiment d'insécurité : non seulement la préoccupation sécuritaire, mais plus encore toutes les peurs ne dépassent leur répartition moyenne que dans la classe 3, alors que les deux autres se situent toujours en dessous de la moyenne. On observera toutefois une sorte de gradation : sauf pour la peur dans la rue, la classe 2 manifeste toujours des scores de préoccupation sécuritaire et de peurs plus élevés que ceux relevés pour la classe 1, alors qu'elle est plutôt moins exposée au risque de victimation.

Conclusion

Comment résumer les lignes de force de cette enquête sur la victimation et l'insécurité dans l'agglomération lyonnaise en 2002, 2003 et 2004 ?

I. Taux

D'abord le **périmètre des victimes** – selon les cas, il s'agit tantôt d'individus, tantôt de ménages²⁰¹ – varie dans des proportions considérables selon la sorte d'atteinte. Les victimes d'atteintes aux biens sont bien plus nombreuses que celles qui ont été agressées (de surcroît la moitié des agressions tout-venant sont des vols) ; au surplus les atteintes aux véhicules touchent des populations beaucoup plus nombreuses que toutes les autres.



Les taux sont calculés sur les seuls ménages équipés (risque) pour les atteintes aux véhicules
Figure 26 : Prévalences (%)

Si l'on considère le caractère répétitif de l'atteinte – la **multivictimation** – le tableau change : agressions sexuelles, vols personnels, cambriolages et vols de deux roues sont autour de 1,2 ; vols à la roulotte et vols de voiture se rapprochent de 1,5. Les dégradations et les agressions ordinaires dépassent un peu 1,6. Quant à la violence par un proche, elle se détache, comme d'habitude, par une multivictimation très élevée : c'est bien une victimation continue.

²⁰¹ Toutefois les victimations de ménage atteignent toutes les personnes vivant dans le foyer de sorte que le périmètre des victimes doit tenir compte du nombre moyen de personnes par foyer.

Les scores de multivictimation des agressions par un proche et – à un moindre degré – des violences ordinaires corrigent un peu l'impression de rareté de ces victimations : elles frappent peu de personnes, mais peuvent le faire de manière répétitive.

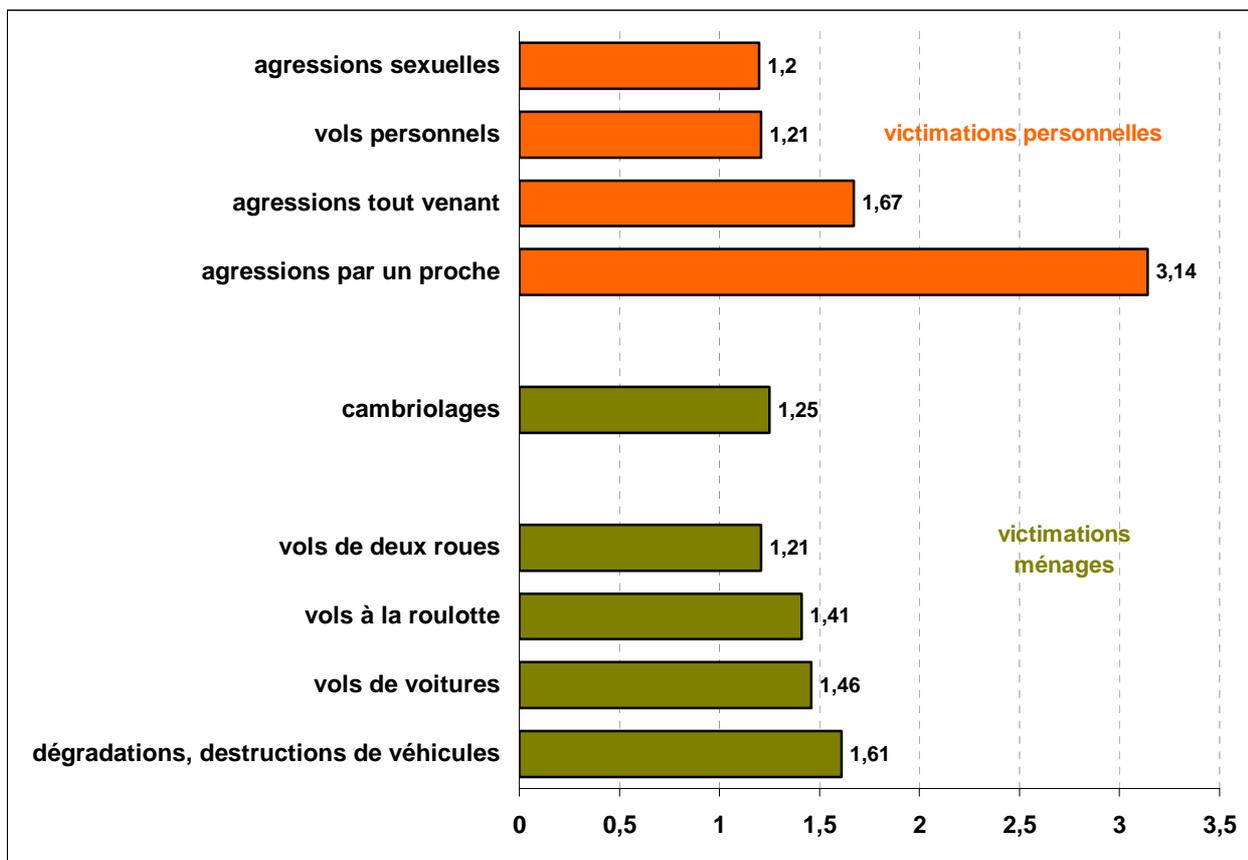
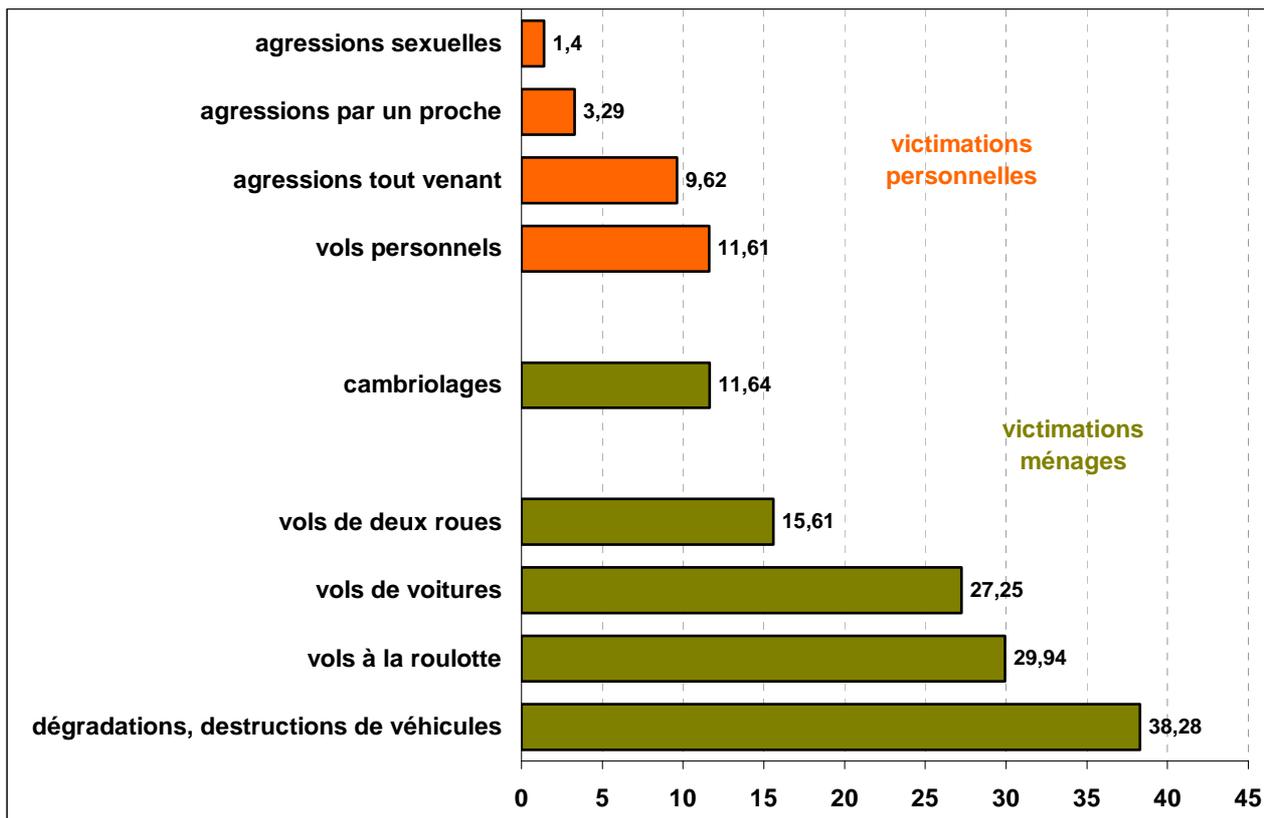


Figure 27 : Multivictimations (nombre moyen de victimation du même type)



Les taux sont calculés sur les seuls ménages équipés (risque) pour les atteintes aux véhicules
 Figure 28 : Incidences (%)

Cette synthèse peut se présenter encore sous un troisième aspect si l'on considère non plus le périmètre des victimes mais les taux de **victimations**. On y lit les conséquences de la forte répétitivité des agressions par un proche : malgré une moindre prévalence, leur incidence dépasse celle des agressions sexuelles. Quant aux dégradations de véhicules, la combinaison d'une forte prévalence et d'une multivictimation soutenue leur confère une incidence remarquablement élevée.

Au total, ce tableau lyonnais ne détonne guère dans ses grandes lignes par rapport aux résultats des enquêtes de victimation dont on dispose déjà. Cependant, il est possible de dégager des développements précédents quelques tendances spécifiques.

Ce n'est pas la **violence** qui caractérise la victimation lyonnaise : les scores d'agressions y sont globalement médiocres, quel terme de comparaison que l'on retienne, à l'exception peut-être des violences sexuelles, mais le nombre de cas relevé est trop faible pour qu'on en tire des conclusions assurées.

Quant aux **vols personnels**, les résultats lyonnais se situent dans la fenêtre de *consensus* délimitée par les enquêtes disponibles.

Si les **atteintes aux véhicules** semblent plus présentes, c'est une apparence due à un fort taux d'équipement des ménages (et c'est pour cette raison que nous avons fait figurer dans les figures précédentes des taux qui tiennent compte de cet équipement).

C'est finalement le **cambriolage** qui est le plus en relief dans les résultats de cette enquête lyonnaise.

Ces caractéristiques locales mises à part, les configurations de victimes et de victimations observées dans l'agglomération lyonnaise ressemblent beaucoup à celles relevées dans des enquêtes réalisées ailleurs, en Île-de-France ou à Amiens.

C'est le aussi cas pour le **renvoi** à la police ou à la gendarmerie.

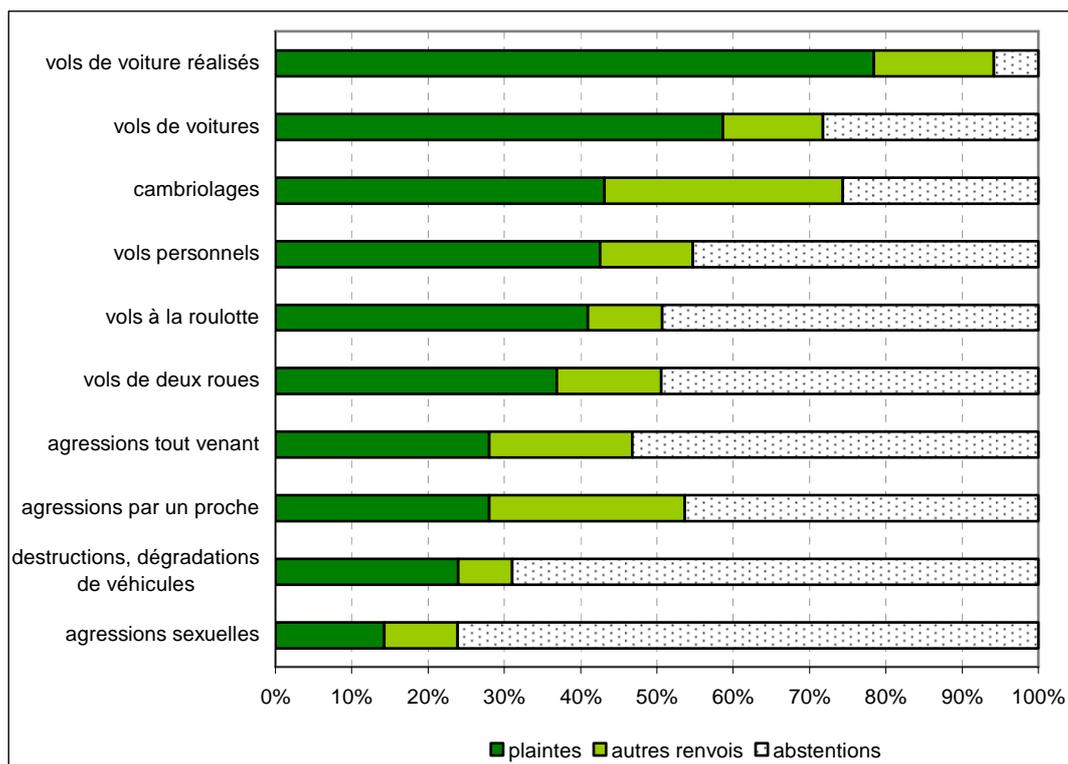


Figure 29 : Renvois à la police ou à la gendarmerie

La figure 29 permet de visualiser les grandes différences de taux de plainte selon les victimations et l'importance relative des renvois sans dépôt de plainte. Les ordres de grandeur sont très proches de ceux relevés en 2001 en Île-de-France. Une fois de plus, les infractions patrimoniales – surtout celles qui ont effectivement causé un dommage – génèrent plus de renvois que les agressions. Dans ce dernier cas, la forte abstention peut tenir à des raisons particulières : qui a fait l'objet d'une agression sexuelle redoute d'en revivre les affres s'il requiert l'intervention des autorités et celui qui est l'objet de violences familiales hésite souvent à faire intervenir un tiers dans une relation intime. Mais globalement c'est le faible relief de la plupart des agressions qui dissuade de faire appel à la police : les incapacités de travail déclenchent des renvois à peu près systématiques, mais elle constituent une toute petite minorité dans un océan de petites violences qui peuvent irriter ou inquiéter mais qui ne justifient pas de mobiliser des appareils d'ailleurs très mal armés pour faire face à cette délinquance de basse intensité. Insistons sur ce résultat : il est de première importance pour les politiques publiques : si l'on veut affronter ce type de problèmes, il faut donc disposer encore d'autres moyens que la seule réponse pénale.

Compte tenu des taux de plainte observés, on ne s'étonnera pas que les statistiques de police et de gendarmerie présentent toujours des ordres de grandeur inférieurs aux estimés dérivés de l'enquête.

Pour les agressions physiques et les vols violents, pour les vols personnels, les vols de voiture réalisés et les vols de deux-roues à moteur, police et gendarmerie enregistrent des incidents dont les ordres de grandeur sont compatibles avec le niveau de plainte indiqué par les victimes : les victimations qui n'ont pas fait l'objet d'un dépôt de plainte restent ignorées des services de police et de gendarmerie.

Restent cependant deux autres cas de figure :

- celui des dégradations ou destructions de véhicules où les enregistrements policiers restent bien en deçà de l'ordre de grandeur correspondant au niveau des plaintes. On peut imaginer que bien des victimes ont cru avoir déposé une plainte formelle alors que leur affaire – pour autant qu'elle ait fait l'objet d'un enregistrement quelconque – n'a pas dépassé le niveau de la *main courante*.

- trois autres types de victimation présentent une configuration beaucoup plus troublante : pour les cambriolages, les vols à la roulotte et les violences verbales, les statistiques policières affichent un niveau supérieur - voire très supérieur pour ces dernières - à la fourchette des incidences apparentes. Pour aucun de ces cas de figure, l'hypothèse d'une proactivité policière qui serait à l'origine de l'enregistrement d'affaires non renvoyées par des victimes ne paraît plausible. Plus envisageable paraît, pour les cambriolages comme pour les vols à la roulotte, celle d'un *nettoyage des livres* qui permet à un service de police ou de gendarmerie de multiplier les procédures avec des affaires anciennement non élucidées qui sont attribuées à un mis en cause que l'on a actuellement sous la main. Mais on voit mal cette explication jouer pour les violences verbales (menaces, injures...) dont le fort niveau d'enregistrement reste énigmatique.

Quant à l'assurance, de manière très classique, on ne se tourne vers elle qu'en cas de dommage matériel effectif et suffisamment conséquent. Finalement, elle n'a sa place ni dans les tentatives d'infractions patrimoniales, ni dans les violences pures, de sorte que si l'on prend une vue d'ensemble, elle reste un acteur relativement secondaire.

On remarquera la présence relativement conséquente des deux autres intervenants : les *polices municipales* (pour les agressions, les vols personnels et même les cambriolages) et les *sociétés de transports publics* (pour les agressions et les vols personnels). Peut-être faut-il y lire l'indice de leur (relative) montée en puissance.

II. Profils

Une enquête sur la victimation et l'insécurité ne produit pas seulement des taux, elle permet aussi de dégager plusieurs manières d'être victime, plusieurs profils.

Que la moitié des enquêtés (groupe 1) soit indemne de toute victimation, voilà le résultat le plus spectaculaire de cette investigation... surtout si l'on ajoute qu'un quart (groupe 3) n'a pratiquement subi que des atteintes aux véhicules (et les trois quarts des victimations de ce type sont concentrés dans cette classe). Un dixième (groupe 4) a surtout subi des vols. Enfin, un sixième (groupe 2) a été exposé à une gamme plus diversifiée de victimations.

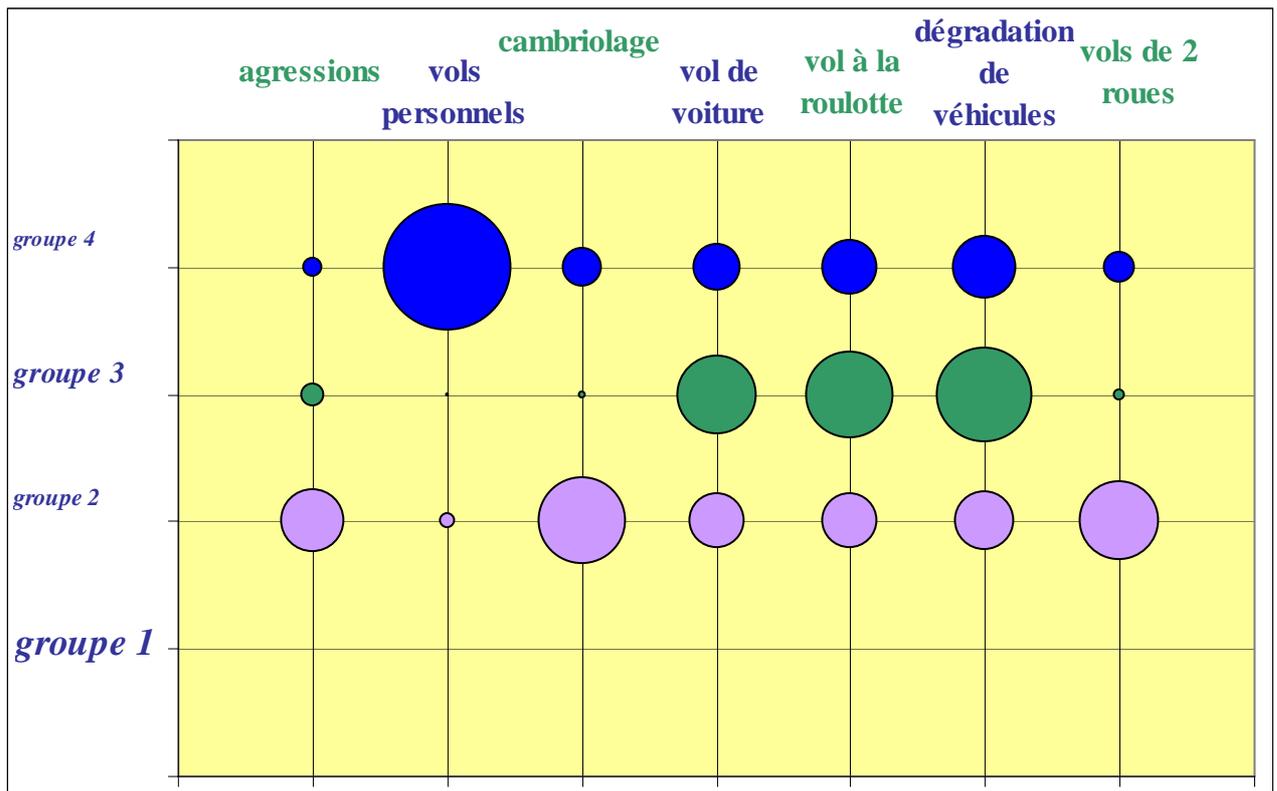


Figure 30 : Répartition des taux de prévalence dans la typologie victimes/non-victimes

Après ce tableau d'ensemble, une autre façon de réaliser la diversité des situations et des réactions consiste à examiner les profils de victimes pour chaque victimation.

Ainsi, parmi les quelque 6% d'agressés, on peut distinguer une grosse moitié d'incidents de basse intensité qui n'entraînent guère de réaction de la part de victimes souvent jeunes. Tout à l'inverse, apparaissent deux profils d'agressions sérieuses, entraînant de vives réactions, l'un (22%) lié à l'activité professionnelle, l'autre (16%) à un environnement difficile. Enfin, un profil peu répandu (10%) concerne des victimes plus âgées.

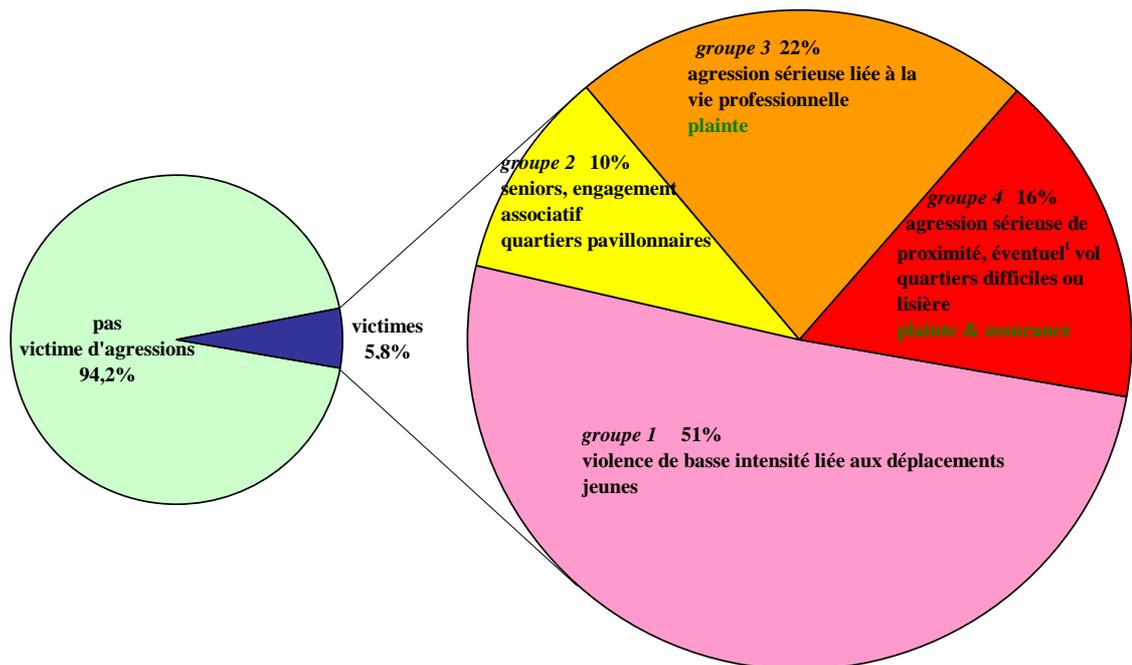


Figure 31 : Typologie des victimes d'agressions tout-venant

De même, parmi les 10% d'enquêtés victimes de vols, on peut distinguer un profil d'incidents sans relief, un autre de larcin sérieux entraînant des démarches de la victimes, puis celui des vols d'argent au détriment de personnes âgées, celui de vols à répétition dans un environnement difficile, enfin les vols subis par des lycéens et étudiants souvent dans des locaux scolaires.

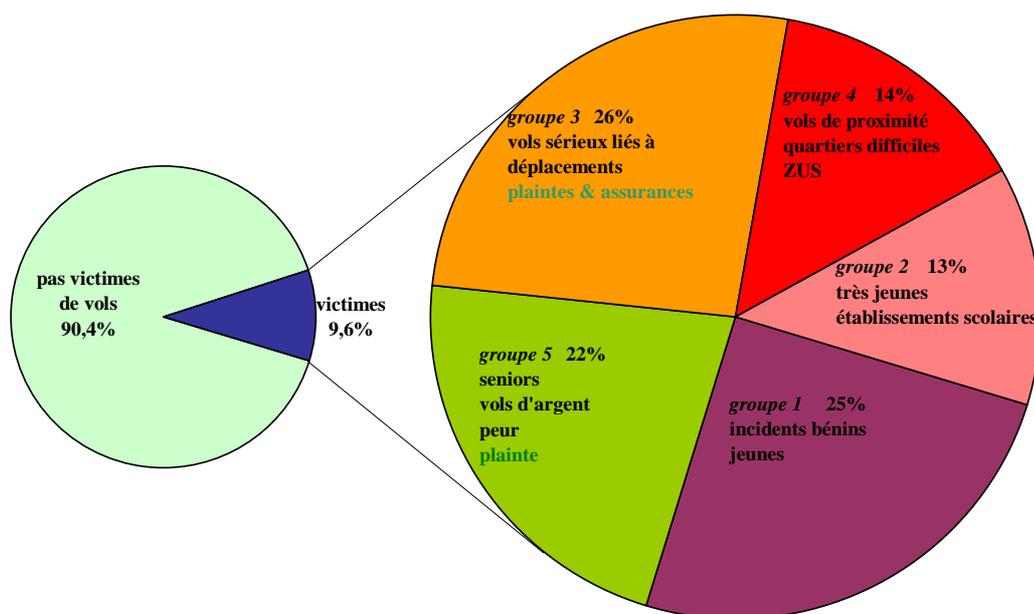


Figure 32 : Typologie des victimes de vols personnels

Parmi les 9% des enquêtés qui signalent un cambriolage, on peut distinguer un quart de simples tentatives, un cinquième où la faiblesse des dommages n'empêche pas la fermeté de la réaction, enfin trois groupes de cambriolages plus sérieux qui se distinguent par le profil des victimes ou de leur cadre de vie.

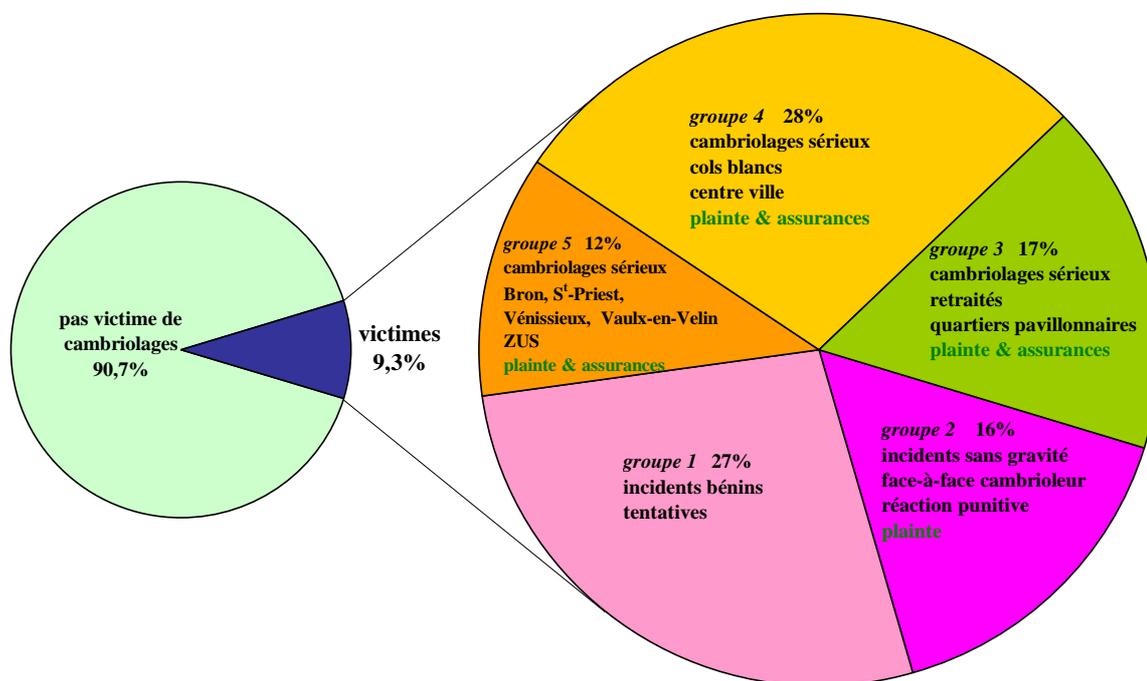


Figure 33 : Typologie des victimes de cambriolages

Parmi les 16% d'enquêtés qui rapportent un vol de voiture, on distingue une grosse moitié (groupes 4, 5) où la victimation n'a entraîné que de faibles dommages et une petite moitié (groupes 1, 2, 3) où elle a causé des dommages plus conséquents dans une diversité de cadres de vie indiqués comme difficiles, soit en ZUS soit dans des zones pavillonnaires à leur périphérie.

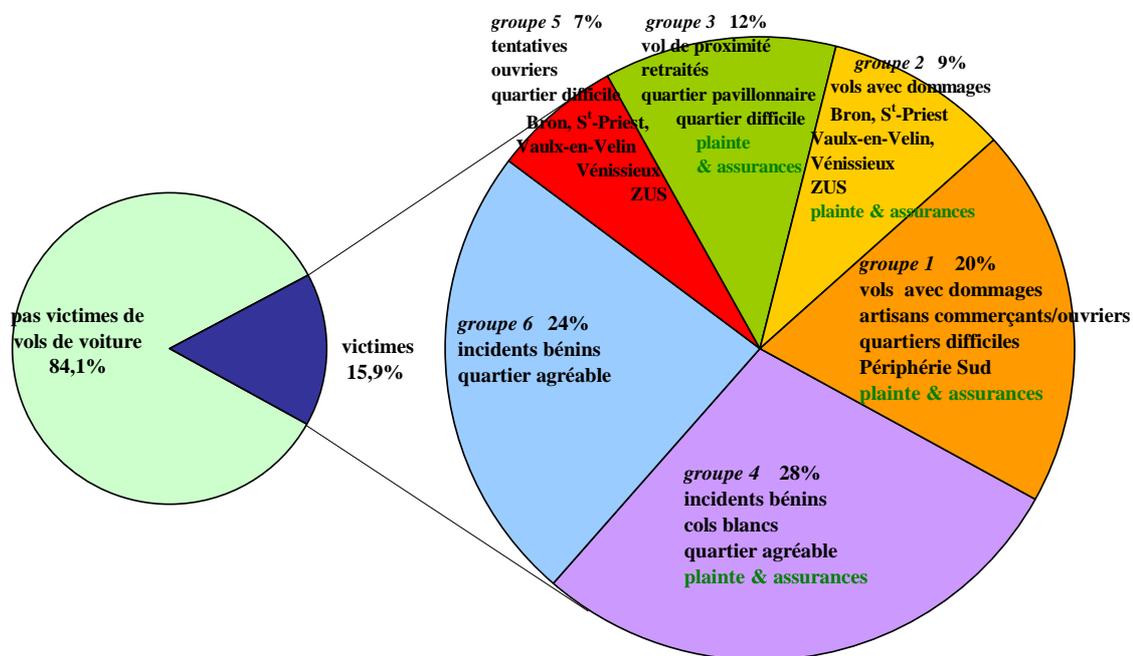


Figure 34 : Typologie des victimes de vols de voitures

La moitié des 19% qui déclarent un vol à la roulotte n'ont subi que des dommages mineurs et n'ont procédé à aucun renvoi (classes 1, 2, 3) ; en revanche, l'autre moitié (classes 4, 5, 6) se tourne vers la police et, dans les cas où c'est possible, vers l'assurance.

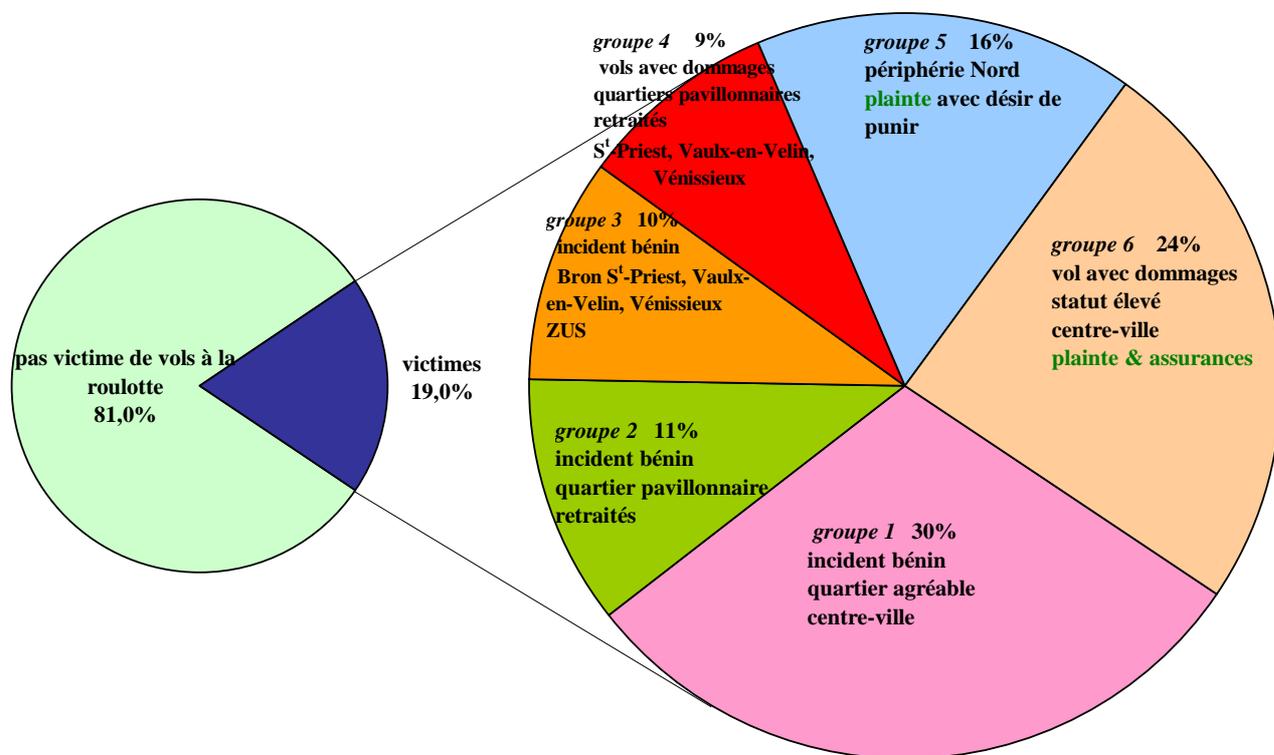


Figure 35 : Typologie des victimes de vols à la roulotte

Parmi les quelque 21% d'enquêtés qui ont subi une dégradation de leur véhicule, une grosse moitié (classes 2 et 3) reste inerte devant la victimation et ne mobilise ni la police, ni l'assurance ; un petit groupe (classe 1) fait seulement appel à l'assurance, tandis qu'un dernier (groupe 4) marie systématiquement dépôt de plainte et déclaration de sinistre.

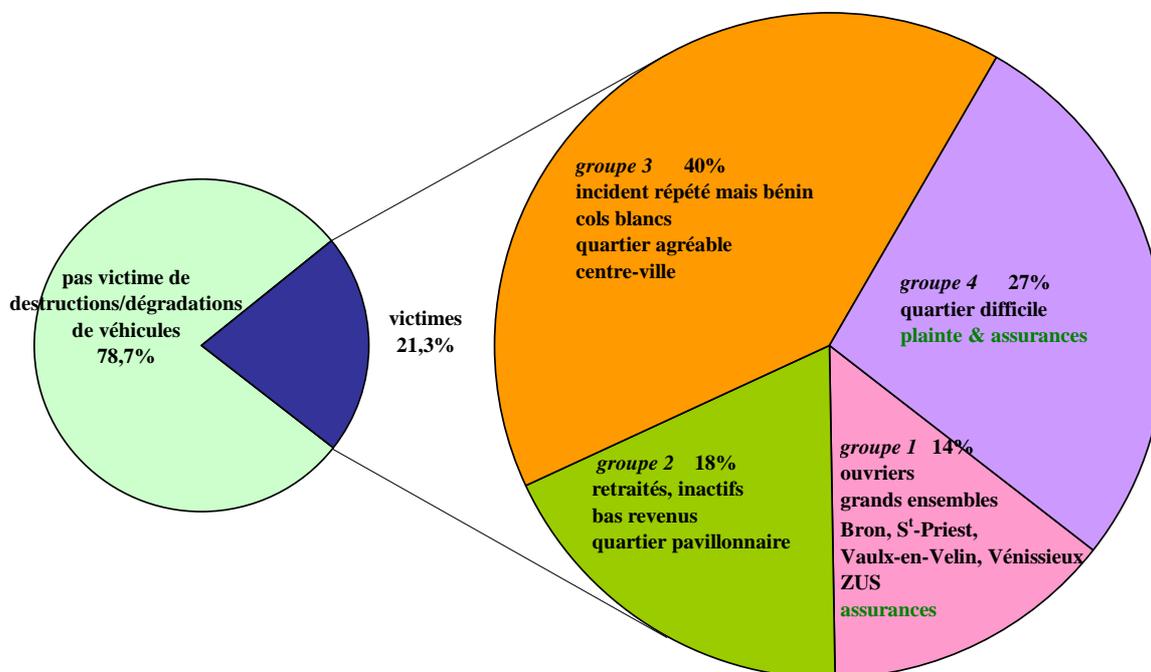


Figure 36 : Typologie des victimes de destructions/dégradations de véhicules

Enfin, parmi la petite proportion d'enquêtés qui déclarent un vol de deux-roues, on peut distinguer un fort profil – la moitié - qui allie dommages minimes et inertie des victimes et deux plus modestes – à peu près un quart chacun – qui se distinguent surtout par les sortes de recours vers lesquels on peut se tourner.

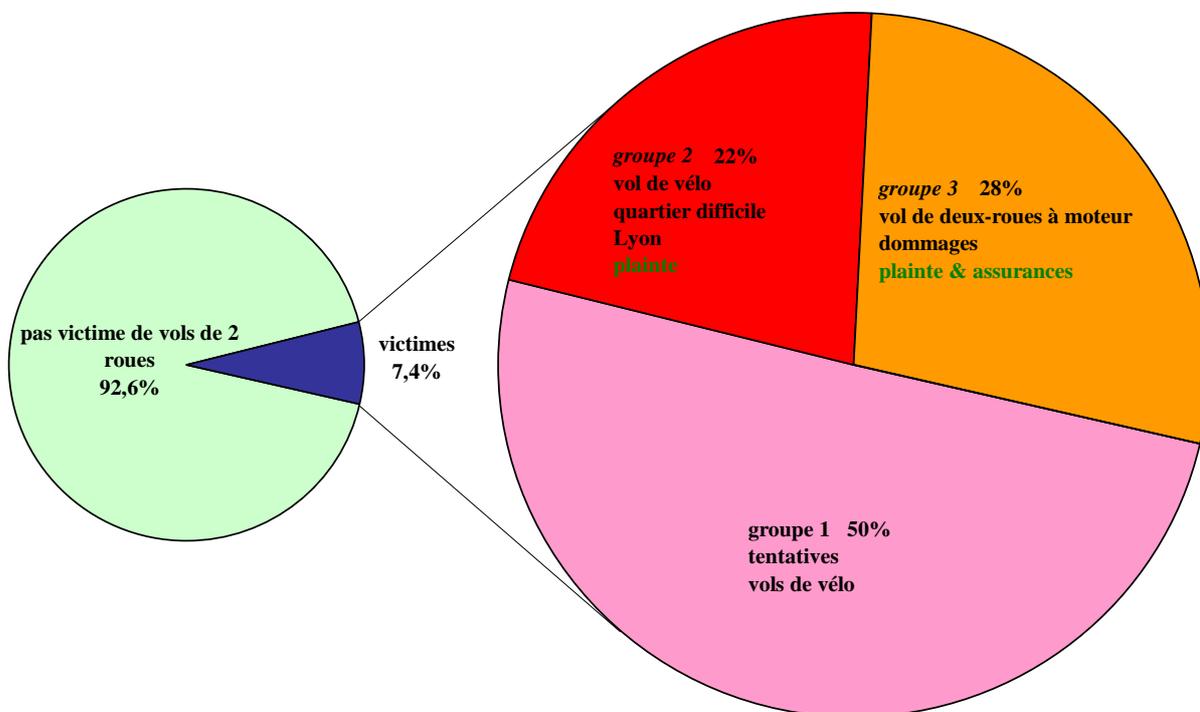


Figure 37 : Typologie des victimes de vols de deux-roues

III. Territoires

Résumons pour finir les principales leçons d'une observation par **zone** à l'intérieur de l'agglomération lyonnaise.

Certaines zones de banlieue seulement se font remarquer par de plus fortes victimations, étant entendu que le grand nombre de zones par rapport à la taille de l'échantillon rend l'observation difficile pour les victimations peu répandues. On peut relever l'exposition des habitants de Vaulx-en-Velin à l'agression (tout-venant) et au cambriolage ; celle des citoyens de Saint-Priest et Villeurbanne aux vols personnels ; la surexposition aux vols de voiture et à la roulotte si l'on habite Vaulx-en-Velin et Rillieux-la-Pape... aux dégradations et aux vols de deux-roues quand on est situé à Vénissieux. Reste que, au moins pour certaines zones (Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Rillieux-la-Pape), le tableau obtenu est peut-être un peu faussé par l'impossibilité d'interroger les immigrés non francophones qui peuvent éventuellement tenir une certaine place dans la population de ces zones.

On ne sera pas étonné, en revanche, de constater que les habitants de la ville-centre présentent pour toutes les victimations des scores plus élevés que la moyenne de l'agglomération. C'est un résultat classique : en concentrant richesses et cibles de la délinquance, les centres-villes et les villes-centres

constituent des points d'attraction pour toute leur conurbation (et au-delà) de sorte que leurs habitants sont exposés à un risque plus élevé.

Par contraste, il est intéressant de voir que la préoccupation sécuritaire – qui est globalement modérée dans l'agglomération lyonnaise – est moins marquée dans la ville-centre qu'en banlieue, et notamment à Saint-Priest, Vaulx-en-Velin et Rillieux-la-Pape. Ce ciseau, dans les villes-centres, entre victimations et préoccupation avait déjà été observé tant à Amiens qu'à Paris.

En ce qui concerne les peurs – éclatées comme il se doit et généralement plus modérées que les scores franciliens – on retiendra surtout le relief de celles dans certains moyens de transport public (métro, bus) et des craintes pour les enfants. Ce ne sont pas des observations absolument étonnantes ou inhabituelles, à l'exception de la place assez inattendue de la peur dans le bus. Globalement, ici encore, ce sont des communes de banlieue (Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape, mais aussi Vénissieux) qui affichent les scores les plus importants, probablement parce que les banlieusards sont davantage dépendants des transports publics que les habitants des villes-centres et que l'insécurité dans les transports concerne plutôt les trajets en fin de ligne que ceux en centre-ville.

Enfin, ce tableau des grandes tendances serait incomplet si l'on ne rappelait les résultats fort nets concernant les habitants de ZUS : ils sont significativement plus exposés que les autres résidents de l'agglomération à l'agression par un proche et au vol personnel ; en revanche, ils le sont moins à l'agression sexuelle, au cambriolage et au vol à la roulotte.

L'analyse géosociale permet de récapituler ces différentes analyses typologiques : les populations prolétaires des quartiers de relégation sont plus exposées à un grand nombre de victimations – surtout en matière d'agressions et d'atteintes aux véhicules - que le reste de la population de l'agglomération mais pas toujours ; elles sont surtout systématiquement beaucoup plus insécures. À l'inverse, les habitants des centres-villes et ceux de la ville-centre affrontent un risque qui n'est pas négligeable – surtout en matière de vols – pour autant, ils paraissent globalement les moins insécures. Quant aux habitants de banlieues plus ou moins résidentielles, ils sont les moins affectés par la délinquance, mais leur niveau d'insécurité est intermédiaire entre ceux des deux autres classes.

RÉFÉRENCES

- AEBI M.F., 1999, *La validité des indicateurs de criminalité. Les sondages de délinquance autoreportée face aux données de police et du casier judiciaire dans le cadre de l'évaluation des essais suisses de prescription d'héroïne*, Faculté de Droit, Institut de police scientifique et de criminologie, Université de Lausanne.
- AEBI M.F., 2004, Tourisme et sécurité en Andalousie: résultats d'une enquête de victimation auprès des touristes, *Déviance et Société*, 28, 4, 353-368.
- BECK F., ARWIDSON P., FIRDION J. M., JASPARD M., GRÉMY I., WARSZAWSKI J., 2001, L'avenir des enquêtes téléphoniques face à l'évolution des télécommunications », in Droesbeke J. J. et Lebart L. (dir.), *Enquêtes, modèles et applications*, Dunod, Paris, 285-293.
- BECK F., LEGLEYE S., PERETTI-WATEL P., 2005, Aux abonnés absents : liste rouge et téléphone portable dans les enquêtes en population générale sur les drogues, *Bulletin de méthodologie sociologique*, 86, 5-29.
- BURROWS J., TARLING R., 1987, The Investigation of Crime in England and Wales, *British Journal of Criminology* 27, 3, 229-251.
- ESTERLE-HEDIBEL M., 1997, *La bande, le risque et l'accident*, Paris, l'Harmattan.
- FISELIER J.P.S., 1978, *Slachtoffers van Delicten*, Utrecht, Ars Aequi Libri.
- GAUTIER A., BECK F., MARDER S., LEGLEYE S., RIANDEY B., GAYET A., GUILBERT P., 2005, *Téléphones portables exclusifs: résultats d'une méthode de génération partielle de numéros*, Québec.
- HERPIN N., LAGRANGE H., 2005, La victimation de proximité, les précautions et la peur. Étude sur la cohésion sociale de voisinage, *Revue économique*, 56, 2, 285-312.
- HEURTEL H., 2004, *Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France. Résultats de la 2^{ème} enquête - 2003*, Paris, IAURIF.
- HOUGARDY L., 2000, Enquêtes urbaines de victimation et d'insécurité : une comparaison entre les villes d'Amiens et de Liège, *Revue de droit pénal et de criminologie*, 80, 188-203.
- JASPARD M., BROWN E., CONDON S., FIRDION J.-M., FOUGEYROLAS-SCHWEBEL D., HOUEL A., LHOMOND B., MAILLOCHON F., SAUREL-CUBIZOLLES M.-J., SCHILTZ M.-A. *Les violences envers les femmes en France. une enquête nationale*, Paris, La documentation française, 2003.
- JUNGER-TAS J., TERLOUW G.-J., KLEIN M.W. (eds.), 1994, *Delinquent Behavior among Young People in the Western World. First Results of the International Self-Report Delinquency Study*, Amsterdam / New-York, Kugler.
- KILLIAS M., 1991, *Précis de criminologie*, Bern, Staempfli.
- LAGRANGE H., PERETTI, P., POTTIER M.-L., ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2000, *Une enquête sur les risques urbains, étude de préfiguration*, Guyancourt, Cesdip.
- LAGRANGE H., POTTIER M.-L., ZAUBERMAN R., ROBERT PH., 2004, Enquêtes de victimation et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison, *Déviance et Société*, 28, 3, 285-316.
- LE TOQUEUX J.-L., MOREAU J., 2002, Les zones urbaines sensibles. Forte progression du chômage entre 1990 et 1999, *INSEE Première*, 835.
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 2004, *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France*, Paris, La Documentation Française.
- OBERGFELL-FUCHS J., KURY H., ROBERT P., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., 2003, Opferbefragungen in Deutschland und Frankreich. Unterschiedliche Konzeptionen und Vorgehensweisen, *Monatsschrift für Kriminologie und Strafrechtsreform*, 86, 1, 59-73.

- PERETTI-WATEL P., BECK F., LEGLEYE S., 2004, Usagers interpellés, usagers déclarés : les deux visages du fumeur de cannabis, *Déviance et Société* 28, 3, 335-352.
- POTTIER M.-L., ROBERT P., ZAUBERMAN R., 2002, *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001) Rapport final*, Paris/Guyancourt, IAURIF/CESDIP.
- PRESIDENT'S COMMISSION ON LAW ENFORCEMENT AND ADMINISTRATION OF JUSTICE, 1967, *The Challenge of Crime in a Free Society*, Washington DC, US Government Printing Office.
- PRÉTECEILLE E., 2003, La division sociale de l'espace francilien. Typologie socioprofessionnelle 1999 et transformations de l'espace résidentiel 1990-99, Paris, Observatoire Sociologique du changement.
- ROBERT PH., AUBUSSON DE CAVARLAY B., POTTIER M.-L., TOURNIER P., 1994, *Les comptes du crime, les délinquances en France et leurs mesures*, Paris, l'Harmattan, deuxième édition.
- ROBERT PH., POTTIER M.-L., 1997a, Sur l'insécurité et la délinquance, *Revue française de science politique*, 47, 5, 630-644.
- ROBERT PH., POTTIER M.-L., 1997b, "On ne se sent plus en sécurité". Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies, *Revue française de science politique*, 47, 6, 707-740.
- ROBERT P., POTTIER M.-L., 2004, Les préoccupations sécuritaires : une mutation, *Revue française de sociologie*, 45, 2, 211-242.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., LEW-FAI P., 1991, *Enquêtes locales de victimation. Deux tests en milieu urbain*, Paris, CESDIP.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., LAGRANGE H., 1999, Mesurer le crime ; entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995), *Revue française de sociologie*, XL, 2, 255-294 ; Version anglaise : Measuring crime : Police statistics and victimisation surveys (1985-1995), 2001, *Revue française de sociologie, An Annual English Selection*, XLII, Supplement, 133-174.
- ROCHÉ S., 2001, *La délinquance des jeunes. Les 13-19 ans racontent leurs délits*, Paris, Seuil.
- SPARKS R.F., GENN H.G., DODD D.G. *Surveying Victims. A Study of the Measurement of Criminal Victimization*, 1977, Chichester-New York- Brisbane-Toronto, John Wiley & Sons.
- SYTRAL-SLTC *ÉTUDE SUR LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN LYONNAIS*, PARIS, CARRÉ LATIN, 2005.
- TURNER A.G., 1972, *The San Jose methods test of known crime victims*, Washington DC, US Department of Justice.
- ZAUBERMAN R., 1982, Grandes enquêtes en matière pénale et difficultés de réalisation : réflexions complémentaires à propos des enquêtes de victimisation, *Déviance et Société*, 6, 3, 281-308.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., 1995, *Du côté des victimes ; un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., PÉREZ-DIAZ C., LÉVY R., 1990, *Les victimes, comportements et attitudes, enquête nationale de victimation*, Paris, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), deux volumes.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., POTTIER M.-L., 2000, Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 42, 193-220.

Annexes

Annexe 1 : enquêtes de victimation ; travaux et publications du CESDIP

Le CESDIP a introduit et développé en France les enquêtes de victimation.

Il a d'abord fixé l'état international des savoirs et insisté sur un usage qui ne se borne pas au comptage mais qui permette aussi d'explorer la diversité des attitudes et des attentes des victimes (1²⁰², 2, 3, **14**, 20, 35, 36, **38**).

Il a ensuite réalisé la première enquête nationale en utilisant tant l'acquis des recherches sur les représentations sociales du crime et de la justice que des explorations qualitatives (4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, **14**)

Il a aussi sérialisé les enquêtes nationales réalisées par l'INSEE à partir du milieu des années 1990 (**17**, 22, 28, **37**) et mis au point les méthodes de comparaison entre enquêtes de victimation et statistiques de police (15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 29, 30, 32, 33, 34, **37**)

Il a ensuite réalisé les premières enquêtes locales (9, 13) à la demande de la Délégation interministérielle à la ville (DIV) à la fin des années 1980 (10), à la demande du programme interdisciplinaire sur la ville du CNRS à la fin des années 1990 (21), pour la région Île-de-France au début du XXI^e siècle (24, 25, 26, 30, 31, **32**, 33, **37**). Il pilote actuellement une série d'enquêtes locales à la demande du Forum français pour la sécurité urbaine.

1 - Zauberman R., Grandes enquêtes en recherche pénale et difficultés de réalisation : réflexions complémentaires à propos des enquêtes de victimisation, *Déviance et Société*, 1982, 6, 3, 281-309.

2 - Zauberman R., Sources d'informations sur les victimes et problèmes méthodologiques dans ce domaine, *Seizième Conférence de recherches criminologiques*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1984, 21-66.

3 - Zauberman R., Les victimes : étude du crime ou sociologie du pénal ?, *L'Année sociologique*, 1985, 35, 31-59.

4 - Robert Ph., Zauberman R., Les victimes entre la délinquance et l'État, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1985, 1-2, 9-45.

5 - Zauberman R., Présentation de résultats de l'enquête nationale sur les victimes en France, communication au Premier Colloque Européen sur le crime et la politique criminelle, Oxford, juillet 1988, publiée in Hood R. (ed.), *Crime and Criminal Policy in Europe. Proceedings of a European Colloquium*, Oxford, Center of Criminological Research, 1989, 96-103.

6 - Zauberman R., Les victimes en France, *Questions Pénales*, 1990, III, 1.

7 - Zauberman R., Robert Ph., Pérez-Diaz C., Lévy R., *Les victimes, comportements et attitudes, enquête nationale de victimation*, Paris, CESDIP, 1990, 2 volumes.

8 - Zauberman R., Victimes en France : des positions, intérêts et stratégies diverses, *Déviance et Société*, 1991a, 15, 1, 27-49.

9 - Zauberman R., Usage local des enquêtes auprès des victimes, communication au séminaire international *Criminalité urbaine : approches statistiques et analyses*, Barcelone, 15-16 octobre 1990, publiée in Nello O. (dir.), *Instrumentos y metodología para el conocimiento del fenómeno delincencial*, Barcelona, Institut d'Estudis Metropolitans de Barcelona, 1991b, 69-72.

²⁰² Les chiffres entre parenthèses renvoient aux références figurant ci-après, les plus importantes étant indiquées en gras.

- 10** - Robert Ph., Zauberman R., Lew-Fai P., *Enquêtes locales de victimation ; deux tests en milieu urbain*, Paris, CESDIP, 1991.
- 11** - Zauberman R., Lévy R., Connaître la criminalité ou connaître les victimes. Quelle place pour les enquêtes de victimation ?, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 1991, 4, 115-139.
- 12** - Zauberman R., L'enquête de victimation, *Revue de la Gendarmerie Nationale*, 1993a, 4, 23-25.
- 13** - Zauberman R., Local Victimization Surveys and Criminal Policies, communication à la Conférence internationale *Understanding Crime. Experiences of Crime and Crime Control*, de l'*United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute (UNICRI)*, Rome, novembre 1992 ; publiée in Frate A.A. del, Zvecic I., Van Dijk J.J.M. Eds, *Understanding Crime. Experiences of Crime and Crime Control*, Roma, UNICRI, 1993b, 213-225.
- 14** - Zauberman R., Robert Ph., *Du côté des victimes ; un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan, 1995.
- 15** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., Enquêtes de victimation et statistiques policières (1985-1995), *Questions Pénales*, 1998, XI, 5.
- 16** - Robert Ph., *Le citoyen, le crime et l'État*, Genève-Paris, Droz, 1999.
- 17** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimations (1985-1995), *Revue française de sociologie*, 1999, XL, 2, 255-294.
- 18** - Zauberman R., Victimization surveys and police statistics (1985-1995), *Penal Issues*, 1999, X, 16-18.
- 19** - Zauberman R., A letter from France : Victimization surveys and safety policies, *Crime Prevention and Community Safety : An International Journal*, 2000a, 2, 4, 69-74.
- 20** - Zauberman R., Les enquêtes de victimation. Une autre façon de connaître le crime, Communication au colloque international *Les victimes de l'Antiquité à l'époque contemporaine*, Université de Bourgogne, Dijon, 7-8 octobre 1999, publiée in Garnot B. (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000b, 113-123.
- 21** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier ML., Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 2000, 42, 193-220.
- 22** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., Measuring Crime : Police Statistics and Victimization Surveys, *Revue française de sociologie*, 2001, 42, supplément (Annual english selection), 133-174.
- 23** - Robert Ph., *O cidadão, o crime e o Estado*, Lisboa, Editorial Notícias, 2002a.
- 24** - Robert Ph., *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte, Repères, 2002b.
- 25** - Zauberman R., Les attitudes des victimes individuelles, in Mucchielli L., Robert Ph. , Dir., *Crime et sécurité, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002, 309-319.
- 26** - Pottier M.-L., Robert Ph., Zauberman R., *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001). Rapport final*, Paris, IAURIF-CESDIP, 2002.
- 27** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Insécurité et victimation en Île-de-France, *Questions Pénales*, 2002, XV, 2.
- 28** - Aubusson de Cavarlay B., Lalam N., Padieu R., Zamora P., Les statistiques de la délinquance, in INSEE (dir.), *France, portrait social*, Paris, La Documentation Française, 2002, 141-158.
- 29** - Robert Ph., *El ciudadano, el delito y el Estado*, Barcelona, Atelier, 2003a.
- 30** - Robert Ph., Regards croisés sur la délinquance. Statistiques de police, enquêtes de victimations, Université de Liège, 21 mars 2003.
- 31** - Zauberman R., Fear, Concern and Criminal Victimization in the Île-de-France, *Penal Issues*, 2003, XIV, 7-10.

- 32** - Pottier M.-L., Zauberman R., Robert Ph., Les enquêtes de victimation et la connaissance de la délinquance, Communication au séminaire de méthodes d'enquêtes INED-SFdS, Paris 11 avril 2002, publiée in *Bulletin de méthodologie sociologique*, 2003, 80, 5,24.
- 33** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., La victime et le policier : point de vue profane et point de vue professionnel sur la délinquance, *Sociologie du travail*, 2003, 45, 3, 343-359.
- 34** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Les enquêtes de victimation et la connaissance de la délinquance, Communication au Colloque du groupe « Enquêtes » de la Société Française de Statistiques, Grenoble-Autrans, septembre 2003, publiée in Ardilly P. (dir.), *Échantillonnage et méthodes d'enquêtes*, Paris, Dunod, 2004, 326-341.
- 35** - Robert Ph., Zauberman R., dir., Un autre regard sur la délinquance, *Déviance et Société*, 2004a, 28, 3, numéro spécial.
- 36** - Robert Ph., Zauberman R. Introduction, in Robert Ph., Zauberman R. , dir., Un autre regard sur la délinquance, *Déviance et Société*, 2004b, 28, 3, numéro spécial, 259-266.
- 37** - Lagrange H., Pottier M.-L., Zauberman R., Robert Ph., Enquêtes de victimations et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison, in Robert Ph., Zauberman R. , Dir., Un autre regard sur la délinquance, *Déviance et Société*, 2004, 28, 3, numéro spécial, 285-316.
- 38** - Zauberman R., Robert Ph., Pottier M.-L., Profils de victimes, profils de victimations, in Robert Ph., Zauberman R., dir., Un autre regard sur la délinquance, *Déviance et Société*, 2004, 28, 3, numéro spécial, 369-384.

Sentiment d'insécurité ; travaux et publications du CESDIP

La première prestation du futur CESDIP – alors Service d'études pénales et criminologiques (SEPC) – a consisté dans un état international des recherches (**1**²⁰³) qui a permis de faire connaître une tradition de travaux anglo-saxons globalement méconnue par les premiers chercheurs français qui s'étaient lancés à étudier l'insécurité. Cette sorte de veille technologique a été reprise à différentes reprises (2, 3, 4, 5, **7**).

Mais le CESDIP a surtout étudié empiriquement le sentiment d'insécurité en France à travers des enquêtes sur trois décennies (**8**, 9, 11). Il a pu ainsi distinguer la dimension de peur concrète de celle de préoccupation abstraite et montrer les mutations récentes de cette dernière (**17**, **27**).

L'analyse du sentiment d'insécurité a aussi profité de certaines enquêtes de victimation dotées de questions pertinentes sur ce thème (6, 13, 21, 22, 23, 24, 26, **29**).

Enfin, le CESDIP a produit une série d'analyses du sentiment d'insécurité dans le contexte français de la fin du XXe ou du début du XXIe siècle (14, 15, **16**, **18**, 20, 25, 28) contribuant ainsi à une sociologie de l'insécurité (10, **12**, 19, 25).

- 1** - Zauberman R., La peur du crime et la recherche, *Année sociologique*, 1982, 32, 415-438.
- 2** - Robert Ph., Insécurité, opinion publique et politique criminelle, *Année sociologique*, 1985, 35, 199-231.
- 3** - Robert Ph., L'insécurité : représentations collectives et question pénale, *Année sociologique*, 1990, 40, 313-330.
- 4** - Lagrange H., Zauberman R., Introduction : du débat sur le crime et l'insécurité aux politiques locales, *Déviance et Société*, 1991, 15, 3, 233-258, numéro spécial.
- 5** - Robert Ph., Sécurité et sentiment de sécurité dans les villes. Journée de réflexion organisée par la ville de Cergy, *Les politiques de prévention*, Paris, 7 juillet 1994.

²⁰³ Les chiffres entre parenthèses renvoient aux références figurant ci-après, les plus importantes étant indiquées en gras.

- 6 - Zauberman R., Robert Ph., *Du côté des victimes : un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan, 1995.
- 7 - Robert Ph., Pottier M.-L., Sur l'insécurité et la délinquance, *Revue française de science politique*, 1997a, 47, 5, 630-644.
- 8 - Robert Ph., Pottier M.-L., 'On ne se sent plus en sécurité'. Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies, *Revue française de science politique*, 1997b, 47, 6, 707-740.
- 9 - Robert Ph., Pottier M.-L., Le sentiment d'insécurité, *Questions Pénales*, 1998, XI,
- 10 - Robert Ph., Éléments pour une sociologie de l'insécurité, *Revue française d'administration publique*, 1999a, 91, 375-386.
- 11 - Robert Ph., Insécurité et sentiment d'insécurité : une préoccupation majeure, *Revue de la gendarmerie nationale*, 1999b, 190, 191, 80-82.
- 12 - Robert Ph., *Le citoyen, le crime et l'État*, Genève-Paris, Droz, 1999c.
- 13 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 2000, 42, 193-220.
- 14 - Robert Ph., Los orígenes sociales de la sensación de inseguridad, *Mundi Científico*, 2001a, 226, 74-79.
- 15 - Robert Ph., Les origines sociales de l'inquiétude sécuritaire, *La Recherche*, 2001b, 343, 65-69.
- 16 - Mucchielli L., *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte, Repères, 2001.
- 17 - Robert Ph., Pottier M.-L., Une mutation dans les préoccupations sécuritaires, *Questions Pénales*, 2001, XIV, 4, reproduit in dossier de la Documentation Française sur *la sécurité intérieure*, octobre 2001.
- 18 - Robert Ph., *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte, Repères, 2002a.
- 19 - Robert Ph., *O cidadão, o crime e o Estado*, Lisboa, Editorial Notícias, 2002b.
- 20 - Robert Ph., Le sentiment d'insécurité, in Mucchielli L., Robert Ph., dir., *Crime et sécurité, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002c, 367-375.
- 21 - Pottier M.-L., Robert Ph., Zauberman R., *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001). Rapport final*, Paris, IAURIF-CESDIP, 2002.
- 22 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Insécurité et victimation en Île-de-France, *Questions Pénales*, 2002, XV, 2.
- 23 - Zauberman R., Les attitudes des victimes individuelles, in Mucchielli L., Robert Ph. (dir.), *Crime et sécurité : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002, 309-319.
- 24 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Insécurité et victimation en Île-de-France, *Questions Pénales*, 2002, XV, 2.
- 25 - Robert Ph., *El ciudadano, el delito y el Estado*, Barcelona, Atelier, 2003.
- 26 - Zauberman R., Fear, Concern and Criminal Victimization in the Île-de-France, *Penal Issues*, 2003, XIV, 7-10.
- 27 - Robert Ph., Pottier M.-L., Les préoccupations sécuritaires : une mutation ?, *Revue française de sociologie*, 2004, 45, 2, 211-242.
- 28 - Mucchielli L., Préface, in Boucher M., *Repolitiser l'insécurité ; sociographie d'une ville ouvrière en recomposition*, Paris, l'Harmattan, 2004, 15-20.
- 29 - Zauberman R., Robert Ph., Pottier M.-L., Profils de victimes, profils de victimations, in Robert Ph., Zauberman R., dir., *Un autre regard sur la délinquance, Déviance et Société*, 2004, 28, 3, numéro spécial, 369-384.

Annexe 2 : Préoccupation et peurs ; caractéristiques des enquêtés

2.1. Préoccupations

priorité gouvernement :		délinquance	chômage	pauvreté	ENSEMBLE
		<i>n=828</i>	<i>n=2048</i>	<i>n=1432</i>	<i>n=4770</i>
Classe d'âge	[15-30[27,1	23,6	30,1	28,0
	[30-40[18,9	20,9	23,6	21,4
	[40-50[13,0	14,7	14,8	14,2
	[50-65[19,8	21,4	19,3	19,6
	65 et plus	21,2	19,4	12,3	16,8
Sexe	hommes	41,5	52,5	40,3	46,4
	femmes	58,5	47,6	59,7	53,6
Positionnement politique	extrême droite	3,9	0,8	0,8	1,3
	droite	27,8	15,5	13,4	17,2
	centre droit	12,0	14,5	9,6	12,3
	centre gauche	5,1	12,5	11,4	10,7
	gauche	12,8	29,0	34,0	27,3
	extrême gauche	1,3	1,9	3,0	2,2
	aucune - nsp	31,2	20,7	23,0	24,1
	refus	6,0	5,2	4,8	4,9
Élevé dans une religion	oui	57,2	58,0	54,6	56,2
	non	41,8	41,2	44,6	43,0
	nsp	0,3	0,1	0,4	0,2
	refus	0,8	0,7	0,5	0,6
Participation cérémonies religieuses	oui, régulièrement	14,1	10,8	12,5	11,7
	oui, épisodiquement	51,8	55,2	51,5	53,5
	non, jamais	33,5	33,3	35,4	34,1
	refus	0,5	0,7	0,6	0,7
Niveau scolaire	primaire	12,1	8,8	7,3	8,7
	collège	15,9	11,8	10,2	12,2
	lycée	35,2	27,4	31,4	30,4
	supérieur	36,8	52,1	51,1	48,7

priorité gouvernement :		Délinquance	Chômage	Pauvreté	ENSEMBLE
Profession	artisans commerçants	1,7	1,4	1,4	1,4
	prof. lib. cadres sup., chefs entreprise	8,4	15,6	14,8	14,0
	prof. intermédiaire	12,3	17,3	18,8	16,7
	employés	20,9	15,0	20,1	17,6
	ouvriers	10,4	11,1	8,2	10,0
	retraités	26,5	24,8	17,9	22,0
	étudiants	13,5	9,5	13,6	12,9
	autres inactifs	6,2	5,2	5,1	5,3
	refus	0,2	0,1	0,0	0,1
	NSP				
Revenus bruts	<400 €	2,1	1,7	2,7	2,3
	[400-800[7,5	6,5	8,1	7,2
	[800-2 400[43,6	42,8	44,1	42,9
	[2 400-3 800[20,8	23,2	22,1	22,1
	[3 800-5 600[6,4	10,1	9,2	9,2
	>=5 600	4,2	3,1	2,4	3,1
	NSP	8,1	4,8	5,6	6,3
	Refus	7,3	7,9	5,8	6,8

2.2. Peurs

		peur chez soi	peur dans rue le soir	peur bus	peur train	peur métro	peur tramwa y	peur enfants école	peur enfants transport s	peurs enfants loisirs	peur enfants rue	peur enfants ailleurs	ensemble des enquêtes dont foyer inclut au moins un <15 ans	ensemble des enquêtes dont foyer inclut au moins un <17 ans	ENSEMBLE
		<i>n=368</i>	<i>n=1371</i>	<i>n=1059</i>	<i>n=641</i>	<i>n=1368</i>	<i>n=603</i>	<i>n=830</i>	<i>n=987</i>	<i>n=659</i>	<i>n=1134</i>	<i>n=1020</i>	<i>n=1382</i>	<i>n=1591</i>	<i>n=4770</i>
classe d'âge	15-30	24,0	23,6	27,7	29,0	27,5	24,7	13,0	12,5	10,1	12,7	13,2	27,1	31,3	28,0
	30-40	19,4	15,9	19,6	19,9	21,5	19,4	37,4	34,1	38,2	35,4	37,1	41,6	36,5	21,4
	40-50	14,8	11,8	13,3	11,4	14,1	15,2	25,5	27,7	25,9	27,5	27,6	25,9	25,3	14,2
	50-65	20,6	22,2	22,1	21,0	20,7	21,1	16,3	19,0	19,5	18,5	16,7	4,6	6,0	19,6
	65 et plus	21,2	26,6	17,3	18,7	16,1	19,7	7,8	6,7	6,3	5,9	5,3	0,8	0,9	16,8
Sexe	hommes	27,4	20,4	30,7	27,5	31,6	28,3	47,6	48,1	52,2	45,8	46,8	47,5	47,3	46,4
	femmes	72,6	79,6	69,3	72,5	68,4	71,7	52,4	51,9	47,8	54,2	53,2	52,5	52,7	53,6
positionnement politique	extrême droite	1,4	1,5	2,2	2,1	1,8	2,2	2,2	2,3	2,8	2,3	2,2	1,4	1,4	1,3
	droite	22,5	22,4	23,1	20,5	21,4	21,8	16,3	17,9	16,9	17,3	16,9	15,0	15,1	17,2
	centre droit	10,3	12,7	9,0	9,3	11,1	8,7	9,6	11,2	11,3	10,6	11,7	11,2	10,8	12,3
	centre gauche	6,2	7,9	7,5	8,7	7,9	8,3	8,8	9,9	8,7	10,2	9,8	10,1	10,2	10,7
	gauche	21,4	20,4	21,8	23,6	21,8	22,7	21,7	22,2	21,4	22,5	22,2	27,4	27,3	27,3
	extrême gauche	0,8	1,2	1,0	1,5	0,9	0,6	1,3	1,8	0,7	2,1	2,2	2,2	2,4	2,2
	aucune - nsp	32,5	27,6	29,3	29,1	29,9	30,7	35,1	30,3	34,4	30,7	31,5	30,0	30,0	24,1
	refus	4,9	6,2	6,1	5,2	5,2	5,2	5,0	4,4	3,8	4,3	3,6	2,7	2,9	4,9
élevé dans une religion	oui	63,0	62,4	58,4	59,3	57,2	60,6	55,1	55,7	54,4	56,4	55,7	52,9	51,3	56,2
	non	36,6	36,8	40,9	39,9	41,8	38,3	44,0	43,5	44,7	42,7	43,6	46,5	47,7	43,0
	NSP	0,4	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,7	0,6	0,4	0,5	0,4	0,2	0,3	0,2
	refus	0,0	0,6	0,5	0,6	0,7	0,9	0,3	0,3	0,5	0,3	0,3	0,4	0,7	0,6

		peur chez soi	peur dans rue le soir	peur bus	peur train	peur métro	peur tramwa y	peur enfants école	peur enfants transport s	peurs enfants loisirs	peur enfants rue	peur enfants ailleurs	ensemble des enquêtes dont foyer composé d'au moins un <15 ans	ensemble des enquêtes dont foyer composé d'au moins un <17 ans	ENSEMBLE
		n=368	n=1371	n=1059	n=641	n=1368	n=603	n=830	n=987	n=659	n=1134	n=1020	n=1382	n=1591	n=4770
participation cérémonies religieuses	oui, régulièrement	18,1	14,7	13,4	14,2	12,7	13,7	11,3	12,2	12,1	12,0	12,7	12,7	12,2	11,7
	oui, épisodiqueme nt	45,6	54,2	55,2	51,4	53,1	51,6	52,4	54,7	51,5	53,8	53,5	50,9	50,7	53,5
	non, jamais	36,3	30,3	31,0	33,4	33,6	34,1	35,8	32,6	35,8	33,6	33,3	35,8	36,4	34,1
	refus	0,0	0,8	0,4	1,0	0,7	0,6	0,5	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,8	0,7
niveau scolaire	primaire	14,4	14,3	11,8	12,8	10,7	13,5	8,3	7,1	7,3	6,2	6,5	1,9	1,9	8,7
	collège	20,3	15,9	14,9	18,5	14,6	15,9	14,8	14,3	16,4	13,4	13,3	10,1	11,0	12,2
	lycée	33,3	30,8	33,9	31,1	33,5	33,5	39,5	37,3	35,9	36,1	35,1	38,5	40,9	30,4
	supérieur	32,1	38,9	39,3	37,6	41,2	37,1	37,4	41,4	40,4	44,3	45,1	49,5	46,2	48,7

		peur chez soi	peur dans rue le soir	peur bus	peur train	peur métro	peur tramwa y	peur enfants école	peur enfants transport s	peurs enfants loisirs	peur enfants rue	peur enfants ailleurs	ensemble des enquêtes dont foyer composé d'au moins un <15 ans	ensemble des enquêtes dont foyer composé d'au moins un <17 ans	ENSEMBLE
		n=368	n=1371	n=1059	n=641	n=1368	n=603	n=830	n=987	n=659	n=1134	n=1020	n=1382	n=1591	n=4770
profession	artisans commerçants	1,0	1,2	1,4	1,3	1,4	1,5	2,1	2,1	2,0	1,7	2,3	1,9	1,7	1,4
	prof. lib. cadres sup., chefs entreprise	5,7	8,2	8,8	8,3	10,7	6,7	12,7	14,3	15,1	15,2	13,8	18,0	16,6	14,0
	professions intermédiaire	9,1	11,7	13,2	9,4	14,1	14,0	16,5	19,0	16,0	20,1	19,9	21,0	19,7	16,7
	employés	30,1	22,3	26,8	30,3	25,3	27,9	30,7	28,7	27,0	28,4	29,5	24,3	23,0	17,6
	ouvriers	11,7	5,8	8,3	8,7	7,7	8,7	19,4	18,0	20,8	16,6	18,0	15,1	14,0	10,0
	retraités	23,5	31,7	23,1	23,4	22,0	25,3	11,5	11,7	11,3	10,5	9,5	1,3	1,5	22,0
	étudiants	12,0	11,8	11,8	13,0	12,2	9,7	1,5	1,4	1,9	2,2	2,3	13,9	18,9	12,9
	autres inactifs	7,0	7,2	6,5	5,3	6,2	6,0	5,6	4,7	6,0	5,0	4,6	4,3	4,5	5,3
	refus	0,0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1
revenus bruts	<400 €	2,8	2,5	2,2	3,0	2,0	3,2	0,7	0,5	0,7	0,5	0,5	0,4	0,5	2,3
	400-800	14,0	10,4	9,5	9,6	8,5	9,9	4,9	3,5	4,7	3,9	4,1	3,4	3,3	7,2
	[800-2 400[43,7	45,7	47,1	47,2	44,0	47,2	40,9	37,6	38,7	38,2	38,5	35,6	35,4	42,9
	[2 400-3 800[16,6	17,7	18,5	17,6	20,8	17,5	30,5	32,6	32,2	32,1	32,0	29,8	28,4	22,1
	[3 800-5 600[4,0	5,9	6,1	5,4	7,6	6,8	7,6	10,1	9,0	10,5	11,1	12,8	12,7	9,2
	>=5 600	4,5	2,6	1,6	2,7	2,3	1,8	3,1	3,8	3,7	3,9	3,5	4,7	4,9	3,1
	NSP	6,9	6,8	7,3	7,5	7,1	5,2	3,6	3,8	3,4	3,4	3,6	8,6	10,1	6,3
	refus	7,6	8,4	7,7	7,0	7,7	8,4	8,8	8,1	7,6	7,6	6,7	4,7	4,6	6,8

Annexe 3 : Agressions : âge selon le lieu

	agressions tout-venant						agressions sexuelles				
	15-20	21-30	31-50	50-65	>65	Ensemble	15-20	21-30	31-50	50-65	Ensemble
effectifs	45	102	76	30	22	275	12	39	48	1	56
quartier	21,94	20,82	38,49	49,34	48,12	31,17	45,65	21,65	28,09	100,00	28,45
ville	46,70	56,88	33,75	18,23	43,54	43,55	44,48	57,88	43,69	0,00	48,82
département	26,06	13,43	23,81	12,64	8,34	17,88	9,86	5,34	11,79	0,00	8,91
région	0,00	1,97	0,00	4,89	0,00	1,26	0,00	1,83	0,00	0,00	0,72
ailleurs en France	4,47	6,62	3,96	14,90	0,00	5,90	0,00	13,30	11,10	0,00	10,54
ailleurs à l'étranger	0,83	0,27	0,00	0,00	0,00	0,24	0,00	0,00	5,34	0,00	2,57
domicile	0,00	1,72	8,98	14,32	19,17	6,21	23,41	8,34	4,91	100,00	9,51
autre logement	0,00	3,38	3,83	5,15	0,00	2,88	22,24	8,36	22,80	0,00	16,83
partie commune	6,56	4,01	13,02	0,00	2,97	6,40	0,00	19,96	12,65	0,00	13,88
lieu de distraction	6,08	2,80	0,49	1,35	0,00	2,32	0,00	0,00	5,38	0,00	2,59
lieu d'activité sportive	7,28	0,39	3,64	0,00	0,00	2,34	5,65	6,65	0,00	0,00	3,26
commerce	4,04	3,23	12,09	10,58	8,36	7,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
établissement scolaire	20,40	4,12	0,73	0,00	0,00	5,07	4,21	0,00	0,00	0,00	0,49
rue	34,38	45,85	27,94	49,40	56,15	40,22	0,00	18,55	27,16	0,00	20,31
véhic. transp. en comm.	11,85	17,40	4,73	2,51	0,00	9,98	44,48	15,99	7,44	0,00	15,03
gare ou alentour	6,56	7,32	3,60	0,00	6,67	5,32	0,00	14,40	0,00	0,00	5,63
ailleurs	2,84	9,78	20,94	16,70	6,67	12,24	0,00	7,75	19,65	0,00	12,48

Liste des tableaux

tableau 1 :	plan d'échantillonnage.....	10ss
tableau 2 :	tirage sur annuaire et tirage sur n° déclinés.....	13
tableau 3 :	refus par zoné 'ne parle pas le français ou ne le comprend pas'	14
tableau 4 :	bilan d'exploitation des adresses.....	15
tableau 5 :	représentativité de l'échantillon selon le sexe, l'activité et l'âge.....	16
tableau 6 :	dernier établissement fréquenté (échant.) et niveau d'études (recens. 99)....	16
tableau 7 :	taille des ménages ; comparaison de l'échantillon et du recensement 1999..	17
tableau 8 :	PCS de l'enquêté ; comparaison de l'échantillon de l'enquête emploi 2001 et du recensement 1999	17
tableau 9	PCS de la personne de référence ; comparaison de l'échantillon, du recensement et de l'enquête emploi.....	18
tableau 10 :	essai de pondération des prévalences.....	18
tableau 11 :	taux de prévalence par année.....	20
tableau 12 :	habitants en ZUS dans l'échantillon et dans la population.....	22
tableau 13 :	problèmes qui devraient être traités en priorité par le gouvernement.....	25
tableau 14 :	jugement sur le quartier.....	27
tableau 15 :	préoccupations et peurs par zone.....	28
tableau 16 :	sentiment d'insécurité : croisement de la préoccupation et des peurs.....	29
tableau 17 :	préoccupation et peurs selon les victimations.....	30
tableau 18 :	préoccupation et peurs selon les victimations de l'entourage.....	31
tableau 19 :	typologie d'ensemble des victimes et non-victimes ; taux de prévalence....	41
tableau 20 :	agressions ; prévalence, multivictimation, incidence	43
tableau 21 :	agressions tout-venant ; comparaison entre enquêtes.....	44
tableau 22 :	multivictimations hétérogènes.....	46
tableau 23 :	agressions, gravité.....	46
tableau 24 :	vols violents, gravité.....	47
tableau 25 :	agressions ; armement.....	47
tableau 26 :	agressions tout-venant et sexuelles ; localisation.....	48
tableau 27 :	agressions tout-venant et sexuelles ; interconnaissance auteur-victime.....	49
tableau 28 :	agressions ; renvoi à la police ou à la gendarmerie.....	49
tableau 29 :	agressions tout-venant ; plainte selon la gravité.....	50
tableau 30 :	agressions ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie.....	50
tableau 31 :	agressions tout-venant et par proches ; comparaison enquêtes et statistiques de police.....	52
tableau 32 :	agressions ; sexe.....	54
tableau 33 :	agressions ; âge.....	54
tableau 34 :	victimations personnelles, prévalence chez les 15-30 ans.....	55
tableau 35 :	agressions ; dernier établissement fréquenté.....	55
tableau 36 :	agressions ; PCS.....	55
tableau 37 :	agressions et jugement sur le quartier.....	56
tableau 38 :	agressions tout-venant, prévalence, multivictimation, incidence par zone ...	56
tableau 39 :	agressions par un proche, prévalence, multivictimation, incidence par zone	57
tableau 40 :	agressions sexuelle ; prévalence, multivictimation, incidence par zone	58
tableau 41 :	agressions ; effectifs par zone.....;	58
tableau 42	agressions ; effectifs pondérés par regroupement de zones.....	59

tableau 43 :	agressions ; prévalence en ZUS et hors ZUS.....	59
tableau 44 :	vols personnels ; prévalence, multivictimation, incidence.....	63
tableau 45 :	vols personnels ; comparaison entre enquêtes.....	63
tableau 46 :	multivictimations hétérogènes.....	64
tableau 47 :	vols personnels ; sortes d'objets volés et lieux.....	64
tableau 48 :	vols personnels ; renvoi à la police ou la gendarmerie.....	65
tableau 49 :	vols personnels ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou la gendarmerie.....	66
tableau 50 :	vols personnels ; comparaisons entre enquête et statistiques policières.....	67
tableau 51 :	volés ; répartition par sexe.....	68
tableau 52 :	volés ; répartition par classes d'âge.....	68
tableau 53 :	volés ; dernier établissement fréquenté.....	68
tableau 54 :	volés ; répartition par PCS.....	69
tableau 55 :	volés ; répartition selon le revenu du ménage.....	69
tableau 56 :	vols personnels ; prévalence, multivictimation & incidence par zone.....	69
tableau 57 :	vols personnels ; nombre d'enquêtés victimes par zone.....	70
tableau 58 :	vols personnels ; prévalence en ZUS et hors ZUS.....	70
tableau 59 :	cambriolages ; prévalence, multivictimation, incidence.....	75
tableau 60 :	cambriolages de la résidence principale ; comparaison des prévalences selon les enquêtes.....	75
tableau 61 :	multivictimations hétérogènes	76
tableau 62 :	cambriolages ; réactions à l'intrusion, comparaison.....	77
tableau 63 :	cambriolages ; renvoi à la police ou la gendarmerie.....	78
tableau 64 :	cambriolages ; raisons de renvoi ou de non-renvoi à la police ou la gendarmerie.....	78
tableau 65 :	cambriolages ; comparaison entre enquêtes et statistiques de police.....	79
tableau 66 :	cambriolages ; prévalence, multivictimation et incidence par zone.....	81
tableau 67 :	cambriolages ; habitants en ZUS et hors ZUS.....	82
tableau 68 :	atteintes aux véhicules ; prévalence, multivictimation, incidence.....	85
tableau 69 :	multivictimations hétérogènes.....	89
tableau 70 :	atteintes aux véhicules ; vols réalisés.....	89
tableau 71 :	atteintes aux véhicules ; localisation.....	89
tableau 72 :	atteintes aux véhicules ; emplacement.....	90
tableau 73 :	vols à la roulotte, vols de deux-roues ; récupération.....	90
tableau 74 :	atteintes aux véhicules ; dommages.....	91
tableau 75 :	atteintes aux véhicules ; renvoi à la police ou la gendarmerie.....	91
tableau 76 :	atteintes aux véhicules ; raisons de renvoi ou de non-renvoi à la police ou la gendarmerie.....	92
tableau 77 :	atteintes aux véhicules ; comparaison entre enquêtes et statistiques de police.....	93
tableau 78 :	vols de deux-roues ; comparaison entre enquêtes et statistiques de police...	94
tableau 79 :	vols de voiture ; prévalence, multivictimation et incidence par zone.....	98
tableau 80 :	vols à la roulotte ; prévalence, multivictimation et incidence par zone.....	99
tableau 81 :	destructions-dégradations de véhicules ; prévalence, multivictimation et incidence par zone.....	99
tableau 82 :	vols de deux-roues ; prévalence, multivictimation et incidence par zone....	100
tableau 83 :	atteintes aux véhicules ; prévalence en ZUS et hors ZUS.....	100
tableau 84 :	équipement en véhicules ; habitants en ZUS et hors ZUS.....	101
tableau 85 :	atteintes aux véhicules ; taux de risque des habitants en ZUS et hors ZUS..	101
tableau 86 :	description de la variable géosociale.....	110

tableau 87 : victimations et types géosociaux.....	112
tableau 88 : géosociale et victimes/non-victimes.....	113
tableau 89 : préoccupation, peurs et types géosociaux.....	114

Liste des figures

figure 1 :	zones de l'enquête.....	12
figure 2 :	les zonages de la politique de la ville.....	21
figure 3 :	préoccupation sécuritaire ; baromètre Figaro-Sofres (1974-2005).....	26
figure 4 :	préoccupation sécuritaire ; Agoramétrie, adhésion à 'on ne se sent plus en sécurité'.....	27
figure 5 :	sentiment d'insécurité ; analyse factorielle de la préoccupation et des peurs	30
figure 6 :	analyse factorielle sur les variables d'opinion.....	32
figure 7 :	analyse factorielle sur le sentiment sur le cadre de vie.....	36
figure 8 :	analyse factorielle globale sur les victimations.....	39
figure 9 :	agressions tout-venant et par proches : comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	53
figure 10 :	agressions tout-venant ; analyse factorielle.....	60
figure 11 :	vols personnels ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	67
figure 12 :	vols personnels ; analyse factorielle.....	71
figure 13 :	cambriolages ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	80
figure 14 :	cambriolages ; analyse factorielle.....	83
figure 15 :	vols de voitures ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	95
figure 16 :	vols à la roulotte : comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	95
figure 17 :	dégradations-destructions de véhicules ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	96
figure 18 :	atteintes aux véhicules, somme des vols à la roulotte et dégradations-destructions de véhicules ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	96
figure 19 :	vols de deux-roues à moteur ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	97
figure 20 :	vols de voitures ; analyse factorielle.....	102
figure 21 :	vols à la roulotte ; analyse factorielle.....	104
figure 22 :	dégradations-destructions de véhicules ; analyse factorielle.....	106
figure 23 :	vols de deux-roues ; analyse factorielle.....	108
figure 24 :	insécurité, victimations et territoires ; analyse factorielle.....	110
figure 25 :	victimations et types géosociaux ; prévalence.....	113
figure 26 :	prévalences.....	115
figure 27 :	multivictimations.....	116
figure 28 :	incidences.....	117
figure 29 :	renvoi à la police ou la gendarmerie.....	118
figure 30 :	répartition des taux de prévalence dans la typologie victimes/non-victimes..	120
figure 31 :	typologie des victimes d'agressions tout-venant.....	121
figure 32 :	typologie des victimes de vols personnels.....	122
figure 33 :	typologie des victimes de cambriolages.....	123
figure 34 :	typologie des victimes de vols de voitures.....	124
figure 35 :	typologie des victimes de vols à la roulotte.....	125
figure 36 :	typologie des victimes de dégradations destructions de véhicules.....	126
figure 37 :	typologie des victimes de vols de deux-roues.....	127

ISBN 2-907370-66-9